

Geneviève Ribordy, « Faire les noces ». Le mariage de la noblesse française (1375-1475), Toronto, 2004 (« Pontifical Institute of Mediaeval Studies. Studies and Texts », 146), XXVI-207 p.

Xavier Héлары

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2007/2 n° 642 , PAGES 379L À 501L
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130562924

DOI 10.3917/rhis.072.0379l

Date de mise en ligne : 01/12/2007

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2007-2-page-379l?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Edward M. Harris, *Democracy and the Rule of Law in Classical Athens*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, xxxii-486 p.

Le recueil de certains de ses propres articles publié ici par Edward M. Harris s'avérera certainement d'une grande utilité pour quiconque aura à traiter de l'histoire sociale ou judiciaire d'Athènes à l'époque classique. Après, notamment, un sommaire (p. VII-VIII) et une commode présentation du travail par l'A. lui-même (p. XVII-XXXII), ce sont en tout 21 études qui sont regroupées en 4 rubriques.

La première rubrique est intitulée « Loi et histoire constitutionnelle ». On y trouve des études telles que « Solon et l'esprit de la loi en Grèce archaïque et classique » (p. 3-28 ; cf. J. Blok et A. Lardinois (eds), *Solon of Athens : New Historical and Philological Approaches*, Leyde, 2006, p. 290-320), « L'éloge de la démocratie athénienne par Périclès » (p. 29-39 ; cf. *Harvard Studies in Classical Philology*, 94, 1992, p. 57-67), « Antigone le Législateur, ou les ambiguïtés du *Nomos* » (p. 41-80 ; cf. E. M. Harris et L. Rubinstein (eds), *The Law and the Courts in Ancient Greece*, Londres, 2004, p. 19-56), « Selon quelle fréquence l'Assemblée athénienne se réunissait-elle ? » (p. 81-101 ; *Classical Quarterly*, 36, 1986, p. 363-377), « Quand l'Assemblée athénienne se réunissait-elle ? Quelques données nouvelles » (p. 103-120 ; cf. *American Journal of Philology*, 112, 1991, p. 329-345), « Démosthène et le fonds du théorique » (p. 121-139 ; cf. R. Wallace et E. M. Harris (eds), *Transitions to Empire : Essays in Greco-Roman History, 360-146 BC in Honor of E. Badian*, Norman-Londres, 1996, p. 57-76).

La deuxième section porte sur « Loi et économie ». Y sont rassemblés des articles tels que « Loi et économie dans l'Athènes classique : [Démosthène], *Contre Dionysodore* » (p. 143-162 ; cet article avait été originellement publié sur un site informatique), « Quand une vente n'est-elle pas une vente ? Réexamen de l'énigme de la terminologie athénienne sur la garantie réelle » (p. 163-206 ; cf. *Classical Quarterly*, 38, 1988, p. 351-381), « *Apotimèma* : la terminologie athénienne sur la garantie réelle

dans les accords de baux et de dot » (p. 207-239 ; cf. *Classical Quarterly*, 43, 1993, p. 73-95), « La responsabilité des partenaires commerciaux dans la loi athénienne : la dispute entre Lycon et Mégacleidès ([Démosthène], 52, 20-1) » (p. 241-247 ; cf. *Classical Quarterly*, 39, 1989, p. 339-343), « Solon a-t-il aboli la servitude pour dette ? » (p. 249-269 ; cf. *Classical Quarterly*, 52, 2002, p. 415-430), « Notes sur une lettre de plomb provenant de l'agora d'Athènes » (p. 271-279, paru depuis dans *Harvard Studies in Classical Philology*, 102, 2004, p. 157-170).

La troisième division concerne « La loi et la famille ». On y trouve des publications intitulées « Les Athéniens considéraient-ils la séduction comme un crime pire que le viol ? » (p. 283-295 ; cf. *Classical Quarterly*, 40, 1990, p. 370-377), « Le viol existait-il dans l'Athènes classique ? Réflexions complémentaires sur les lois concernant la violence sexuelle » (p. 297-332 ; cf. *Dikè*, 7, 2004, p. 41-83), « Les femmes et le prêt dans la société athénienne : réexamen d'un *horos* » (p. 333-346 ; cf. *Phoenix*, 4, 1992, p. 309-321), « Notes sur un *horos* provenant de l'agora d'Athènes » (travail en collaboration avec Kenneth Tuíte, p. 347-354 ; cf. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 131, 2000, p. 101-105), « La date du discours d'Apolodore contre Timothée et ses implications pour l'histoire athénienne et la procédure légale » (p. 355-364 ; cf. *American Journal of Philology*, 109, 1988, p. 44-52), « Une note sur l'adoption et l'enregistrement dans le *dème* » (p. 365-370 ; cf. *Tyche*, 11, 1996, p. 123-127).

La quatrième partie aborde des « Aspects de procédure ». On y voit des travaux variés : « “En flagrant délit” ou “ayant sur soi les preuves de sa culpabilité” ? *Apagogè* aux Onze et *furtum manifestum* » (p. 373-390 ; cf. G. Thür (éd.), *Symposion 1993 : Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte*, Cologne-Weimar-Vienne, 1994, p. 129-146), « Comment tuer en grec attique : les valeurs sémantiques du verbe (ἀπο)κτείνειν et leurs implications pour la loi athénienne sur l'homicide » (p. 391-404 ; cf. E. Cantarella et G. Thür (éd.), *Symposion, 1997 : Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte*, Cologne-Weimar-Vienne, 2001, p. 75-88), « La sanction pour poursuite injustifiée dans la loi athénienne » (p. 405-422 ; cf. *Dikè*, 2, 1999, p. 123-142).

Le recueil s'achève, sous l'intitulé d'un « envoi », par la reprise d'une note, « Le législateur Phidippide : une note sur *Les Nuées* d'Aristophane » (p. 425-430 ; cf. *Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik*, 140, 2002, p. 3-5).

Sous le titre de « Réflexions ultérieures » (« Afterthoughts »), les différents articles font souvent l'objet de compléments bibliographiques, qui contribuent à accroître la valeur du volume (indépendamment de quelques modifications de fond, ainsi dans l'article écrit avec K. Tuíte).

À la fin, une bibliographie des travaux cités (p. 431-450 ; une liste des travaux de l'auteur figure p. 438-440) est suivie d'un *index locorum* (p. 451-476) et d'un index général des sujets abordés (noms propres et mots clés, p. 477-486).

De façon générale, l'auteur a voulu examiner des dispositions légales athéniennes dans leur cadre politique, social et économique.

La première rubrique met l'accent sur la régulation de la vie politique par la loi, et en particulier la prévention de la tyrannie ; y sont notamment soulignés la pleine compatibilité, aux yeux des Athéniens, entre la démocratie et le règne de la loi, le fait aussi que (malgré M. H. Hansen) l'expression *ekklesia synkletos* devait bien désigner une réunion exceptionnelle de l'assemblée en cas d'urgence, ou encore la possibilité de souligner la complémentarité et non l'opposition des politiques de Démosthène et d'Eubule à propos de l'usage des fonds du théorique.

La deuxième section explique comment les Athéniens mirent en place une législation permettant le développement du crédit et, en conséquence, le dévelop-

pement d'une certaine économie de marché. L'auteur entend montrer que Solon a interdit l'asservissement pour dette mais pas la servitude (temporaire) d'un débiteur devant rembourser ses dettes par son travail ; considérant le texte porté par une plaque de plomb du IV^e siècle trouvée à l'agora d'Athènes, l'auteur estime qu'elle atteste la misérable condition qui était alors celle des esclaves.

La troisième division s'interroge sur l'action des femmes dans la société athénienne, la façon dont la violence à l'égard des femmes était considérée (il est souligné que la sanction est fondée sur la nature de l'intention qui meut l'agresseur masculin et non sur la violence subie par la femme) et aussi la manière dont les femmes pouvaient agir en matière économique (en s'appuyant sur un consentement masculin). Considérant le discours d'Apollodore, *alias* le Pseudo-Démosthène, *Contre Timothée*, l'A. estime qu'il n'a pas été prononcé en 362-361, mais avant 366-365, alors même que Pasiclès, le frère d'Apollodore, que l'on voit intervenir comme témoin, n'avait pas 18 ans.

Dans la quatrième partie, il est relevé que le verbe *apokteinein* (« tuer ») est utilisé, en prose attique, pour désigner à la fois la préparation d'un assassinat et l'acte même de meurtre ; en conséquence, les actes perpétrés par le comploteur d'un assassinat et par un meurtrier relevaient de la même procédure. Une autre procédure (la *dikè bouleuseôs*) s'appliquait à ceux qui avaient fomenté un assassinat sans que celui-ci eût été effectué. Par ailleurs, l'A. met en question le point de vue selon lequel le système de lois athénien n'aurait pas visé à produire une norme positive mais plutôt à permettre aux citoyens – et en particulier aux plus aisés d'entre eux – de poursuivre leurs vengeances privées ; les plaignants auraient pu renoncer aux poursuites entreprises par eux, pourvu que le Trésor public ne fût pas privé du revenu d'une amende.

Quant à l'« envoi », il souligne que la parodie de la terminologie législative effectuée par Aristophane doit montrer que leurs lois constituaient pleinement un bien commun des Athéniens (en opposition, par exemple, à une appréciation de M. H. Hansen estimant, dans *La démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, 1993, p. 229, qu'« il devait être excessivement difficile pour l'Athénien moyen de se retrouver dans [le] maquis [des] procédures »).

Un autre livre, complémentaire de celui-ci, est annoncé (p. IX) : il portera sur la manière dont les Athéniens interprétaient et appliquaient la loi dans leurs cours judiciaires (ce livre sera en principe intitulé *The Rule of Law in Action : The Nature of Litigation in Classical Athens*). Le diptyque ainsi constitué ne pourra que constituer un précieux instrument de référence, et une base de bien des débats.

Nicolas RICHER.

Christopher J. Smith, *The Roman Clan. The gens from Ancient Ideology to Modern Anthropology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006, 393 p.

Ce livre est une enquête fouillée sur le concept de *gens*. La 1^{re} partie (p. 12-165) fait le point des interprétations modernes du mot ; la seconde est une tentative de définition, anthropologique dans son approche, de la *gens* (p. 169-346). L'ouvrage contient deux appendices : l'un concerne les rapports entre curie romaine et religion d'après le témoignage de Denys d'Halicarnasse ; l'autre, des

curies disparues. La bibliographie de 21 pages (363-383) contient 559 références, la plupart en anglais, de plus de 350 auteurs différents. On relève trois *indices* : général, des noms antiques et des sources littéraires discutées. On peut considérer que le livre est, dans son entier, une historiographie à deux niveaux : une historiographie moderne puis une historiographie des sources antiques elles-mêmes.

La difficulté majeure de l'entreprise vient de l'absence de définition englobante de la *gens* : les sources littéraires ne définissent pas le mot mais donnent des exemples de *gentes* particulières et décrivent leurs singularités extraordinaires ou fascinantes qu'elles mettent en relation avec des *sacra*. Jamais cependant il n'est possible de relier des familles aux dieux, à la mythologie ou aux origines de Rome de manière convaincante et assurée. Les sources antiques ne permettent pas de relier génériquement la *gens* à l'organisation originelle des cadres civiques de l'État romain. Elles ne décrivent pas la *gens* comme une entité politique mais il est clair que les *gentes* participaient à la vie politique. L'enquête passe donc par les lieux d'expression du terme *gens*, ceux où elle intervient : l'armée et la terre, donc la relation de clientèle, parce que la terre donne le pouvoir, hiérarchise socialement les hommes, et que la possession de terres ou d'hommes donne le pouvoir de lever des troupes ; la religion. Ce faisant, à partir de l'époque républicaine, ce sont les questions de « dynastie » dans la détention des sacerdoces et des magistratures qui apparaissent et doivent être analysées. D'où aussi une enquête qui essaie de décrypter l'un des sujets majeurs de l'historiographie antique – à savoir, la question de la lutte entre patriciens et plébéiens. Chez Cicéron, le terme est rarement utilisé en relation avec les plébéiens ; à lire Tite-Live, la notion de *gens* ne pouvait pas être appliquée aux plébéiens. Mais cela signifie-t-il autre chose que le fait qu'à son époque, consciemment ou non, le terme n'était guère en usage que pour les patriciens ? Cela signifie-t-il autre chose que l'idée et la représentation que se faisaient d'eux les patriciens à la fin de la République, période au cours de laquelle on sait qu'il y eut une tendance à la construction ou à la reconstruction de généalogies ?

La première partie du livre passe en revue les interprétations modernes depuis la Renaissance : de Carlo Sigonio, au milieu du XVI^e siècle, aux historiens du XX^e siècle – comme Arangio-Ruiz et Bonfante en passant par Vico, Niebuhr, Mommsen, Morgan, ce dernier d'une grande importance par son approche comparatiste et philologique, et M. Radin. Progressivement une ouverture ethnographique et anthropologique est apparue qui a permis d'envisager les sociétés antiques plus largement, en particulier dans le rapport entre famille et *gens*. Cette mise au point effectuée, C. J. Smith s'attache, dans la deuxième partie, non pas à définir la *gens* – ce qui, au terme de la lecture de l'ouvrage, se révèle impossible – mais à tenter d'approcher institutions, organes, circonstances – politiques, sociales, économiques, militaires – qui pourraient mettre en évidence l'idée de *gens*, ou révéler son existence. Car, dans les textes, le mot est associé à d'autres termes et réalités : clients, plébéiens, curies, quirites, patriciens et patriciat, armée. Il confronte d'abord les sources et leurs interprétations à l'archéologie et aux structures onomastiques. L'archéologie n'a pas entièrement permis de retrouver la *gens* : elle montre plutôt le développement rapide de centres urbains qu'une structure sociale qui dépendrait d'un groupe identifié et organisé. Finalement, la *gens* est une notion loin d'être évidente, contrairement à ce que les sources antiques pourraient laisser croire ; de l'Antiquité à nos jours, elle a pris une place de plus en plus grande alors que les sources littéraires antiques sont problématiques parce que la plupart sont de beaucoup postérieures aux temps qu'elles prétendent expliquer ; la référence au *genos* attique n'est pas prouvée et l'on ne peut pas établir de comparaison légitime

et directe entre les deux concepts. Qualifier la société italienne de « gentilice », c'est tirer une conclusion dangereuse en donnant plus de sens au mot qu'il n'en a. Au terme de cette série d'observations indirectes, C. J. Smith en vient (« Explaining the gens ») à la *gens* et montre que, pour comprendre ce qu'elle est, il faut en passer par la compréhension de l'histoire du patriciat et non réfléchir en termes d'institution statique. Un arrière-plan institutionnel avec, au cours du temps, un affrontement entre une élite et ses opposants a sans doute rendu nos explications trop simplistes. Nous sommes tributaires notamment de Tite-Live qui a tenté de croire et de faire croire que les patriciens étaient organisés en *gentes* et que la relation entre les patriciens et les auspices n'était pas morte à la fin de la République. Or il est probable que l'histoire primitive du patriciat n'est pas celle d'un ordre aristocratique. Avant la République, c'est-à-dire avant que n'apparaisse la liste des magistrats de Rome, les patriciens sont invisibles ou silencieux dans les sources en tant qu'acteurs politiques. Ensuite, ils deviennent le groupe d'intérêt le plus puissant.

La *gens*, en tant qu'institution, n'a probablement jamais existé. Elle dut être un principe d'organisation sociale, une aspiration, en particulier pour les anciens lignages plébéiens. Le sujet du livre est d'une grande complexité. La quantité accumulée des indices minutieux en fait la densité, mais le cheminement sinueux fait parfois oublier les buts de la démonstration. À force de détails et exposés des thèses des chercheurs modernes dans la première partie, on en finit par ne plus voir l'objectif et qu'il ne s'agit que d'analyses et d'interprétations autres que celles de Smith. La *gens* disparaît même parfois. Dans la deuxième partie, pendant des pages, il n'est plus question que du patriciat en tant que groupe. Dans l'index général, il est révélateur que tout ce qui tourne autour du mot *gens* ne renvoie qu'à 10 % des pages du livre, contre 20 % pour le patriciat, avec très peu de contacts entre les deux séries d'occurrences. Bref, s'il est riche, sa lecture en est ardue et des lecteurs qui n'ont pas une bonne maîtrise des sources de la période et de son historiographie s'y perdront. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas s'y plonger.

Nicolas MATHIEU.

Gérard Minaud, *La comptabilité à Rome. Essai d'histoire économique sur la pensée comptable commerciale et privée dans le monde romain antique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, 383 p.

Cet ouvrage est issu d'une thèse de doctorat soutenue par l'A. en 2002. Il est préfacé par A. Tchernia. Son objet est de reconstituer les méthodes de la comptabilité romaine. Il s'agit de « dresser l'inventaire des outils comptables des Romains, en désignant ceux qu'ils possédaient et ceux dont ils étaient dépourvus, volontairement ou non » (p. 24). En étudiant quel usage les Romains font des moyens à leur disposition, l'auteur espère approcher ce qu'il appelle leur « rationalité ». Il s'agit donc de partir des pratiques pour tenter une histoire des mentalités économiques. L'argumentation, si elle peut paraître parfois complexe, est originale et stimulante. Elle est servie par une présentation claire, proposant systématiquement textes latins et traductions.

L'ouvrage s'ouvre sur le constat du manque de sources. Aucun livre de comptes n'est parvenu jusqu'à nous, ni aucun traité de comptabilité. Les archéo-

logues ont bien mis au jour quelques ensembles de tablettes ou *papyri*, mais ces textes sont bien allusifs. À côté des témoignages souvent faussement précis d'un Cicéron ou d'un Pline le Jeune, seul subsiste le vocabulaire : ces mots, dispersés dans les textes littéraires de toutes époques et de toutes natures, utilisés par les Romains lorsqu'ils parlent de la gestion de leur patrimoine. Mais les traducteurs peinent à trouver leur sens précis. Or, tant que ces termes techniques ne sont pas compris, les pratiques qu'ils recouvrent ne peuvent l'être.

Pour briser ce cercle vicieux, G. Minaud propose une démarche comparative : tenter de comprendre la comptabilité romaine à la lumière du système utilisé de nos jours. L'A. tire profit d'une histoire personnelle originale : issu d'une école de commerce, il a été chef d'entreprise avant d'entreprendre des études d'histoire. Il est donc tout qualifié pour expérimenter une démarche dont la recherche actuelle souligne de plus en plus l'intérêt : l'étude des sources anciennes à l'aide d'outils importés d'autres disciplines. Le danger d'une telle méthode pourrait être de plaquer sur les témoignages antiques des concepts artificiellement empruntés à la comptabilité moderne. Le grand intérêt de l'ouvrage est que l'auteur, loin de tomber dans ce travers, ne cesse de revenir à l'étude des sources antiques, qu'il cite et analyse abondamment. Sa connaissance de la comptabilité moderne est donc réellement mise au service de l'étude historique. Elle permet de proposer de nouvelles interprétations de certains textes, mais aussi de réviser ou préciser les traductions de nombreux termes latins.

L'ouvrage se divise en deux parties : la première tente de déterminer quels sont les outils comptables dont disposent les Romains ; la seconde, quels usages ils en font.

La première partie regroupe 4 chapitres. Le premier propose une initiation aux principes de comptabilité. Le lecteur peu familier de cette discipline pourra trouver l'exercice austère, mais ses efforts sont indispensables pour comprendre la suite du raisonnement. Les chapitres suivants décrivent les outils comptables des Romains. Le *paterfamilias* tenait un compte au nom de chacun de ses correspondants, ce que l'on appelle aujourd'hui compte de tiers (chap. 2). Centralisés et juridiquement reconnus (chap. 3), ces comptes appliquent le principe de l'équilibre mécanique : un débit pour un crédit, premier pas vers la comptabilité en partie double. Le vocabulaire est précis, les connaissances arithmétiques également, la numérotation en chiffres romains ne constituant nullement un handicap à la tenue de comptes efficaces (chap. 4). L'auteur conclut que les Romains disposaient d'instruments dépassant les simples besoins d'une gestion domestique. Ils manipulaient différents documents comptables dont chacun remplissait une fonction bien précise : les *aduersaria* enregistraient les opérations courantes, centralisées ensuite dans le *codex accepti et expensi*.

La deuxième partie s'attache à déterminer quel usage les Romains faisaient de ce système complexe et précis. Il leur permettait d'apprécier les flux financiers (chap. 5), ou l'accroissement d'un patrimoine entre deux périodes de référence (chap. 6). Il servait également à maîtriser et contrôler les comptes (chap. 7), mais rarement comme outil de prise de décision économique (chap. 8). Le nœud de l'argumentation est que cet usage limité de la comptabilité romaine est intimement lié à la structure même de l'économie, marquée par l'esclavage. La valeur d'un esclave est trop fluctuante pour faire l'objet d'un traitement comptable : sa fuite ou son décès réduisent de manière imprévisible le patrimoine de son propriétaire, qu'il peut, à l'inverse, augmenter, en se reproduisant ou en transmettant son savoir-faire. Les variations de valeur de cet outil de production si particulier sont impossibles à prévoir et formaliser dans des calculs d'amortissement évaluant la

dépréciation d'un patrimoine. Or cette notion d'amortissement est centrale dans la comptabilité moderne, notamment pour le calcul du coût de revient, du profit, et les décisions d'investissement. C'est donc l'importance de l'esclavage qui explique l'usage spécifique que font les Romains de leur comptabilité, réduite à un rôle de mémorisation et de contrôle, mais rarement utilisée pour prendre des décisions économiques : quel que soit son degré de précision, elle ne peut servir à évaluer la rentabilité d'un domaine dont le personnel servile est irréductible à une prise en compte purement comptable.

La comparaison avec les pratiques modernes trouve ainsi sa limite, non dans un caractère « primitif » de la comptabilité romaine, mais dans le fait qu'elle est, comme toute activité économique, très dépendante de la société dans laquelle elle s'inscrit. Ce raisonnement devrait séduire tant les historiens soucieux d'éclairer les mentalités économiques antiques que les gestionnaires curieux de mise en perspective historique de leurs méthodes.

Laetitia GRASLIN-THOMÉ.

Ezio Buchi (dir.), *Storia del Trentino, II. L'Età romana*, Bologne, Il Mulino, 2000, 645 p. avec illustrations.

Ce gros ouvrage, publié sous la direction d'E. Buchi, professeur d'histoire romaine à l'Université de Vérone, correspond au deuxième volume de l'histoire du Trentin qui en comptera six ; il regroupe plusieurs contributions importantes sinon fondamentales pour l'histoire de cette région septentrionale de l'Italie.

La première contribution signée de Stefania Pesavento Mattioli est consacrée à l'étude du réseau routier intégré, dans une vision plus globale de la circulation en Italie nord-orientale (région X). Cette étude est complétée de cartes situant les stations citées dans les sources.

La contribution suivante, que l'on doit à Ezio Buchi, est particulièrement importante, centrée sur la colonisation de la Cisalpine jusqu'à la déduction de la colonie de *Tridentum*. Reprenant toute l'histoire de la conquête depuis la déduction en 268 avant notre ère de la colonie latine d'*Ariminum* dans le territoire des Gaulois Sénons, l'auteur s'attache à retracer toute l'histoire de la conquête romaine : victoire contre les Gaulois Boïens, déductions coloniales dans la plaine du Pô, construction de la *via Flaminia*, guerre contre Hannibal, déduction de la colonie latine d'Aquilée en 181, lutte contre les Cimbres et les Teutons et leur défaite en 101, pour en arriver à l'octroi du *ius Latii* aux communautés transpadanes, puis de la citoyenneté romaine sous César. Il s'intéresse ensuite au *municipium* de *Tridentum* et aux limites de son territoire. Il rappelle l'édit de Claude de 46 connu sous le nom de *tabula Clesiana*, qui fait référence à certaine pratique illégale de militaires usurpant la citoyenneté romaine, mais que Claude, afin d'éviter tout trouble, rendit légale par cet édit. Le passage au statut de colonie se situe entre 46 et 165-166, sans qu'il soit possible de préciser ; cependant, l'auteur pencherait pour une décision de Marc Aurèle. Enfin, un long discours est consacré à l'étude du culte impérial dont on relève les premières traces dès Auguste.

La contribution d'Alfredo Buonopane est tout aussi importante, consacrée à la société, l'économie et la religion. Si les sources épigraphiques sont peu abondantes concernant les magistrats, elles sont beaucoup plus nombreuses concernant les militaires ; les habitants du Trentin semblent avoir eu une propension certaine

pour la carrière militaire. Le chapitre consacré à l'économie est particulièrement intéressant et révèle une très grande variété d'activités : agriculture intensive dans les vallées, de subsistance en hauteur et pastoralisme, culture de la vigne, exploitation de la forêt présentant une grande diversité d'espèces selon l'altitude, recours à la chasse et à la pêche, élevage diversifié (ovins, porcins, bovins, chevaux), extraction et travail de la pierre, travail du bois, production textile, travail des métaux et du verre, production de céramique, de matériaux de construction, d'amphores... De ce panorama, il ressort une très grande vitalité économique se traduisant par des échanges diversifiés avec l'Afrique, l'Égée et le Proche-Orient. Dans toute la région, on observe un grand dynamisme économique. Les connaissances sur la religion reposent sur les sources épigraphiques et les trouvailles archéologiques : divinités indigènes romanisées ou assimilées, cultes salutaires, égyptiens et orientaux, cultes italiques et romains... ensemble d'une grande variété.

À l'étude des trouvailles monétaires, qu'elles soient erratiques ou en dépôts, s'est attaché Giovanni Gorini.

Gianni Ciurletti dresse un inventaire des trouvailles archéologiques de la ville de Trente en s'intéressant plus particulièrement au schéma urbain : enceinte, voirie, égouts, constructions publiques et privées, découvertes extra-urbaines, avec notamment l'amphithéâtre et les cimetières. En complément, Elisabetta Baggio Bernardoni présente une étude de la porte *Veronensis*, l'unique porte de l'enceinte identifiée, à l'extrémité méridionale du *cardo maximus*.

Enrico Cavada s'est intéressé au territoire, à son peuplement, aux habitats et aux nécropoles. La documentation archéologique est particulièrement importante depuis le XIX^e siècle. L'A. divise son étude en secteurs géographiques qui semblent tous avoir leurs caractéristiques propres. Ainsi, dans le Trentin méridional, on relève la présence de *praedia* et de villas rustiques ; dans le secteur de l'Adige central, la présence d'entreprises agraires ; dans les vallées internes, on retrouve des agglomérations de type *vicus*, *pagus* et des activités liées à la forêt et au pastoralisme ; le territoire du Trentin oriental et Feltre, tournés vers le bassin du Brenta, ne semblent pas avoir connu une occupation intensive et apparaissent plutôt comme zone de passage.

Gianfranco Paci centre son enquête sur le secteur sud-ouest du Trentin (« l'alto Garda e le Giudicarie »), davantage tourné vers *Brixia* et la plaine padane ; il nous en donne une histoire politico-administrative et une analyse de la société et de l'économie.

Enfin, Iginio Rogger s'interroge sur les débuts chrétiens de la région ; il insiste sur le retard de la christianisation de la région par rapport à l'espace méditerranéen. Peu de sources écrites sur les origines demeurent, si ce n'est une série de documents relatifs à l'évêque Vigile de la fin du IV^e siècle, à qui fut dédié un culte au VI^e siècle.

L'ouvrage se termine sur une importante bibliographie et sur des *indices* de noms de personnes, de lieux, et de choses remarquables, que l'on doit à Anna Zamparini.

Ce livre consacré à l'époque romaine du Trentin est remarquable par la qualité des articles réunis, qui constituent une somme des connaissances de cette région, si importante par son dynamisme économique et pour les relations commerciales entre l'Italie et les régions septentrionales.

Christiane DELPLACE.

Anouar Louca, *L'autre Égypte, de Bonaparte à Taha Hussein*, Le Caire, IFAO, *Cahier des Annales islamologiques*, 26, 2006, 223 p., 14 ill., index.

Cet ouvrage est un recueil de 15 articles (I à XV), dont trois inédits, écrits par le regretté Anouar Louca (1927-2003). C'est, en quelque sorte, un ultime hommage rendu à ce chercheur égyptien, ami de la France et d'expérience internationale. Il avait été déjà honoré de son vivant dans une publication de l'IFPO : J. Dichy, H. Hamzé (éd.), *Le voyage et la langue. Mélanges en l'honneur d'Anouar Louca et d'André Roman* (colloque de Lyon II, 28-29 mars 1997), 2004. Au fur et à mesure de la lecture, on perçoit une quête des liens subtils noués entre culture française et culture égyptienne, depuis l'événement fondateur de l'expédition de Bonaparte dans la vallée du Nil. La construction de l'ensemble suit la chronologie, « armature des faits », tout en tissant finement la trame des échanges. De plus, la parfaite maîtrise des deux langues et des deux cultures permet d'analyser le dialogue d'une rive à l'autre et de mettre au jour la chaîne des interlocuteurs. En contrepoint des figures bien connues de Bonaparte, de Jomard, de Champollion, des saint-simoniens et de J. Berque, on découvre des « intermédiaires culturels » moins connus ; ainsi, Moallem Yacoub (1745-1801), l'intendant copte du général Desaix, est réhabilité d'une accusation de collaboration avec la France par son projet d'indépendance de l'Égypte (II). D'Edmée François Jomard, jeune géographe de l'Expédition, maître d'œuvre infatigable de la *Description de l'Égypte*, on connaît moins les projets pédagogiques soumis à Méhémet Ali. Ainsi va naître l'École égyptienne de Paris (1826-1835), boursiers musulmans et chrétiens dont la formation est à dominante scientifique et technique (I) ; on peut aussi lire sur la diversité de leurs origines l'article de Jomard, « Les étudiants arméniens dans la première mission égyptienne à Paris envoyée par Méhémet Ali en 1826 », dans *Nouveau Journal asiatique*, 1828, II, p. 16-116. Ils sont accompagnés de leur guide spirituel, le remarquable imam éclairé Rifa'a al-Tahtawi (1801-1873) dont les œuvres complètes ont été traduites par A. Louca et dont la figure est récurrente dans plusieurs articles (I, p. 9-15 ; IX ; X, p. 142-145 ; XV, p. 192-193) ; on signalera, en complément, l'édition récente du journal de l'imam, *L'Or de Paris*, traduite par notre auteur et publiée aux Éditions Sindbad en 1988. Al-Tahtawi reste encore une des meilleures références d'ouverture au monde moderne et d'islam des Lumières, si l'on en juge par des parutions récentes comme l'ouvrage de Guy Sorman, *Les enfants de Rifaa : musulmans et modernes*, Paris, Le Livre de poche, 2005.

À cette glorieuse pépinière de cadres pour l'Égypte des Khédives, une autre série d'articles oppose la malheureuse communauté des réfugiés de Marseille (IV), en particulier les « mamelouks » (V) dont la silhouette pittoresque a inspiré l'orientalisme romantique dans sa double tradition littéraire, mais surtout picturale (III. Exotisme meurtrier, VI. Clandestins du romantisme). Quelques figures peu connues d'hommes de lettres et surtout de linguistes (le poète Joseph Agoub, les interprètes Ellious Boctor, Michel Sabbagh, le Suisse Jean Humbert) nous introduisent dans l'univers de Champollion (VII-VIII), sous le signe du déchiffrement des hiéroglyphes (1822). Une enquête dans les archives porte sur le mystérieux prêtre copte dont le Père de l'égyptologie suivait les offices à l'église Saint-Roch et les conseils : le nom est correctement restitué comme Hanna Chiftigi, et non Chef-tidchy (H. Hartleben, 1906) ou Shephtichi (A. Faure, 2004) ; une « biographie lacunaire » (p. 97-98) peut, ainsi, être proposée.

Passant sur la rive égyptienne, le P^r Louca s'intéresse aux saint-simoniens (X) dont le projet initial est de creuser l'isthme de Suez. Il nous présente, ce qui est

moins connu, leurs interlocuteurs égyptiens : les ministres turcs Edhem Pacha et Mustafa Mukhtar (Instruction publique) ainsi que trois ingénieurs de l'École égyptienne de Paris, Mahzar (ministre des Travaux publics), Baghat et Bayyumi, animateur de l'École polytechnique du Caire et ses disciples. À côté des réserves au sujet d'Enfantin, il est fait grand cas de « l'exemplaire Charles Lambert ». L'article suivant (XI) est consacré au « fellah suisse », l'agronome socialisant John Ninet dont Louca a publié les *Lettres d'Égypte (1871-1882)*, CNRS, 1979, et qui est l'auteur du premier *Manifeste du Parti national égyptien* en novembre 1879.

La deuxième grande figure de l'islam éclairé, au XX^e siècle, cette fois, est la grande figure de Taha Hussein dont l'extraordinaire carrière et le portrait sont esquissés dans deux conférences sans notes : « Un enfant aveugle devient le guide d'une nation » (XII) et « l'inclassable Taha Hussein » (XIII), mais il manque peut-être une bibliographie de son œuvre en annexe. Suit un hommage au maître et ami, Jacques Berque (XIV) ; en écho, un autre savant, auteur du livre de référence sur l'Expédition d'Égypte (1989), Henry Laurens, a dédié son livre *Orientales I. Autour de l'expédition d'Égypte*, CNRS, 2004, à la mémoire d'Anouar Louca, « ce maître de plusieurs générations d'historiens de l'Égypte au XIX^e siècle et le véritable rénovateur de l'histoire de l'expédition d'Égypte et des relations entre la France et l'Égypte ». *L'autre Égypte* se termine en boucle sur une réflexion utile d'historien, face aux controverses qui ont suivi le bicentenaire de l'expédition d'Égypte, « Repenser l'expédition de Bonaparte » (XV), où il souligne que le « binarisme colonisateur/colonisé occulte, rétrospectivement, la complexité du contexte » et le salut d'un autre chercheur, spécialisé dans l'étude de cette période, Patrice Bret. L'expédition militaire est, aussi, une « exploration », source d'horizons partagés. La vie et l'œuvre d'Anouar Louca en sont une parfaite illustration.

Marie-Christine BUDISCHOVSKY.

Paul Freedman, Bourin Monique (eds), *Forms of Servitude in Northern and Central Europe. Decline, Resistance and Expansion*, Turnhout, Brepols, 449 p., coll. « Medieval Texts and Cultures of Northern Europe », 2005.

Cet ouvrage constitue les actes du colloque sur le nouveau servage en Europe médiane qui s'est tenu en février 2003 à Göttingen sous la direction des deux éditeurs ainsi que celles de Ludolf Kuchenbuch et Pierre Monnet, avec l'appui du Max-Planck-Institut. Il s'agissait d'étendre à l'Europe centrale et septentrionale une analyse du phénomène dans l'espace méditerranéen qui avait été abordée à Rome en 1999. Les communications présentées à cette occasion traitent de la question entre le XIII^e et le XVI^e siècle, mis à part un article de Michel Parisse qui pose la question de façon générale depuis le haut Moyen Âge et une contribution de Heide Wunder qui pousse la problématique jusqu'au XVIII^e siècle à partir d'un exemple pris dans la Hesse.

L'ouvrage commence par une longue introduction des deux éditeurs qui font le point sur l'historiographie et se demandent s'il y a lieu d'introduire un nouveau ou un second servage qui naîtrait sous la pression du pouvoir nobiliaire ou sous la contrainte de la crise des XIV^e et XV^e siècles. Les A. s'attachent à une gageure, donner une tentative de définition commune des traits du servage sans pour autant la

diluer dans un cadre purement formel géographique et chronologique, en mettant en avant l'existence de serfs, hommes de corps ou dépendants dans la terminologie, qui renvoie à une double perception ; d'une part, l'existence d'une catégorie pensée ou perçue par les seigneurs et sur laquelle ils exercent leurs droits ; d'autre part, la conscience, qu'en ont les intéressés eux-mêmes, des formes de la macule qui se traduit par des signes visibles comme la mainmorte ou le formariage qui ne sont pas vécus de gaieté de cœur. L'enquête débouche ensuite sur une série d'études régionales, avec des contributions sur la France (3 : Vincent Corriol pour le Jura, Ghislain Brunel en Laonnois, Denise Angers en Normandie), sur l'espace germanophone (7 : Julien Demade et Joseph Morsel pour la Franconie, Tom Scott aux confins sud-ouest du monde germanique, Kurt Andermann en Pays de Bade, Roger Sablonier en terre helvétique, Heide Wunder en Hesse, Werner Rösener en Allemagne méridionale, Heinz Dopsch dans les Alpes autrichiennes), le Danemark (2 avec Michael H. Gelting pour le XIII^e siècle et Jeppe Büchert Netterstrøm pour les XV^e-XVI^e), avant de se conclure par un article sur la Hongrie (J. M. Bak), un autre sur la Pologne (Marian Dygo) et un dernier sur l'Angleterre (Christopher Dyer). Par contre, la complexité de la question, la dispersion géographique et temporelle des contributions n'a pas permis de synthèse et l'ouvrage n'offre pas de conclusion, ce qu'on peut regretter, car, s'il est évidemment impossible de tirer toutes les conséquences « à chaud », lors des prestations orales, on peut espérer le faire à tête reposée pour l'édition ; seulement la multitude des champs d'observation rendait ici l'exercice aléatoire et explique la longue introduction problématique qui est d'autant plus précieuse.

Il est hors de question de rendre compte de la teneur des propos de chaque article dans un compte rendu qui doit être bref et c'est d'ailleurs inutile, tant il est vrai que transparaisse à travers les démonstrations des divers auteurs quelques thèmes récurrents qui soulignent les lignes de force de toute réflexion actuelle sur la question du servage. Pour faire court, disons que trois domaines sont à privilégier. D'abord, la question de l'origine et de l'évolution de ce servage, dont on peut faire un héritage des époques antérieures ou, au contraire, une nouveauté qualifiée de second servage ; ensuite, l'étude des formes infiniment variées de la dépendance qui sont loin de se laisser réduire à un modèle unique et se définissent toujours par rapport à l'exigence seigneuriale ; enfin, la réaction des populations soumises à ces contraintes, qui oscillent entre contestation sourde, tentatives d'échapper à la marque du mépris social par le rachat, et rejet violent comme à l'occasion de la guerre des paysans qui a tant marqué dans le monde germanique.

Sur le premier point, les divers auteurs semblent plutôt considérer que le servage a toujours existé, même si parfois la nature des documents a pu l'occulter, mais que la forme de cette servitude a pu fort bien évoluer en un statut souvent moins contraignant que la servitude féodale ou domaniale qui sont elles aussi, et il est bon de s'en souvenir, des catégories formelles de l'historien plus que des cadres intangibles. La servitude connaît des variations infinies avec des pulsations tantôt vers une certaine forme de liberté relative (cas le plus général), tantôt vers une contrainte nouvelle (par exemple dans la Pologne du XV^e siècle), et il est bien délicat de théoriser ce qui est par contre une coutume socio-économique bien ancrée, celle d'un prélèvement sur un monde paysan par une élite seigneuriale qui se poursuit à l'époque moderne.

En second lieu, ces articles attirent attention sur l'extraordinaire émiettement des statuts qui est une constante de ce monde ; qu'on soit *Eigenleute*, *Leibeigene*, homme de corps, *servus*, *villein*, *bondsman*, on est toujours soumis à des obligations, qui, si elles paraissent fixes *a priori*, peuvent toujours évoluer dans des enjeux de

pouvoirs, des conflits, des processus de négociations plus ou moins feutrés ou carrément violents. Mais, quelle que soit l'évolution, le seigneur percepteur ne renonce pas facilement à sa quote-part, peut-être parce qu'elle est rentable, encore qu'une estimation tardive (XVIII^e siècle) en Pays de Bade montre des réserves, mais aussi parce qu'elle est un marqueur de la contrainte qui traduit la supériorité sociale de celui qui l'impose.

Dans un troisième temps, il faut aussi retrouver les manifestations usuelles de cette servitude qui s'appuie sur le trio académique du cheutage, de la mainmorte et du formariage, mais se concentre de plus en plus souvent sur la perception d'une rente monétaire, sauf en Pologne encore une fois, accordant plus d'intérêt aux prélèvements exceptionnels sur les noces ou l'héritage, occasions plus rémunératrices que la perception d'usage d'un cens rapidement recognitif pour peu que les monnaies varient. Ces contraintes sont aussi vécues de façon ambiguë par ceux qui y sont soumis, apparemment plus vite et plus souvent débarrassés du cheutage que des taxes d'héritage ou des contraintes limitant les mariages extérieurs. Pour faire sauter ce qui est parfois ressenti comme un verrou, on connaît des affranchissements collectifs, notamment dans le cas de serfs dépendant d'une ville, mais c'est loin d'être le cas dominant, car, à moins d'y être poussé par la nécessité économique, le maître y est rarement favorable et préfère la remise d'une liberté individuelle et d'ailleurs rarement plénière, l'ex-dépendant restant souvent enserré dans un réseau d'obligations envers son seigneur.

Au total, cet ouvrage très riche souffre de l'impossibilité d'une synthèse générale de la question d'autant moins évidente qu'il englobe largement le début des Temps modernes en Europe centrale, mais il est d'un apport précieux pour la connaissance de la servitude ou du servage – les mots eux-mêmes sont des pièges –, notamment dans l'espace de l'empire. L'existence du phénomène est ainsi envisagée dans une longue période et le chercheur à l'affût de précisions plus ciblées trouvera son bonheur dans les contributions plus particulièrement consacrées aux temps ou aux contrées où il a choisi d'exercer sa sagacité.

Olivier BRUAND.

Massimo Vallerani, *La giustizia pubblica medievale*, Bologne, Il Mulino, coll. « Ricerca », 2005, 304 p.

Le livre que signe ici M. Vallerani représente le bilan d'une quinzaine d'années de recherches consacrées à l'histoire du droit et de la procédure, initiées par la publication de son ouvrage sur le fonctionnement de la justice à Pérouse (*Il sistema giudiziario del comune di Perugia: conflitti, reati e processi nella seconda metà del XIII secolo*, Pérouse, 1991). Dans cet essai composé de six chapitres pour la plupart repris de précédents articles, il propose une réflexion sur l'évolution des systèmes judiciaires au sein du monde communal italien, s'attachant plus particulièrement à la question complexe des rapports entre procédures accusatoire et inquisitoire. Pour le Moyen Âge, cette évolution fut marquée par des jalons importants : le concile de Latran IV, le *Tractatus de Maleficiis* d'Alberto Gandino, les grands procès politiques du début du XIV^e siècle, comme ceux de Boniface VIII ou des Templiers. L'A. pose comme postulat que les modèles procéduraux sont intimement liés aux diverses phases d'évolution du pouvoir politique et il souligne à quel point les communes italiennes médiévales constituent en ce sens un cadre d'étude parti-

culièrement riche en matière de pratiques judiciaires. La documentation mobilisée pour cette enquête est vaste, constituée principalement de la production théorique des juristes médiévaux, des statuts communaux, des *consilia* et bien, entendu, des registres judiciaires des différents tribunaux.

Dans un premier chapitre de synthèse inédit (*Procedura e giustizia nelle città italiane del basso medioevo*), il met l'accent sur un processus culturel majeur du XII^e siècle : la diffusion des *ordines iudicarij*, c'est-à-dire des manuels de procédure, dont la fonction est notamment d'établir une définition rigoureuse de l'organisation du procès. Tous ces *ordines* mettent en avant le fait que le procès, le jugement sont l'expression de la *potestas* publique ; à travers cette volonté de maîtrise des instruments de pacification de la part des premiers gouvernements consulaires et podestataux, c'est bien la *pax* qui est en jeu, c'est-à-dire la « constitution de la communauté comme délimitation d'un espace pacifié ». Après avoir dressé ce tableau évolutif général, faisant également une grande place à l'œuvre d'Alberto Gandino, l'A. poursuit par une réflexion sur la procédure (*Come pensano le procedure. I fatti e il processo*). Partant d'une définition du procès comme « système de connaissance des faits qui doivent être définis et prouvés », il insiste sur la complexité de cette notion de fait, qui devient particulièrement sensible à partir du XII^e siècle et de la redécouverte du droit romain. Il s'attache à montrer les différences entre l'organisation triadique du système accusatoire (accusateur, accusé et juge), modèle dans lequel la reconstruction du fait échoit aux parties, et le modèle inquisitoire qui suit une logique opposée, et dans lequel le juge peut recourir à tous les types de preuves qu'il jugera utiles. Dans ce dernier modèle, la *fama* joue alors un rôle moteur comme agent *denunciante*. Tout le chapitre s'attache donc à cerner ces différences de fond autour du déclenchement du procès, de la reconstruction du fait, de l'établissement de la preuve, et de l'émergence de la vérité. Une fois les bases théoriques et techniques posées, M. Vallerani analyse l'application de ces modèles procéduraux à l'échelle de deux villes dont il a dépouillé les registres judiciaires : Bologne et Pérouse. Il commence dans un troisième chapitre par l'étude du système accusatoire à Bologne (*Il sistema accusatorio in azione : Bologna tra XIIIe XIV secolo*), réalisant un examen détaillé de son application par le tribunal du Podestat. Ses dépouillements prouvent la très grande diffusion du procès accusatoire – environ 1 300-1 400 procès par an dans les années 1286-1291 et jusqu'à 3 118 au cours de l'année 1294, et montrent la très nette prépondérance de l'absolution comme issue des procès (83 % des issues en moyenne), devant les condamnations et exclusions. Il poursuit par l'étude de la valeur et de la fonction des actes de paix auprès des tribunaux communaux (*Pace e processo nel sistema giudiziario. L'esempio di Perugia*), insistant sur l'importance de la *concordia* dans la société communale et sur l'impact des accords « privés » sur la justice publique, et rejette ainsi l'idée trop longtemps véhiculée selon lui que l'acceptation de la paix soit le signe d'une faiblesse des systèmes judiciaires médiévaux. Dans le cinquième chapitre (*Come si costruisce l'inquisizione : « arbitrium » e potere a Perugia*) sont mis en avant les développements, les adaptations et les déformations de la procédure *ex officio* à Pérouse dans la seconde moitié du XIII^e siècle : la procédure inquisitoire s'y construit en effet au gré des conflits doctrinaux et des décisions politiques. Enfin, dans une ultime partie (*Il processo inquisitorio nella lotta politica a Bologna fra Due e Trecento*), il donne un autre exemple d'évolution de la procédure inquisitoire et revient sur le cas de Bologne à une époque de fortes tensions politiques, le début du XIV^e siècle, où l'on observe une intervention très forte des organes de gouvernement sur le cours de la justice et une tendance de plus en plus marquée à régir l'*arbitrium* du podestat ; autant de tensions qui eurent des conséquences sur le déroulement même des procès.

L'ouvrage de M. Vallerani, qui se concentre donc à la fois sur les cadres théoriques d'élaboration de ces procédures et sur leur mise à l'épreuve dans le contexte urbain italien, met en définitive bien en lumière le fait que cette construction, loin d'être linéaire, est une « opération complexe, polyphonique, très tourmentée » ; et l'histoire du passage de l'accusatoire à l'inquisitoire, rappelle l'A., ne peut être appréhendée que sur une période très longue, qui dépasse largement le cadre du Moyen Âge.

Sylvain PARENT.

Jean de Roquetaillade, *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, édition critique sous la direction d'André Vauchez, par Clémence Thévenaz-Modestin et Christine Morerod-Fattebert, Rome, École française de Rome (« Sources et documents d'histoire du Moyen Âge », 8), 2005, XIII-1 041 p.

À quoi servent les prophètes ? Le titre même du grand livre du Franciscain Jean de Roquetaillade, le *Liber ostensor quod adesse festinant tempora*, rédigé en quelques mois dans une prison d'Avignon, entre le 20 mai et le 1^{er} septembre 1356, semble fournir la réponse. Le « Livre révélateur », c'est celui qui dit ce qui est caché, ce qui doit être livré à l'interprétation – celui qui annonce les temps futurs, et l'approche de la fin des temps. Figure étrange et singulière, Jean de Roquetaillade, pourtant, ne se considérait pas comme un prophète, mais plutôt comme un visionnaire, transporté sur les rivages de Chine pour y rencontrer l'Antéchrist enfant, ou visité dans son cachot par la Vierge Marie. Ses contemporains, qu'il inquiétait, le tenaient, quant à eux, plutôt pour un *fantasticus*, un homme se prétendant certes inspiré par Dieu, mais sans que la part de l'inspiration authentique et celle de l'imagination ne soient clairement établies. L'itinéraire biographique de Jean de Roquetaillade n'est guère banal. Après avoir étudié à Toulouse, il entre dans l'ordre des frères mineurs, en 1332, à Aurillac. Dans les années 1340, ses visions, ses propos dénonçant les vices du clergé, potentiellement subversifs, lui valent d'être incarcéré. Pendant une vingtaine d'années, jusqu'à sa mort ou presque – survenue entre 1365 et 1370, – il est transféré de prison en prison et connaît, à ses propres dires, des conditions de détention extrêmement pénibles. À l'été 1349, Jean se trouve à Avignon, enfermé dans la prison du Soudan. Suspect, il est lavé de l'accusation d'hérésie – il a toujours proclamé son orthodoxie. Il reste néanmoins assigné à résidence à la curie pontificale. La réputation de ce prisonnier peu ordinaire est colportée à travers l'Europe, comme en témoignent les chroniqueurs : nombreux sont ceux qui lui consacrent quelques mots, ou parfois tout un développement (ainsi Jean de Venette, Jean le Bel ou Froissart). Réputation pour partie posthume cependant : Jean de Roquetaillade passait pour avoir annoncé, outre la défaite de Jean le Bon à Poitiers en 1356, l'ouverture du Grand Schisme en 1378, punition d'une Église corrompue (annoncée par l'effondrement du pont d'Avignon en 1345). Au fond de sa prison, Jean dispose de matériel d'écriture, se fait prêter des livres, reçoit des visites. Dans un contexte avignonnais marqué par les intrigues et le jeu des factions, les cardinaux n'hésitent pas à le consulter – le *Liber ostensor* est dédié au cardinal Élie Talleyrand de Périgord, protecteur des Franciscains. C'est ainsi que l'on a pu décrire Jean de Roquetaillade en « prophète de cour », sous surveillance, mais en un lieu où s'affirmaient stratégies, clivages et conflits au plus haut niveau, et où convergeaient les informations

venues de toute la chrétienté. Le paradoxe d'une privation de liberté couplée à une connaissance du siècle hors du commun trouve à s'exprimer dans une production écrite abondante, répétitive, et pour partie disparue, au sein de laquelle le *Liber ostensor* apparaît comme l'« un des derniers chefs-d'œuvre de la prose latine médiévale », selon les mots d'André Vauchez. L'édition qui paraît aujourd'hui sous la direction de ce dernier est le fruit d'un long travail associant une vingtaine de collaborateurs et s'inscrivant dans la filiation des recherches de Jeanne Bignami-Odier. Le texte lui-même (p. 105-855) est encadré par des notes et des commentaires abondants sur la vie et l'œuvre de Jean de Roquetaillade, sur le *Liber ostensor* lui-même, sur les sources prophétiques utilisées, ainsi que par une longue analyse (p. 63-97) et un triple index : autant de clefs d'entrée dans une œuvre complexe. De celle-ci, il n'existe qu'un seul manuscrit : le ms. Rossiano 753 de la Bibliothèque Apostolique Vaticane, provenant de la bibliothèque du cardinal Domenico Capranica (p. 1458), et découvert dans les années 1920. Il se compose de 149 folios de papier, où court une écriture de la seconde moitié du XIV^e siècle probablement. La structure du « Livre révélateur » est labyrinthique, mais l'auteur n'en a pas perdu la maîtrise. L'ouvrage est constitué de 12 traités ou chapitres, de longueur variable (la matière du onzième traité occupe le tiers du volume total de l'œuvre), et répartis en 2 livres (l'un correspondant aux dix premiers traités, l'autre aux onzième et douzième traités). Le foisonnement des thèmes laisse apparaître quelques motifs caractéristiques : les péchés et la crise de l'Église, l'éloge de la pauvreté évangélique, les guerres et la ruine des pouvoirs princiers, la conversion des Juifs et la défaite des Sarrasins, l'avènement de l'Antéchrist. La pensée de Jean de Roquetaillade est marquée par une conviction centrale : l'Église et le monde doivent être sauvés par la venue d'un « réparateur », issu du petit groupe des Franciscains restés fidèles à l'idéal de pauvreté, et d'un « pape angélique ». Jean utilise et commente de nombreux textes prophétiques, et les cite parfois abondamment : le *Liber ostensor* est un bon témoin de la circulation de la littérature prophétique, et prend valeur d'anthologie. Figurent ainsi parmi ces références Joachim de Flore (dont Jean cite cependant surtout des œuvres apocryphes), la Sibylle Tiburtine, ou encore Hildegarde de Bingen (le dixième traité dans son entier est un commentaire des écrits d'Hildegarde, connus à travers la compilation établie par le moine Gebeno au début du XIII^e siècle) : la liste ne saurait être exhaustive. Soucieux de son orthodoxie, Jean de Roquetaillade adopte à l'égard de Pierre de Jean Olivi une attitude mêlée de respect et de prudence ; il en va de même envers Arnaud de Villeneuve, admiré et influent, considéré comme un « maître », mais peu explicitement cité. Autre trait caractéristique du « Livre révélateur » : les références, nombreuses et informées, aux événements récents, qu'il s'agisse de l'Italie ou de l'Espagne, du conflit franco-anglais, de la situation de Chypre ou de celle de l'Orient. Ces événements sont donnés pour annonciateurs de la crise majeure à venir : Jean se préoccupe d'établir avec précision des correspondances entre les troubles du temps présent et le temps eschatologique, développant ce que l'on a pu désigner comme « une conception historicisante du prophétisme ». La postérité n'a parfois retenu de Jean de Roquetaillade que la critique de l'institution ecclésiastique et de la corruption du clergé. Contestataire, il le fut, mais la lecture est un peu univoque. Cette belle édition de son œuvre majeure livre de lui un portrait riche et complexe, ambigu sans doute, sous les traits d'un « prophète de transition », selon la formule d'André Vauchez. Dire ainsi les inquiétudes et les contradictions de la société de son temps, leur donner forme, s'en saisir et les porter en soi : telle est peut-être la première fonction du prophète.

Alain PROVOST.

Jean-Paul Hervieu, Emmanuel Poulle, Philippe Manneville (éd.), *La place de la Normandie dans la diffusion des savoirs : du livre manuscrit à la bibliothèque virtuelle. Actes du XL^e Congrès organisé par la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (Avranches, 20-23 octobre 2005)*, Rouen, Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie (« Congrès des sociétés historiques et archéologiques de Normandie », 11), 2006, 332 p.

Rassemblant 28 contributions, le XL^e Congrès de la Fédération des sociétés historiques et archéologiques de Normandie aborde de manière simultanée les trois périodes de la diffusion des savoirs, passant de l'ère de la production manuscrite (des origines au xv^e siècle) à la prédominance de l'imprimerie, puis au règne de la communication électronique. Le questionnement se fonde sur la place de la Normandie dans cette histoire. Les interventions sont regroupées autour de trois thèmes distincts : la mise en œuvre des savoirs, puis leur diffusion et, enfin, leur conservation. Dans ce canevas novateur, chacune des périodes historiques est bien représentée, puisque 7 communications concernent le Moyen Âge, 7 l'époque moderne et 11 l'époque contemporaine. Toutes les formes de communication et de conservation sont étudiées, même si le mode de diffusion le plus souvent envisagé est le livre. À travers ces articles, apparaît une spécificité normande – à savoir, l'accent mis sur la connaissance historique : de la mise en place de la Société de l'histoire de Normandie et de ses héritières (Philippe Manneville) à l'étude d'un historien américain, Charles Homer Haskins (Jean-Claude Martin), en passant par le *Roman de Rou* de Wace (Françoise Vielliard) et par la galerie des portraits du château d'Eu voulue par Louis-Philippe et Jean Vatout (Martine Bailleux-Delbecq). Outre l'histoire, d'autres savoirs ont été évoqués : la théologie, à travers l'examen par Cédric Giraud d'un manuscrit produit dans un établissement monastique normand au début du xii^e siècle attestant la réception précoce de l'enseignement de l'école de Laon dans l'espace normand ; l'hagiographie, avec l'étude de la réécriture de vies de saints après la fin des invasions scandinaves (Jacques Le Maho) ; la paléographie, avec une interrogation sur le rôle joué par la Normandie dans la naissance de l'écriture gothique (Marc Smith). Tous ces textes s'adressaient à un large public, des nobles courtisans des Plantagenêt du xii^e siècle, passionnés par les paroles des troubadours (Hélène Biu), aux élèves de l'École centrale de l'Eure entre 1795 et 1803 (André Goudeau), en passant par les curés de campagne du début du xvi^e siècle (Marc Venard). Pour faciliter la diffusion de leurs écrits, les différents auteurs ont fait des choix, en particulier Émile-Louis-Joseph Lechanteur de Pontaumont qui décida de faire connaître une petite page d'histoire de Normandie en écrivant un roman historique fondé sur le voyage fictif dans cette province de Raoul de Rayneval en 1380 (Nicolas Lecervoisière). Le rôle des éditions a été longuement étudié à travers les exemples des imprimeurs d'Avranches (Anne Morvan et David Nicolas-Méry), du Centre havrais de recherche historique (Philippe Manneville). L'accent a également été porté sur l'intérêt que représente l'utilisation d'Internet dans la diffusion des savoirs (Georges-Robert Bottin). Le congrès s'est terminé sur les moyens de conserver les textes, à travers l'étude des différentes archives et bibliothèques normandes.

L'ensemble de cet ouvrage est un bel exemple d'interdisciplinarité réussie et revigorante.

Marlène HÉLIAS-BARON.

André Bazzana, Nicole Bériou, Pierre Guichard (éd.), *Averroès et l'averroïsme. Un itinéraire historique du Haut Atlas à Paris et à Padoue*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2005, 348 p.

Parce qu'il est mot à mot celui d'Ernest Renan, le titre du présent recueil eût été peu signifiant si un sous-titre n'était venu en éclairer la visée principale : aborder *historiquement* l'homme et l'œuvre du grand philosophe arabe. Il s'agissait en effet, pour les auteurs, de resituer Averroès dans le temps long de la société qui l'a engendré et, en aval, de mesurer la portée et la diffusion de sa pensée dans les différentes cultures musulmane, juive et chrétienne. C'est donc à une contextualisation très serrée que s'emploient des médiévistes, de formation diverse – archéologues, historiens, historiens de l'art, spécialistes d'histoire politique, militaire et culturelle – pour tenter d'approcher au mieux les conditions socioculturelles de l'émergence d'une pensée, celle d'Averroès.

Ce sont d'abord les données sociopolitiques de la dynastie almohade, dans la seconde moitié du XII^e siècle, qui sont retracées, de leur description matérielle à leur fonctionnement diplomatique. La reconstitution d'une ville almohade au temps du grand penseur, grâce aux fouilles du site de Saltès, ou les analyses esthétiques et architecturales de la mosquée de Tinmal montrent le dynamisme économique et culturel de la puissance almohade. Les analyses plus événementielles sur la victoire d'Alarcos (1195) ou sur la défaite de Las Navas de Tolosa (1212) rendent compte des tensions que doit affronter le régime almohade dans un contexte de politique internationale tendu, dû à la progression des royaumes chrétiens dans la Péninsule ou aux résistances internes à l'espace andalous comme celle du régime anti-almohade de Murcie.

Dans ce contexte général, Ibn Rushd est repéré, dès 1153, parmi les élites andalouses de la cour almohade, au sein de laquelle il accède aux plus hautes fonctions. Cadi de Cordoue, puis de Grand Cadi de Séville, il est également médecin personnel du calife et son penseur attitré, s'inscrivant dans une propagande pro-almohade dès ses premiers écrits ou répondant au souhait du calife dans son entreprise quasi exhaustive de commenter Aristote. Favori et personnage brillant, Averroès n'est pas épargné par les jeux de factions, notamment celui du parti traditionaliste qui combat son rationalisme philosophique lorsqu'il s'applique à la sphère religieuse. L'étude de cette disgrâce, dite *mihna*, permet de mieux saisir les conséquences de ses positions conceptuelles au sein d'une actualité de tensions sociales et d'enjeux politico-religieux. À titre d'exemple, lorsqu'il traite la question du témoignage dans son *Abrégé de la Rhétorique* d'Aristote, Averroès conceptualise en termes philosophiques et universels la querelle qui l'oppose circonstanciellement aux *mutakallims*, adversaires de tout rationalisme en matière de foi.

Enfin, la pensée d'Averroès elle-même est réinscrite dans le mouvement long de la production du savoir au Moyen Âge central. L'*Abrégé de l'Almageste*, texte inédit qui ne nous est parvenu que dans sa version hébraïque, permet de replacer le philosophe dans un mouvement de pensée qui le dépasse et l'englobe : celui de la critique de l'astronomie ptolémaïque. Quant à l'averroïsme, cette appropriation de la pensée rushdienne avec son cortège de méprises propres à tout transfert culturel, il s'opère par le biais d'échanges culturels complexes. Les textes d'Averroès ne sont pas transmis par le fait d'un dialogue arabo-chrétien, mais par ces passeurs que sont les intellectuels juifs, notamment Moïse de Narbonne, en qui la symbiose judéo-arabe trouve son expression la plus haute. Au XV^e siècle, l'averroïsme est attesté de manière plus cryptée chez des humanistes, comme Lauro Quirini, qui,

sans l'avouer, puise au fonds doctrinal averroïste en une élégance formelle à l'allure cicéronienne.

Le sujet, on l'aura compris, séduit par la pertinence de sa mise en œuvre historique. Pour autant, on ne peut que regretter l'absence de quelques grands spécialistes actuels d'Averroès, tel Marc Geoffroy, qui, pour être philosophes, n'ont pas trouvé leur place dans ce volume. La rencontre interdisciplinaire n'a pas encore convaincu de ses vertus, au moins aussi grandes que celle de l'échange interculturel.

Bénédicte SÈRE.

Jeffrey S. Hamilton (ed), *Fourteenth-Century England IV*, Woodbridge, The Boydell Press, 2006, xii-191 p.

Le XIV^e siècle anglais fut riche en rebondissements politiques et la figure du grand noble immolé sur l'autel de la tyrannie demeure un thème favori des historiens, ce dont témoigne le dernier volume de la collection « Fourteenth-Century England ». Sans doute produit à Saint-Omer, le livre d'heures dit Heures Sellers, aujourd'hui conservé à la Bridwell Library, s'ouvre sur une prière à Thomas de Lancastre, laquelle est accompagnée d'une image qui montre Thomas sur le point d'être exécuté, et qui devait servir de support à la contemplation. Il ne s'agit pas là d'un exemple isolé – on peut citer la représentation du martyr de Thomas de Lancastre dans le Psautier Luttrell – mais les Heures Sellers témoignent de la diffusion inattendue, sur le continent, du culte de ce martyr politique et royal (John T. McQuillen). La deuxième figure politique évoquée ici est celle de Thomas Despenser, un favori de Richard II, qui fut exécuté sommairement à Bristol en janvier 1400, un destin qui rappelle, bien sûr, celui de son ancêtre, Hugh Despenser, exécuté lors de la prise de pouvoir par Isabelle et Mortimer. Au-delà de l'incapacité politique ou de l'extravagance personnelle, c'est l'absence d'une culture et d'une emprise politiques locales dignes de ce nom qui explique, en dernier ressort, les destinées de cette famille (Martyn Lawrence). Finalement, la belle étude d'Helen Lacy sur l'usage du pardon par Richard II en 1397 et 1398, que vient compléter celle de John L. Leland sur les étrangers dans les pardons de Richard II, met en exergue un usage détourné, au profit d'une politique factieuse, de la prérogative royale de la grâce : en manipulant un concept profondément ancré dans le système judiciaire, et garant du bon fonctionnement de celui-ci, le roi obligeait les opposants à son régime à reconnaître publiquement leur culpabilité.

D'autres facettes de la vie politique anglaise au XIV^e siècle sont abordées dans le volume, parfois sous un angle particulièrement original. Amanda Richardson démontre le rôle que jouaient les parcs royaux, notamment à Clarendon et à Windsor, dans la vie de la cour, mais aussi comme cadre de l'étalage du pouvoir royal, un rôle qui s'accrut au cours de la période, parallèlement à des transformations dans l'art de la chasse. Et c'est sans doute l'hostilité des contemporains à la politique royale d'élargissement des parcs qui explique la réputation faite à un roi comme Édouard II de cultiver des goûts éloignés des canons aristocratiques. Deux contributions portent sur les rapports entre la Couronne et l'Église. La stratégie du gouvernement royal pour obtenir une contribution financière de communautés religieuses réticentes est bien mise en lumière par A. K. McHardy au sujet

de la demande d'une aide pour le mariage de la sœur du roi en 1332. La question des relations avec Rome dans la seconde moitié du XIV^e siècle fait l'objet d'une étude par Diane Martin, qui là aussi s'intéresse à la stratégie de harcèlement développée par le gouvernement royal pour décourager les clercs d'en appeler au pape afin d'obtenir des bénéfices en Angleterre.

La question de l'étendue et du poids des grandes franchises dans la vie politique du royaume d'Angleterre est l'un des aspects les plus controversés de l'historiographie : les deux contributions qui portent sur le comté palatin de Durham viennent partiellement renouveler la discussion. Au-delà de la question déjà très travaillée de l'équilibre des rapports entre la Couronne et le comté, Christian D. Liddy démontre l'existence d'une troisième force politique, représentée par une communauté locale indépendante du pouvoir de l'évêque, le *Halwilverfolk*, qui s'avéra capable de refuser une aide militaire ou financière au roi ou de négocier directement avec les Écossais. La contribution de Mark Arvanigian sur l'exploitation des mines de charbon dans le palatinat renforce le sentiment que les élites locales, urbaines ou rurales, pouvaient se montrer capables de tirer le meilleur parti économique et politique d'une ressource majeure.

La place des femmes dans la société anglaise du XIV^e siècle fait l'objet de deux contributions. J. S. Bothwell montre comment John Maltravers, compromis dans le gouvernement d'Isabelle et Mortimer, et qui dut fuir l'Angleterre après le coup de Nottingham, put rentrer graduellement en grâce et protéger son patrimoine grâce à l'action de son épouse, Agnes, fille du juge William de Bereford. Beth Allison Barr se penche sur la vision des femmes dans le manuel d'instruction pour les prêtres de John Mirk. Les femmes n'occupent qu'une place très secondaire dans l'ouvrage, et semblent à la fois moins actives et moins pécheresses que les hommes ; un manuscrit de l'ouvrage toutefois présente des variantes destinées à renforcer l'arsenal du confesseur face à un sexe considéré comme rétif.

On pourra déplorer l'absence d'un fil directeur ferme pour l'ensemble du volume mais, devant la richesse, la nouveauté et la qualité des contributions, on ne peut que se rallier à la formule d'un périodique cernant une chronologie restreinte, et qui pourrait faire, dans le cadre francophone, des émules.

Frédérique LACHAUD.

Geneviève Ribordy, « *Faire les nocces* ». *Le mariage de la noblesse française (1375-1475)*, Toronto, 2004 (« Pontifical Institute of Mediaeval Studies. Studies and Texts », 146), xxvi-207 p.

Cet ouvrage est tiré d'une thèse soutenue en 1999 à l'Université de Montréal. L'A. se propose d'examiner, pour la fin du Moyen Âge, la validité des conclusions tirées en 1981 par Georges Duby dans *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*. G. Duby avait mis en évidence la divergence entre les deux modèles matrimoniaux en vigueur aux XIV^e-XV^e siècles : le modèle aristocratique et le modèle ecclésiastique. Dans son excellente introduction, l'A. retrace de façon très claire la construction de la doctrine ecclésiastique du mariage, qu'élaborent avec une force particulière des théologiens comme Yves de Chartres ou Pierre Lombard. C'est dans le courant du XII^e siècle que l'Église impose l'idée que le consentement libre des époux joue le rôle central dans une union par

nature indissoluble. Dans ce schéma, les relations sexuelles sont reléguées au second plan, même si elles ne peuvent être refusées par les conjoints. Face à cet idéal élaboré par les clercs, quelle est la réalité du mariage noble à la fin du Moyen Âge ? Les sources utilisées sont de deux natures. Ce sont d'abord les sources judiciaires, plaidoiries criminelles du Parlement et lettres de rémission, dont les récits détaillés et savoureux n'avaient que peu été mis à contribution pour l'étude du mariage. Les chroniques fournissent un autre point de vue sur le mariage dans la noblesse, plutôt, il est vrai, dans les couches supérieures. Le corps de l'ouvrage suit un plan habile, des étapes préalables au mariage jusqu'à sa consommation. Le lecteur sortira de ce livre avec une meilleure appréhension du mariage tel qu'il était pratiqué par la noblesse française à la fin du Moyen Âge. La signification du rapt et du mariage clandestin, la place des fiançailles et des rites ecclésiastiques s'en trouvent souvent éclairées d'une vive lumière ; les conclusions de l'auteur montrent la souplesse de l'Église dans l'application des règles qu'elle avait définies (particulièrement la consanguinité), et l'intérêt que les clercs tirent de cette souplesse. Dans l'ensemble, les prescriptions ecclésiastiques sont d'ailleurs respectées, et la bigamie assumée de Jacqueline de Bavière ou le mariage incestueux de Jean d'Armagnac suscitent une forte désapprobation, sociale autant qu'ecclésiastique. Cela ne signifie pas pour autant que la noblesse suive aveuglément les recommandations de l'Église, notamment pour ce qui touche au consentement libre des époux et surtout de la femme, qui semble rarement respecté. Le mariage est une affaire trop importante pour la plier à la liberté des époux, contrairement à ce que voudrait la doctrine de l'Église : mais là non plus, celle-ci ne paraît pas s'être montrée intransigeante. Si ces conclusions n'appellent pas la critique, une réserve doit être faite à propos des sources utilisées par l'ouvrage. Sauf exception, les chroniques ne s'intéressent qu'à la très haute noblesse et les seuls passages détaillés, au demeurant assez rares, concernent les familles royales. Il aurait mieux valu se passer des chroniques pour se tourner vers les sources proprement littéraires, qui auraient sans doute donné plus d'éléments sur la noblesse petite et moyenne : tout laisse penser en effet qu'on ne s'y mariait pas comme à la cour de France. Or mariages royaux et mariages dans des sphères beaucoup moins huppées sont mis sur le même plan. C'est frappant dans le premier chapitre, consacré à la « démarche familiale » pour préparer un mariage, où il n'est question que de la très haute noblesse et des rois. Quant aux sources judiciaires, elles sont par nature fondées sur des épisodes conflictuels et ne donnent qu'une vision biaisée de la réalité. L'A. ne l'ignore pas, du reste, et, quand il le faut, démonte avec finesse les stratégies d'énonciation des parties en présence (particulièrement dans le dernier chapitre à propos des relations sexuelles, qui peuvent être assimilées dans certains cas à un viol, et qu'il vaut parfois mieux, du coup, taire). L'auteur a certainement vu la difficulté que posaient les sources choisies. Une bonne partie de l'ouvrage s'appuie de fait sur la bibliographie, comme le montre l'examen des notes : les historiens y sont au moins aussi fréquemment cités que les sources. On peut penser que la consultation de documents plus variés et cités plus longuement aurait permis de resserrer le sujet sur la masse de la noblesse et de pousser davantage les conclusions. La bibliographie, impressionnante (40 pages), est très complète, mais elle est répartie de façon assez incommode dans plusieurs sections ; un index des auteurs cités permet cependant de s'y retrouver. L'auteur pourrait être pris en défaut sur des détails (particulièrement pour les chroniques, la date d'édition est souvent en réalité celle de la réimpression ; l'éditeur des chroniques de Thomas Basin est un certain « S. Samaran », dans lequel il faut reconnaître

Charles Samaran ; la *Chronique d'un bourgeois de Verneuil* est en réalité celle d'un bourgeois de *Verneuil* ; Robert Blondel est classé à Robert, alors que Jean Raoulet l'est à Raoulet) ; on relève parfois des points plus embarrassants : il manque par exemple la synthèse de Philippe Contamine, parue en 1997, intitulée *La noblesse au royaume de France, de Philippe le Bel à Louis XII*, tandis que le beau volume de mélanges qui lui a été dédié en 2000, bien que cité (p. 153), n'est pas clairement identifié comme tel. Mais des lacunes sont inévitables sur un sujet aussi vaste, et ce livre synthétique, bien écrit et bien construit, est sans conteste une contribution importante à l'étude du mariage dans la noblesse française de la fin du Moyen Âge.

Xavier HÉLARY.

James Hogg, Alain Girard, Daniel Le Blévec (éd.), *L'ordre des Chartreux au XIII^e siècle. Actes du Colloque international d'histoire et de spiritualité cartusienne. VIII^e centenaire de la chartreuse de Valbonne, 11-13 juin 2004*, Salzburg, 2006, 145 p. (*Analecta cartusiana*, 234).

À l'occasion du VIII^e centenaire de la fondation de la chartreuse de Valbonne a été réuni en 2004 un colloque international consacré à l'ordre des Chartreux au XIII^e siècle. Dès l'introduction, Daniel Le Blévec constate pour ce siècle non seulement une expansion continue de l'ordre avec 35 fondations, contre 37 ou 38 avant 1200, mais aussi une évolution concernant les implantations. Les chartreuses sont certes de plus en plus présentes dans le « vieux pays cartusien », mais aussi en Italie et en Provence. C'est également l'époque des premières fondations urbaines ou périurbaines.

Grâce à 12 interventions, est dressé un panorama relativement complet de la vie cartusienne au XIII^e siècle. Les A. s'intéressent d'abord aux institutions en cours de normalisation (Cécile Caby, James Hogg, Florent Cygler et John Clark), puis à la sortie des Chartreux hors de leurs déserts originels (Sylvain Excoffon, Michel Carlat, Michel Wullschleger, Alain Saint-Denis et Silvio Chiaberto) et enfin à la spiritualité de l'ordre (Fabrice Wendling et Nathalie Nabert). Ces articles ont tous un point commun : celui de montrer la vitalité des Chartreux en cette période peu étudiée. Les institutions de l'ordre évoluent rapidement comme le montre Cécile Caby (« L'érémisme au XIII^e siècle, entre solitude du cœur et contraintes du droit »). Elle s'y intéresse à une période de l'érémisme encore peu étudiée en dehors de la place hégémonique occupée par le phénomène mendiant. Au cours de ce siècle, l'Église, se méfiant de plus en plus des mouvements érémitiques susceptibles de tomber dans l'hérésie, engage un processus de régularisation de la vie religieuse auquel n'échappent pas les Chartreux. Ces derniers mettent alors au point une législation plus rigoureuse, venant compléter leurs premiers statuts.

Autre changement crucial : la sortie des Chartreux hors de leurs déserts. L'article d'Alain Saint-Denis, « Saint Louis et la fondation de la chartreuse de Vauvert », montre une rupture radicale avec les choix originels de saint Bruno. La chartreuse de Vauvert a, en effet, été fondée en 1259 par Louis IX sous les murs de Paris. À cette époque, le roi cherche à attirer dans sa ville tous les ordres monastiques pour la transformer en une véritable capitale religieuse. Quant aux

Chartreux, ils veulent profiter de la fécondité intellectuelle de Paris et surtout de son université.

Enfin, deux interventions viennent illustrer les mutations de la spiritualité cartusienne. Dans la première : « La spiritualité d'un chartreux provençal », Fabrice Wendling décrit la spiritualité d'Hugues de Miramar, entré à Montrieux vers 1236-1238, à travers l'étude du *Liber de miseria hominis*. S'y côtoient des thèmes traditionnels, tel le *contemptus mundi*, des thèmes uniquement cartusiens glorifiant le mode de vie des Chartreux et des thèmes nouveaux, tels le réalisme macabre et la personnification de la mort. La seconde porte sur la vie de Béatrice d'Ornacieux, écrite en langue vernaculaire par Marguerite d'Oingt avant 1310. Pour Nathalie Nabert, Béatrice est un modèle de vie cartusienne, malgré quelques excès de mortification. Comme de nombreuses mystiques, elle brûle d'amour pour le Christ de la Passion et a une dévotion ardente pour l'eucharistie, au point de vivre un véritable miracle de la transsubstantiation lors de la manducation.

Tout ce travail de recherche exposé ici est souligné par Pierrette Paravy, qui rappelle la vitalité de l'ordre au XIII^e siècle et sa propension à sortir de ses habitudes. Surtout, elle ouvre des perspectives de recherches sur une « histoire comparée des différents ordres ». Finalement, cette publication a le mérite de sortir les Chartreux du XII^e siècle où ils ont été généralement cantonnés.

Marlène HÉLIAS-BARON.

Monique Maillard-Luypaert, *Les suppliques de la Pénitencerie apostolique pour les diocèses de Cambrai, Liège, Théroüanne et Tournai (1410-1411)* (A. S. V., *Penitenzieria Ap., Reg. Matrim. et Div., 1*), Bruxelles-Rome, Institut historique belge de Rome (*Analecta vaticano-belgica*, 1^{re} sér., 34), 2003, 201 p.

Cela fait déjà plus de vingt ans que Monique Maillard-Luypaert consacre ses recherches à l'édition et à l'exploitation des archives médiévales de la papauté. Auteur d'une volumineuse étude sur les relations entre le diocèse de Cambrai et les papes du Grand Schisme (1996), elle éditait, dès 1987, les lettres du pape urbaniste Innocent VII (1404-1406). La présente édition des suppliques de la Pénitencerie apostolique est, comme Mme Maillard-Luypaert le dit elle-même, une première à plus d'un titre. C'est en effet la première fois que les *Analecta vaticano-belgica*, la célèbre collection de l'Institut historique belge de Rome, publient les archives d'un tribunal romain. Mais c'est aussi la première fois que les archives de la Pénitencerie sont rendues accessibles pour un domaine géographique qui couvre une partie du royaume de France à la fin du Moyen Âge, essentiellement les diocèses de Théroüanne et de Tournai. C'est dire tout l'intérêt que représente cet ouvrage pour les médiévistes français. Cette publication était d'autant plus attendue qu'elle s'inscrit dans un mouvement qui débuta en 1969, date à laquelle Filippo Tamburini († 1999) attira l'attention de la communauté scientifique sur l'extraordinaire richesse des archives de la Pénitencerie apostolique. Ces travaux pionniers ont ouvert la voie à la vaste publication du *Deutsches Historisches Institut in Rom*, qui édite, depuis 1996, le *Repertorium Poenitentiarie Germa-*

nicum, sous la direction de Ludwig Schmuɡge. Le fonds de la Pénitencerie, qui contient les copies des suppliques adressées au pape et des lettres expédiées par le cardinal pénitencier jusqu'en 1890, se compose en fait de 746 volumes, dont une cinquantaine seulement couvrent le xv^e siècle. Le premier de ces registres est l'unique représentant de la période du Grand Schisme, puisque la série ne reprend qu'en 1438, sous le pape Eugène IV (1431-1447). On ne peut donc que louer l'initiative d'éditer cette source contenant des fragments d'archives des deux papes pisans, Alexandre V (1409-1410) et Jean XXIII (1410-1415), que le *Repertorium Poenitentiarie Germanicum* avait par ailleurs négligés. Pour respecter les principes de la collection belge, l'éditeur a ainsi extrait les 156 suppliques concernant les diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, parmi les quelque 800 que renfermait le volume.

Après un avant-propos (p. 5-12), qui évoque le contexte dans lequel s'est inscrite cette publication, et une bibliographie sélective (p. 15-25) d'une centaine de références, l'introduction (p. 27-53) commence par un bref rappel historique sur la naissance, le développement et les compétences de la Pénitencerie apostolique, tribunal du for interne par opposition à la Rote, qui était celui du for externe. Surtout, l'éditeur consacre de très belles pages à la description de la source, dont les 110 feuillets se divisent en six cahiers contenant chacun un type particulier de suppliques : le premier fascicule (*de officio procurationis*) comprend les suppliques présentées en vue d'obtenir une charge de *procurator litterarum penitentiarie* ; le suivant (*super defectu natalium in forma ampliori*), celles présentées par des enfants illégitimes qui souhaitent obtenir ou conserver plusieurs bénéfices ecclésiastiques ; le troisième (*de matrimonialibus*), celles relatives aux empêchements au mariage ; le quatrième (*de Sancto Sepulcro, Sancto Jacobo et commutatione votorum*), celles destinées à commuer un vœu solennel de pèlerinage en une autre œuvre pie ; quant aux deux derniers fascicules (*in diversis formis*), ils rassemblent les demandes d'absolution, les lettres de confession, ainsi que les autres dispenses canoniques et licences spéciales. Ce premier survol permet d'ores et déjà de constater que les trois quarts des suppliques éditées (120 sur 156) concernent des grâces pour défaut de naissance, et que les clercs des anciens diocèses belges constituent presque la moitié des suppliants de ce groupe (120 sur 287), ce qui est largement supérieur à leur proportion globale sur l'ensemble du registre (20 %). L'analyse de la source se termine par l'ébauche d'une étude diplomatique des suppliques de la Pénitencerie. Elles se composent ordinairement, à l'instar de celles de la Daterie, d'une *expositio* (déclinaison d'identité de l'impétrant), d'une *narratio* (exposé des faits qui ont provoqué le recours à la grâce), d'une *supplicatio* ou *petitio* (nature de la grâce impétrée), de clauses de dérogation, d'une *signatura*, d'une *datatio* et d'éventuelles mentions hors teneur. La principale particularité diplomatique de ces suppliques réside, en fait, dans l'identité du signataire, qui se trouve être le grand pénitencier ou un simple délégué et non le pape lui-même, comme c'est le cas à la Daterie. Si cette étude ne dispense pas de lire les pages que Filippo Tamburini, Ludwig Schmuɡge et Kirsi Salonen ont consacrées aux suppliques de la Pénitencerie, elle n'en reste pas moins l'une des meilleures présentations en français pour ce type de sources.

L'essentiel du volume consiste, bien sûr, en l'édition des 156 suppliques qui concernent les diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai (p. 55-161). Classées dans l'ordre chronologique, entre le 5 avril 1410 et le 16 mai 1411, elles ont le grand avantage d'être publiées en texte intégral avec un appareil critique comprenant les variantes et les notations du *registrator*. Certes, l'absence, dans ce registre, de *litterae declaratorie*, où la *narratio* sert à prouver l'innocence de l'impé-

trant, exclut les riches témoignages comparables à ceux des fameuses lettres de rémission de la Chancellerie du roi de France. Mais, à défaut d'être variés, ces documents apportent cependant une foule de renseignements biographiques sur un grand nombre de clercs flamands, hainuyers, luxembourgeois et brabançons, pendant l'une des périodes les plus troublées du Grand Schisme. On peut même lire, au détour d'une lettre, quelques récits hauts en couleurs, comme celui que relate la supplique n° 142 : après un échange d'injures avec *Jacobus de Motta*, chapelain à Saint-Pierre de Lille, *Johannes de Rosmel*, chanoine dans la même église, avait battu et blessé son confrère, au moyen d'un marteau, *usque ad magnam sanguinis effusionem*, si bien que le chapelain ne pouvait plus dire la messe. Les deux protagonistes s'étant finalement mis d'accord contre une compensation financière, le chanoine demanda naturellement la levée de son excommunication, ce qui lui fut accordé, le 30 avril 1411, *de gratia speciali*. Enfin, cette publication aurait perdu beaucoup de sa valeur, si elle n'avait pas été accompagnée d'un substantiel index. Or, il n'y en a pas un, mais six à la fin du volume (p. 163-201). En plus de l'index des noms de personnes et de lieux, l'éditeur a indexé les signataires, les lieux de signature, les patronages d'églises, les ordres religieux et plus de 600 matières. La multiplication des index est une bonne chose, même si certains d'entre eux ne paraissent pas indispensables : celui des congrégations et celui des patronages font pratiquement double emploi avec celui des noms ou celui des matières, sauf pour l'ordre des Clarisses, qui figure dans les deux derniers, mais pas dans le premier. De même, l'*index rerum* est encombré de plusieurs termes usuels, tels que *deinde*, *invicem*, *usque* et *videlicet*, dont l'indexation ne s'imposait pas. Mais ces quelques remarques n'enlèvent rien au très grand profit qu'il y aura à consulter cette édition de sources, en espérant qu'elle soit suivie d'autres volumes dans la même collection, ce qui pourrait peut-être inspirer un travail similaire pour l'ensemble des diocèses français.

Thierry KOUAMÉ.

Hélène Millet (dir.), *Suppliques et requêtes. Le gouvernement par la grâce en Occident (XIF-XIV^e siècle)*, Rome, École française de Rome (« Collection de l'École française de Rome », 310) 2003, 434 p.

Les 20 contributions réunies dans ce volume forment les actes du colloque qui s'est tenu à Rome les 9, 10 et 11 novembre 1998, sous l'égide de l'École française de Rome et du GDR Gerson, avec la collaboration de l'UMR 8589 de l'Université de Paris I (LAMOP). Le but de cette rencontre étant de comparer les suppliques présentées aux papes et les requêtes soumises à d'autres souverains, le colloque était donc consacré à ce modèle particulier de pouvoir qu'est le gouvernement pontifical par la grâce et à son adaptabilité aux divers régimes politiques médiévaux, ce qui nécessitait une approche délibérément internationale et comparatiste. Pour ce faire, les organisateurs avaient réuni 19 chercheurs confirmés venus de 7 pays différents. Les onze Français, qui formaient la majorité des intervenants, côtoyaient ainsi trois Espagnols, trois Anglo-Saxons, un Italien et un Allemand. À l'image de la diversité des participants, les actes couvrent un grand nombre de domaines géographiques et thématiques : si la papauté et le royaume de France sont très largement représentés, on trouve aussi des études sur l'Angleterre, la Castille, les villes italiennes et l'Empire, qui reste cependant, comme le remarque d'ailleurs Hélène

Millet, le parent pauvre de ce tour d'horizon européen du gouvernement par la grâce. Après l'introduction et la bibliographie sélective d'Hélène Millet (p. 1-18), les communications se répartissent en 5 ensembles plus ou moins homogènes : « Formes et prémices de la supplication » (p. 19-102), « Présenter une supplique » (p. 103-173), « La grâce : pratiques et principes de gestion » (p. 175-262), « Les requêtes : présentation et gestion » (p. 263-317) et « Gouverner par la grâce » (p. 319-404). Même si l'on comprend parfaitement les préoccupations comparatistes qui ont présidé à certains de ces rapprochements, il nous sera néanmoins permis de présenter toute la richesse de ces contributions dans un ordre légèrement différent.

La genèse de la pétition médiévale est évoquée dans les quatre premières communications. Geoffrey Koziol (« The early history of rites of supplication », p. 21-36), qui reprend les conclusions de son ouvrage *Begging Pardon and Favor: Ritual and Political Order in Early Medieval France* (1992), montre que toutes les formes de requêtes écrites de la fin du Moyen Âge descendent en fait du rituel de la supplication carolingienne, dans lequel le demandeur adoptait le vocabulaire et l'attitude de l'orant pour s'adresser au roi, qui répondait avec le vocabulaire de la grâce et de la bienveillance. Jean-Marie Moeglin (« Pandolf la corde au cou (Ottononi lat. 74, f. 193 v) : quelques réflexions au sujet d'un rituel de supplication (XI^e-XV^e siècle) », p. 37-76) retrouve d'ailleurs cette posture, poussée à l'extrême, dans le rituel de la corde au cou, qui permettait aux princes de gracier des coupables dont le crime de lèse-majesté aurait mérité la mort. Quelques pages plus loin, Charles Vulliez (« *L'ars dictaminis* et sa place dans la "préhistoire" médiévale de la requête écrite », p. 89-102) rappelle le rôle fondamental de *l'ars dictaminis* dans la genèse de la pétition. C'est en effet au XII^e siècle que les maîtres en *dictamen* placèrent la *petitio* au centre de l'*epistola*, faisant ainsi de la lettre le support privilégié de la requête. Cet écrit devient même, dans l'iconographie, le signe distinctif de la supplique au pape, comme le constate Jean-Claude Schmitt (« Les suppliques dans les images », p. 77-87) dans les manuscrits enluminés du Décret de Gratien (*Causae* 7 et 25). La formalisation écrite de la supplication rendant désormais possible son utilisation administrative, il restait cependant à la justifier théoriquement et à la mettre en œuvre pratiquement entre le XII^e et le XV^e siècle. La justification théorique du gouvernement par la grâce est abordée dans deux contributions : Antonio García y García (« El poder por la gracia de Dios : aspectos canónicos », p. 233-249) présente les principes juridiques de ce gouvernement, tant à l'intérieur de l'Église que dans les relations de celle-ci avec les pouvoirs séculiers, tandis que Christian Trottmann (« Gouvernement divin et gouvernement humain par la grâce », p. 251-262) s'attache aux raisonnements théologiques qui justifient la supériorité du pouvoir de la grâce sur celui de la nature. La mise en œuvre de ce type de gouvernement est, quant à elle, illustrée par les 14 communications restantes, qui se partagent entre la grâce pratiquée par la papauté et celle pratiquée par les États modernes en construction.

Le fonctionnement administratif de la Curie est au cœur du sujet : les 5 études qui lui sont consacrées renouvellent, en partie, nos connaissances sur la question. Présentant les moyens nouveaux mis en œuvre par l'administration pontificale pour traiter le nombre croissant des demandes de grâces, Pascal Montaubin (« L'administration pontificale de la grâce au XIII^e siècle : l'exemple de la politique bénéficiale », p. 321-342) montre que la relation directe et personnelle entre le souverain pontife et le bénéficiaire de la grâce était strictement encadrée et médiatisée par une législation canonique précise et des pratiques administratives standardisées, dès le XIII^e siècle. Nathalie Gorochov (« Le recours aux inter-

cesseurs : l'exemple des universitaires parisiens en quête de bénéfices ecclésiastiques (vers 1340 - vers 1420 », p. 151-164) constate, quant à elle, que l'inflation des expectatives délivrées pendant le Grand Schisme provoqua la multiplication des intercessions parallèles et transforma le lien entre le suppliant et son intercesseur en une relation moins personnelle et plus administrative. Mais la principale limite du système résidait dans l'impossibilité de conserver la mémoire de toutes les suppliques et grâces délivrées. C'est justement à cette question que s'est intéressé Patrick Zutshi (« The origins of the registration of petitions in the papal chancery in the first half of the fourteenth-century », p. 177-191) en étudiant les circonstances qui ont motivé, dans la première moitié du XIV^e siècle, la décision d'enregistrer les suppliques adressées au pape. Avec beaucoup de précautions et une grande rigueur, l'A. suggère que l'organisation plus systématique de l'enregistrement aurait été provoquée par la constitution *Pater familias* de Jean XXII (1331), qui distingua, au sein de la Chancellerie, les *abbreviatores* des lettres signées par le pape et ceux des lettres signées par le vice-chancelier. Les notaires pontificaux perdant tout contrôle sur la rédaction des lettres de grâce au profit des *abbreviatores* du pape, il leur serait devenu difficile de se charger, en outre, de l'enregistrement des suppliques qui étaient à l'origine de ces lettres, ce qui nécessita, sans doute sous Benoît XII (1334-1342), la mise en place d'un corps spécifique de *registratores*. Javier Serra Estellés (« Acerca de las súplicas dirigidas a Clemente VII de Aviñón », p. 193-205) présente, quant à lui, les conclusions de son article, paru dans l'*Archivum historiae pontificiae*, 33 (1995), p. 7-39. Cette étude se fonde sur l'analyse du manuscrit Barberini lat. 2101 de la Bibliothèque vaticane, qui contient un certain nombre de suppliques présentées dans la dixième année du pontificat de Clément VII (1387-1388) et expédiées par le secrétaire pontifical Gilles Le Jeune. Tout porte à croire que ce document, déjà décrit par Paul Kehr et Emil Göller, est l'unique témoignage d'un registre particulier de secrétaire pontifical contenant la copie des suppliques avant leur expédition en lettres. Mais, pour l'A., il s'agirait en fait du vestige d'une série de registres parallèle aux *Registra Supplicationum* de la Daterie : selon lui, la copie de certaines suppliques dans ces registres de secrétaires devait permettre de réaliser les minutes des lettres correspondantes, même pour celles qui n'étaient finalement pas expédiées par la Chancellerie pontificale, ce qui supposerait, au temps de Clément VII du moins, l'existence d'une *expeditio litterarum per viam secretarii*, plus rapide, plus sûre, mais aussi plus chère que la voie ordinaire. Toutefois, devant le caractère unique et incomplet de ce document, on ne peut s'empêcher de penser qu'il pouvait tout simplement s'agir d'une initiative individuelle de Gilles Le Jeune, qui se serait constitué un instrument de travail à partir des suppliques qu'on lui assignait, à l'instar des formulaires composés par les procureurs en Curie Heinrich Bugcland et Andreas Sapiti, au milieu du XIV^e siècle. Or la démonstration de l'A., qui se fonde essentiellement sur l'inadéquation des documents enregistrés dans les séries principales de suppliques et de lettres, n'est guère convaincante face à une telle objection. Enfin, Ludwig Schmutge (« Suppliche e diritto canonico : il caso della Penitenziaria, p. 207-231) présente l'administration de la grâce à travers le fonctionnement de la Pénitencerie apostolique, qui délivre, depuis le XIII^e siècle, absolutions, dispenses, indults et licences aux fidèles qui s'écartent des règles strictes du droit canonique. Au-delà du fonctionnement de ce gouvernement par la grâce, trois contributions illustrent, plus classiquement, le profit que l'on peut tirer de l'exploitation des suppliques pontificales. Élisabeth Lalou (Les suppliques des gens de l'Hôtel de Philippe VI de Valois d'après le dossier de Louis Carolus-Barré », p. 105-120) analyse les sup-

pliques des membres de l'Hôtel et de la Chancellerie de France présentées par le roi aux papes d'Avignon entre 1342 et 1366, à partir des papiers de Louis Carolus-Barré († 1993), conservés à l'IRHT. Anne-Marie Hayez (« Les demandes de bénéfices présentées à Urbain V : une approche géographico-politique », p. 121-150) expose les résultats du traitement informatique d'environ 14 000 demandes de bénéfices sur les 20 408 suppliques adressées à Urbain V entre 1362 et 1366. Enfin, Charles Vulliez (« Un *rotulus* original de la nation picarde de l'université de Paris au temps du pape Jean XXIII », p. 165-173) intervient, une seconde fois, pour porter à la connaissance de la communauté scientifique la découverte qu'il a faite aux Archives nationales (carton S 6201) d'un *rotulus* inédit de la nation picarde de l'Université de Paris, qu'il date de la dernière année du pontificat de Jean XXIII (1414-1415). Ce document, qui nous informe sur la composition du corps des maîtres ès arts et sur le travail des *inrotulatores* parisiens, est en effet un témoignage dont la rareté méritait d'être relevée.

Les 6 communications restantes s'intéressent à la manière dont les États modernes en construction ont adapté ou se sont adaptés au modèle pontifical du gouvernement par la grâce. Cette pratique entretient en fait un rapport étroit avec l'évolution du régime politique. Andrea Barlucchi (« Le "petizioni" inviate dalle comunità del contado al governo senese (secoli XIII-XV) », p. 265-279) montre, à travers l'exemple de la cité de Sienne, que l'usage de la pétition par la communauté du *contado* correspond exactement au moment où le *popolo* domine le gouvernement communal. L'avènement, à la fin du xv^e siècle, du régime aristocratique de Pandolfo Petrucci met ainsi fin à cette expérience politique. D'un autre côté, José Manuel Nieto Soria (« De la grâce papale à l'absolutisme royal : le roi de Castille suppliant le pape au xv^e siècle », p. 343-356) considère que la participation du roi de Castille au gouvernement par la grâce, en tant que suppliant, a favorisé la mise en place d'un pouvoir royal absolu dans cet État. En ce qui concerne les transferts de modèles, Olivier Mattéoni (« "Plaise au roi" : les requêtes des officiers en France à la fin du Moyen Âge », p. 281-296) offre, avec son étude sur les requêtes des officiers du roi, un exemple saisissant de transposition des pratiques bénéficiales au fonctionnement de la monarchie française. En effet, l'usage abusif que les officiers faisaient de la requête reposait sur le fait que cette dernière était au cœur de la procédure d'obtention de l'office. Or le vocabulaire normalisé des requêtes tendait à faire de ce dernier une récompense, plaçant le demandeur en situation de dépendance, ce qui créait, au-delà de l'obéissance due au souverain, une relation affective entre l'officier et le prince. Mais c'est sans doute dans l'administration de la justice que le gouvernement par la grâce a le plus contribué à la construction de l'État moderne. Timothy Haskett (« Access to grace : Bills, justice and governance in England », 1300-1500, p. 297-317) rappelle que, dans l'Angleterre de la fin du Moyen Âge, le recours à la grâce royale passait généralement par des suppliques écrites transmises au chancelier, la plupart des sujets n'ayant pas directement accès à la personne du roi. Or ces *bills* de chancellerie, qui servirent à bon nombre de sujets issus des classes moyennes de la société anglaise, jouèrent un rôle fondamental dans le développement moderne de la procédure par *bill*. Jean Hilaire (« La grâce et l'État de droit dans la procédure civile (1250-1350) », p. 357-369) présente, quant à lui, les voies de recours qui se sont constituées en France, sous le couvert de la grâce, dans le cadre de la justice déléguée, lesquelles voies ont tenu une place essentielle dans la construction de l'État de droit. Le Parlement rendant sa justice au nom du roi, les sujets ne pouvaient plus faire appel d'un jugement que le souverain avait, par fiction, déjà pris lui-même. Ils en vinrent alors à supplier le roi d'user de sa grâce pour obtenir un éventuel réexamen de l'affaire jugée, ce qui donna naissance à

l'amendement du jugement, à la requête civile et surtout à la proposition d'erreur, qui annonce la procédure moderne de cassation. Enfin, dans un article conclusif, Claude Gauvard (« Le roi de France et le gouvernement par la grâce à la fin du Moyen Âge : genèse et développement d'une politique judiciaire », p. 371-404) rappelle que la lettre de rémission obéissait à des règles strictes, qui définissaient la procédure de supplication, le contenu de la supplique et les limites de son application. Il convient donc de redéfinir les rapports qu'entretenaient la justice retenue, gracieuse et extraordinaire, pratiquée par la Chancellerie, et la justice déléguée, coercitive et ordinaire, rendue par le Parlement, dans la mesure où la supplique et la grâce permettaient aussi au roi d'imposer, par ailleurs, les décisions prises dans ses tribunaux. Ainsi, l'inflation des lettres de rémission, sous le règne de Charles VI, n'est pas un signe de faiblesse. Elle contribua, au contraire, à créer la sujétion par le pouvoir justicier du souverain, en s'adressant en priorité aux nobles, puis à tous les sujets du royaume, à partir du milieu du XIV^e siècle. En résumé, l'A. démontre que c'est par la grâce, plus que par la rigueur, que la justice du roi s'est imposée en France.

Il est inutile d'insister sur le profit incomparable que l'on peut tirer de la réunion dans un même volume d'un aussi grand nombre d'études sur le gouvernement par la grâce dans l'Occident médiéval. La mise en perspective de l'ensemble des communications laisse en fait apparaître des lignes de forces dont la plus évidente reste l'analogie de la prière à Dieu pour s'adresser au détenteur du pouvoir. Cette confusion volontaire entre les grâces divine et princière a, en effet, été relevée par bon nombre de contributeurs. Plus intéressante sans doute est l'inflation de la politique gracieuse au cours de la période : déjà sensible à la Curie au XIII^e siècle, elle touche, aux XIV^e et XV^e siècles, des catégories de plus en plus larges de la société dans les royaumes de France et d'Angleterre. Or la multiplication des grâces interdisait un contrôle rigoureux du contenu des requêtes. À ce titre, on ne peut s'empêcher d'évoquer le cas peu banal de ce prélat irlandais, Thomas Macmahon, qui s'était fait attribuer, avant 1362, un évêché qui n'existait pas et qui réussit quand même à présenter quelques suppliques à Urbain V (1362-1370) avant que sa supercherie ne fût découverte (A.-M. Hayez, p. 124, n. 15). Face à de telles dérives, la papauté et les États ont dû mettre en place de véritables instruments de gestion des grâces : établissement de normes précises définissant les procédures d'exécution et les limites de la politique gracieuse, présentation de la demande par des intercesseurs dignes de foi, examen par des maîtres des requêtes et enregistrement plus rigoureux. Mais la dénonciation de la plupart des abus s'appuyait, en définitive, sur la possibilité pour tout tiers lésé d'en appeler au souverain lui-même. Le gouvernement par la grâce trouvait ainsi son accomplissement dans l'exercice de la justice, car, comme le rappelle Hélène Millet, l'art de régner consistait finalement à gérer harmonieusement des demandes issues d'intérêts contradictoires. Au terme d'une lecture aussi stimulante, on peut seulement regretter qu'aucune communication n'ait été consacrée à la place de la *petitio* romaine dans la genèse de la pétition médiévale. En effet, cette procédure antique, qui fut à la base du gouvernement impérial par rescrit, s'est non seulement maintenue durant tout le haut Moyen Âge avec la pratique pontificale des décrétales, mais elle a surtout bénéficié d'un véritable arsenal théorique, à partir du XII^e siècle, avec la redécouverte du *Corpus juris civilis*. Il est peu probable que cela n'ait eu aucune influence sur l'usage tardo-médiéval des suppliques et autres requêtes. Précisons, pour finir, que l'accès au contenu très dense des vingt contributions réunies dans ce volume est facilité par un index des noms de lieu et de personne (p. 405-421) et par le résumé de

chaque article dans sa langue (p. 423-431). On ne peut donc que louer une telle initiative, qui montre tout l'intérêt d'une réflexion collective pour l'intelligence d'un phénomène historique.

Thierry KOUAMÉ.

Brian Patrick McGuire, *Jean Gerson and the Last Medieval Reformation*, Philadelphie, The Pennsylvania State University Press, 2005, XVIII-442 p. ISBN 0-271-02707-3, 0-271-02706-1.

Fruit d'un long et intime compagnonnage avec les écrits de Gerson, cet ouvrage est une présentation très vivante de la personnalité intellectuelle de ce dernier, de son activité et de sa production. Fondé sur la lecture de ses œuvres (d'où peut-être une certaine déformation hagiographique), il est organisé dans des chapitres qui suivent la biographie et l'ordre chronologique de la composition. Il retrace les choix et les prises de position du chancelier – dans ses démarches officielles, ecclésiastiques et politiques, autant que dans sa vie privée et les contacts avec sa famille – et expose les préoccupations théologiques et pastorales qu'il manifeste dans ses écrits. Son engagement pour la réforme – intérieure, des mœurs, des contenus de l'enseignement théologique, de l'encadrement ecclésiastique –, réforme qu'il ne put imposer, est pour l'auteur la dimension fondamentale du personnage, profondément idéaliste. L'analyse des œuvres – lettres, sermons, traités – occupe une place importante et certains moments sont privilégiés de manière à suivre son cheminement. Après les études au collège de Navarre, l'auteur souligne les moments marquants de l'itinéraire du chancelier et les crises de conscience qui les ont accompagnés. Il en repère en particulier deux : lorsqu'il songe à abandonner la chancellerie, en 1400, et au moment de la révolte des Cabochiens, dont il est la victime, en 1413, crise qui l'a amené à promouvoir le culte de saint Joseph car il estimait que ce dernier l'avait protégé. Il suit l'évolution de son attitude au sujet du schisme, ses démêlés avec les chanoines de Bruges, son activité à Constance, pour ne citer que quelques points plus longuement développés. L'étude est fouillée et toujours attentive au témoignage des écrits.

L'ouvrage est solidement bâti, mais le fait que les œuvres de Gerson soient la source privilégiée de l'exposé, malgré les mises en garde de l'auteur, laisse au deuxième plan la dimension politique de certains choix du chancelier. Sans mettre en doute son aspiration à la concorde et à la paix, au milieu du jeu des factions de ces temps troublés, son itinéraire dans le siècle n'a pas été dicté uniquement par ses préoccupations spirituelles, même à travers les crises que l'auteur évoque avec soin. Parler d'ambiguïtés dans la carrière de Gerson est peut-être excessif, mais ses silences sont certainement aussi significatifs que ses prises de position publiques. Son attachement à Pierre d'Ailly, auquel il restera toujours fidèle, lui permet d'accéder à la chancellerie de l'Université. À cette époque, celui-ci s'est déjà rallié au parti orléaniste et avignonnais, mais cela n'empêche pas Gerson de rester longtemps dans la mouvance du duc de Bourgogne, jusque après la mort de Philippe le Hardi. Comme l'auteur le rappelle, il n'approuvait certainement pas les agissements de Jean sans Peur ; cependant, par modération ou prudence, il a évité la confrontation aussi longtemps que possible. Le mécontentement du duc face à la tiédeur du chancelier a dû amener à la rupture. Mais celle-ci a mis du temps à venir, la pression de l'Université elle-même ayant eu certainement son poids, et ce

contexte explique, autant que l'obligation de résidence et que le mûrissement profond de sa démarche intérieure, ses séjours à Bruges, son absence ou ses silences lors des compromettantes assemblées du clergé traitant de la soustraction d'obédience, son attentisme pendant plusieurs années après le meurtre de Louis d'Orléans. La lecture d'E. Ornato (*Jean Muret*, 1969) et B. Guenée (*Entre l'Église*, 1987 ; *Un meurtre*, 1992) apporte des éclairages complémentaires à la dimension spirituelle des prises de position d'un acteur certainement d'importance à l'époque, et qu'on attendait au tournant.

De même, le point de vue adopté maintient l'étude à l'écart d'un aspect fondamental de la production de Gerson (ce dont l'auteur est parfaitement conscient, cf. p. XI-XII, 14), aspect que Th. Hobbins a mis récemment en évidence (*The American Historical Review*, 2003) : le caractère « public » des traités gersoniens, leur adaptation dans la forme à un auditoire dépassant les limites de l'Université. Gerson a joué un rôle essentiel dans l'évolution de la production universitaire, délaissant la somme systématique pour le traité ponctuel sur un sujet spécifique ; sans doute, il a cherché avant tout l'efficacité dans ses réactions à l'actualité, sans mesurer véritablement la portée de sa démarche, mais il y a là un point de vue à ne pas négliger pour comprendre la personnalité du chancelier.

On retiendra enfin les perspectives qui se dégagent des remarques consacrées à l'humanisme de Gerson. À juste titre, l'auteur souligne (p. 30, 35-36, 42) que, loin d'être une dimension culturelle qui s'ajoute aux multiformes intérêts du chancelier, il s'agit d'une véritable arme dont celui-ci se sert adroitement. Dans la promotion de ce qui lui tient à cœur, Gerson pratique les techniques rhétoriques les plus efficaces afin d'atteindre le but recherché. Son attention au style n'est pas un loisir érudit : le *Pastorium carmen*, première églogue humaniste en France, est une prise de position sur le schisme ; la *Josephina*, premier poème virgilien d'argument scripturaire (très différent dans son organisation et dans son contenu par rapport aux élaborations théologiques des siècles antérieurs), est une pièce de propagande en faveur du culte de saint Joseph, conçue pour être diffusée à Constance. L'attitude de Gerson est en fait révélatrice de l'importance que les nouvelles exigences stylistiques ont prise dans les milieux lettrés de l'époque. Certainement marginales par rapport à la culture aristocratique, elles s'imposent cependant sans réticence lorsqu'il s'agit de toucher un public choisi d'universitaires et de prélats.

La chronologie établie par Mgr Glorieux – s'appuyant elle-même sur les études qui l'ont précédée – est à la base de l'approche de l'auteur et, pour limiter les dimensions du livre, celui-ci préfère ne pas rentrer dans des querelles érudites sur des points particuliers. Le résultat est certainement valable ; parfois il serait cependant possible d'envisager d'autres pistes. Ainsi, en suivant G. Ouy (*Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, 1971), il faudrait repousser la date du petit poème *Contra curiositatem faciendi plures libros* plutôt à la dernière période de la vie du chancelier, la simple réminiscence biblique qui fournit le thème ne permettant pas de lier la composition de ces vers à la lettre adressée aux membres du collège de Navarre en 1400.

Un dernier chapitre évoque rapidement le legs de Gerson : les manuscrits de ses œuvres tout de suite après sa mort, mais aussi le culte dont il a été l'objet à la fin du XV^e siècle, puis au XVII^e ; la manière dont ses ouvrages ont été reçus, notamment par les réformés, d'abord au niveau européen – ce dont témoignent les traductions latines de ses œuvres en français –, ensuite essentiellement en France comme source d'inspiration pour les gallicans et les conciliaristes modernes. En conclusion sont évoqués l'échec des exigences de réforme incarnées par Gerson – échec à l'origine de la situation qui mènera aux déchirements du XVI^e siècle – et

l'actualité de sa spiritualité, dans sa dimension à la fois scolastique et affective, émotionnelle. Vient ensuite la chronologie de la vie du chancelier et des événements auxquels sa vie est liée, ainsi que des principaux moments qui révèlent sa vitalité jusqu'à nos jours. Un guide bibliographique, organisé de manière méthodique et discursive selon les différents axes d'intérêt que la production gersonienne présente, puis la bibliographie générale (sources et études), enfin l'index (incluant noms propres et notions) complètent le volume.

G. Matteo ROCCATI,
Université de Turin.

Martin Aurell, Jean-Paul Boyer, Noël Coulet, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2005, 360 p.

Cet ouvrage sur la Provence médiévale était attendu depuis longtemps. Aucune synthèse n'a, en effet, remplacé l'ancienne encyclopédie des Bouches-du-Rhône, parue en 1924. L'histoire de la Provence médiévale y est divisée en trois grands chapitres rédigés par des plumes différentes. La première partie est rédigée par Martin Aurell et correspond à une période allant de 972 à 1245, décrite comme la « genèse de la Provence comtale ». La deuxième partie est écrite par Jean-Paul Boyer. Elle embrasse une période allant de 1245 à 1380 que l'auteur a intitulé « l'éphémère paix du prince », et couvre le temps de la première maison d'Anjou. Enfin, une dernière partie est rédigée par Noël Coulet. Celle-ci concerne les années 1380 à 1482 et a pour titre « L'ultime principauté de Provence ou la seconde maison d'Anjou ».

M. Aurell s'attache à la présentation de la période peut-être la moins étudiée par les historiens contemporains. Il explique brillamment la construction de la Provence depuis l'éclatement de l'Empire carolingien et la domination des grands lignages aristocratiques jusqu'à la domination catalane. Cette domination ne s'imposa pas facilement en raison des conflits avec la maison de Toulouse et l'opposition d'une partie de l'aristocratie dont la célèbre maison des Baux. Néanmoins, appuyée par la chevalerie urbaine, très nombreuse en Provence – celle-ci apporta un soutien politique, militaire et financier en vue d'obtenir un ordre que l'aristocratie ne pouvait assurer à cause de son goût pour la guerre et le brigandage –, la nouvelle dynastie parvint finalement à assurer son emprise sur le territoire. Elle profita également de l'appui des évêques, de la renaissance du droit romain et de l'apparition d'un nouveau personnel politique formé au droit savant. À partir d'Aix-en-Provence, qui s'affirma progressivement comme la capitale du comté, les comtes catalans contrôlèrent petit à petit l'espace provençal en affirmant leur possession exclusive de droits régaliens tels que l'albergue, la cavalcade et la justice. C'est le temps de la genèse d'un appareil administratif construit à partir de la *curia* et d'une administration locale, avec l'apparition de bailes locaux dont les attributions ne cesseront d'augmenter au cours du siècle. Furent ainsi posées les bases des futures baillies provençales dont la première mention date de 1209. Il en résulta le déclasserement progressif des vieilles familles aristocratiques en même temps que s'affirmait l'expansion urbaine.

En parallèle à l'évolution politique, l'auteur aborde le renouveau monastique de la fin du *x^e* siècle dont la figure dominante fut Cluny et le monastère de

Saint-Victor. Devenu le centre de la réforme en Provence, Saint-Victor entreprit une lutte pour libérer les évêchés du contrôle aristocratique, bataille gagnée dans les années 1100. Dans le même moment, l'abbaye fut aussi gagnée par l'entreprise de pacification initiée par Cluny. C'est en Provence que ce mouvement trouva son application pratique par le biais de la trêve de Dieu. L'Église provençale en sortit renforcée avec des évêques au prestige accru et affranchis de l'emprise aristocratique.

M. Aurell insiste sur l'important mouvement communal que connut le comté à la fin du XII^e siècle et au début du XIII^e siècle, même si, selon lui, l'histoire du mouvement communal provençal reste encore à faire. Portés par une alliance entre le comte, les évêques et la chevalerie urbaine, et grâce à la diffusion du droit romain, les consulats urbains fleurirent à partir du deuxième tiers du XII^e siècle et s'étendirent jusque dans les plus petits villages. À l'image de l'Italie voisine, la podestarie se développa à partir des années 1220 pour voir apparaître, à partir de 1245, une nouvelle forme d'organisation, la confrérie. Cette dernière constitue une radicalisation de la lutte contre les évêques marquée parfois de violentes manifestations d'anticléricalisme. En écho à la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, des partis politiques se mirent en place, autour du parti clérical et autour de gens « hostiles à la domination des prélats » animés par des vicaires impériaux. Ce dernier parti se radicalisa au fur et à mesure que les marchands et artisans entrèrent dans les institutions communales. L'auteur clôt sa contribution en s'attardant sur les idéologies et méthodes de combat au sein de ces mouvements ainsi que sur les stratégies personnelles des individus tout en soulignant le soutien apporté par les troubadours provençaux qui écrivent de nombreuses chansons politiques stigmatisant l'épiscopat provençal.

Jean-Paul Boyer traite de la période correspondant à la première maison d'Anjou (1245-1380) en abordant successivement les événements politiques, les structures politiques de la monarchie angevine, la papauté avignonnaise, l'activité économique ainsi que l'histoire culturelle et religieuse pour terminer avec le règne de la reine Jeanne (1343-1380) décrit par l'auteur comme un « épilogue tragique ». Il s'attache particulièrement à l'étude des structures politiques ainsi qu'à l'action culturelle et religieuse de la nouvelle dynastie.

L'auteur explique habilement l'unification politique et culturelle de la Provence ainsi que le développement de l'État provençal sous la première dynastie angevine. De l'installation des Angevins – laquelle se fit sans grandes difficultés grâce, souligne-t-il, à la « désunion de leurs adversaires » et une aspiration générale de la société « à l'ordre et à la sécurité » – au renforcement de la monarchie guelfe sous Charles II et Robert I^{er}, ce sont les « grandes années de la puissance angevine ». Cette installation fut toutefois marquée par la fin des libertés consulaires des communes provençales et l'instauration de l'autorité du comte sur les villes au moyen de leur administration directe par le comte. Cela n'empêcha pas toutefois les communautés de garder une personnalité morale et d'élire des représentants appelés syndics. Elles conservaient donc « un minimum de pouvoir d'expression ».

Une fois les résistances vaincues, commença la collaboration des élites dirigeantes avec le nouveau pouvoir. Le comté fut intégré dans la grande politique italienne et orientale de la dynastie angevine. Base arrière de l'expansion angevine, il fournit hommes et ressources matérielles aux ambitions des rois de Naples sans pour autant, selon l'auteur, en tirer des bénéfices substantiels. C'est la grande époque de l'État angevin, lequel renforça sa domination dans tous les domaines. Systématisant sa « seigneurie majeure » et s'appuyant sur le concept de mère empire, issu du *Digeste* et signifiant « le pouvoir du glaive, pour châtier

les hommes », le comte parvint à mieux définir sa domination grâce aux ressources offertes par le droit romain. La justice constitua ainsi le principal outil de la souveraineté des comtes angevins qui affirmèrent gouverner le comté en tant que rois. La Provence développa alors un appareil administratif de plus en plus autonome de la cour napolitaine en raison de l'absence du souverain. Cette croissance des institutions gouvernementales fut accompagnée de la multiplication du nombre d'officiers, en grande partie des juristes. Une des caractéristiques provençales, fait remarquer l'auteur, fut le contrôle poussé de l'espace par l'intermédiaire de circonscriptions administratives (vigueries ou baillies) quadrillant parfaitement le territoire. Un autre outil fut la systématisation des enquêtes qui permirent à la fois de surveiller le personnel administratif et de faire valoir les droits du roi partout sur le territoire.

Cette affirmation de la dynastie angevine ne fut également possible sans l'adhésion profonde des Provençaux à son programme politique et idéologique. J.-P. Boyer insiste sur l'établissement de « liens de nature religieuse, voire affective » entre le roi et le pays, liens s'appuyant sur la sainteté revendiquée de la dynastie angevine, défenderesse par excellence de l'Église, et son adhésion aux valeurs médiantes.

L'auteur termine sa collaboration en offrant une vision très sombre du règne de la reine Jeanne. Cette interprétation aurait pu être nuancée en soulignant davantage la résistance de l'appareil administratif, lequel, malgré les difficultés politiques et économiques, parvint en collaboration avec les États de Provence à prendre en charge le pays.

Enfin, N. Coulet s'attelle à la tâche de traiter de la seconde maison d'Anjou (1380-1482). À cette fin, il décrit les nombreux troubles de la fin du XIV^e siècle pour expliquer par la suite la crise économique et les difficiles reconstructions du XV^e siècle. Il traite ensuite de la vie religieuse de la fin du Moyen Âge pour terminer sa contribution avec un rapide aperçu du gouvernement de la Provence au XV^e siècle.

L'auteur entame sa présentation du XV^e siècle par une description narrative des troubles de la fin du siècle précédent marquée par l'irruption de Raymond de Turenne et la difficile succession de la reine Jeanne, laquelle donna lieu à l'opposition des principales villes de Provence et la guerre de l'Union d'Aix. L'auteur met l'accent sur les difficultés économiques du temps et la lente reprise économique. La ponction démographique fut particulièrement importante, le comté n'échappant au désastre que grâce à un « afflux » d'immigrants qui permirent le « redémarrage de la production » au XV^e siècle. N. Coulet souligne avec justesse les modifications que la crise apporta à l'agriculture provençale : l'importance nouvelle du froment et de l'olivier, l'apparition des bastides, l'augmentation de la taille des troupeaux d'ovins et la croissance de la transhumance, organisée par de véritables entrepreneurs urbains.

Cet ouvrage se veut une synthèse de l'histoire de la Provence médiévale intégrant les résultats des dernières recherches. Dans un ouvrage de cette ampleur, l'absence du haut Moyen Âge peut *a priori* surprendre. Cela s'explique par le choix éditorial de la maison d'édition à l'origine du projet. Un volume portant sur l'histoire de la Provence des origines à l'an mil est sorti il y a plusieurs années (P.-A. Février, *La Provence des origines à l'an mil*, Rennes, Éd. Ouest-France, 1989). Cet ouvrage s'en veut la prolongation.

Confier l'écriture de chaque chapitre à un historien différent comporte des avantages certains. Cette formule permet de s'assurer que les meilleurs spécialistes prennent en charge l'écriture de chaque pan de l'histoire de la Provence. Les

auteurs. réussissent ainsi la gageure de présenter, en un peu plus de 300 pages, les événements principaux de l'histoire de la Provence au Moyen Âge tout en expliquant les structures de la société provençale. Il en résulte par contre un manque d'unité générale de l'ouvrage. Même si chaque historien s'est efforcé de traiter tous les aspects de l'histoire provençale, il n'en reste pas moins que chacun reste influencé par ses propres intérêts de recherche. Ce problème reste cependant mineur.

Un peu plus gênante est l'absence d'une véritable synthèse finale. La conclusion déçoit quelque peu par sa relative brièveté (4 p.). Riche en suggestions, elle propose des pistes de réflexion qui auraient mérité d'être davantage explorées. Comment, par exemple, s'articulent les influences extérieures (catalanes, siciliennes, italiennes, françaises) et comment ont-elles pu contribuer à l'originalité provençale ? Il aurait été également pertinent d'aborder l'histoire de la Provence en fonction du rapport centre-périphérie. Le comté a souvent été orphelin de son comte, lequel résidait le plus souvent à l'extérieur. Comment cette absence influence-t-elle l'histoire du comté ? D'autre part, les auteurs soulignent à juste titre la rupture de la fin du XIV^e siècle et du début du XV^e siècle. Comment explique-t-on les différences frappantes entre la Provence de la première et de la seconde maison d'Anjou ? Si les auteurs nous présentent bien les changements intervenus dans l'administration du comté à partir du règne de la reine Jeanne et sous la seconde maison d'Anjou (XV^e siècle), il aurait été souhaitable que soit fait état des hypothèses expliquant ce « cycle de difficultés et de tragédies ». L'importance des liens de clientèle ainsi que l'instauration d'une nouvelle féodalité paraissent être les spécificités du XV^e siècle provençal, thèmes qu'il aurait été souhaitable d'exploiter davantage plutôt que de seulement affirmer que la Provence est un exemple parfait du « mécanisme des crises de la fin du Moyen Âge ».

Ces quelques carences restent cependant mineures. Au total, cet ouvrage constitue une excellente synthèse, indispensable à tout étudiant ou chercheur s'intéressant à l'histoire de la Provence médiévale.

Jean-Luc BONNAUD.

Serena Morelli, *Le carte di Léon Cadier alla Biblioteca nazionale de France. Contributo alla ricostruzione della Cancelleria angioina*, Rome, 2005, 354 p. (École française de Rome, « Sources et documents d'histoire du Moyen Âge », 9 ; Istituto storico italiano per il Medio Evo, « Fonti per la storia dell'Italia medievale, Antiquitates », 20).

Jusqu'en 1943, l'Archivio di Stato di Napoli détenait les archives venues de la première monarchie « angevine » de Sicile (1266-1435), la dynastie fondée par Charles I^{er} († 1285), frère de Saint Louis. Ces archives angevines ne rassemblaient que des épaves du passé. Elles demeuraient énormes, avec plus de 500 000 documents. Pendant la guerre, elles furent abritées dans une propriété de la campagne napolitaine. Les Allemands incendièrent ce refuge, le 30 septembre 1943. Le fonds périt dans sa presque totalité. Heureusement, des éditions nombreuses, des reproductions, des copies et des analyses demeuraient. Le directeur du dépôt sinistré, Riccardo Filangieri, lança la reconstruction, sous forme imprimée, du trésor perdu. Établi à son initiative, l'Ufficio della Ricostruzione

angioina se tourna vers la principale série détruite, celle des « registres ». Ils réunissaient les actes émanant du pouvoir central. Le premier volume des *Registri della Cancelleria angioina ricostruiti* parut en 1950. Parvenue en 2005 au tome 48 (année 1293-1294), l'entreprise est désormais très avancée. En 1995, une étape supplémentaire a été franchie avec l'inauguration d'une collection consacrée aux *Fascicoli ricostruiti*. Les *Fascicoli* regroupaient surtout les recueils où les agents de l'administration périphérique transcrivaient les actes touchant leur office. Ils les adressaient ensuite à la cour. L'effort de restauration, poursuivi depuis une soixantaine d'années, entre en synergie avec une recherche attentive du matériel réuni par les érudits qui fréquentèrent l'Archivio di Stato de Naples avant le sinistre de 1943 (Stefano Palmieri, *Degli archivi napoletani, storia e tradizione*, Naples, 2002).

La documentation sur le régime angevin collectée par Léon Cadier (1862-1889) compte parmi les principales, entre analyses et transcriptions. Elle regarde les trois premiers souverains de la maison, de Charles I^{er} à Robert (1309-1343). Elle concerne surtout les gouvernements de Charles I^{er} et de Charles II (1285-1309), en relation avec la grande ambition de Cadier. Il désirait combattre la thèse répandue au premier chef par Michele Amari, dans *La guerra del Vespro siciliano* (1^{re} éd., 1840 ; éd. définitive, 1886-1887). Il voulait répliquer à qui voyait, dans les Vêpres siciliennes (1282), un soulèvement contre la *mala signoria* angevine (Dante, *Paradiso*, VIII, 73). Il entendait montrer la qualité de l'administration de Charles I^{er} et de Charles II. Dans ce but, il s'intéressait non seulement à la cour, mais encore aux institutions territoriales, selon une orientation moins commune. Cela le conduisait à des investigations dans les *fascicoli*. Elles donnent un prix particulier à ses recherches. Parue en 1891, l'œuvre majeure de Léon Cadier, *Essai sur l'administration du royaume de Sicile sous Charles I^{er} et Charles II d'Anjou*, continue de faire autorité. Elle a bénéficié d'une traduction italienne en 1974. Il s'agit toutefois d'un livre posthume et inachevé, en raison de la mort précoce de l'auteur.

Ses archives n'en restent que plus précieuses. Le principal s'en conserve à la Bibliothèque nationale de France. Il était tombé dans un presque oubli, avant que Serena Morelli ne le porte au jour. Elle donne dans son récent ouvrage 277 transcriptions du fonds Cadier, en grand part inédites, pour les années 1285-1293. Ses choix s'articulent avec le travail mené par l'Ufficio della Ricostruzione angioina. Ils réparent certaines lacunes des Registres reconstruits parus. Ils fournissent des extraits des *Fascicoli*. La présentation des textes est irréprochable. Un bon index des lieux et des personnes donne accès à leur contenu. Reste un petit regret pour l'absence d'un index des matières.

Mais Serena Morelli ne se borne pas à cette tâche profitable d'édition. Elle offre une excellente introduction, d'une soixantaine de pages. La présentation de Léon Cadier lui permet de dresser le portrait exemplaire d'un jeune savant français de la fin du XIX^e siècle. Il bénéficiait des grandes initiatives intellectuelles de son pays, telle la création de l'École française de Rome (1875), dont il fut élève. La fierté nationale et le désir de réparer l'opprobre de 1870 aident à comprendre sa démarche. Cette étude du personnage contribue à éclairer l'historiographie angevine des premières générations, jusqu'au début du XX^e siècle. Par ailleurs, Serena Morelli analyse les actes les plus remarquables qu'elle publie. Elle s'attarde sur l'administration provinciale des justiciers. De la sorte, elle continue le projet brisé de Léon Cadier. Elle le fait déboucher sur la dimension d'histoire sociale qui lui manquait un peu. Elle-même se confirme comme un très bon spécialiste de l'organisation territoriale du royaume angevin de Sicile (voir, en dernier lieu, « Il personale giudiziario del regno di Napoli durante i governi di Carlo I e Carlo II

d'Angiò », *La justice temporelle dans les territoires angevins*, J.-P. Boyer, A. Mailloux et L. Verdon (dir.), Rome, 2005, p. 159-169).

Jean-Paul BOYER.

Marie-Madeleine de Cevins, Jean-Michel Matz (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII^e - fin du XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome (« Collection de l'École française de Rome, 349 »), 2005, 382 p. .

Rassemblant les actes d'un colloque qui poursuivait une série de rencontres consacrées aux Angevins entre les mains desquelles furent divers royaumes et principautés d'Europe, le volume compte une vingtaine de contributions traitant d'histoire intellectuelle et culturelle. Le clergé est placé au centre de l'observation, en un domaine où son poids demeure encore prééminent à la fin du Moyen Âge. Les études sont agencées thématiquement : la formation, les bibliothèques, puis quelques acteurs ou groupes marquants sont abordés selon une logique qui revient à juxtaposer les points de vue géographiques. La focalisation angevine n'est souvent qu'un prétexte pour présenter une étude particulière et le lecteur se demande tout au long du volume, jusqu'à en trouver confirmation dans les propos conclusifs, si elle ne relève pas de l'artifice, sauf à démontrer, ce qui paraît difficile, que la présence au pouvoir de princes angevins a pu avoir une incidence sur la culture de clercs d'ailleurs parfois étrangers à l'aire angevine, comme le relèvent lucidement plusieurs auteurs.

Ce scepticisme sur la pertinence d'un sujet trop éloigné du champ politique et institutionnel jusqu'ici à bon droit au cœur des colloques angevins n'enlève rien à la qualité de la majeure partie des contributions. L'introduction tente de justifier le thème retenu en posant la question des échanges culturels au sein d'une aire angevine à géométrie variable et en observant que celle-ci a abrité universités et ordres mendiants, ce qui n'a rien de très spécifique. La question à poser était plutôt celle du degré d'implication des princes angevins (du même sang que Saint Louis) dans l'amélioration (ici intellectuelle) du clergé. On ne la voit nulle part comme on ne voit nulle part la moindre tentative de comparaison interangevine, conséquence probable dans l'hyperspécialisation dans laquelle se réfugient désormais les chercheurs.

La partie consacrée à la formation des clercs est à haute teneur magyare (la moitié des contributions) et concerne tous les types de clercs, moines (royaumes de Naples et de Hongrie), ermites, chanoines (Toul), évêques (Maine, Anjou, Provence). Il est bien difficile de croire que les Angevins aient quoi que ce soit à voir avec des situations façonnées par l'histoire locale, à quelques fondations près. En Italie méridionale, où le réseau monastique précède de beaucoup la venue de Charles d'Anjou, s'observent les mêmes traits qu'ailleurs. Seuls les Célestins paraissent soucieux de former leurs membres en créant un lieu d'accueil à Bologne. En Hongrie, les Bénédictins se réforment à partir de 1327. Il est vrai que le roi Charles-Robert soutient activement le mouvement et, en matière de formation, l'impulsion vient de la bulle *Benedictina* du pape Benoît XII (1336) mais antérieurement, le développement après 1250 d'une sorte de rôle notarial dans les chapitres et monastères (*loca credibilia*) avait conduit à renforcer la formation juridique de certains clercs. Les Bénédictins hongrois sont pourtant loin d'atteindre un haut

niveau culturel au XIV^e siècle. Ils font piètre figure à côté des chanoines (une contribution évaluée celle des membres du chapitre d'Esztergom, à haute teneur canonique), des Mendiants ou des ermites de saint Paul, ordre apparu au XIII^e siècle, structuré avec l'appui royal au XIV^e. Une contribution d'orientation assez peu culturelle leur est consacrée. Celle de M.-M. de Cevins pose la question de la formation du clergé paroissial hongrois. Autant celle des chanoines semble avoir progressé, autant celle des desservants de paroisse est difficile à évaluer. Il faut attendre 1515 pour que la capacité d'écrire soit requise des clercs séculiers ! Et, comme l'auteur le signale honnêtement, les rois angevins ne se préoccupent guère de la question durant leur domination. Ils sont étrangers au développement d'un réseau d'écoles paroissiales au XIV^e siècle ainsi qu'à l'épanouissement des écoles cathédrales dans un royaume sans université durable : le *studium* de Pécs fondé en 1367 disparaît à la mort du roi Louis le Grand. Les communications concernant l'aire francophone apportent des éléments intéressants en soi sur la formation des chanoines de Toul dans la Lorraine angevine du XV^e siècle ou sur celle des évêques provençaux, mancaux et angevins, formés à la gestion des diocèses plus qu'à la pastorale, mais rien de tout cela n'a de saveur spécialement angevine. Ces études mordent d'ailleurs sur la seconde partie en abordant les livres et les bibliothèques, et certaines débordent les cadres fixés : certes Angevin d'origine, Guillaume Fillastre n'a jamais été effectivement évêque et l'essentiel de sa bibliothèque a été constituée durant son canonicat rémois, loin de la douceur du Val de Loire.

La seconde partie regarde donc les livres et les bibliothèques de prélats ou de chapitres. On connaît partiellement celles des prélats d'Italie méridionale grâce à l'exercice par le pape du droit de dépouille qui a suscité des inventaires de biens saisis à la mort des évêques, en l'occurrence souvent pauvres en ouvrages dans les évêchés reculés du Mezzogiorno. Ces ouvrages sont de nature essentiellement juridique, liturgique et patristique avec un certain intérêt pour la médecine (proximité de Salerne ?), aucun pour les humanités. Trois bibliothèques archiépiscopales aixoises du XIV^e siècle sont étudiées sans qu'y soient spécialement discernés d'incertains traits angevins. Même chose pour celle d'un évêque marseillais mort en 1257 ou pour la bibliothèque capitulaire d'Angers inventoriée en 1472. Le travail qui porte sur les bibliothèques de trois grands chapitres du royaume de Hongrie (Veszprém, Presbourg, Zagreb) note leur étanchéité à la théologie systématique. Ces solides études ont l'avantage de donner des éditions de document.

La dernière partie regroupe des études de figures intellectuelles épanouies ou vénérees dans l'aire angevine. Soit il s'agit de groupes (frères mineurs, clercs cultivés, plutôt provençaux, envoyés au concile de Pise), soit de personnages comme Thomas d'Aquin ou François de Meyronnes. La culture franciscaine s'est développée en Provence à partir d'Hugues de Digne, « joachimite orthodoxe » dont le portrait intellectuel et spirituel est retracé. L'auteur de la communication insiste sur la présence de frères cordeliers à la cour angevine de Provence (on aurait aimé un rappel de la dilection de Robert d'Anjou, à Naples, pour le même ordre) et sur de grandes figures comme Pierre-Jean Olivi et saint Louis d'Anjou, éduqué au couvent de Brignoles, enterré avec Hugues de Digne et sa sœur Douceline au couvent des Mineurs de Marseille. Un autre franciscain provençal célèbre pour ses réflexions politiques, François de Meyronnes, est ensuite étudié. Bien en cour napolitaine et pontificale, le théologien a reçu une formation très classique mais a développé des positions originales défendues selon des procédés rhétoriques particuliers. À Naples a enseigné brièvement Thomas d'Aquin (1272-1273), membre d'un ordre dominicain auquel deux provinces « angevines » ont beaucoup apporté sur le plan de l'organisation des études, la Provence et la province romaine qui

comprenait le Midi italien (avant l'érection d'une province de Sicile en 1294-1295). En cette région se développèrent des *studia* provinciaux de théologie, intermédiaires entre l'école conventuelle et le *studium generale*. Avant d'accéder à ce statut (1303), Naples abrita un *studium* dominicain soutenu par Charles d'Anjou et où enseigna saint Thomas. Contrairement à la légende « gibeline » qui veut que l'Aquinat ait été empoisonné sur ordre du roi de Sicile, le théologien fut vénéré des rois angevins et le roi-prédicateur Robert le Sage prononça même un sermon à sa gloire à l'occasion de sa canonisation en 1323. Elle fut considérée comme un succès remporté par la royauté angevine dont le couvent napolitain San Domenico devint la nécropole. Dans l'une des meilleures contributions du volume, J.-P. Boyer montre très bien comment le Docteur Angélique et sa rigoureuse doctrine ont cimenté le pouvoir royal prétendant s'exercer sur les bases de la sagesse et de la raison, mais que son culte, dépourvu de reliques, ne fut jamais vraiment populaire, concurrencé, jusque chez le monarque, par celui de saint François. L'étude est suivie de l'édition du sermon de Federico Franconi pour la fête de Thomas d'Aquin.

En conclusion, J. Verger admet que la problématique ecclésiastico-culturelle du IV^e Colloque angevin se révèle inadéquate. Les espaces angevins n'ont nulle homogénéité. Leur parcours permet seulement de multiplier les points de vue géographiques. Les territoires angevins constituent un excellent observatoire du clergé européen dans ses pratiques communes. Le volume est un instructif panorama forcément dépourvu d'une (impossible) synthèse et malheureusement bien pauvre en comparaisons.

Franck COLLARD.

Irmgard Fees, *Ricchezza e potenza nella Venezia medioevale. La famiglia Ziani*, Rome, Il Veltro, 2005, 520 p. (trad. de l'allemand par Carla Vinci-Orlando, titre original, *Reichtum und Macht in mittelalterlichen Venedig, die Familie Ziani*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1988).

L'éditeur italien Il Veltro, qui ne craint pas de publier des traductions (de qualité) a constitué depuis les années 1980 une riche collection d'histoire de Venise. Cette fois, il offre aux italianisants une thèse magistrale publiée d'abord en Allemagne sur l'histoire de la famille Ziani, qui a traversé l'histoire de Venise à la façon d'un météore, entre 1150 et 1250, en donnant à la Commune deux doges, Sebastiano et son fils Pietro. En 384 pages, Irmgard Fees commence par enquêter sur les diverses composantes de la parentèle, puis sur leurs activités commerciales en qualité de marchands ou d'investisseurs (les rapports entre Sebastiano Ziani et Romano Mairano sont bien connus), avant de passer en revue les acquisitions foncières et immobilières à Venise, dans le duché et sur la Terreferme, puis d'examiner les rapports que les membres les plus éminents de la famille ont noués avec l'Église, en particulier avec les monastères bénédictins par le biais de l'avouerie, puis avec les franciscains, pour conclure sur le rôle politique, social et culturel de cette famille ducale. Un appendice d'une centaine de pages passe en revue l'ensemble des sources utilisées et publie quelques documents. Ces sources vont au-delà de l'extinction des mâles du lignage ; elles s'arrêtent en réalité avec la liquidation, un siècle plus tard, des biens gérés par les tutelles. Conformément à la

tradition allemande, Irmgard Fees commence par inscrire son sujet dans le grand débat historiographique qui opposa au début du siècle passé Werner Sombart et Reinhard Heynen à propos de la naissance du capitalisme, le premier tenant pour l'antériorité et le caractère décisif de la propriété immobilière dans l'accumulation du capital, le second voyant dans cette même propriété un effet de l'accumulation du capital marchand converti dans l'achat de biens durables, si on peut aussi brièvement résumer l'opinion de ces deux fondateurs. Heynen s'appuyait sur l'exemple du grand marchand déjà cité, Mairano. I. Fees, étudiant le capitaliste qui par ses investissements permit à Mairano de faire d'excellentes affaires dans toute la Méditerranée, confirme le bien-fondé des thèses de Heynen et conclut (p. 382) que « la base déterminante de la puissance et de l'autorité au XIII^e siècle à Venise était toujours encore une activité dans le commerce et les affaires ; richesse et puissance étaient inséparablement liées au commerce ». Prenant comme sujet d'étude deux partenaires étroitement liés en affaires, comme Ziani et Mairano, y avait-il une autre conclusion possible ? Il faut remarquer que le nom même de Ziani apparaît tardivement (1079), mais en 1089 un curé, appelé Marcello Ziani, avait de son vivant donné à l'abbé de San Giorgio toutes les salines d'un *fondamento* de Murano, dont les propriétaires, de la famille Lupanico (authentique vieille famille), rappelaient au donataire qu'il ne faudrait pas oublier de leur verser le cens annuel sur la récolte et le quint en cas de vente du bien, ce que le tenancier livellaire n'avait pu céder. De toute façon, I. Fees passe scrupuleusement en revue tous les biens fonciers, après avoir abordé les investissements commerciaux, mais, en marge de ce modèle d'érudition, elle pose l'hypothèse *a priori* que le premier investissement de Sebastiano Ziani, soit 1 000 hyperpères, prêtés en 1146, étant donné son exceptionnelle importance, ne pouvait provenir que de gains commerciaux antérieurs (sur lesquels la documentation est muette), car rentes foncières et loyers ne procuraient, écrit-elle, que de modestes avantages. S'il est vrai qu'ensuite on voit les Ziani acheter massivement ou pièce à pièce des biens immeubles, on doit quand même se demander si le choix d'une autre famille, plus antique, aux biens mieux établis –, et je pense ici aux Gradenigo, par exemple –, n'aurait pas confirmé avec éclat le bien-fondé des thèses de Sombart. Il est vrai que cette famille, plus durable, n'a pas disposé d'hommes aussi flamboyants que le chevalier Marco, brillant vainqueur de tournoi en place Saint Marc.

Jean-Claude HOCQUET.

Paola Lanaro (ed.), *At the Centre of the Old World. Trade and Manufacturing in Venice and the Venetian Mainland, 1400-1800*, Toronto, Centre for Reformation and Renaissance Studies (« Essays and Studies », 9), 2006, 412 p. (cartes, illustrations, glossaire et index).

Autrefois, quand l'économie vénitienne se confondait avec le commerce maritime et, au premier chef, avec les voyages des galées, la seule industrie florissante était la construction navale dans le vaste chantier d'État de l'Arsenal, plus grande entreprise européenne ; il avait alors suffi à quelques hardis navigateurs de créer une nouvelle route des épices pour entraîner l'irréversible décadence. Commença alors une véritable course au déclin parmi les historiens, certains n'hésitant pas à en voir les signes avant-coureurs dès la seconde moitié du XV^e siècle, quand le

patriciat marchand, soucieux de diversifier ses investissements, se serait tourné vers l'achat et la mise en valeur de propriétés sur la Terreferme. Braudel ayant réhabilité le XVI^e siècle, il avait été entendu que la crise ne s'abattait sur Venise, sur l'Italie et sur l'ensemble méditerranéen que vers les années 1620-1630. Il est vrai que l'historiographie vénitienne se prêtait à cette lecture dans la mesure où la plus ancienne statistique aurait remonté au discours-testament prêté au doge Mocenigo qui, dans un éclair de lucidité, aurait mis en garde contre la politique de conquêtes en Lombardie de son successeur non encore désigné. On n'en a pas fini avec ce discours qui demeure la référence à laquelle confronter le devenir économique de la cité ; j'avais pourtant exprimé des soupçons dès 1975 (*Voiliers et commerce en Méditerranée*, p. 536, n. 42), avant qu'Alan Stahl ne publiât en 1995 un article définitif : « The deathbed oration of Doge Mocenigo », qui démontait le mécanisme de fabrication du document. Une seconde difficulté venait obscurcir la situation : dans l'État vénitien, on étudiait presque exclusivement la capitale bien servie par ses incomparables archives, on se contentait aussi de dépouiller les seules archives politico-administratives, les registres des conseils, en particulier le Sénat et, avec Reinhold Mueller, les Procurateurs de S. Marco. Ces temps sont révolus et Paola Lanaro a réuni une équipe d'historiens, souvent élèves de Mueller, pour nous livrer une réinterprétation de l'histoire économique de Venise. À l'issue de la lecture, on ne se pose plus la question de savoir si Venise a connu une révolution industrielle ni si celle-ci a été brutalement stoppée par quelque catastrophe démographique ou par les concurrences étrangères, non plus portugaise, mais anglo-hollandaise, et par une persistante hostilité ottomane. La réponse est venue à la fois d'une ouverture aux archives des villes de la Terreferme et d'un renouvellement des sources consultées, notamment les inépuisables archives notariales, et d'un questionnement inspiré du concept wallersteinien de *world-economy* qui débouche ici sur la construction d'une économie régionale à laquelle ont participé les différentes villes de l'État, et pas seulement la capitale, tout un réseau de foires, de routes, de canaux, qui a mobilisé les ressources anciennes (l'élevage transhumant du mouton, les mines) et nouvelles (l'énergie hydraulique de la zone des collines, l'élevage du ver à soie), un essor auquel ont contribué les nobles vénitiens, dont la figure la plus emblématique reste celle de Nicolò Tron qui, vers 1718, fonda la lainière (*lanificio*) de Schio laquelle, en 1732, employait 600 ouvriers, puis celle de Follina, où il produisait, aidé de techniciens étrangers, des draps bon marché pour l'exportation. Insister sur ces nouvelles implantations proches de Vicence nuance le jugement né de la consultation de la courbe calamiteuse sur les mouvements longs de l'industrie lainière à Venise aux XVI^e et XVII^e siècles. Depuis, plusieurs auteurs (Molà) s'étaient penchés sur une industrie nouvelle qui avait pris brillamment le relais : la soierie.

Le livre examine l'histoire industrielle et commerciale de la République de Venise entre le début du XV^e siècle et la fin du XVIII^e, en commençant par Venise elle-même, d'abord les draps de laine (Andrea Mozzato), les tissus de soie (Marcello della Valentina) et l'industrie du verre (Francesca Trivellato), Walter Panciera traçant une conjoncture précise de chacun des secteurs industriels de la ville, y compris de l'industrie chimique et pharmaceutique et de l'imprimerie, et dégageant le rôle des forces productives, à l'intérieur des corporations ou à l'extérieur, ainsi de l'emploi du travail féminin. La seconde partie traite de l'État, du Veneto et de la Lombardie vénitienne autour de Brescia et de Bergame. Cette dernière ville constitue à bien des égards la découverte du livre, tant sont grand son dynamisme, variées ses activités, experte sa main-d'œuvre, renommée sa foire. Les A. examinent à la fois, en divers secteurs géographiques, l'industrie urbaine et la

proto-industrie du monde rural où se développe le *Verlagssystem* : Edoardo Demo traite de la laine et de la soie ; Belfanti, d'une industrie nouvelle, la bonneterie ; Favero, de la nouvelle céramique autour de Bassano ; Luca Mocarelli, de l'activité manufacturière en Lombardie ; tandis que Vianello revient en Vénétie pour étudier la diffusion de la manufacture rurale produisant pour les marchés locaux. Dans chacune des contributions, on voit Venise fonctionner comme centre de rayonnement de connaissances techniques et foyer d'appel de techniciens spécialisés porteurs d'innovations. Pour relancer l'industrie lainière, elle a accueilli des techniciens étrangers qui apportèrent des procédés nouveaux de filature, de travail des cardés, de teinture mixte de la laine. De nouveaux types de tissu, d'abord créés à Venise, gagnaient ensuite Vicence et Trévise. Et le port, les activités portuaires, loin d'être négligés, profitaient au contraire de l'expansion des activités industrielles pour importer les matières premières les plus variées, la laine et le coton ou le lin, l'huile, le sucre, la cire pour l'éclairage, les teintures, et exporter les produits fabriqués. Jamais le port n'avait connu par le passé une telle activité à laquelle contribuait encore le pavillon de S. Marco encouragé par une habile politique de protection et de subvention conciliant intérêts privés et défense du bien public. Bien entendu, pour protéger un environnement urbain fragile, Venise avait tendance à écarter les activités polluantes, tandis que, pour utiliser au mieux une main-d'œuvre experte et bien formée, elle se tournait de plus en plus vers l'industrie du luxe et les industries à forte valeur ajoutée, la soierie, l'imprimerie qui s'appuyait, dans la ville, sur un maillage serré de librairies, la verrerie, la porcelaine. Commence aussi à se développer une industrie nouvelle, le tourisme, qui créait de nombreux emplois dans un secteur nouveau, le tertiaire. Il reste que l'on peut reprendre l'heureuse formule d'Andrea Mozzato qui voit le noble (vénitien) du Quattrocento : « S'il n'est pas employé à temps plein dans l'appareil d'État, être actif, d'abord dans le commerce, ensuite dans la propriété foncière, enfin dans l'industrie textile. » La formule peut s'appliquer au XVIII^e siècle, si on l'inverse, car le commerce n'est plus l'élément moteur ; il a cédé la place, même si les opérateurs économiques continuaient de privilégier les productions, pour lesquelles ils savaient disposer de marchés, et d'adapter leurs produits aux goûts des clientèles, à leur pouvoir d'achat, à leur éloignement. Sachons gré à Paola Lanaro d'avoir réuni autour de son projet tant de brillants talents, jeunes ou déjà confirmés, mais dont les travaux n'avaient pas eu le retentissement mérité, notamment en France. L'historiographie vénitienne se porte bien (est-ce la traduction anglaise qui commet une bévue en substituant *bales* à *cloths*, ce qui a pour effet de multiplier par sept la production drapière de la fin du XV^e siècle ? Une balle de draps contenait en effet 7 *pannilana* de première qualité, avait pourtant averti Mozzato [p. 83, n. 49]). Disons pour terminer un mot du titre, bien explicité dans la lumineuse introduction du volume, relayée par la conclusion de M. Aymard : l'ancienne ville clé du capitalisme marchand médiéval se serait trouvée devancée par l'économie marchande-financière du Nord qui aurait établi une nouvelle division internationale du travail reléguant la Méditerranée à la périphérie, mais Venise, aidée par les savoir-faire et les capitaux accumulés au temps de la splendeur, aurait rapidement réagi avec succès en explorant de nouvelles voies économiques qui la maintinrent au centre de l'ancien monde.

Jean-Claude HOCQUET.

Eric R. Dursteler, *Venetians in Constantinople. Nation, Identity, and Coexistence in the Early Modern Mediterranean*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press (« The Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science », 124th series, n° 2), 2006, 289 p.

Dursteler s'est fait connaître depuis 1998 par des articles sur les relations commerciales, diplomatiques et culturelles nouées par les Vénitiens avec l'Empire ottoman et sa capitale aux XVI^e et XVII^e siècles. Le contenu de ces travaux est éparpillé et élargi dans le présent livre qu'il a écrit en compagnie d'un guide, le jeune Pietro della Valle, qui, en 1614 à la suite d'une aventure galante, avait fui la ville et s'était embarqué sur un galion pour accomplir un voyage de onze années en Orient, vrai « pèlerinage de curiosité » à la rencontre de cultures autres. La première étape le conduisit en deux mois à Galata. Sur ses carnets, il a décrit ses compagnons de voyage : hommes et femmes, soldats, marins, marchands et passagers : « Il y avait, écrivait-il, des catholiques, des chrétiens, des hérétiques de diverses sectes, des Grecs, des Arméniens, des Turcs, des Persans, des Juifs, des Italiens de plusieurs cités, des Français, des Espagnols, des Portugais, des Anglais, des Allemands, des Flamands – en somme, des gens de toutes les religions et les nations du monde. » Cette taxinomie selon la religion et la nation est le point de départ d'une réflexion sur le pluralisme culturel de la Méditerranée, Venise étant choisie comme laboratoire d'analyse grâce à sa richesse archivistique, à sa tradition historiographique, aux relations durables nouées avec l'Empire ottoman, à son caractère pluriethnique et multiculturel au centre, dans la ville elle-même, et par sa périphérie, son empire maritime perçu comme frontrière de l'Europe et milieu culturel où confluaient toutes sortes d'hommes porteurs de diverses cultures méditerranéennes. Venise a encore un autre mérite relevé par le perspicace Guicciardini : un demi-siècle après la conquête de Constantinople et après deux guerres désastreuses, elle a appris qu'il valait « mieux utiliser l'art de la défense qu'engager la bataille avec l'ennemi » (p. 5), où la défense prépare non à la guerre mais à une paix durable. Dursteler va donc étudier la longue coexistence de quatre-vingts ans entre les deux États, qui succéda à quelques brefs conflits après 1500, et se termina dans la guerre de Candie (1645-1669) pour insister sur l'attitude de relative tolérance des Ottomans à l'égard des minorités à l'époque moderne, loin des clichés du « conflit des civilisations », proche d'un nouveau modèle qui envisage la Méditerranée comme participant d'une « civilisation islamo-chrétienne ». Au cœur de la problématique il y a la question de l'identité.

Della Valle y répondait d'abord par la religion, élément premier d'appartenance à un groupe au début de l'époque moderne. À la différence de Dursteler, je pense que della Valle inclut dans ce classement par la religion les Grecs orthodoxes, les Arméniens et les Juifs, les Turcs sunnites et les Persans chiïtes, même si « Turc » servait alors, pour les Européens, à désigner tous les musulmans. Les autres, les non-chrétiens, sont donc caractérisés par leur religion, et les chrétiens d'Europe par leur langue, leur culture, leur identité nationale, encore que le concept de nation fasse l'objet d'un minutieux examen critique, les chrétiens étant de leur côté qualifiés d'« infidèles » par les musulmans, sans plus de nuance. En fait, écrit Dursteler, « les frontières de la foi religieuse étaient poreuses », et le sénat vénitien pouvait proclamer fièrement, après Lépante : *Prima semo veneziani, poi cristiani*, ce qui n'a pas besoin de traduction et confirme la soif d'indépendance politique contre le désir de croisade manifesté par la papauté et l'Espagne. Bien des paysans des Balkans pensaient, comme Luther, que « le turban turc est préfé-

nable à la tiare pontificale ». La société ottomane était ouverte aux chrétiens et aux juifs ; le pouvoir ottoman, loin de viser à la domination du monde et à la destruction de la chrétienté, dirigeait ses armes contre d'autres pouvoirs musulmans, Séfévides d'Iran, Mamlûks en Égypte et Syrie, ou encore au Maghreb.

Dursteler cite le cas des Grecs du *stato da mar* qui se rendaient à Constantinople pour leurs affaires, s'y mariaient, s'y établissaient, impossibles à distinguer de leurs coreligionnaires sujets du sultan, sinon qu'ils se faisaient enregistrer comme sujets vénitiens auprès du baile pour n'avoir pas à payer les impôts des Ottomans. Ils jouaient alternativement des deux systèmes, au mieux de leurs intérêts, comme les Juifs qui montraient en toutes circonstances un grand souci d'adaptabilité. L'État vénitien « polyglotte et polyethnique » s'étendait de Bergame à Candie et englobait des groupes antagonistes, sans cohérence religieuse, linguistique ni culturelle. C'était un tout hétérogène de territoires distincts rassemblés sous l'autorité d'institutions vénitiennes. Mais qu'est-ce qu'un Vénitien ?, demande Dursteler : la législation reconnaissait cette qualité à une infime minorité, les nobles de Venise et un groupe étroit de citoyens nés dans la ville. Tous les autres, y compris ceux qui habitaient Venise, étaient des sujets. On connaît le résultat : aussi bien les nobles des cités sujettes de Vénétie que les notables des îles grecques considéraient les Vénitiens comme une force d'occupation et appelaient de leurs vœux l'invasisseur qui les délivrerait de leur oppression.

Marranes et renégats illustrent aussi ce caractère fluide de l'identité nationale, car il s'agissait de groupes compacts qui adaptaient leur identité à leur intérêt. Mais on trouve la même versatilité dans ce qui formait l'essence même de la société vénitienne, son milieu marchand. En principe, la législation réservait l'exercice de la marchandise sous pavillon vénitien aux seuls nobles et citoyens. Or beaucoup de non-Vénitiens, sujets et même étrangers fuyant les troubles religieux de leur pays, ou sujets ottomans, exerçaient le commerce illégalement, après quoi les autorités, au lieu de les sanctionner, leur accordaient la citoyenneté pour services rendus dans le commerce du Levant.

Dursteler examine comment Vénitiens et Ottomans ont vécu côte à côte et les voies par lesquelles des peuples de diverses origines culturelles, religieuses et linguistiques ou sociales, ont agi et coexisté localement, en particulier dans la communauté vénitienne de Constantinople installée depuis la conquête à Galata qui n'était pas le ghetto pour chrétiens complaisamment décrit par les voyageurs, puisque de nombreux Turcs y vivaient et travaillaient. À l'issue de son enquête il pense avoir démontré que les sociétés « pré-modernes » n'étaient ni caractérisées par des modèles rigides, intangibles d'association et d'identité, ni isolés à l'abri de barrières étanches. L'étude de la structure et des institutions de la nation vénitienne dans la capitale de l'empire, des marchands comme du monde non officiel des bandits, des esclaves, des Grecs, le persuade d'abandonner l'image traditionnelle de l'identité au profit d'un processus fluide de définition et de redéfinition, puis de privilégier la coexistence entre musulmans et chrétiens sur la frontière de la Méditerranée, loin du « modèle binaire du choc des cultures ».

Certaines données méritent qu'on y insiste. En 1588, le sénat vénitien estimait à 2 500 le nombre de Vénitiens captifs et réduits en esclavage dans l'ensemble du monde méditerranéen, mais les traités signés par Venise avec le sultan obligeaient les Ottomans à libérer ces esclaves et à les remettre au baile qui les rapatriait. L'historien n'est pas dupe du respect de cette clause humanitaire ni des échappatoires trouvées par les maîtres qui cachaient leurs esclaves dans la clandestinité. En 1567, le nonce à Venise, frappé par la « multitude de Turcs » établis dans la ville, y voyait un terrain fertile pour les missionnaires jésuites, tandis qu'à Galata,

lieu de perdition célèbre pour ses tavernes, de nombreux Turcs assistaient en spectateurs aux offices des grandes fêtes chrétiennes dans l'église Saint-François. En 1570, à la veille de la guerre de la Sainte-Ligue, on arrêta à Venise les marchands ottomans : 65 musulmans et 97 juifs. En 1594, le baile Matteo Zane informait que le commerce des Ottomans avec Venise atteignait 400 000 ducats par an. Parmi les courtiers (*sensali*) qui négociaient les transactions entre Vénitiens et étrangers dans la ville, 20 connaissaient le turc et 4 le slavons ; en 1621, à l'ouverture du *fondaco dei turchi* sur le grand Canal, leur nombre était monté à 33. Venise ne pouvait se passer du commerce turc. À Constantinople, patriciens, marchands et citoyens vénitiens rencontraient les Ottomans lors des fêtes, à la chasse, dans les salons, au sérail, tandis que les *popolani* (*commoners*) travaillaient sur les mêmes chantiers et Dursteler exhume une liste (1596) de 46 charpentiers occupés à réparer un vaisseau vénitien, parmi lesquels figuraient slaves, Génois, gens de Messine et de Naples, Français, Romains, Grecs, Allemands et Corses.

On est loin des vues d'un historien qui continue de faire autorité, Wilhelm Heyd, pour qui « les Turcs n'ont aucun goût pour le commerce (...) seulement une insatiable passion de conquêtes » (cité p. 159). Dursteler a fait entendre un autre message : si nous percevons le monde méditerranéen comme fait d'identités composites, assemblées de multiples couches, malléables et se construisant selon un processus dynamique de négociation plutôt que comme un objet statique obéissant à des divisions binaires (Est/Ouest, islam/chrétienté) qui conduisent au conflit de civilisations, alors les évidences frappantes de paix et de coexistence entre peuples de diverses religions et cultures peuvent être plus facilement saisies et offrir peut-être quelque espoir à notre époque troublée (p. 185). C'est là le message des démocrates américains, et si je n'ai pas mis les guillemets à la citation, c'est par un ultime scrupule de traducteur.

Jean-Claude HOCQUET.

Claire Dolan (dir.), *Entre justice et justiciables : les auxiliaires de la justice du Moyen Âge au XX^e siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « Inter-Cultures », 2005, 828 p.

L'histoire de la justice est devenue aujourd'hui l'un des domaines les plus actifs de la recherche historique. En témoignent notamment les colloques de plus en plus fréquents qui, rassemblant de nombreux participants, parmi lesquels, à côté des pionniers, un nombre important de jeunes chercheurs, abordent des thèmes novateurs dans une perspective généralement diachronique, du Moyen Âge au XX^e siècle. Le présent ouvrage en constitue un bon exemple : consacré à ces oubliés, pour les uns presque complètement (par exemple, les huissiers), pour certains seulement partiellement (par exemple, la police et les avocats), de l'historiographie que sont les auxiliaires de justice, il rend compte d'un colloque qui a réuni à l'Université Laval à Québec en septembre 2004 plus d'une cinquantaine de participants, dont 46 communications sont ici publiées, précédées d'une présentation détaillée de la maîtresse d'œuvre, Claire Dolan.

L'expression commode d'« auxiliaires de justice » rend mal compte d'une diversité foisonnante. Ils sont définis ici d'une manière négative : l'auxiliaire, qui participe évidemment d'une manière ou d'une autre au fonctionnement de la justice, ne doit pas avoir pour fonction de juger. Le classement retenu, établi sur des

bases empiriques, semble pertinent, avec deux grandes catégories, chacune subdivisée en plusieurs rubriques. La première catégorie concerne les auxiliaires de justice « par fonction », avec d'une part les exécutants et la « main forte » (les sergents, les commissaires et la police, les gardes forestiers et les huissiers, les bourreaux), d'autre part ceux qui parlent et écrivent pour les justiciables (les avocats, les procureurs, les greffiers et les notaires). La seconde catégorie concerne les autres auxiliaires de justice, ceux qui ne le sont pas par fonction, mais qui le deviennent ponctuellement du fait des circonstances (le titre de cette partie ne me semble pas très explicite : « auxiliaires de la justice ou auxiliaires de justice ? ») : il s'agit d'abord du clergé (dans le cadre des monitoires), puis des auxiliaires « au service de la concorde » (les bailes des seigneurs, les arbitres, les consistoires réformés, les suppléants de paix, qui agissent tous dans un cadre officiel, donc qu'il ne faut pas inclure dans l'infrajustice), enfin des experts (sages-femmes, chirurgiens, médecins, psychiatres, ingénieurs, etc.). Seul petite critique, on peut se demander si les notaires n'auraient pas dû figurer dans la seconde catégorie plutôt que dans la première, puisque dans la plupart des cas ils ne jouent un rôle d'auxiliaire de la justice que ponctuellement.

Si le champ chronologique retenu va du Moyen Âge au ^{XX}^e siècle, et même au ^{XXI}^e siècle dans une communication, il est abordé inégalement. La période moderne domine largement avec 27 communications ; et comme les 5 communications concernant l'époque médiévale ne traitent que de la fin de celle-ci et la plupart des 12 concernant l'époque contemporaine du ^{XIX}^e siècle, on peut estimer que le titre de l'ouvrage est un peu trop englobant. Quant à la perspective spatiale, elle accorde de loin la plus belle part à la France avec 33 communications, mais des exemples canadiens (six communications), anglais (2), brabançons et genevois (2 chacun), et même valaque (une communication), permettent d'introduire quelques éléments de comparaison, notamment quant aux sens différents des mêmes mots dans ces divers espaces (l'avocat canadien, par exemple, correspond à la fois à l'avocat et au procureur français).

Cet ouvrage montre bien la diversité des raisons d'être et des façons d'agir des auxiliaires de justice en fonction des époques et des régimes – ou, plus précisément, des systèmes judiciaires. Cette diversité est particulièrement nette dans le domaine pénal entre le système inquisitoire à la française et le système accusatoire à l'anglo-saxonne (même si ce dernier garde en France une place malgré tout primordiale pendant toute la période moderne) ; en outre, selon qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne du pénal, les mêmes auxiliaires de justice prennent des visages différents et multiples. Dans ces perspectives, l'adaptabilité des institutions judiciaires et de ses auxiliaires apparaît comme une donnée constante et essentielle : c'est dans les périodes de changement qu'on s'en aperçoit le mieux.

Quant aux apports ponctuels du livre, ils sont multiples et ne sauraient être énumérés ici de manière exhaustive. D'ailleurs la présentation générale de Claire Dolan les expose très bien et permet au lecteur de se retrouver facilement, en fonction de ses propres centres d'intérêt, dans ce très gros ouvrage.

Les points faibles de l'ouvrage me semblent être de trois ordres. Le premier réside dans l'inégalité du traitement accordé à chaque sous-catégorie d'auxiliaires de justice, les uns bénéficiant de plusieurs communications (les avocats, les experts, etc.), les autres d'une seule (les bourreaux, le clergé, etc.), de sorte qu'on retire de la lecture le sentiment d'un domaine très inégalement exploré. Cette impression est accentuée par les déséquilibres chronologiques et géographiques soulignés plus haut. Mais comment faire autrement sur un aussi vaste sujet et dans le cadre des actes d'un colloque, dont l'économie d'ensemble échappe forcément

pour une bonne part à ses concepteurs ? Ma seconde interrogation porte sur la justification même du sujet de l'ouvrage. Certes, on ne peut que se réjouir de l'accent mis sur les auxiliaires de justice en général, mais on peut se demander à juste titre si le concept possède une cohérence suffisante pour justifier un traitement spécifique. Car, en l'absence des juges, la justice qui apparaît ici semble quelque peu tronquée, comme amputée. En d'autres termes, si l'histoire de la justice ne peut pas se limiter à la seule action des juges, elle ne peut pas non plus être faite à partir de l'observation des seuls auxiliaires. Bref, une histoire équilibrée et cohérente suppose la prise en compte simultanée de tous les acteurs de la vie judiciaire : les juges, les auxiliaires de justice et, évidemment les justiciables. Enfin, troisième critique, il me semble que les auxiliaires sont ici présentés, d'une communication à l'autre, sous des angles d'approche parfois trop différents les uns des autres, certains (les plus nombreux) l'étant sous celui de leur action dans le cours de la justice, mais d'autres dans une perspective surtout sociale, économique et culturelle, qui tient peu ou pas du tout compte de leur rôle spécifiquement judiciaire ; on pourrait considérer que cette diversité constitue une richesse, mais j'ai plutôt tendance à croire qu'elle affaiblit la cohérence de l'ouvrage.

Malgré ces quelques petites faiblesses, sans doute inévitables dans une entreprise d'une telle ampleur et d'une pareille ambition, et qui ne sont en réalité que la conséquence du foisonnement et de la richesse des communications, ce livre apporte une multitude d'informations et ouvre des pistes qu'il faudra prolonger et élargir dans l'avenir. Il contribue à combler une lacune historiographique et surtout il peut être considéré comme un ouvrage fondateur, base de départ pour de fécondes recherches. Il devrait rendre de grands services aux historiens non seulement de la justice, mais aussi plus largement de la société, et contribuer à impulser les travaux futurs. Comme l'écrit Claire Dolan à la fin de sa présentation : « S'il est quelque chose qu'on peut tirer de cet ouvrage, c'est bien que la justice, pour les historiens comme pour les justiciables, a désormais un visage. »

Benoît GARNOT.

Jean-François Chauvard, *La circulation des biens à Venise. Stratégies patrimoniales et marché immobilier (1600-1750)*, Rome, École française de Rome (« Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome », 323), 2005, 629 p..

Cette thèse, appuyée sur un dépouillement considérable d'archives vénitiennes, s'intéresse autant à un objet (le marché immobilier) qu'à son inexistence, puisque l'essentiel des mutations immobilières intervient dans un cadre successoral : le paradoxe, assumé par l'auteur, le conduit à multiplier les précautions méthodologiques louables, bien que cette tension puisse parfois fragiliser le raisonnement. J.-F. Chauvard a construit l'essentiel de son analyse sur une source fiscale manifestement très riche, celle des *Dieci Savi alle decime in Rialto*, magistrature chargée d'établir le montant d'un impôt annuel (une décime) sur les rentes immobilières et foncières : outre de rares recensements (1661, 1711 et 1740 dans le cadre de cette étude), ce collège de magistrats enregistre tous les changements de propriété, renvoyant de plus à l'acte juridique qui validait la mutation. Face à l'énormité du fonds, l'auteur a fait le choix de centrer une partie de son étude sur

un des sestiers de Venise (celui de San Polo) et de repérer l'évolution du groupe de propriétaires initial (lors du recensement de 1661), sans pour autant passer sous silence le reste de la cité vénitienne.

Une telle recherche, ambitieuse méthodologiquement, par le croisement d'approches sérielle et micro-historienne (comme l'attestent les graphiques, les annexes nombreuses, la cartographie locale, qui retracent tant des évolutions quantitatives d'ensemble que des évolutions aussi fines qu'individuelles), dans un donné (le bâti) globalement stable au XVII^e siècle, possède parfois les limites de ses ambitions. Le choix de la paroisse de San Polo pose par exemple le problème, très classique face à une analyse spatiale étroite, de sa représentativité. Dans cette paroisse, le nombre de propriétaires est globalement stable au XVII^e siècle, là où D. Beltrami (*Storia della popolazione di Venezia, dalla fine del secolo XVI alla caduta della Repubblica*, 1954) estimait que le nombre de propriétaires doublait approximativement à Venise dans le même laps de temps ; de même, dans cette paroisse, la propriété patricienne est écrasante : le patriciat perçoit environ 80 % de la rente foncière, quand il en perçoit la moitié pour l'ensemble de la cité. Il s'agit donc ici d'un échantillon vénitien très particulier, et cette originalité de la paroisse étudiée a pu peser sur cette impression très fixiste d'un marché immobilier dominé par la douloureuse nécessité de vendre. De même, et c'est là le silence des sources qu'il faut incriminer, la sous-location, phénomène massif (le quart des revenus fonciers environ) autant qu'invisible, et son impossible prise en compte peuvent peser sur la classification des revenus fonciers et de leur évolution. Plus généralement, l'étroitesse du marché foncier tend parfois à fragiliser les analyses ; par exemple, la construction d'une typologie à nombreuses entrées, pour une cohorte de 57 personnes (chap. VII), apparaît artificielle.

Malgré ces quelques réserves de méthode, liées pour l'essentiel à l'étude d'un marché si discret qu'il en devient parfois introuvable, l'ouvrage a l'audace de proposer conjointement une analyse quantitative, sérielle, et une perspective proche de la micro-histoire, marquée notamment par l'importance des réseaux sociaux et l'impact de la dimension culturelle du foncier. La démarche d'histoire socio-économique est d'autant plus intéressante qu'elle se fonde d'abord, dans l'étude des comportements patrimoniaux, sur la maison plus que sur les acteurs : c'est le bâti, dans une perspective non pas d'économie de la construction (puisqu'il est globalement stable au XVII^e siècle) mais de changement de mains, qui joue le rôle de fil conducteur de la démarche, permettant ainsi à l'auteur d'échapper à une lecture trop « impressionniste » du jeu de l'échange.

Le marché de la pierre apparaît marqué par un acteur aussi discret qu'efficace, l'État, qui brouille la lisibilité d'un système d'échanges. Certes, le contrôle public sur les ventes tend à décliner ; certes, les acteurs peuvent tenter de jouer avec des dispositions réglementaires largement héritées du Moyen Âge. Le deuxième chapitre, après avoir rappelé la grande diversité des formes de propriété (et les opérations de crédit qu'elles suscitent), montre ainsi qu'existent des formes souples, mêlant crédit, logement et opération immobilière. Néanmoins, la pratique du fidéicommiss, c'est-à-dire la constitution d'un patrimoine inaliénable, constitue un frein à l'établissement d'un marché immobilier libre : la République de Venise, en autorisant le patriciat à figer son patrimoine foncier, en jouant la carte d'une stabilité sociale visible dans la pierre, perturbe les mécanismes fonciers et ceux du crédit. Des perspectives comparatistes auraient été ici les bienvenues, avec le majorat espagnol par exemple ; trop souvent, la thèse se refuse à poser la question d'une éventuelle exception vénitienne, se prêtant parfois implicitement à la fermeture de la *storia patria* italienne, c'est-à-dire au présupposé d'une irréductible originalité de chacun des espaces politiques péninsulaires à l'époque moderne.

À cette influence indirecte de l'État (en autorisant les fidéicommiss) s'ajoute un rôle direct majeur, puisqu'une forte part des ventes immobilières sont des ventes en faveur du fisc – et l'évolution générale du marché de la pierre (une lente croissance jusqu'au milieu du XVII^e siècle, suivie d'une retombée) suit celle de ces ventes forcées, elles-mêmes directement liées aux évolutions fiscales de Venise. De même, le prix de vente, s'il tend à s'aligner sur une projection des loyers comme rémunération du capital (c'est-à-dire que le prix s'approche de la somme d'argent qui, placée, apporterait des profits comparables aux loyers), repose largement sur la caution implicite de la puissance publique, permettant de fixer un prix véritable. Il s'agit donc d'un marché hybride, entre capitalisation de la rente et tutelle étatique, et le portrait très détaillé qui en est fait, des acteurs à la formation des prix, de son évolution à ses déterminantes extérieures, est aussi éclairant qu'exemplaire : au-delà de la seule question d'une rigidification de la société vénitienne, au-delà même du cas particulier de Venise, il s'agit d'un apport essentiel à la compréhension du double jeu, social et économique, de l'échange dans les sociétés dites d'Ancien Régime.

L'évolution du marché, au-delà de son étroitesse et de l'impact du fisc, semble peu liée à la rentabilité de l'investissement dans la pierre : au fil du siècle, le rendement de la pierre augmente (les ventes forcées en faveur du fisc, effectuées à des prix relativement bas, offriraient une rémunération du capital de l'ordre de 10 % par an) sans pour autant susciter une pression de la demande. L'offre, quant à elle, est en général contrainte, la mise en vente d'un bien immobilier intervient comme ultime recours, face à une situation financière critique. De ce fait, les *popolani*, les non-nobles, sont paradoxalement les principaux acteurs du marché foncier, alors que le patriciat possède la grande majorité du bâti : c'est à la fois l'indice d'une plus grande fragilité des patrimoines populaires (par rapport aux patrimoines nobiliaires, soutenus en outre qu'ils sont par la puissance publique à travers les fidéicommiss), mais aussi le signe d'une lente érosion de cette domination patricienne, concurrencée par les appétits fonciers de nouveaux venus. Sans la protection d'une République qui sclérose le marché immobilier, cette érosion foncière du patriciat aurait sans doute été plus marquée : le mythe politique de la stabilité vénitienne passait également par cette réduction du marché foncier, dans une ville pourtant marquée par la culture d'entreprise. Ce marché biaisé peut ainsi coexister avec des formes très capitalistiques du foncier, comme la détention de parts, de carats de maison, comparable aux formes traditionnelles d'investissement économique.

Le resserrement de l'analyse (chap. 6 à 9) sur la paroisse de San Polo permet de mieux mesurer les dynamiques à l'œuvre dans un ensemble apparemment peu mobile : une lecture qualitative d'un marché certes étroit (55 ventes réelles, sur 390 changements de propriétaire, en quatre-vingts ans) offre la possibilité de cerner les variations du foncier dans l'espace géographique et social, entre les deux recensements de 1661 et 1740 – ne fût-ce qu'en raison de la hausse du nombre de propriétaires. La règle successorale héréditaire entraînait un risque de morcellement de la propriété foncière, mais ne génère pas un développement du marché : soit le partage n'a pas lieu d'être, du fait d'un héritier unique (le « suicide démographique » du patriciat, la faible natalité qui le caractérise, est sans doute aussi une stratégie patrimoniale), soit il s'effectue en créant des sous-ensembles immobiliers comparables entre eux, et comparables surtout, dans leur structure, à l'ensemble immobilier antérieur. Plus généralement, les patrimoines fonciers sont constitués en partie de biens de rapport considérés comme interchangeables, en particulier quand ils sont d'acquisition récente, perçus comme aux marges des biens lignagers.

Les deux derniers chapitres s'attachent à dégager des stratégies patrimoniales, mais ils sont, pour le premier d'entre eux en particulier, limités par l'étrécissement de l'échantillon des acteurs, comme par la courte durée prise en compte. De ce fait, la fragilité des petits patrimoines, la capacité de résistance des patrimoines fonciers importants, semblent presque aller de soi : c'est dans le groupe intermédiaire des patrimoines moyens que peuvent, en moins d'un siècle, s'opérer de réels reclassements. De même, l'absence de stratégie d'agrégation patrimoniale, c'est-à-dire l'extension anarchique des possessions, pourrait bien n'être liée qu'au hasard des lots disponibles – d'autant que l'auteur montre bien l'étrécissement du cercle d'échanges, la tendance à acheter le foncier par l'intermédiaire d'un circuit d'échanges déjà connu : pour les patrimoines modestes, l'horizon d'achat est réduit par l'étrécissement du réseau social, ce qui limite d'autant l'existence d'un marché de la pierre et freine l'extension sociale du groupe des propriétaires. Dans la diversité des stratégies d'acquisition, marquées, dans la majorité des cas de figure, par le primat du foncier rural, émerge un groupe « déviant », qui privilégie investissements urbains et regroupements de bâti : dominé par les artisans et commerçants, c'est probablement ce groupe qui conteste bien timidement la domination foncière du patriciat. On aurait pu souhaiter que l'auteur donne sens à cette stratégie du boutiquier : l'ouvrage souffre parfois d'une forme de prudence de la pensée, et, si l'aveu d'un silence des sources est louable, l'hésitation à formuler des hypothèses (quand, par exemple, les données quantitatives peinent à faire émerger de nettes ruptures) peut, à de rares occasions, laisser le lecteur sur sa faim.

Le prisme du foncier, malgré l'étrécissement du marché immobilier, permet donc à J.-F. Chauvard de proposer des éclairages nouveaux sur une vaste palette de thèmes centraux, qui vont des formes originales du marché aux stratégies de conservation du patriciat, des impacts de la pression fiscale (et des guerres contre l'Empire ottoman) aux interactions avec les ralentissements de l'économie vénitienne, de la difficile mobilité sociale à la culture foncière. Autant que des réponses, cette belle thèse offre de vastes perspectives, et c'est l'un de ses nombreux mérites.

Renaud VILLARD.

Pierre-Yves Laffont (Études réunies par), *Transhumances et estivage en Occident des origines aux enjeux actuels*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006, 415 p. (Actes des XXVI^{es} Journées internationales d'histoire de l'abbaye de Flaran, 9, 10 et 11 septembre 2004).

Après les beaux livres de Ph. Arbos, de F. Braudel et, plus récemment, de J.-M. Moriceau, voilà un bon livre qui réexamine l'histoire des déplacements de bétail sur la très longue période, puisque les communications présentées couvrent les millénaires qui séparent la préhistoire et la Grèce archaïque de l'époque strictement contemporaine. Les perspectives se situent essentiellement dans le cadre du Bassin méditerranéen, du Maroc au sud, à tous les pays qui entourent la grande mer intérieure au nord, mais il manque le Proche-Orient et l'Asie Mineure ; très normalement, l'Espagne tient une grande place dans ces études, ne serait-ce que parce que la Mesta, cette organisation corporative, et même corporatiste de la transhumance, y trouve son origine castillane dans la seconde moitié du XII^e siècle,

et parce que le mot même de *transhumance*, utilisé en France depuis l'extrême fin du XVIII^e siècle seulement, est traduit directement de l'espagnol. Vingt-cinq études de grande qualité qui apportent des réponses et ouvrent des perspectives pour la recherche future mais qu'il est impossible de résumer.

Historiens et géographes connaissent bien ces mots de *transhumance* et d'*estive*, et savent qu'il est parfois difficile de les distinguer ou des les opposer. Des moutons partout, des millions de moutons qui parcourent parfois plusieurs centaines de kilomètres pour rejoindre leurs prairies estivales ; des vaches par centaines de milliers qui n'effectuent généralement que quelques dizaines de kilomètres ; mais encore des chèvres, mal tolérées parce qu'elles nuisent à la végétation arbustive, et même quelques juments suitées ; et encore des porcs qui vont glaner fâines et glands pour revenir, bien gras, mourir sous le couteau du charcutier et pour garnir les charniers des paysans aisés ; et aussi des abeilles dont on transporte les ruches pour leur faire butiner des variétés de fleurs dont la floraison s'étale dans le temps, des saïnoïns précoces aux bruyères tardives.

Les questions sont souvent traitées sur le long terme mais font apparaître une absence de connaissances sur tout le haut Moyen Âge qui semble marquer une discontinuité. Elles mettent en lumière des intérêts divergents qui opposent souvent étrangers et indigènes, entrepreneurs lointains qui disputent l'alpe aux éleveurs locaux soucieux aussi de protéger leurs maigres cultures de la dent du bétail ; bien présentes aussi, les querelles de bergers dont les troupeaux se concurrencent, les réclamations contre les taxes levées par les communautés traversées, contre le prix de location des alpages qui varient en fonction de la pression démographique.

La recherche d'une laine fine de mérinos a longtemps prédominé puis on a axé la transhumance sur la recherche de la viande et des fromages pour alimenter des marchés urbains toujours plus importants, la transhumance hivernale, dite inverse, ramenant le bétail dans les plaines urbanisées. À tous les stades de la grande migration les intérêts des communautés paysannes, des seigneurs locaux, des établissements religieux détenteurs de droits de pacage sur les hautes montagnes s'opposent aux acteurs urbains.

Au cours du XIX^e siècle, l'importance de la transhumance diminue ; les montagnes se dépeuplent et l'élevage d'altitude perd de son importance quand les prairies artificielles de plaine se multiplient et dispensent de sortir le bétail de l'étable. Les moyens de transport modernes, le chemin de fer d'abord puis le camion, ôtent à ces remues de bêtes le pittoresque du voyage à pied. Aujourd'hui, la transhumance n'est souvent plus qu'un souvenir et l'estive du bétail local suffit à animer les régions de montagne. D'ailleurs la montagne, d'un point de vue économique, est beaucoup plus profitable l'hiver par la pratique du ski. À coups de subventions européennes et de plans d'aménagement, on s'efforce, par le biais du tourisme d'été, par l'attribution d'AOC aux productions fromagères ou à la viande (l'agneau des Causses), de redonner vie à la présence animale aux altitudes élevées ; des fêtes de la transhumance apparaissent, très populaires, qui accompagnent la montée des troupeaux (en Provence surtout), et le folklore qui ravit les populations urbaines aide à la survivance des pratiques anciennes. La nécessité d'entretenir les pelouses et de limiter la croissance spontanée de l'arbre joue aussi en ce siècle soucieux d'écologie et d'environnement. La transhumance, réadaptée, peut encore avoir de beaux jours ; cela dépend uniquement de la volonté des hommes plus que des impératifs économiques liés à l'élevage. Un livre donc qui non seulement enrichit considérablement nos connaissances mais qui, par les questions qu'il pose, fait réfléchir à l'avenir de l'Europe.

Marcel LACHIVER.

Pierre Charbonnier (dir.), *Les anciennes mesures locales du Centre-Est d'après les tables de conversion*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2005, 403 p.

Les équipes locales que Pierre Charbonnier anime depuis près de vingt ans (le premier volume de la collection qui concernait, comme il se doit, le Massif central a paru en 1990) poursuivent régulièrement leur travail. Avec ce volume, le cinquième de la collection, tout le centre-est de la France est exploré, de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or à la Drôme (11 départements qui s'ajoutent aux 46 déjà étudiés). Ainsi, le territoire français se trouve couvert aux deux tiers et il suffira de trois volumes pour assurer l'exploration des départements situés au nord d'une ligne Nantes-Mulhouse.

Pour la première fois, les auteurs ne se sont pas contentés d'utiliser les tables de conversion généralement élaborées par les soins de l'Administration du début du XIX^e siècle. Ils ont eu recours au cadastre, principalement pour les trois départements que composait la Franche-Comté, le cadastre, en certaines communes, ne se contentant pas d'indiquer la valeur des anciennes mesures agraires ; ils ont aussi utilisé différentes séries des archives départementales, en particulier les séries B, C, E, H, L.

Commune par commune, on trouvera donc, malgré quelques points communs dans les dénominations, l'étonnante variabilité des mesures agraires, des mesures de longueur, des mesures de capacité pour les matières sèches (avec le cas, toujours particulier, de l'avoine) et pour les liquides, le vin, l'huile, le lait même, ne se mesurant pas de la même façon. N'oublions pas les mesures pour le bois (bois d'œuvre et bois de chauffage), pour le charbon de bois, pour le fil, les tissus, les pommes de terre même.

Bien sûr, des érudits locaux, comme pour les volumes déjà parus, ne manqueront pas de relever quelques inexactitudes, de mentionner le cas particulier de telle seigneurie ou de tel hameau, ou le changement de valeur de la mesure dans le cours du temps à la suite de la réorganisation de tel ou tel marché des grains. Le dépouillement exhaustif des minutes notariales livre toujours des particularités de ce type. D'ailleurs les auteurs ont pris la précaution de traiter de l'évolution des mesures depuis le Moyen Âge, en particulier en Savoie.

Mais, répétons-le, ces livres constituent de remarquables instruments de travail et il faut espérer la parution rapide des trois derniers volumes. Tous les ruralistes, mais aussi tous ceux qui s'intéressent à la production et aux échanges commerciaux, ne peuvent que se féliciter de l'œuvre entreprise et remercier Pierre Charbonnier et tous ses collaborateurs.

Marcel LACHIVER.

Grégory Quenet, *Les tremblements de terre aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Seyssel, Champ Vallon, 2005, 587 p.

Voilà un travail lourd d'informations, soutenu par des analyses subtiles, un livre érudit en dépit de quelques redondances et d'une complexification de la pensée parfois un peu vaine. Bref, une belle thèse qui interroge le tremblement de terre en France à la fois pour lui-même, sorte d'événement local en quelque sorte, comme y invite le chapitre 4 sur le désastre de Manosque en 1708, mais aussi

comme une donnée culturelle majeure en raison de ses larges implications. À travers le tremblement de terre, en effet, se révèlent des enjeux intellectuels liés à l'évolution des interrogations et des explications scientifiques, un enjeu social avec les réactions des communautés, voire un enjeu politique dans une prise en compte assez timide des séquelles du séisme de la part de l'État. Il permet ainsi à Grégory Quénet d'inscrire le phénomène comme une contribution majeure à l'histoire du (des) risque(s) au cours de l'époque moderne et de saisir ainsi une autre facette des relations complexes de l'homme et de la nature.

L'ouvrage propose d'emblée d'analyser le processus informatif qui conduit un événement naturel à devenir une catastrophe, contribuant à faire du risque une construction sociale dont « il faut examiner (...) les catégories d'acteurs et d'organisations impliquées, les stratégies et procédures mobilisées, les instrumentations mises en œuvre, les modélisations effectuées, le rôle des représentations et des conceptualisations du risque constituées et véhiculées, la hiérarchisation entre les différents risques, l'évaluation du rôle des représentations et des perceptions » (p. 66). Cet ambitieux programme, qui se fonde essentiellement sur quatre grandes sources (les procès-verbaux de l'Académie des sciences, les gazettes, les textes littéraires et les écrits des curés à la fois mémoriels, gestionnaires et médiateurs, subtilement traités ici), a privilégié un dialogue fructueux avec les scientifiques et a permis de répertorier plus de 750 séismes entre 1600 et 1800 en France. Il a surtout mis en valeur l'évolution décalée des perceptions grâce à l'adoption d'un plan chronologique.

Au début de la période considérée, l'interprétation se nourrit d'abord de l'imaginaire des phénomènes prodigieux, se réfère à une dimension religieuse explicative nécessairement punitive, volontiers prophétique et dont l'exégèse se trouve ainsi aisément récupérée par la culture politique. Le second temps, qui court du milieu du XVII^e siècle au tremblement de Lisbonne, constitue le temps de la mise à distance où se répondent, sans se combattre vraiment, les interprétations religieuses, qui privilégient désormais les bienfaits de la catastrophe comme truchement du salut, et les approches scientifiques et laïques alors que se maintient une lecture politique à l'exemple du séisme pyrénéen de juin 1660 tenu pour le présage d'un règne difficile. La dernière phase commence après la tragédie lusitanienne de novembre 1755, moment privilégié sans doute mais qui ne fait qu'amplifier des changements déjà à l'œuvre. Comme le souligne clairement l'auteur, même si Lisbonne interroge la fonction providentielle du divin et la place du mal, ce n'est pas elle qui laïcise la catastrophe. Dès avant cette date, la recherche des causes et la mesure des effets des tremblements de terre plus que leur signification l'emportaient déjà. La mobilisation technique et scientifique mit en œuvre de nouveaux protocoles d'observations et de mesures diffusés par les gazettes et inscrivent le séisme comme un dérèglement naturel d'intensité plus ou moins variable. Jadis tenu pour une rupture unique, le tremblement de terre participait désormais à un cycle d'évolution tellurique. Néanmoins ces inflexions n'évinçaient pour autant des lectures morales et religieuses, à l'image de la *Lettre sur la Providence* de Rousseau en 1756, ni n'effaçaient de l'horizon intellectuel l'inquiétude pérenne du siècle des Lumières.

Le bref rappel de ce parcours aux chevauchements composites souligne indirectement la part prise par certains acteurs dans les appréhensions et les modifications du phénomène : clercs, scientifiques, politiques, journalistes ou écrivains. Restait à savoir comment la société dans son ensemble vivait et percevait le séisme. La mise en place d'un nécessaire jeu d'échelle restait délicate et menaçait de renvoyer à l'opposition bien connue mais souvent peu opératoire entre le peuple et les élites

(p. 417). Grégory Quénet se demande justement si, au XVIII^e siècle, les différentes gestions de la catastrophe, la confrontation des multiples lectures de l'événement ne permettent pas d'illustrer une facette de ce clivage manichéen. La démonstration difficile et réitérée (p. 398-402, 424-430) révèle, bien sûr, l'émergence d'une distinction sociale après 1740 entre la parole des experts et les interprétations de la nature de la part des populations concernées autant que par celles... qui ne l'étaient pas. Elle demeure cependant hésitante et généralisante. Et, après la bonne analyse du récit de Jacques-Louis Ménétra sur les secousses ressenties à Bordeaux pendant l'été 1759, les conclusions du paragraphe consacré à « *la complexité des attitudes "populaires"* » et appuyées sur ce seul témoignage ne convainquent pas totalement. Après tout, le malaise métaphysique et le souci matériel des « élites » face au tremblement de terre du XVIII^e siècle ne seraient-ils pas une autre manière de traduire la crainte obligatoirement superstitieuse et fataliste du « peuple » ?

Bien des développements intéressants de ce travail permettent cependant de s'interroger, et en l'inscrivant dans un contexte plus vaste, sur les figures originales du tremblement de terre dans la construction d'une culture du risque. Ainsi, la fonction religieuse bienfaisante de la catastrophe dans l'économie du salut se retrouve dans les récits de confrontation avec les tempêtes océanes. Il en est de même pour l'influence de la physico-théologie à travers une lecture renouvelée du spectacle de la nature beaucoup trop rapidement évoquée ici (quelques lignes confuses, p. 422). On pourrait questionner pareillement le rôle joué ici par la communication dans la transformation de l'événement naturel en catastrophe (p. 125). La condition d'une telle métamorphose ne vaut-elle pas en réalité pour tout événement, ce fait porteur de sens (Paul Ricoeur) et, par là, producteur potentiel d'un discours ? Par ailleurs, et en dépit des utiles précautions liminaires de l'A. (p. 69-70), les ambiguïtés propres au mouvement de laïcisation ne sont pas toutes levées. Peut-être en raison d'une analyse un peu succincte des savoirs empiriques, comme explication complémentaire au providentialisme, ou du rôle non seulement scripturaire mais public et pastoral tenu par ces curés-écrivains dans l'affirmation du processus (le sermon du curé Marchais de 1783 fournissant alors un contre-exemple). Enfin, au sujet de l'efficacité relative de l'État, auquel on recourt pourtant plus fréquemment, ne peut-on plaider aussi la faiblesse quantitative d'un phénomène qui n'aura quand même suscité aucun saint protecteur ?...

Ces courtes observations veulent toutefois contribuer à souligner combien la grille de lecture élaborée à propos du tremblement de terre constituera désormais un outil indispensable pour toute recherche sur l'histoire sociale et culturelle du risque naturel.

Alain CABANTOUS.

Harro Höpfl, *Jesuit Political Thought. The Society of Jesus and the State, c. 1540-1630. Ideas in Context*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004, XII-406 p.

Si les catholiques intransigeants ont attribué les origines de la Révolution française aux gallicans et aux jansénistes, il s'est trouvé des conservateurs protestants, comme Ranke, pour accuser les Jésuites d'en avoir été les premiers et véritables instigateurs. Par la suite, cette thèse sera reprise dans un sens progressiste par de nombreux auteurs anglophones qui ont transformé les membres de la Compagnie

de Jésus en proto-démocrates. À l'inverse, en France ou en Espagne, une forte tradition vise à considérer les Jésuites comme les ennemis par excellence de la modernité politique !

Récemment, les études du jésuite Robert Bireley et de la non-jésuite Lynn Martin ont obligé à nuancer ces thèses en mettant à mal toute vision monolithique et unilatérale de la Compagnie de Jésus. Elles ont montré, en effet, qu'en France et en Allemagne les Jésuites dépendaient de leurs patrons princiers, et que leur fameux vœu d'obéissance au Général à Rome ou leur lien indissoluble au gouvernement central s'avéraient très problématiques dans la pratique. Mais personne n'avait encore osé s'attaquer frontalement aux idées politiques des Jésuites avant la tentative de Harro Höpfl, historien des idées britannique, connu par ailleurs pour sa précédente étude sur la pensée politique de Calvin.

Il est vrai que le sujet est piégé, pour ainsi dire, de naissance. Depuis le XVI^e siècle, il a fait l'objet d'une polémique qui accompagne l'histoire même de la naissance et du développement de la Société de Jésus au sein de la constitution et du renforcement des nations européennes. On peut se demander si la démarche n'aurait pas gagné à mettre d'emblée en perspective le vaste corpus de reproches que les adversaires des Jésuites ont élaboré précisément à propos de leurs ingérences et interférences dans le domaine de l'État ou de la société civile. Et cela d'autant plus que l'A. ne cesse de s'y référer tout au long de son livre. Jusqu'à nos jours, ainsi qu'en témoigne l'article « Jesuits » de l'*Oxford English Dictionary* cité à la première page, aucun autre groupe religieux n'a suscité, que ce soit de la part des « machiavéliens », des « politiques », des « gallicans », des « protestants », des « parlements », des « dominicains » ou des « jansénistes », autant de critiques et de peurs que la Compagnie de Jésus. Sans doute la vision optimiste de la relation chrétienne au monde propre aux Jésuites et la reconnaissance de la dignité de la vocation politique qui va avec ne sont-elles pas étrangères à ces vives réactions.

Alors que, face à l'émergence de l'État et de sa « raison », les « machiavéliens » séparent radicalement politique et vertu morale, les Jésuites, à la pointe de la Contre-Réforme et de l'anti-machiavélisme, aspirent au contraire à la restauration de l'universalisme, de l'unité et de l'hégémonie du catholicisme. C'est de cette volonté d'adaptation de l'Église aux nouveaux défis lancés par l'évolution de la société que découlent leurs pratiques d'éducateurs, de missionnaires, de conseillers du Prince, de casuistes ou de polémistes. Toutes ces nouvelles fonctions à la fois religieuses et sociales vont être interprétées par leurs adversaires dans un sens exagéré et unilatéral jusqu'à donner lieu à la théorie du complot, forme extrême du soupçon de cacher des ambitions politiques et d'aspirer à la monarchie universelle.

Traiter de la pensée politique jésuite revient donc à se lancer dans un sujet intrinsèquement polémique. H. Höpfl n'en est pas inconscient, puisqu'il se défend de vouloir écrire la théorie politique que les Jésuites ne sont pas parvenus à élaborer. Il ne leur attribue pas d'avoir développé des considérations spéculatives sur la République, à l'instar des auteurs classiques du domaine. Il n'ignore nullement l'ambition essentiellement religieuse et spirituelle des pères fondateurs, des missionnaires et des éducateurs qui entendent rétablir l'unité de l'Église sous le patronage de protecteurs princiers. Néanmoins, il ne peut pas s'empêcher de leur prêter, ne serait-ce qu'en pointillé, une doctrine constituée. À cet égard, la source d'inspiration de sa réflexion est moins le livre de Bireley, *The Counter Reformation Prince. Anti-Machiavellianism or Catholic Statecraft in Early Modern Europe* (Chapel Hill, 1990), qui insiste sur la diversité des situations spécifiques propres aux pratiques des moralistes ou des casuistes jésuites, que celui de Quentin Skinner, *The Foundations of*

Modern Political Thought (Cambridge, 1978). L'ouvrage est, du reste, édité dans la collection du maître de l'École de Cambridge, « Idées en contexte ».

Conformément au modèle skinnérien de l'histoire des idées, l'entreprise se distingue par son souci de précision. Elle repose sur l'analyse minutieuse des écrits d'une série d'auteurs jésuites, Francisco Suarez, Luis de Molina, Juan de Mariana, Gabriel Vasquez, Giovanni Botero, Adam Contzen, Robert Persons, ou le cardinal Robert Bellarmin, miroirs des princes, littérature polémique ou traités théologico-juridiques en rapport avec les contextes intellectuels du néothomisme, de la scolastique espagnole, du droit naturel et, bien évidemment, des débats sur la raison d'État. C'est la grille conceptuelle élaborée par Skinner autour de la légitimation du pouvoir, du contractualisme et du constitutionnalisme qui organise la problématique. H. Höpfl ne s'occupe ni des moyens de la puissance, ni des finances de l'État, ni du contrôle des sujets, moins encore des exigences économiques. Il n'aborde pas non plus le conseil politique ou le problème de la guerre juste qui a pourtant beaucoup intéressé Contzen.

Sa démarche balance continuellement entre, d'un côté, la nécessité de replacer les théoriciens jésuites dans le champ problématique de leur époque, ce qui conduit à les diversifier, voire à les banaliser, et, de l'autre, le besoin de cerner l'expression d'une « théorie politique distinctement jésuite » (p. 2), d'une « conception identifiable à l'œuvre » (p. 367), voire d'une « homogénéité de pensée » (p. 366). H. Höpfl ne croit certes pas à l'existence d'une doctrine politique collective qui serait propre à la Compagnie de Jésus dans son ensemble. Cependant, il pense pouvoir mettre en évidence une série de croyances concernant la nature du bon ordre dans la collectivité et de pratiques de gouvernement qui seraient constitutives de la spiritualité, de l'activité missionnaire et éducative ainsi que de l'écclésiologie des Jésuites, même si elles n'éliminent pas la possibilité d'un désaccord entre eux.

Pour caractériser la Société de Jésus, H. Höpfl commence très classiquement par examiner les « Règles » ou « Constitutions » qui, de tout temps, notons-le en passant, ont eu le don d'intriguer et d'inquiéter les adversaires des Jésuites, d'Étienne Pasquier aux parlementaires français du milieu du XVIII^e siècle et au-delà. Il resitue parfaitement l'Institut dans le projet tridentin de reconstruction de l'unité de l'Église catholique, *Societas Perfecta*, menée contre la fracture protestante. Il en représente la forme d'organisation la plus efficace. Toutes les activités de la Société sont au service de ce grand dessein de la Contre-Réforme : l'éducation, la prédication, la confession des princes, la casuistique, la controverse, les livres de piété. Le bon ordre à l'intérieur de la Société est conçu, tel un microcosme, comme une anticipation du « bien commun » à l'extérieur.

Leur organisation admirée en même temps que redoutée par tous leurs détracteurs est fondée sur quelques principes qui ont des implications politiques ou qui contiennent des références explicites à la politique, ainsi le contrôle des passions ou l'« obéissance » chez des auteurs comme Pedro de Ribadeneira, Robert Persons ou Robert Bellarmin. Certes, personne ne doute à l'époque que l'obéissance ne soit une injonction divine, mais l'originalité jésuite repose sur la conception de la volonté de Dieu comme liée à une supériorité visible. Elle implique la hiérarchie et ses incarnations, le supérieur général, le général, le pape. Tous les auteurs jésuites optent pour la monarchie comme meilleure forme de l'État. Les principes de hiérarchie et de subordination sont également pour eux les conditions de l'ordre social. Cependant, H. Höpfl est obligé de reconnaître que ces croyances sont largement partagées aux XVI^e et XVII^e siècles, d'Arnisius à Althusius et de Hobbes à Filmer (p. 57).

La dimension « politique » découle logiquement de l'ingérence dans les « affaires séculières », *negotia secularia*. La pratique du patronage princier et l'instrument que constitue la casuistique permettent d'accommoder la conscience chrétienne à la raison d'État. Néanmoins l'A. relève, avec beaucoup d'honnêteté, l'existence de traités d'apologétique, dus à la plume d'auteurs jésuites qui dénoncent précisément ce mélange avec les affaires publiques ou s'en plaignent comme ceux de Richeome (p. 60-61). L'ambiguïté est déjà présente chez les pères fondateurs, par rapport à cette captation de la bienveillance des puissants. La situation objective du patronat des Guises pendant les guerres de Religion, ou la pratique de Contzen, confesseur de Maximilien de Bavière, ne font que l'aggraver. Contre les politiques, les Jésuites entendent bien défendre l'unité du catholicisme et, par voie de conséquence l'intolérance qui est considérée comme indispensable au maintien de l'État.

Une des thèses fondamentales du livre veut que la source de cette recherche d'une coïncidence entre le spirituel et le temporel provienne précisément de l'objectif tridentin : combattre la « peste » de l'hérésie. La Compagnie de Jésus s'en est faite la championne. Les Jésuites prônent le devoir de répression contre l'hérésie qui, à leurs yeux, entraîne de graves conséquences politiques. Ils insistent sur le caractère profondément rebelle et subversif du calvinisme.

Mais, pour H. Höpfl, les Jésuites, notamment Giovanni Botero présenté comme prototypique, ne se contentent pas de répondre aux réformés. Il insiste sur le rôle de leur polémique contre les machiavéliens associés, il est vrai, à l'hérésie, mais aussi à l'athéisme, à la politique selon les « politiques » et à la tolérance. Contre Machiavel et sa critique du christianisme, des théoriciens comme Ribadeneira affirment la vertu civile du catholicisme présenté comme facteur social stabilisant et modèle de bonne conduite pour les citoyens. À l'opposé, ils soutiennent que la tolérance religieuse ne peut avoir que des conséquences désastreuses tant sur le plan spirituel que dans l'ordre politique.

H. Höpfl éclaire très bien l'enjeu des débats autour des différentes conceptions de la raison d'État. Aux yeux des théoriciens jésuites, la vraie raison d'État ne se définit que par ce qui est moralement soutenable dans la conduite politique. Cette tentative d'accommodation entre morale et politique implique des techniques souples comme l'équivoque, la restriction mentale, la casuistique ou la prudence. Cependant ces dernières ne parviennent pas à éliminer complètement les tensions et les incompatibilités entre les deux objectifs.

Dans les chapitres concernant l'autorité politique et la légitimation du pouvoir, les Jésuites sont présentés comme des théoriciens du droit divin très proches de Bodin ou de Hobbes (p. 261, 300). Mais l'auteur prend grand soin d'éviter toute généalogie modernisante et souligne l'absence du rôle de l'état de nature dans la conception jésuite du transfert du pouvoir de la communauté au Prince. Il n'y a pas de place chez eux pour l'institutionnalisation d'une quelconque limitation du pouvoir, et spécialement à partir d'un « contrat », malgré quelques exceptions apparentes comme Suarez ou Mariana. Dans la ligne des thèses de Skinner, la démonstration vise à marginaliser la dimension contractualiste, au sens moderne, de ces deux auteurs qui restent, selon H. Höpfl, des exceptions sans réelle postérité au sein de la Compagnie de Jésus. Ils conservent par ailleurs des aspects archaïques qui interdisent, selon lui, d'établir toute filiation en ligne directe avec Locke. L'A. reste néanmoins sensible aux tensions qui découlent de la conception de l'autorité en termes de règles et de devoirs des sujets à l'égard du Prince. Il observe les mêmes tiraillements, à propos de la théorie de la loi, entre la volonté du légiste, d'une part, et la justification par le bien commun, de l'autre. Ni le concept de liberté naturelle ni

celui du droit des individus, que les Jésuites admettent, ne comptent beaucoup dans leurs discussions. H. Höpfl se refuse à séculariser la pensée théologico-politique des Jésuites. Son horizon, souligne-t-il, est fondamentalement tout celui de l'Église, *Res-publica perfecta* et non celui du simple Commonwealth.

Les deux derniers chapitres sont précisément consacrés aux rapports conflictuels entre les deux autorités qui régissent le même corps des sujets, point sur lequel la pensée jésuite a développé les thèmes originaux et controversés, du tyrannicide et de la puissance indirecte du pape. Malgré les réserves de nombreux membres de la Société, l'ecclésiologie de la Compagnie de Jésus tend indéniablement à la subordination du pouvoir politique à l'autorité spirituelle. H. Höpfl va encore plus loin, puisqu'il établit une correspondance entre la prépondérance accordée au pape et la nécessité d'éradiquer l'hérésie. Il faut un juge suprême au milieu des controverses doctrinales et des divisions religieuses qui entraînent des guerres civiles. Sa souveraineté doit être au-dessus de tous les partis, même au dessus de la puissance temporelle des rois. C'est à cause de ces thèses que la Compagnie sera accusée de désobéissance politique et de légitimer le tyrannicide, voire de rendre l'autorité politique précaire en permettant à la puissance papale de déposer les rois. C'est ainsi qu'au cours des années 1600, dans le contexte de l'assassinat d'Henri IV, du Serment d'allégeance de Jacques I^{er} et de l'interdit de Venise, la Société se trouvera prise au centre du maelström de la controverse sur les deux puissances.

Un des grands mérites de la démarche érudite et scrupuleuse du livre est de montrer à quel point la pensée de la Compagnie de Jésus est loin d'être uniforme. Elle puise à différentes sources et horizons : l'antimachiavélisme (Botero), l'aristotélisme (Contzen) ou la scolastique espagnole (Molina, Vasquez, Suarez). De plus, il existe de profondes divergences entre les théoriciens jésuites et leur doctrine elle-même contient souvent des tensions internes qui la minent. C'est cette dimension que, de tous temps, leurs adversaires se sont efforcés d'effacer pour réinventer une doctrine monolithique dont les Jésuites ont cherché à se défendre mais dont le spectre n'en a pas moins exercé de réels effets sociaux.

On peut, dès lors, légitimement se demander, en conclusion, ce que cette fameuse « pensée politique des Jésuites » comporte, en fin de compte, d'original et d'homogène. Le dénominateur commun est résumé par l'auteur lui-même d'une manière très générale (p. 367). Les jésuites croient au Commonwealth qui comprend la défense et le maintien de l'ordre public ; ils croient à la justice, dans le sens de la protection des personnes et de la propriété par la loi ; ils croient à l'égalité des chances tempérée par des considérations hiérarchiques sur les degrés, au souci commun du bien-être des sujets et de leur moralité, à la défense et à la propagation de la piété et de la foi. Toutes croyances qui s'appuient, en dernier ressort, sur la présupposition des bienfaits de la relation de commandement et d'obéissance, avec comme pierre de touche le *principatus*, c'est-à-dire la puissance princière. Mais H. Höpfl est obligé d'avouer que ces idées font partie de la mentalité politique de l'Europe moderne et sont largement consensuelles. Quant à la reconnaissance de l'ordre hiérarchique et monarchique, ce lieu commun est trop largement partagé pour être l'apanage des seuls Jésuites. Skinner a, du reste, lui-même établi l'emprunt du thème du tyrannicide à Bartole par les huguenots et les monarchomaques. S'ils ont rejeté les équivoques, les protestants ont adopté la casuistique. Quant à la vertu de prudence, elle est valorisée comme un modèle de conduite politique universel et indiscutable.

La *Potestas indirecta in temporalibus* serait-elle alors la véritable raison d'être de la Société de Jésus ? Avec le scrupule qui le caractérise, H. Höpfl ne peut s'empêcher

de relever la remise en question du respect pour l'autorité séculière qu'implique cette foi en la primauté du pape. En proclamant le pape tout à la fois *princeps orbis christiani* et *princeps mundi*, Bellarmin ébranle la légitimité du domaine politique séculier qu'il ne veut pourtant pas faire dépendre de l'Église.

L'auteur n'a pas peur de conclure sur une note de perplexité. Malgré tous les emprunts reconnus chez de grands auteurs comme Filmer ou Hobbes, malgré toutes les réimpressions anglaises des traités de Persons ou de Suarez, malgré les emplois de tant de citations extraites de traités jésuites, il n'est pas possible d'établir la spécificité d'une veine jésuite qui aurait fonctionné comme une source identifiable de la pensée politique moderne. Ainsi, au terme de cette savante étude, le mystère reste entier. Cette pensée politique de la Compagnie de Jésus qui a fait fantasmer tant d'auteurs demeure insaisissable, entre équivoque et non-dit.

Catherine MAIRE.

Benjamin Ehlers, *Between Christians and Moriscos, Juan de Ribera and Religious Reform in Valencia, 1568-1614*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006, 241 p.

Le problème morisque dans l'Espagne du XVI^e siècle a toujours retenu l'attention des historiens et « civilisationnistes », tout particulièrement pour l'Andalousie. Au travers de la pastorale de l'évêque de Valence, le présent ouvrage concerne les morisques du Levant qui, au nombre de 100 000, constituent la première communauté d'Espagne. Né à Séville vers 1532, Juan de Ribera appartient à l'illustre lignage des Enríquez de Ribera (son grand-oncle n'est-il pas le constructeur de la fameuse casa de Pilatos ?). Évêque titulaire du petit siège de Badajoz, il connaît une ascension fulgurante, puisque, en 1568, il est nommé par Philippe II archevêque de Valence, fonction qu'il va occuper toute sa vie. Il prend alors en charge un diocèse difficile où un tiers de la population est constituée de morisques, descendants des musulmans baptisés de force lors des Germanías de 1521 et dont une junta de théologiens réunie par Charles-Quint a validé les baptêmes. Ces « nouveaux chrétiens » restent attachés à la foi et à la pratique musulmanes et bénéficient de la protection intéressée des grands seigneurs, tel le duc de Segorbe. « *Más moros, más ganancia* », dit-on. Des années 1530 aux années 1570, les autorités tant civiles que religieuses ne mènent pas une politique cohérente : persécution et négligence alternent ou cohabitent. Tout au plus peut-on signaler les prédications du très charitable Tomás de Villanueva, l'augustin qui sera canonisé en 1688, et la publication par l'archevêque Martín Pérez de Ayala d'un catéchisme bilingue, castillan et arabe, destiné aux curés.

Ribera arrive à Valence dans un contexte national particulièrement tendu, celui de la révolte andalouse des Alpujarras (1568-1570) et de l'accroissement de la menace turque. D'emblée, il s'affirme comme un prélat très autoritaire et un évêque tridentin. Il donne l'exemple en prêchant, en visitant les districts morisques – Játiva en particulier – et en insistant sur le culte de l'Eucharistie. Ses exigences se placent au-delà de la norme tridentine et suscitent des résistances, en particulier au sein de l'Université de Valence qui s'oppose à la visite épiscopale. Une campagne de pamphlets anti-épiscopaux aboutit à des incarcérations. La paix revenue, Ribera en tire la conclusion que le clergé doit être réformé, non point à partir de l'Université ou du chapitre cathédral, bastion de la noblesse valencienne, mais à

partir d'un séminaire tridentin, le Colegio du Corpus Christi. La chapelle du Corpus devient sa propre chapelle, son reliquaire et, plus tard, son mausolée. Il en fait le foyer de la réforme du diocèse de Valence, non sans se heurter à la résistance du corps municipal qui, dans une lettre à Philippe II de 1589, se plaint de la destruction de plus de 200 maisons dans le centre urbain pour la construction du séminaire, de la maison des Jésuites et autres monastères. Il est vrai que le complexe est impressionnant, centré qu'il est sur une très belle chapelle dont la coupole décorée par le peintre maniériste génois Bartolomé Matarana dépeint les miracles de saint Vincent Ferrier. En accordant la primauté au plus célèbre saint valencien, Ribera tend à établir le Colegio comme unique centre spirituel de son diocèse.

Soutenu par un optimisme providentialiste, Ribera réorganise les paroisses morisques, tente de les pourvoir de prêtres compétents, construit des églises, dépêche des prédicateurs jésuites, tente de rassembler des fonds. Mais les « vieux chrétiens » rechignent à participer financièrement à cet effort ; l'absentéisme des curés dans les paroisses morisques demeure élevé (en gros, la moitié) et les Grands ne soutiennent pas l'archevêque.

Devant l'échec de sa politique d'évangélisation, Ribera change complètement et, à partir de 1582, plaide en haut lieu pour l'expulsion des morisques d'Espagne, par étapes, en commençant par Valence où ils ont une prédisposition particulière à la violence. Un édit d'expulsion obtenu de Philippe II en 1582 est suspendu, suite au plaidoyer économique du marquis de Denia au nom des nobles valenciens. Devant ce demi-échec, Ribera manifeste à plusieurs reprises sa déception à Philippe II, en développant une argumentation forte : la mise en danger de l'État, l'avidité des seigneurs, l'apostasie des morisques. Il ne renonce pas pour autant à l'évangélisation de ces derniers, mais sans grands espoirs.

Avec l'accession au trône de Philippe III en 1598, le débat sur l'expulsion des morisques prend une ampleur nationale, avec théologiens, évêques et *arbitristas*. Ribera renforce sa pression et trouve une oreille complaisante auprès du souverain dévot dont il a célébré le mariage avec Marguerite d'Autriche. Il stigmatise l'obstination de ces faux chrétiens qui, dit-il, devraient être appelés non point *morisicos* mais *moros*. L'argument économique est brandi *a contrario* des seigneurs pour mettre en accusation une minorité qui est devenue « *la esponja* (l'éponge) *de toda la riqueza de España* », des avaricieux qui ne mangent, ni ne boivent, ni ne s'habillent ! En septembre 1609 commence l'expulsion des morisques du royaume de Valence.

Dès le décès de Juan de Ribera, en 1611, sa cause de béatification est engagée. En 1612 est publiée à cet effet une biographie rédigée par Francisco Escrivá, jésuite qui avait été son confesseur et son confident pendant quarante ans. Béatifié en 1796, Ribera a été canonisé en 1960. Les remous suscités il y a quelques années par une éventuelle béatification d'Isabelle la Catholique (à l'origine de l'expulsion des juifs d'Espagne en 1492) témoignent des contingences dans les causes de canonisation.

La solide étude de B. Ehlers, qui n'est pas exactement une biographie, est fondée sur une abondante documentation de première main, en particulier les fonds du Colegio du Corpus Christi. Elle n'a pas trop pâti de la destruction des procès-verbaux détruits en 1936 et abonde en citations originales, tirées en particulier de la correspondance de Ribera. On pourra regretter la faible part des travaux français dans la bibliographie, en particulier ceux de Jean-Pierre Dedieu et de Bartolomé Bennassar. L'absence des *Chrétiens d'Allah. L'histoire extraordinaire des renégats, XVI et XVII siècles* surprend, de même que celle des travaux d'Abdeljelil

Temini et les différents symposiums d'études morisques qui se sont tenus à Zaghouan en Tunisie. L'ouvrage n'en demeure pas moins une appréciable contribution à la connaissance du problème morisque et du catholicisme tridentin, et témoigne du fort investissement anglo-saxon dans l'histoire hispanique.

Philippe LOUPÈS.

Carmen Bernand, *Un Inca platonicien, Garcilaso de la Vega (1539-1616)*, Paris, Fayard, 2006, 387 p.

Avec ce nouvel ouvrage, Carmen Bernand, une anthropologue ayant déjà emprunté dans le passé, le plus souvent aux côtés de Serge Gruzinski, les chemins de Clio, livre ici les fruits d'un véritable travail d'historien. Elle choisit pour cela l'une des formes de récit historique, la biographie, à la fois la plus classique qui soit mais aussi l'une des plus difficiles à maîtriser, tant les pièges qu'elle recèle sont nombreux. Afin de les éviter, elle organise son travail autour d'un double objectif.

Conformément au modèle offert par les biographies écrites par quelques-uns des maîtres de l'« école des Annales » ayant voulu réinvestir un genre trop longtemps abandonné aux historiens les plus traditionnels, le propos du biographe consiste prioritairement à contextualiser les étapes de la vie du héros qu'il s'est choisi, ces dernières ne constituant aucunement pour lui une fin en soi. Ici, derrière l'Inca Garcilaso, pour chacune des trois étapes de sa vie, C. Bernand fait brillamment renaître l'époque et la société dans lesquelles il se mouvait. La première partie est ainsi particulièrement attentive à la reconstitution simultanée du monde des Conquistadors et de celui de la noblesse inca dont Garcilaso était le fruit commun. La seconde partie reconstitue, quant à elle, la société cuzquénienne dans laquelle se forma le jeune adolescent métis tiraillé entre les deux mondes dont il était issu : reconnu par son père, le conquistador Sebastián Garcilaso de la Vega, il fut d'abord élevé par sa mère, la princesse inca Isabel Chimu Ocllo, avant que la répudiation de cette dernière ne soit synonyme pour lui de retour dans le giron paternel. La troisième partie, enfin, reconstitue avec précision l'environnement dans lequel se retrouva plongé l'Inca une fois arrivé en Espagne chez l'un de ses oncles paternels installé à Montilla, dans une Andalousie imprégnée par l'univers culturel de la Renaissance. Cette dernière étape de sa vie allait se transformer en un voyage sans retour, puisque l'Inca ne devait plus revenir dans son Pérou natal.

Le souci permanent de contextualisation des étapes successives de la vie de Garcilaso permet au lecteur de mesurer et surtout de relativiser l'originalité d'un parcours à première vue hors du commun. En réalité, ce parti pris historiographique donne à comprendre qu'il s'agit là d'un itinéraire somme toute banal, partagé par nombre des enfants, légitimes ou non, nés en Amérique d'un père conquistador. En ce sens, les aléas péruviens de la vie de celui qui n'est encore, avant son « exil » espagnol, que Gómez Suárez de Figueroa, en font un représentant particulièrement significatif de tous ces métis américains de la première génération, à l'enfance chaotique et à l'identité encore bien mal assurée. Par contre, cette priorité accordée à la contextualisation prive parfois le lecteur de repères chronologiques ou biographiques qui l'aideraient à situer avec plus de précision certains des épisodes de la vie de l'Inca. Une chronologie en fin de volume aurait été ici un outil précieux qui, sans alourdir avec une litanie de dates fastidieuses un

texte à l'écriture toujours agréable et claire, aurait permis au lecteur de mieux se situer dans une histoire particulièrement complexe et souvent confuse.

Si cette première exigence du genre biographique est parfaitement respectée, on oserait presque écrire qu'elle n'en constitue pas l'essentiel dans un livre dont le second objectif vient, par son intérêt et son originalité, occulter ce qui devrait être la règle commune à toute biographie historique. Conformément à l'indication du titre, bien plus qu'une simple biographie, il s'agit d'appréhender le système de pensée de celui qui, une fois en Espagne et ayant échoué dans sa tentative de faire valoir ce qu'il pensait être ses droits familiaux, choisit de prendre le nom de son père pour devenir Garcilaso de la Vega avant de se lancer dans l'écriture.

Disons-le d'emblée : c'est dans ce difficile exercice de reconstruction de ce qui tend vers une véritable biographie intellectuelle que l'auteur livre les meilleures pages de son livre. Certes, cet aspect du personnage était loin d'être un terrain totalement vierge, comme en témoigne d'ailleurs une biographie copieuse. Mais l'auteur choisit d'organiser et d'interpréter l'ensemble de ce riche matériau selon une clé qui vient enrichir le panorama des nombreux commentaires suscités par une œuvre littéraire abondante et complexe. L'hypothèse qui constitue le fil conducteur de cette reconstitution se trouve exposée dès le premier chapitre de l'ouvrage intitulé *Les tribulations des Abravanel*. C. Bernand y restitue la genèse de l'œuvre d'un personnage qu'elle présente comme le véritable mentor intellectuel de l'Inca Garcilaso – à savoir, Judas Isaac Abravanel. Ce dernier, après avoir subi à maintes reprises et les menaces et l'exil, choisit de changer de vie en s'adonnant aux études sous le nom de Léon l'Hébreu. C'est à travers la lecture de ses textes, et tout spécialement des *Dialogues* qu'il choisit de traduire et de faire publier en Espagne, que l'Inca approfondit ses connaissances de la philosophie platonicienne dont il va faire sa référence personnelle. Mais il y a plus. Dans Léon l'Hébreu, l'Inca découvrirait son propre miroir. Exilés, menacés parfois, ils s'étaient tous deux convertis à l'usage de la philosophie pour se reconstruire et recoudre les morceaux épars de leurs existences chaotiques. Comme Léon l'Hébreu qui avait changé de nom et de langue pour s'adresser aux chrétiens de l'Italie de la Renaissance sans renier pour autant sa foi, Garcilaso de la Vega choisit le castillan pour s'adresser aux élites espagnoles et ajoute désormais à son nom la signature Inca, revendiquant ainsi son ascendance péruvienne.

C'est très clairement cet esprit qui préside à la rédaction des grands textes qui ont progressivement promu leur auteur au rang de référence littéraire de son temps. Chacun d'eux se veut une réponse personnelle aux écrits contemporains qui construisaient une image de l'Amérique qu'il ne partageait pas. Par une fidélité indéfectible à un père suspect d'avoir aidé le révolté Gonzalo Pizarro sans aller jusqu'à prendre son parti, il veut d'abord corriger l'image des Conquistadors, ternie au fur et à mesure que s'impose une interprétation « officielle » de la conquête et de la colonisation mettant en avant l'action et la responsabilité monarchiques. Dans le même temps, il s'agit aussi pour lui de donner à connaître la grandeur de la civilisation inca dont il se veut un témoin fidèle. On comprend alors que la valeur historique de ce témoignage « engagé » puisse faire débat. Comme cela a été mis au jour de longue date, Garcilaso organise son propos selon les modèles littéraires de la Renaissance imprégnée de culture gréco-latine. Mais cela invalide-t-il pour autant, comme le pensent parfois certains de ses détracteurs, le témoignage de celui qui a vécu les premières années de sa vie au cœur du système impérial inca ? En réalité, il ne faut pas chercher dans les œuvres de l'Inca des textes rédigés pour servir la « vérité historique ». C'est d'abord un regard qu'ils offrent et un message qu'ils délivrent. Au cœur de la préoccupation de ce « métis exemplaire », il s'agit de donner

un sens au cataclysme vécu par les populations andines après le débarquement des troupes de Francisco Pizarro. Au-delà des violences, des destructions, des souffrances qui accompagnent tout épisode guerrier – ce que fut d'abord la « conquête » –, l'Inca exprime et témoigne de la dimension créatrice surgie de ce drame. Au-delà et par son intermédiaire, les Incas ne sont plus simplement et à jamais, comme tous les vaincus, des victimes de l'histoire mais aussi des acteurs ayant contribué à écrire, au même titre que les autres grandes civilisations du passé, une page prestigieuse de l'Histoire, universelle.

Michel BERTRAND.

José Andrés-Gallego, *La esclavitud en la América española*, Madrid, Ediciones Encuentro -Fundación I. Larramendi, 2005, 415 p.

Avec J. M. García Añoveros, José Andrés-Gallego a déjà consacré un livre au thème de la position de l'Église face à l'esclavage (2002). Son présent ouvrage va plus loin en tentant de faire une synthèse sur l'esclavage dans l'Amérique espagnole, durant toute la période coloniale. Il s'ouvre sur un chapitre clair, dans lequel l'auteur reprend les principales études sur l'esclavage qui, dès 1944, ont alimenté un grand débat historiographique sur les causes, les caractéristiques et les conséquences de l'esclavage africain (d'Eric Willimans, Gilberto Freyre, Frank Tannenbaum à Peter Kolchin). Le propos de l'auteur est de répondre à trois questions : L'esclavage est-il considéré comme inhumain dans le monde hispanique ? Le traitement des esclaves est-il inhumain ? Ce traitement est-il meilleur, égal ou pire que dans les autres colonies américaines ?

L'ouvrage ne prétend donc pas être exhaustif ; il doit simplement répondre aux questions posées. J. Andrés-Gallego fait une bonne synthèse sur la conception de l'esclavage dans le monde espagnol (p. 26-70) ; il part du Code justinien et des *Siete Partidas* pour analyser les positions de l'Église (sur ce point, il oublie le très bon livre d'Alphonse Quenum, *Les Églises chrétiennes et la traite atlantique du XV^e au XIX^e siècle*, Paris, 1993) et s'étend sur les conceptions de Luis de Molina, d'Alonso de Sandoval, de Francisco José de Jaca et d'Épifanio de Moirans. Ces deux derniers – des capucins – refusaient d'absoudre les pénitents qui ne se repentaient pas d'avoir des esclaves ou qui ne voulaient pas les affranchir. Ils obligèrent ainsi indirectement Charles II à demander l'avis du Conseil des Indes, qui donna son aval à l'esclavage des Noirs aux Indes, esclavage qui ne fut quasiment plus contesté au XVIII^e siècle, tant il est vrai qu'il paraissait indispensable à l'économie coloniale.

Se fondant sur une importante documentation (nombreux fonds d'archives, bibliographie imposante), qui comprend aussi bien des traités juridiques que des œuvres morales et religieuses, J. Andrés-Gallego s'attache à démontrer que les esclaves ont bénéficié d'une considération juridique et morale plus favorable dans les territoires de la monarchie espagnole que dans le monde anglo-saxon, et que les traitements furent plus humains que dans les colonies non espagnoles d'Amérique. L'auteur fait d'ailleurs des comparaisons avec les mondes portugais, français, hollandais, britannique et danois, mais les pages qu'il y consacre ne sont qu'un survol trop rapide, qui donne une vision qui n'est pas toujours très exacte (par exemple, son interprétation du Code Noir). Il aurait d'ailleurs pu reprendre la conclusion de G. Debien, qui, dans son livre – non cité par l'auteur – sur les

esclaves aux Antilles françaises (1974), notait que l'adoucissement du sort des esclaves n'avait touché que peu de plantations dans les Antilles françaises au XVIII^e siècle. À l'appui de sa thèse, partagée par beaucoup d'historiens « américains », J. Andrés-Gallego relève que les esclaves d'origine africaine ont pu se faire entendre des juges et que, dans bon nombre de cas, ils ont pu obtenir gain de cause. Mais son étude n'est fondée que sur quelques dizaines de cas (Caracas, Tucuman Lima), ce qui limite la portée de sa conclusion.

Ce travail pose cependant un problème. Comme tous ces prédécesseurs, J. Andrés-Gallego se focalise essentiellement sur le XVIII^e siècle, ce qui n'est pas étonnant car toutes les études actuelles privilégient cette période. Si le XVII^e siècle est peu présent, le XVI^e est, lui, réduit à peu de chose. Il est d'ailleurs symbolique que J. Andrés-Gallego nous donne un tableau qui sous-estime le nombre d'esclaves pour le XVI^e siècle, l'A. préférant les chiffres de Ph. Curtin (1969) à ceux, plus récents et plus probants, de W. D. Philipp (1985). La bibliographie, pourtant fort complète, omet le livre de L. Mondragón Barrios (*Esclavos africanos en la ciudad de México. El servicio doméstico durante el siglo XVI*, Mexico, 1999). Enfin, si l'A. montre que l'esclave est une marchandise, il ne va cependant pas au fond des choses, en ne menant point d'études sur les termes utilisés pour désigner les Noirs dans ce contexte.

Cependant, dans l'ensemble, ce livre, si l'on excepte celui d'Herbert S. Klein (1986), comble un vide. Il apporte une synthèse claire, sérieuse et intéressante sur la question de l'esclavage dans les mondes atlantiques. Il permet aussi, et ce n'est pas sa moindre qualité, de poursuivre un débat historiographique, qui n'est toujours pas clos, quand il n'est pas ravivé. Cet ouvrage nous apporte une bonne description des réalités de l'esclavage au XVIII^e siècle. Mais il nous laisse quand même sur notre faim : il faudrait s'attaquer au XVI^e siècle pour avoir enfin une véritable vue d'ensemble. Les difficultés de la tâche laissent présager qu'il faudra probablement attendre encore un certain temps.

Bernard GRUNBERG.

Bernard Hours, *La vertu et le secret. Le dauphin, fils de Louis XV*, Paris, Honoré Champion (« Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 22), 2006, 416 p.

Depuis plusieurs décennies, l'historiographie s'est essentiellement concentrée sur la figure du roi, laissant la famille royale pour quantité négligeable de l'État monarchique. La récente étude de Fanny Cosandey sur les reines de France est venue largement amender cette idée et il en va de même avec le travail de Bernard Hours, dans son étude tirée de son mémoire d'habilitation à diriger des recherches et consacrée au fils de Louis XV, Louis-Ferdinand (1729-1765), dauphin de France, père des trois derniers rois bourbons. La tâche ne paraissait pas aisée, car, outre la destruction quasi totale de ses papiers avant de mourir, le prince fut, les jours qui suivirent sa mort, récupéré par une hagiographie cléricale, moins soucieuse de vérité que désireuse de légitimer ses positions. Les jésuites Proyart et Griffet ont ainsi dépeint un dévot, défenseur des Jésuites, premier adversaire des parlementaires et des encyclopédistes. Par ricochet, l'historiographie républicaine du XIX^e siècle en a fait l'archétype de l'intransigeant, ennemi des Lumières, au cœur d'une cabale opposée à la politique modérée de Louis XV.

L'auteur démontre en six chapitres que ces affirmations sans nuance ne rendent pas compte de la complexité du personnage.

L'auteur commence par reconstituer les amitiés du prince, avec un succès modéré compte tenu de la rareté des sources et de la nécessaire discrétion de l'héritier du trône. Il démontre tout de même qu'il n'existe pas de cabale frondeuse autour du prince, seulement un réseau curial traditionnel, formé au gré des amitiés. Certes, Louis-Ferdinand a été assez proche du comte de Muy, présenté comme un dévot, et du très intrigant duc de La Vauguyon, arrivé jusqu'au gouvernement des enfants du prince grâce à la protection des Noailles, prétendues chevilles ouvrières du parti des évêques dans l'entourage de la reine Marie Leszczyńska. Mais les amitiés ecclésiastiques du dauphin témoignent plutôt d'une réserve à l'égard des prélats les plus extrémistes, tels que l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont ou encore l'évêque d'Amiens, Orléans de la Motte. La proximité avec l'évêque de Verdun, aumônier de quartier de la dauphine, Aymar-Christien Nicolaÿ, paraît clairement établie grâce aux vestiges d'une correspondance. Les idées religieuses de l'héritier du trône étaient d'ailleurs loin d'être celles d'un « cagot », selon l'expression du marquis d'Argenson. L'auteur va même jusqu'à dire que son adoption du bréviaire de Paris et le rejet de la liturgie romaine témoignent d'une réelle modération. Certes, il était volontiers partisan de la méditation, pratique peu courante chez les gens de sa qualité, mais le manuel qu'il commanda à cet effet, tout empreint de la théologie de François de Sales et de Bérulle, témoigne plutôt d'une religiosité post-tridentine assez traditionnelle. Ainsi, le dauphin serait un type de dévot réunissant un habile compromis entre l'aspiration gallicane et le centralisme romain.

Son opposition résolue aux philosophes et aux idées nouvelles, largement mise en avant par l'historiographie, ne résiste pas à l'analyse de l'inventaire partiel de sa bibliothèque qui n'a rien de celle d'un moine, mais plutôt d'un prince qui suit l'actualité éditoriale. Les livres de théologie ne représentent que 6 % de la bibliothèque, tandis que l'histoire, discipline maîtresse des princes, arrive largement en tête avec 40 % des titres. Les sciences et les arts et même les belles-lettres apparaissent en bonne place. Plus étonnant peut-être, sur les 1 300 titres connus, les deux tiers sont des livres publiés de son vivant. La musique n'était pas la dernière des passions du dauphin et, selon les mots heureux de l'auteur : « Tous les airs qu'à Versailles l'on entendait monter du cabinet du dauphin n'étaient pas des psaumes ni des airs sacrés. » Ses goûts en la matière n'avaient rien de novateur, puisqu'il préférait Lully à Rameau dont les œuvres n'ont laissé aucune trace dans sa bibliothèque. Bernard Hours remarque à juste titre que sa protection des auteurs catholiques est étrangement discrète pour un homme passant pour être des plus religieux. C'est sans doute cette discrétion qui lui a valu, une année après sa mort, l'hommage d'Antoine Léonard Thomas, un proche des philosophes, qui croyait savoir que le dauphin avait horreur des fanatismes et se tenait loin de toute superstition.

L'entrée du dauphin au conseil des dépêches le 23 octobre 1750, à l'âge de 21 ans, lui permit de prendre connaissance des grands dossiers en cours. Ce moment est privilégié par l'auteur pour montrer que le dauphin n'était pas non plus le relais des évêques au conseil. Dans l'affrontement chronique de Louis XV avec le Parlement de Paris lors de la querelle des sacrements dans la décennie 1750, ou celle de la suppression de la Compagnie de Jésus au début des années 1760, le dauphin a toujours eu le souci de préserver l'indépendance de la couronne, la suprématie du Conseil sur les parlements, avant même la défense de la religion. Lecteur de Cardin le Bret, le dauphin restait convaincu de

l'indispensable maintien de l'intégrité des pouvoirs et de l'autorité du roi. Sans doute, lors des tensions qui devaient aboutir à leur suppression de la Compagnie en 1764, le dauphin était en désaccord avec son père sur la méthode à suivre : il penchait incontestablement pour l'épreuve de force avec les parlementaires. Louis XV, quant à lui, ne se décida pas à engager un bras de fer pour défendre une congrégation religieuse qui représentait aux yeux de l'opinion la négation des libertés gallicanes.

Respectueux du roi et des ministres, le dauphin, après une alliance éphémère avec Choiseul, tissa des liens beaucoup plus étroits avec le chancelier Lamoignon qui le tenait informé des dossiers mis à l'ordre du jour des conseils. Leur volonté d'éviter coûte que coûte la suppression de la Compagnie de Jésus témoigne en définitive du poids tout relatif du dauphin dans la décision royale. Ce dernier n'en resta pas moins toujours égal dans sa volonté de respecter la souveraineté de son père. Ainsi, lorsqu'il présida des conseils pendant la convalescence de Louis XV, éraflé par le coup de canif de Damiens le 5 janvier 1757, le dauphin se refusa à engager la parole de son père quand les députés du Parlement lui demandèrent l'autorisation de commencer l'instruction du régicide.

En matière internationale, aucun indice ne nous laisse penser que le dauphin ait eu une réelle influence dans l'alliance nouvelle de la France avec l'Autriche en 1756, tout simplement parce que Louis XV l'a tenu très certainement à l'écart des négociations secrètes. Consulté, mais pas toujours écouté, ce prince n'a pas joué un rôle essentiel dans la conduite de la guerre, en dépit de son entrée au conseil d'En-haut le 13 janvier 1757. Régulièrement informé par des mémoires diplomatiques, il ne participait pas au choix des militaires et fut tenu soigneusement à l'écart des champs de bataille. L'affaire de la succession polonaise, qui concerne en premier chef sa belle-famille, lui a offert la possibilité d'intervenir plus franchement. Depuis le début du XVIII^e siècle, les Électeurs de Saxe tentaient de rendre la couronne de Pologne héréditaire dans leur famille. Marie-Josèphe de Saxe, seconde femme du dauphin (1747-1767), se devait de renseigner les siens sur la politique française et, autant que faire se peut, l'influencer. Elle entretenait les espoirs de son frère cadet, Xavier, qui tentait de récupérer l'héritage polonais de son père, Auguste III, mort en 1763. De son côté, Louis XV ne perdait pas espoir de redonner son indépendance à la couronne polonaise en favorisant un prince français. Il n'est pas certain que le dauphin ait partagé les idées de sa femme. Quoi qu'il en soit, la montée sur le trône du fils aîné d'Auguste III montre la position paradoxale de l'héritier, à la fois très proche du trône et si loin.

La culture du secret autour du roi et du dauphin a permis toutes les affabulations. À l'issue de cette étude minutieuse et subtile, Louis-Ferdinand apparaît comme un catholique éclairé qui recherche un accord entre sa foi et sa raison, assez proche en cela de son grand-père maternel Stanislas Leszczyński. Prince de l'ouverture et de la réforme contrôlée, il est infiniment respectueux de la souveraineté de son père. Partisan de la monarchie absolue la plus traditionnelle, il ne presse d'entamer une épreuve de force avec les parlementaires autant comme défenseur des Jésuites que comme partisan de l'autorité royale. Assurément, il n'est pas le maillon principal d'une cabale des dévots. Constamment évoqué depuis le début du XVII^e siècle, ce parti, au midi du XVIII^e, semble plus un mythe politique, une facilité, un drapeau, qu'une réalité politique. Avec cette belle étude, qui est moins une biographie qu'un essai sur la contribution de l'héritier du trône à la politique de Louis XV, l'auteur répare enfin une erreur historiographique.

Matthieu LAHAYE.

Historiographie de la France et mémoire du royaume au XVIII^e siècle. Actes des Journées d'étude des 4 et 11 février, 4 et 11 mars 2002, Collège de France, textes réunis par Marc Fumaroli et Chantal Grell, Paris, Honoré Champion (« Bibliothèque d'histoire moderne et contemporaine », 18), 2006, 426 p.

Burke dès 1790 et Chateaubriand un peu plus tard se demandaient comment la Révolution française avait pu abattre si facilement quatorze siècles de monarchie. Une des causes ne serait-elle pas que l'Ancien Régime ne sut pas, ou ne put pas, « faire de l'histoire de France le principe d'adhésion auquel tous les Français auraient pu se rallier » (M. Fumaroli, p. 22) ? Le siècle des Lumières n'aurait produit qu'une histoire narrative médiocre ou, dans la tradition des Mauristes, une histoire savante sans écho. Le changement interviendrait après la Révolution, avec Augustin Thierry et l'histoire romantique qui parèrent de chatoyantes couleurs le passé national, en particulier un Moyen Âge jugé ténébreux, barbare, superstitieux. Non pas que cette période « intermédiaire », pas très bien délimitée en aval, eût été délaissée par les savants ; mais, le plus souvent, ils manquèrent d'empathie pour ces « temps obscurs ». Les travaux des bénédictins de Saint-Maur, auteurs des 12 tomes de l'*Histoire littéraire de la France*, où étaient condamnées la mauvaise dialectique et la stérile scolastique corruptrices de l'héritage patristique, furent relayés au XVIII^e siècle par des institutions officielles, moins les historiographes du roi, peu nombreux et peu actifs, que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et le Cabinet des Chartes, créés respectivement en 1711 et 1763. Les mémoires de l'Académie reconnurent les mérites de Froissart ou la délicatesse de Charles d'Orléans, promurent l'idée d'utiliser le Moyen Âge comme un vaste magasin de curiosités où puiser pour enrichir ses connaissances et former son goût. Mais ce qui s'amenuisa ou même disparut, ce fut un imaginaire national nourri de la légende des origines troyennes, de la thaumaturgie des rois, des lieux sacrés de la monarchie, Saint-Denis ou Reims, un imaginaire qui avait pu susciter une conscience nationale au temps des périls du XVI^e siècle. La *Henriade* de Voltaire ou la publication à partir de 1723 des Ordonnances des Rois de France ne pouvaient réenchanter une France privée de Pharamond et des miracles de Clovis. Turgot aurait même désiré que Louis XVI renonçât à un sacre coûteux, en un temps où personne ne croyait plus à la Sainte Ampoule. À la place d'un merveilleux discrédité, l'historiographie du XVIII^e siècle ne proposa que les thèses germaniste et romaniste, armes du combat entre parlements et absolutisme, tandis que la noblesse satisfaisait sa passion pour les Mémoires, façon d'affirmer son identité. La monarchie avait « abandonné aux Parlements la mémoire institutionnelle de la monarchie, et à la noblesse, la mémoire de la "nation" » (Ch. Grell, p. 67). En effet, l'argumentaire parlementaire s'enracina dans la recherche historique. L'œuvre pionnière de Boulainvilliers fut prolongée par Le Paige, dont les *Lettres historiques*, d'une érudition prodigieuse, eurent une influence comparable à celle de *L'Esprit des lois*. Le magistrat Durey de Meinières recopia inlassablement les actes anciens du Parlement. Toute cette activité savante mérite d'être remise en pleine lumière. Cette quête du passé n'eut pas que des buts polémiques. Si l'histoire au siècle des Lumières se détacha de l'événementiel pur et de l'histoire-bataille pour privilégier les mœurs, les usages nationaux, l'esprit du gouvernement, de fait cette nouvelle recherche ne retint souvent que le droit et la jurisprudence et fut obsédée par la recherche des origines : il fallait remonter le plus haut possible, trouver la source unique, le principe caché que l'histoire devait révéler. Cette nostalgie des

commencements s'embarrassait peu du fait qu'il s'agissait de rechercher l'origine de la loi en un temps et là où elle n'existait pas. De là le succès de la thèse germaniste, portée par l'idéologie nobiliaire et par le parti parlementaire, qui s'intéressait à l'origine de la nation, et contre laquelle la thèse romaniste ne put efficacement lutter, qui, elle, se concentrait sur l'établissement de la royauté, en plaçant à la base de son argumentation l'octroi de la pourpre consulaire à Clovis par l'empereur Athanase. Formulée dès 1600 chez Jacques de Thou, reprise par Antoine Aubery et Jacques Audigier au XVII^e siècle, elle trouva au siècle suivant sa pleine expression dans l'œuvre de l'abbé Dubos (1734) : les conquêtes de Clovis ne renforçaient qu'un pouvoir préexistant ; après 476, Clovis empêcha le démembrement féodal, restaura l'Empire, libéra les Gallo-Romains asservis par les barbares, instaura une monarchie absolue dès l'origine. Et c'est bien pour cela que la thèse fut mal reçue, Dubos passa pour le défenseur du despotisme et Montesquieu se livra dans *L'Esprit des lois* à une démolition en règle des thèses romanistes qui ne trouvèrent qu'un inopportun défenseur en la personne de l'historiographe Jacob Nicolas Moreau, un dévot anti-philosophe : « C'est dans les Gaules que nos ancêtres trouvèrent la liberté, au-delà du Rhin ils n'avaient connu que le despotisme et la licence » (Moreau, cité par D. Venturino, p. 165). Pour la majorité des historiens, la conquête franque, au contraire, était synonyme de liberté.

Le Moyen Âge, on le voit, est au cœur de la problématique de cet ouvrage. Au siècle des Lumières, il signifia d'abord décadence, une décadence qui se déclinait sur plusieurs registres, la ruine, le mouvement vers le pire, la corruption. Plus largement, au temps de Montesquieu et de Gibbon, l'usage historiographique de la notion s'appliqua, dans une vision cyclique, aux grands empires. La décadence médiévale, c'était la barbarie des mœurs, barbarie primitive des envahisseurs germaniques, barbarie seconde découlant de la décadence romaine ; c'était aussi le despotisme féodal et l'anarchie juridique. Chez Voltaire, l'Église, création sociale et politique, était à l'image de la société médiévale et se caractérisait par l'ignorance, la superstition, la cruauté et la soif de pouvoir, elle était une impasse pour la civilisation. Néanmoins, certains penseurs comme Turgot, Condillac ou Condorcet, sur un fond de corruption des arts et des lettres, insérèrent le Moyen Âge dans un continuum de réalisations matérielles et de savoirs pratiques, socle pour une Renaissance future. À côté de la légende noire, donc, la reconnaissance d'une civilisation imparfaite, mais en devenir. La dépréciation d'un Moyen Âge obscur eut des conséquences dans les programmes d'éducation des princes Bourbon. Si *l'Abrégé de l'Histoire de France* de l'abbé Claude Fleury, à l'usage du jeune Louis XV, insistait sur les origines mérovingiennes et carolingiennes pour faire pièce aux thèses aristocratiques sur le détournement de la constitution originelle par les rois, et se faisait l'écho des thèses absolutistes de la « vieille cour », sans grand succès d'ailleurs, tant étaient visibles l'impuissance et les échecs des deux premières races (l'exemple de Louis le Débonnaire), les leçons d'histoire prodiguées au dauphin Louis et à ses enfants, dont le futur Louis XVI, faisaient une place grandissante à l'histoire présente, aux États étrangers, à la science politique et constitutionnelle, à tout ce qui était utile pour un bon gouvernement. Louis XVI, bon angliciste, lisait et traduisait Hume, il était fasciné par les malheurs de Charles I^{er}. Le passé médiéval était donc marginalisé. L'art gothique subit-il le même mépris, fut-il totalement occulté, comme on s'est plu longtemps à l'affirmer ? C'est ignorer que, dès la fin du XVII^e siècle, Jean-François Félibien, dont le frère Michel était mauriste, promut une approche historique des arts roman et gothique, qui fut poursuivie par Séroux d'Agincourt. L'émotion devant le gothique fut partagée par Cordemoy, Laugier, Boullée. Au XVIII^e siècle, on construisit en gothique, soit pour des motifs d'éco-

nomie quand il fallait restaurer (Lecture), plus significativement pour retrouver les sources mêmes du christianisme (Oloron, Saintes, Luçon, quelques chapelles jésuites). Cas unique, la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans se para même d'un portail gothique. Avec le gothique, certes modernisé, mais dont la valeur hautement symbolique était reconnue, on retrouvait une figure du passé. La peinture d'histoire n'ignora pas le Moyen Âge ; elle devait émouvoir l'âme sensible et donner une leçon, tout en respectant la loi du costume, c'est-à-dire les exigences de la couleur du temps, des mœurs et des lieux. Mais comment représenter dignement une civilisation barbare ? Clovis donna naissance à deux cycles, tout comme Saint Louis ; ces derniers, l'un de bas-reliefs aux Invalides (1691-1699), l'autre de peintures à la chapelle de l'École militaire (1771-1773), illustrèrent le passage de l'hagiographie du saint roi à une vision laïcisée du souverain, les aspects militaires et politiques du règne devenant majoritaires dans l'édifice de Gabriel. Les gravures de Charles-Nicolas Cochin pour l'*Abrégé chronologique* du président du Parlement et académicien Hénault, ouvrage très lu – 30 éditions –, véritable archéologie d'une France moderne culminant avec Louis XIV, l'entreprise de Jacques-Philippe Le Bas d'illustrer le passé depuis Pharamond par des gravures légendées, confiées à Lépicié et à Moreau le Jeune, firent entrer la France médiévale dans les mémoires. Les Lumières entendirent donc à leur façon les survivances du Moyen Âge. Le manque de goût pour la période n'empêcha pas l'érudition des académiciens des Inscriptions et Belles-Lettres, les Foncecagne, Secousse, Falconet, La Curne de Sainte-Palaye surtout, auteur d'un *Dictionnaire de l'ancien français* et d'un *Dictionnaire des Antiquités*. Cela dit, la France des Lumières n'eut ni son Virgile ni son Tite-Live, alors que l'Angleterre avait Milton et Hume. Aurait-il fallu retenir Voltaire historiographe à Versailles ? Cet admirateur du siècle de Louis XIV aurait-il réussi là où Moreau échoua, stimuler une historiographie favorable à la monarchie ? L'ombre portée par le règne du Roi-Soleil n'a-t-elle pas paralysé les initiatives ? Les ouvrages historiques furent nombreux, mais ils traduisirent un esprit de corps au service de tel ou tel groupe, et non l'esprit de la nation. Les médiévistes de l'Académie des Inscriptions ne furent-ils que « l'alibi érudit de l'amnésie du royaume » (M. Fumaroli, p. 386) ? Resterait à mesurer l'impact que cette érudition et ses insuffisances eurent, non pas sur les milieux gouvernants ou les élites nobiliaires ou judiciaires, mais sur une opinion publique bien plus large qui se voulait alors la voix de la nation. Qu'a pesé l'historiographie du XVIII^e siècle, au côté de la crise politique, économique et financière de la fin de l'Ancien Régime, dans le processus de sape des fondements de la monarchie, sa sacralité et sa durée ? Bref, n'est-il pas utopique de penser qu'une histoire de France autrement conçue aurait pu être « le principe d'adhésion auquel tous les Français auraient pu se rallier » ?

Claude MICHAUD.

Stéphane Gomis, *Les « enfants prêtres » des paroisses d'Auvergne, XVII^e-XVIII^e siècle*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, coll. « Études sur le Massif central », 2006, 546 p.

Issu d'une thèse soutenue en 2002, cet ouvrage s'inscrit dans le cadre des récentes études sur les spécificités du clergé des régions montagnardes, particularités qui sont étudiées en lien avec le fonctionnement des sociétés dans lesquelles ces

clercs s'insèrent, ce qui implique une approche à la fois religieuse, sociale, économique et culturelle.

Dans ce cadre, S. Gomis mène l'enquête sur les communautés de prêtres « habitués » dans le diocèse de Clermont, depuis la confection du premier registre de décimes en 1516 (mais l'A. ne manque pas de citer à plusieurs reprises des documents antérieurs) jusqu'à la suppression des communautés en 1792. Celles-ci rassemblent de façon exclusive des « enfants prêtres », nommés ainsi parce que nés, baptisés et demeurés dans la paroisse, groupés sous la forme soit de sodalités de « filleuls » dans lesquelles le lien communautaire est faible, soit de compagnies de communalistes, moins nombreuses, où l'on cherche à imiter les chapitres de chanoines. Si ces types d'association ne se rencontrent pas exclusivement dans les régions de montagne, leur présence y est cependant bien plus importante qu'ailleurs, puisqu'on en trouve dans près d'une paroisse sur quatre dans le diocèse de Clermont (chap. 1). Ce lien avec les régions de hautes terres est corroboré par l'inégale répartition géographique des communautés, très présentes dans les monts du Livradois et sur les plateaux du Cézallier, et l'on peut regretter à ce propos l'absence de carte présentant les caractéristiques physiques de la région. Il faut cependant distinguer en la matière les simples sodalités des compagnies de communalistes, car celles-ci se concentrent davantage dans les gros bourgs des vallées. Sur l'apparition des communautés au bas Moyen Âge, l'auteur propose d'y voir un lien d'une part avec un mouvement plus vaste de structuration organisationnelle, dont le lecteur peut estimer qu'il ne faut peut-être pas exclure le mouvement confraternel (p. 71), et d'autre part avec le développement de la croyance au Purgatoire.

En effet, ces prêtres vivent pour l'essentiel des revenus issus de la célébration des messes pour les âmes des défunts, revenus dont ils se partagent le pot commun (notons que le mode de partage des revenus n'est pas toujours connu avec précision). Si leur statut de prêtres sans bénéfice et normalement sans fonction vicariale fait problème à partir du XVII^e siècle (encore que... la spécificité montagnarde réside en partie dans cette force d'inertie qui fait de ces régions un conservatoire), suscitait au XVIII^e de nombreuses réflexions d'ordre juridique (chap. 2), il répond à des attentes locales. Les consuls exercent, au nom de l'assemblée des habitants, un contrôle sur ces communautés, afin d'en réserver les places à des prêtres issus des familles locales, et qui accomplissent effectivement leur tâche, mais les candidats sont soumis par les ecclésiastiques à des examens d'admission. Les chapitres de chanoines constituent incontestablement le modèle de ces compagnies de communalistes qui sont pourvues d'une assemblée capitulaire, dont les délibérations sont consignées, qui élisent un syndic et qui possèdent même parfois des armoiries et une maison commune (chap. 3). Peut-être une future recherche sur les chapitres collégiaux (une comparaison est esquissée p. 149 sq.) au bas Moyen Âge et au XVI^e siècle permettrait-elle d'éclaircir certaines questions encore obscures.

Les chapitres 4 et 5 sont consacrés respectivement aux messes dont les « enfants prêtres » assurent la célébration et aux questions plus proprement liturgiques. Certains communalistes récitent une partie des heures, en plus de la célébration des messes dont le nombre paraît baisser à partir du milieu du XVII^e siècle. Soucieux d'assurer un certain faste, présents lors des processions, les membres des fraternités ne s'opposent pas à la réception de la liturgie romaine. On regrettera avec l'auteur la faiblesse des traces archéologiques laissées dans les églises par les communautés.

Le chapitre 6 pose la question des rapports que les communautés entretiennent avec la structure paroissiale et l'assemblée des habitants. Si cette dernière

intervient lors de la réception d'un nouveau membre, la fabrique paraît jouer un rôle très faible et il semble que dans un certain nombre de cas ses trésoriers soient des ecclésiastiques. Cette question mériterait un traitement plus approfondi. Les relations avec le curé ne sont pas toujours faciles, notamment à partir du moment où celui-ci voit son rôle se renforcer dans le cadre de la Réforme catholique, et au XVIII^e siècle les prêtres sociétaires doivent en partie se muer en auxiliaires du curé.

Les évêques se préoccupent assez peu de ces structures qui n'entrent pas dans les cadres habituels de l'Église, mais à partir du milieu du XVII^e siècle les prêtres sociétaires qui ne satisfont pas aux exigences sont envoyés faire des séjours au séminaire (chap. 7). Il semble que l'idée selon laquelle les communautés ont pu jouer un rôle dans la réforme du clergé en exerçant un contrôle sur leurs membres doive demeurer une hypothèse intéressante. En même temps, et malgré la présence de quelques personnalités marquantes sur le siège épiscopal, l'application de la Réforme catholique ne paraît pas toujours très précoce : faut-il faire intervenir sur ce point un *distinguo* entre hautes et basses terres, en fonction de la facilité des communications ? Cela dit, les sociétaires participent aux conférences ecclésiastiques, certains sont requis pour participer aux missions et quelques-uns décident même de vivre véritablement en communauté en tâchant de s'inspirer des congrégations de prêtres séculiers (chap. 8). Certains prêtres s'investissent dans l'assistance charitable, d'autres se chargent des petites écoles, et S. Gomis étudie quelques bibliothèques qui montrent l'intérêt d'une partie d'entre eux pour la théologie.

Les lacunes des sources (p. 337 sq.) ne permettent pas toujours une analyse précise des origines sociales des prêtres sociétaires, mais l'auteur compense ce handicap par des études de cas qui montrent les stratégies déployées par certaines familles que l'on pourrait classer dans la petite bourgeoisie pour placer à chaque génération un fils comme communaliste (chap. 9). S. Gomis s'intéresse alors rapidement aux solidarités qui s'exercent dans le cadre des familles élargies, puis au rôle économique que jouent les communautés en prêtant à crédit. Le chapitre 10 s'attarde de façon justifiée sur les aspects financiers. Enfin, le chapitre 11 envisage les parcours contrastés de ces hommes qui connaissent en 1792 la suppression de ces institutions dont ils ont été les derniers membres.

Sur ce dernier point comme sur les autres, S. Gomis fait partie de ceux qui pratiquent l'histoire religieuse en ayant pour horizon l'histoire totale, et pour cette raison son étude contribue à illustrer le dynamisme d'une histoire religieuse qui continue à renouveler ses problématiques.

Bruno RESTIF.

Antoine Follain, Gilbert Larguier (dir.), *L'impôt des campagnes, fragile fondement de l'État dit moderne (XV^e-XVIII^e siècle)*. Actes du Colloque tenu à Bercy les 2 et 3 décembre 2002, Paris, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie - Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2005, 660 p.

Depuis quelques années, le Comité pour l'histoire économique et financière de la France poursuit ses travaux dont les résultats sont régulièrement publiés. Voici un livre épais, dense, bourré d'érudition, un livre de spécialistes qui, à travers des sources très diverses mais minutieusement exploitées, montre l'extraordinaire

variété d'établissement et de perception d'un impôt unanimement décrié, de plus en plus lourd au fil des siècles, et qui aurait été l'arme d'un État voué en principe au bien commun, d'un État moderne, efficace, mais quasi terroriste avec ses pratiques bureaucratiques.

Dans une très substantielle introduction de 90 pages, Antoine Follain et Gilbert Larguier, l'un spécialiste de la France du Nord, le second de la France du Midi, se réclament à la fois de Vauban et de sa *Dixme royale*, mais aussi d'Edmond Esmonin dont la thèse, *La taille en Normandie au temps de Colbert*, publiée en 1913, n'a hélas pas suscité de grands travaux depuis plus d'un siècle. Au tournant du XVIII^e siècle, Vauban affirme déjà que la taille arbitraire (lisons : personnelle) s'est fortement déréglée depuis le XIV^e siècle, dès lors que son poids a augmenté, et qu'elle a été en fait un frein à l'expansion agricole. Follain et Larguier rappellent que faire une histoire de la taille et de ses équivalents, ce n'est pas automatiquement rester à l'horizon du village, c'est parfois s'intéresser à une circonscription qui peut grossièrement répondre à une région qui présente une unité géographique certaine. En fait, la taille est avant tout un impôt foncier de répartition, et la grande question est de savoir si l'État a le désir de la perpétuer immuablement ou de l'améliorer, ne serait-ce que pour la rendre plus productive : taille réelle des pays d'états, taille personnelle des pays d'élections, toutes évoluent vers une taille mixte qu'on veut de plus en plus asseoir sur l'ensemble des revenus et des biens (taille d'industrie). Tout est affaire d'assiette, de taux et, surtout, de choix des assésés et collecteurs.

Une première partie du volume se penche sur les débuts de la taille, sur son *invention*, et sur les tâtonnements qui ont permis de la faire évoluer du Moyen Âge au XVIII^e siècle. Les communications concernent plutôt la France du Sud, plus riche en documentation (cinq articles sur huit). G. Larguier, pour le Languedoc, montre que la taille touche aussi bien les villes que les campagnes mais qu'elle finit par être très défavorable à celles-ci, la terre étant la principale composante de la masse fiscale. Dans la même province, mais en Vivarais cette fois, L. Cornu revient sur les *estimes* de 1464, importante enquête dont R. Valladier-Chante a déjà fait son miel, qui vise à recenser la puissance fiscale des feux et qui constitue une source fondamentale, au lendemain de la guerre de Cent Ans, sur la démographie, l'économie et la société. L'enquête, minutieuse, document fondateur de la fiscalité royale, montre que l'impôt, au contraire de notre IRPP, n'est ni progressif ni proportionnel, mais dégressif, ce qui constitue un énorme avantage pour les fortunes établies.

Puis c'est au tour de Ch. Blanquié d'examiner le cas de l'Agenais à l'époque de Louis XIII, province qui conserve son statut de pays d'états jusqu'à la Fronde, avant de devenir un pays d'élection avec des intendants qui interviennent dans les comptes des communautés. Le Comtat Venaissin de P. Fournier offre des caractères particuliers : même si les communautés supportent la plus grande partie du poids de l'impôt, clergé et noblesse ne sont pas exempts et la taille n'est pas perçue comme arbitraire, car son rendement est utilisé sur place et non pas pour des opérations lointaines ; de plus, elle est gérée par une assemblée représentative. Le Dauphiné de D. Hickey offre l'exemple d'un Tiers État actif qui, après trois séries de revendications successives, obtient enfin, en 1639, après les augmentations croissantes dues à la politique de Richelieu, que le régime de la taille personnelle soit transformé en taille réelle.

Avec le fouage de Bretagne, D. Le Page porte un regard intéressant sur la situation particulière de cette province. Mis en place par les ducs de la famille Montfort aux XIV^e-XV^e siècles, le fouage reste un impôt vivant jusqu'au début du

XVI^e siècle puis devient un impôt secondaire, évolution achevée en 1675 lors de la révolte des Bonnets rouges, les États de Bretagne ayant donné la préférence aux impôts indirects (taxes sur la consommation). La Lorraine méridionale de J.-C. Diedler offre un autre cas de figure. D'abord un impôt seigneurial accepté sans murmures, la taille est remplacée par l'aide, impôt exigé par le pouvoir central du duc Antoine au XVI^e siècle. Les Pays-Bas devenus français au XVII^e siècle, étudiés par M.-L. Legay, gardent le régime fiscal institué par les Espagnols, que ce soit le centième en Artois ou le vingtième dans la France wallonne, système qui ne soulève pas de récriminations particulières tant il paraît efficace, à tel point qu'au XVIII^e siècle capitation et dixième seront abonnés.

Alors que l'étude de l'institution prend son point d'appui sur les provinces méridionales ou frontières, les modalités pratiques de la perception de l'impôt au village sont principalement étudiées dans la France du Nord (quatre communications sur cinq). Dans le ressort de la cour des Aides de Montauban, l'Armagnac de F. Brumont est en pays de taille réelle et c'est vers le milieu du XV^e siècle qu'apparaissent les tarifs qui règlent la répartition de l'impôt entre les communautés. Un examen attentif montre que les petits villages sont relativement surchargés par rapport aux bourgs et aux petites villes, et que le phénomène s'accroît à partir des années 1630 avec la mise en place des élus ; la précieuse enquête de 1741 confirme l'existence de ces inégalités qui dureront jusqu'à la Révolution.

Les quatre articles qui concernent la France du Nord – Auvergne de P. Charbonnier, Lyonnais et Beaujolais de F. Bayard, généralité de Soissons d'A. Blanchard, généralité de Tours de B. Maillard – convergent sur plus d'un point. Nulle part on ne peut dire que la répartition de la taille soit foncièrement injuste entre les collectes et que certaines paroisses soient saignées à blanc, car ce serait mettre en péril la rentrée de l'impôt. Bien sûr, des injustices, des inégalités demeurent, des plaintes continuelles se font entendre, des pays se plaignent de leur pauvreté ; mais, justement, les pays les plus pauvres de l'Auvergne peuvent compter sur les apports en argent frais dus aux migrations temporaires. Bien sûr, malgré le soin mis à choisir des assésés et des collecteurs honnêtes et représentant les différents niveaux de fortune dans les paroisses, on constate des violences contre les taillables, des saisies regrettables, des pratiques qui permettent à certains collecteurs, en prêtant de l'argent aux taillables en difficulté, de renforcer leur domination économique dans la paroisse. Mais force est de constater que le taux de l'impôt est en rapport avec la richesse relative des paroisses, que des péréquations existent pour assurer l'égalité, que l'administration sait tenir compte de l'évolution économique qui favorise ou non certaines cultures, des accidents naturels (grêles, incendies, gels, inondations) qui affectent le revenu – bref, que l'arbitraire dont on nous rebat trop souvent les oreilles n'est pas la règle. D'ailleurs, personne ne conteste le principe du paiement de l'impôt. En revanche, on s'élève contre les privilèges et les exemptions fiscales qui se multiplient, on réclame des réformes en prenant comme référence, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, l'établissement et la perception des vingtièmes. Somme toute, malgré ses défauts, la taille n'est sans doute pas plus injuste que notre système moderne, trop lourdement progressif, et qui laisse une part belle au travail au noir, aux ventes sans factures, aux paradis fiscaux, aux dégrèvements et aux exemptions de toutes sortes.

Le volume se termine par un choix de textes (130 pages) qui illustrent tous les aspects du sujet et qui constituent une mine pour effectuer des comparaisons, pour initier aussi les étudiants à l'étude d'une question délicate entre toutes. Pour terminer, un vœu, qu'un spécialiste de la question comme A. Follain devrait pouvoir réaliser : ce serait de pouvoir assez rapidement disposer d'une synthèse nationale qui

ferait le point sur l'impôt direct tout en évitant de s'égarer dans les sentiers difficiles que révèlent ces études fouillées, précises, mais dont la complexité risque parfois d'égarer ou de décourager le lecteur non spécialiste.

Marcel LACHIVER.

Reynald Abad, *La conjuration contre les carpes. Enquête sur les origines du décret de dessèchement des étangs du 14 frimaire an II*, Paris, Fayard, 2006, 200 p.

Ce livre, dont le titre reprend un mot de Danton prononcé en 1793, a en réalité pour titre son sous-titre qui justifie pleinement la démarche de l'auteur. C'est une monographie exemplaire qui, dans un premier temps, rassemble tout ce qu'il faut connaître de la mise en eau telle qu'elle est pratiquée depuis le Moyen Âge. Aux mains, pour la grande majorité, des deux premiers ordres du royaume, les étangs empoisonnés, la plupart étangs artificiels, procurent aux moines le poisson nécessaire à l'observance du jeûne, et aux tables des aristocrates le poisson d'eau douce vivant qui fait la richesse de leurs repas, le poisson de mer, sec et salé, devant contenir les pauvres. L'auteur rappelle la règle d'établissement des étangs : un fond de vallée assez plat, barré par une solide digue appelée *chaussée* ; une bonde, ou *pale*, pour assurer le vidage périodique, généralement tous les trois ans, le temps de croissance du poisson ; une fosse, ou *poêle*, située en arrière de la bonde pour recueillir le poisson qui vient s'y réfugier au moment de la pêche. Il faut aussi des bateaux, appelés *bascules*, ou *boutiques*, pour recueillir le poisson apporté vivant dans des tonneaux et le transporter jusqu'aux couvents ou aux marchés urbains. Les consommateurs privilégiés adorent le brochet et la carpe (La Fontaine n'écrit-il pas, dans *Le Héron* : « Ma commère la carpe y faisait mille tours, / Avec le brochet son compère »), secondairement la tanche et la perche, ces quatre espèces constituant l'essentiel de l'empoisonnement ; le menu fretin, *blanchaille*, ou *menuisaille*, est consommé sur place par les pauvres et sert aussi à l'alimentation des brochets, carnassiers.

Si tout propriétaire a le droit d'établir un étang sur ses terres, le seigneur haut-justicier bénéficie quelquefois seul de ce privilège, de même qu'il peut submerger des terres qui ne lui appartiennent pas en rehaussant la chaussée de l'étang. Aussi faut-il bien distinguer l'évolage, la mise en eau et la pêche qui en découle, et l'assec, période d'assèchement durant laquelle plusieurs propriétaires peuvent mettre la terre en culture. Vidés généralement à l'automne, les étangs sont ensemencés en céréales secondaires au printemps et remis en eau l'hiver suivant ; parfois, l'assec se prolonge une année de plus et permet la culture d'une céréale principale ; cultures généralement prospères sur ces fonds enrichis par les vases et les débris organiques. La France des étangs, principalement la Sologne, la Brenne, la Dombes et la Bresse, sans compter les étangs côtiers qui représentent un autre réalité, est une France réputée pauvre, malsaine, peu peuplée, très inégalitaire, la richesse fournie par ces masses d'eau étant aux mains de quelques privilégiés.

Dans cette France multiséculaire où l'étang n'a jamais soulevé de récriminations particulières, y compris chez Duhamel du Monceau, les choses prennent un tour nouveau quand, en 1777, l'Académie de Lyon met au concours pour 1778 la question suivante : « Les étangs considérés du côté de l'agriculture et de la population sont-ils plus utiles que nuisibles ? » Les réponses évidemment divergent, mais c'est le mémoire classé second, et qui est le seul publié dès 1779, qui donne défini-

tivement le ton. Il est l'œuvre de Robert Huguenin, un Lorrain, et son argumentation s'impose désormais. Les étangs sont coupables de « lèse-agriculture » en ôtant des surfaces immenses à la culture des céréales nécessaires à l'alimentation de la population ; ils ne profitent qu'à une poignée de spéculateurs ; ils sont surtout nuisibles aux populations par leurs miasmes qui les plongent dans une atmosphère nocive, nuisibles au bétail, nuisibles aux cultures voisines par les brouillards qu'ils engendrent. Bref, ils sont un fléau pour l'État, pour l'agriculture et pour la population qui vit moins longtemps qu'ailleurs. Cette argumentation, tout entière à charge, est reprise par l'abbé Rozier, un Lyonnais qui connaît bien la Bresse et la Dombes, dans le tome IV de son *Dictionnaire universel d'agriculture*, qui paraît en 1783, et qui façonne l'opinion des élites. Jusqu'à la Révolution, de nombreux auteurs reprennent ce discours hostile aux étangs.

La polémique aurait certainement duré des décennies encore s'il n'y avait pas eu la Révolution. En l'espace de cinq années, le débat passe des académies de province à la tribune de la Convention. Dès 1790, des villages du Bas-Limousin (Corrèze) montent à l'assaut des étangs et les vident, signe évident de renversement de l'ordre social. La Constituante, dès la fin de 1790, arrête la législation sur le dessèchement des marais, ce qui est une autre question, mais qui prouve l'intérêt que l'on porte à la sécurité alimentaire en cette période de difficultés de ravitaillement. En septembre 1792, avant de se séparer, les députés de la Législative se préoccupent du dessèchement des étangs marécageux et de leur mise en culture. Pour des raisons d'opportunité politique plus qu'agronomique, Danton donne un nouveau tour au débat pour satisfaire l'opinion victime des difficultés d'approvisionnement et lance l'offensive contre les carpes. Le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) ordonne le dessèchement immédiat de tous les étangs afin qu'ils puissent être mis en culture dès le printemps 1794 ; trouvent grâce les étangs qui permettent l'irrigation des prairies voisines, ceux qui répondent à des besoins industriels, en particulier ceux qui font tourner des moulins, qui alimentent des canaux ou qui contribuent au flottage des bois. Les districts sont chargés de mettre en œuvre ces mesures. L'éloquence montagnarde n'eut aucun effet et les Thermidoriens eurent le dernier mot en jetant bas cette frénésie révolutionnaire (loi du 1^{er} juillet 1795). Le débat pourra reprendre au XIX^e siècle, un débat agronomique apaisé, ce qui demanderait un autre livre. Félicitons R. Abad de nous avoir donné un livre clair, précis, bien écrit, qui se lit presque comme un roman policier, tout au long d'une enquête vicennale.

Marcel LACHIVER.

Frédéric Régent, *Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe, 1789-1802*, Paris, Grasset, 2004, 510 p.

C'est un livre important, à la fois par l'ampleur et la nouveauté de la documentation utilisée et par la clarté et la précision du raisonnement et des conclusions.

F. Régent utilise en priorité les sources notariales (dont il est le premier à avoir fait un dépouillement exhaustif), qui, à la Guadeloupe, sont bien conservées, soit en originaux aux archives départementales de l'île, soit en copies (sauf pour les inventaires après décès) dans le Dépôt des papiers publics des colonies, créé en 1776 et transféré récemment de Paris au Centre des archives d'outre-mer à Aix-en-Provence. Les actes des notaires coloniaux, analogues à ceux qui sont passés en métropole, permettent, à défaut d'autres sources, d'avoir des informations

sur la vie quotidienne des esclaves et des « libres de couleur ». L'auteur confronte ces informations avec celles qu'il est parvenu à tirer des registres paroissiaux (souvent mal conservés), des recensements (très précis pour 1796 et 1797), de la correspondance entre les autorités de la colonie et celle de la métropole, de la documentation manuscrite réunies par les services de l'ancien ministère des Colonies, et bien sûr des nombreuses sources imprimées de l'époque (journaux, pamphlets et libelles, factums et publications officielles). Il dispose donc d'une masse documentaire considérable, peu utilisée jusqu'à présent.

L'ouvrage est organisé en deux grandes parties : 1 / la situation sociale en Guadeloupe avant la Révolution (chap. 1 à 4) ; 2 / l'organisation sociale à l'épreuve de la Révolution (chap. 5 à 7). Il faut rappeler dès l'abord que l'île échappe à peu près à l'occupation étrangère et à un soulèvement massif des esclaves, et connaît donc un sort différent de celui de la Martinique (gouvernée durant une longue période par les Britanniques) et de Saint-Domingue (où la métropole perd l'autorité à la suite de la révolte des esclaves), mais la Guadeloupe connaît un incroyable « aller et retour » juridique et social avec, en mars 1792, l'octroi de la citoyenneté complète aux libres de couleur considérés jusqu'alors comme des citoyens de second rang, avec des droits réduits, puis, en février 1794, l'abolition de l'esclavage, suivi, en juillet 1802, de la restauration du statut social de l'Ancien Régime pour les libres de couleur, et, en mai 1803, du rétablissement de l'esclavage.

Les trois premiers chapitres traitent de la situation des esclaves, c'est-à-dire de près de 84 % de la population, dans les années 1780. L'originalité de la Guadeloupe, par comparaison avec les autres colonies françaises de la mer des Antilles, en particulier Saint-Domingue, est le grand nombre des esclaves créoles : 74 % de la population esclave. Une très intéressante pyramide des âges des esclaves en 1789 (p. 444), établie à partir des actes des notaires, montre que cette prépondérance de ceux qui sont nés dans l'île est ancienne. Un autre trait particulier de la population servile est le pourcentage élevé des métis, 12 %, alors qu'il est de 2 % seulement à Saint-Domingue. Enfin, toujours pour cette population, le taux de fécondité est plus élevé ici qu'ailleurs, peut-être en raison du nombre important de créoles, et sans doute aussi à la fois d'une pratique différente du sevrage des nourrissons, celui-ci étant plus précoce qu'à Saint-Domingue, et d'une politique nataliste des planteurs, car l'île, qui se trouve à l'écart des routes navales habituellement suivies par les négriers, est mal ravitaillée en esclaves. Cependant cette fécondité élevée apparaît peu sur la pyramide des âges, car le taux de mortalité infantile reste élevé, avec de mauvaises conditions d'hygiène qui favorisent la propagation des maladies, ici comme dans les autres colonies européennes.

En dehors de ces traits originaux, la situation des esclaves de la Guadeloupe diffère peu de celle des autres îles françaises de la Caraïbe. Le cadre légal, défini par le Code Noir de 1685, alors qu'il y avait à peu près autant de Noirs que de Blancs, est progressivement adapté par la pratique réglementaire à une situation dans laquelle une minorité de colons contrôle une majorité servile sept fois plus nombreuse. Le pouvoir absolu des maîtres sur les esclaves est renforcé et le contrôle exercé par l'administration est de plus en plus étroit, en particulier dans la répression du marronnage pour laquelle on utilise la milice. Cependant les esclaves peuvent aussi disposer de nouveaux espaces de liberté, car ils sont de plus en plus souvent amenés à exercer des responsabilités : ainsi depuis le début du XVIII^e siècle les maîtres ont-ils l'habitude de nommer des commandeurs noirs à la place des Blancs pour diriger les brigades de cultivateurs (F. Régent observe que les commandeurs noirs remplacent les Blancs lorsque dans l'île le nombre des esclaves devient supérieur à celui des Blancs) ; ou encore les esclaves domestiques, qui par-

tagent la vie quotidienne de leurs maîtres, sont-ils amenés à participer activement à l'éducation de leurs enfants ; ou bien les esclaves ouvriers, ceux qui tiennent boutique, ou ceux qui vendent au marché pour le compte de leurs maîtres, ont-ils par nécessité une plus large autonomie que celle accordée aux cultivateurs.

Les maîtres ne refusent pas la liberté à leurs esclaves : à partir de l'étude des actes d'affranchissement conservés dans les minutes notariales, l'auteur montre que le principe général est d'éviter de décourager les esclaves, leur conserver l'espoir de la liberté pour pouvoir les maintenir au travail. L'affranchissement profite à peu près uniquement aux créoles, et il est plus fréquent chez les sang-mêlé que chez les autres. La liberté récompense l'accomplissement de services domestiques, ou bien la qualité du travail d'ouvriers qualifiés, ou bien encore, situation assez fréquente, le concubinage d'un maître blanc avec une esclave noire (il n'y a pas de viol systématique, assure F. Régent, même si le maître profite de sa position de supériorité, car l'esclave accepte le concubinage dans lequel elle voit une occasion de pouvoir améliorer sa situation et surtout celle de ses enfants, comme il apparaît dans les minutes d'un procès pour infanticide cité en annexe p. 447-451).

À la Guadeloupe, comme dans les autres colonies tropicales européennes, se développe une culture créole originale, faite d'un mélange d'éléments africains, européens et caraïbes. Le fait majeur est l'apparition de la langue créole. La poésie, la musique, la danse sont largement pratiquées (la danse est répandue bien qu'elle soit théoriquement interdite) et prennent des formes originales. Des cérémonies funéraires avec des rites africains traditionnels marqués par le catholicisme se développent ; il y a aussi des pratiques de superstition et de sorcellerie avec un vernis européen. Cette culture est largement répandue, car elle est commune aux esclaves et aux « libres de couleur ».

Ceux-ci, auxquels l'auteur consacre le chapitre 4 de son livre, représentent à peu près 3 % de la population totale, et ils proviennent à la fois du métissage et de l'affranchissement. Au sommet de ce groupe se trouvent quelques habitants propriétaires, souvent clairs de peau (métis et quarterons) ; au-dessous des marchands et des artisans urbains actifs ; enfin des pauvres, à la peau plutôt foncée. Leur rôle est essentiel dans le déroulement des événements révolutionnaires – Toussaint Louverture, Julien Raimond, Louis Delgrès appartiennent à ce groupe – et F. Régent leur consacre des pages particulièrement neuves et intéressantes.

Leur place dans cette société est ambiguë. Ce ne sont plus des esclaves, mais ils n'ont pas les mêmes droits que les Blancs, et au cours du XVIII^e siècle leurs prérogatives sont peu à peu diminuées, ainsi à partir des années 1750 les ordonnances prévoient-elles des modalités d'application différentes pour les libres de couleur et pour les Blancs. L'auteur reprend à son compte l'analyse de Y. Debbash qui voit dans cette pratique la mise en place progressive d'un régime de caste fondé sur la couleur. Les libres de couleur ne peuvent être clercs et ils ne peuvent exercer certains métiers comme médecins ou armuriers, ils ont des écoles différentes de celles des Blancs ; des places particulières, séparées des autres groupes, leur sont attribuées dans les églises, les théâtres, les cimetières (cependant ils ne sont pas traités différemment des autres libres dans les affaires de justice). Lorsqu'ils sont propriétaires agricoles, leurs plantations sont situées dans les zones les moins fertiles et elles sont en moyenne de plus petite dimension que celles des Blancs. Lorsqu'ils sont propriétaires de logements dans les villes, ils résident le plus souvent dans des quartiers de gens de couleur, surtout lorsqu'ils sont récemment affranchis.

Malgré cette ségrégation, ils s'intègrent bien dans le système colonial. Ils sont propriétaires d'esclaves, ils achètent des terres aux Blancs (davantage qu'ils ne leur en vendent), entrent à leur service et travaillent pour eux dans l'artisanat, le petit

commerce, les transports ; si bien que leurs conditions de vie sont bien supérieures à celles des autres Noirs. Ils ne s'opposent pas aux Blancs ; bien au contraire, ils cherchent leur protection, en particulier celle des colons grands propriétaires, afin de pouvoir échapper, autant que possible, aux désagréments provenant de leur statut intermédiaire.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, consacrée, comme mentionné précédemment, à la période révolutionnaire, l'auteur insiste sur le rôle de ces libres de couleur dans le déroulement des événements. Sous la Constituante, leurs représentants en métropole, en particulier Julien Raimond, tentent d'obtenir l'abolition du statut particulier et l'octroi du droit de vote à tous les propriétaires sans distinction, selon les modalités du suffrage censitaire. Ils l'obtiennent de la Législative en mars 1792. Dans l'île, la plupart des libres de couleur hésitent entre l'adhésion aux idées des planteurs aristocrates, favorables au développement de l'autonomie locale, ou à celles des patriotes, partisans de l'élargissement du droit de vote aux Blancs pauvres. Au début de 1793, après la proclamation de la République, le plus grand nombre se rallie aux patriotes. Ils participent alors aux assemblées électorales pour les élections locales et plusieurs d'entre eux sont élus (ce sont généralement des sang-mêlé) ; ils entrent en même temps dans les sociétés populaires, qui se forment au même moment dans la colonie, et dans lesquelles ils sont nombreux. On peut donc dire que l'intégration politique des libres de couleur semble réalisée et que leur intégration sociale est en bonne voie.

Cependant, à partir du printemps de 1793, de nouveaux éléments de tension apparaissent, dans l'île comme ailleurs. Il y a d'abord la déclaration de guerre entre la France et l'Angleterre qui active les menées des planteurs royalistes émigrés, réfugiés dans les colonies étrangères voisines, qui souhaitent l'intervention de l'armée britannique permettant de rétablir l'ordre monarchique. Il y a surtout l'agitation croissante des esclaves. Le massacre de 19 Blancs de la faction royaliste par une bande de 180 à 250 esclaves dans la nuit du 20 au 21 avril 1793, sur la paroisse de Trois Rivières, est un événement difficile à interpréter, que F. Régent s'attache à éclairer. Il dégage quatre points : 1 / il existe bien un complot contre-révolutionnaire pour livrer l'île aux Anglais ; 2 / les armes utilisées par les esclaves ont été fournies par les maîtres royalistes ; 3 / les esclaves choisissent d'assassiner les maîtres royalistes, puis ils vont se placer sous la protection des autorités républicaines ; 4 / le motif de l'action des esclaves n'est pas de sauver la République, mais d'obtenir l'affranchissement.

En même temps, il se produit une division des Républicains, dans l'île comme en métropole, avec une montée de la tension entre les éléments les plus radicaux (que l'on peut assimiler aux sans-culottes) et les modérés (proches des fédéralistes). On trouve des citoyens de couleur dans les deux camps, ainsi 22 au moins d'entre eux sont-ils impliqués dans l'insurrection fédéraliste de Sainte-Anne, survenue le 25 août 1793 (et écrasée le lendemain), mais ni les radicaux ni les modérés ne se prononcent en faveur de l'abolition de l'esclavage, lorsque l'éventualité d'armer les esclaves pour assurer la défense est envisagée, la majorité radicale s'y oppose avec force, car elle estime qu'une telle décision conduirait à donner la liberté aux combattants.

Pourtant au même moment, en août et septembre 1793, les autorités radicales de Saint-Domingue, débordées par le soulèvement des esclaves, proclament l'abolition de l'esclavage, et cette décision est entérinée par la Convention le 16 pluviôse an II (4 février 1794).

La division des habitants de la Guadeloupe et la crainte des colons qui redoutent l'émancipation des esclaves explique l'installation de l'autorité des Britan-

niques sur l'île en avril 1794. Toutefois, au début du mois de juin de la même année, un corps expéditionnaire français venu de la métropole parvient à débarquer et à prendre le contrôle d'une partie du pays ; l'abolition de l'esclavage est proclamée et les anciens esclaves sont invités à entrer dans l'armée qui poursuit les opérations et parvient, grâce à cet apport d'hommes, à mener à bien la reconquête de la totalité de l'île.

Lorsque celle-ci est achevée, à la fin de 1794, une nouvelle période de l'histoire de la Révolution à la Guadeloupe commence. Les Blancs conservent le pouvoir, qui est généralement assuré par des envoyés venus de la métropole, ainsi Victor Hugues, seul détenteur de l'autorité jusqu'en juin 1798. Cependant la proportion des Blancs dans la population totale diminue – de 13 % en 1790 à 9,7 % en 1801 – en raison des morts dans les combats, des proscriptions, et surtout de l'émigration (les biens des émigrés sont placés sous une administration provisoire surveillée par les autorités). Les « Rouges », c'est-à-dire les sang-mêlé, ont une place économique et sociale de plus en plus importante. Ce sont les principaux marchands, et ils font de belles fortunes grâce à la course ; ou bien ils sont employés dans l'administration ; ou bien encore, et surtout, ils servent dans l'armée. Il s'agit soit de libres avant le décret, soit d'anciens esclaves.

Les plus actifs de ceux-ci gagnent les villes, très prospères grâce aux conséquences commerciales de la course et dans lesquels les salaires sont élevés. D'autres veulent les suivre alors que les profits de la course diminuent et les autorités sont amenées à mettre en place un contrôle de la circulation pour éviter cet afflux. La conséquence est que les anciens esclaves n'ont plus la liberté de mouvement. Beaucoup restent sur une plantation où ils conservent une case avec le jardin qui leur permet de se nourrir. Comme dans le décret d'abolition rien n'était prévu pour le passage du travail servile au travail libre, les autorités doivent trouver une solution et Victor Hugues choisit la contrainte avec le recours au travail forcé. Progressivement, cependant, l'idée d'un travail rémunéré est envisagée et celui-ci est progressivement mis en place à partir de 1799. Il s'ensuit une amélioration du sort des anciens esclaves.

Le principal changement est la formation d'une armée par l'amalgame des anciens esclaves, qui n'avaient aucune expérience militaire, avec des soldats blancs et sang-mêlé venant de la Garde nationale, de la Milice, ou même du corps des volontaires de la guerre de l'indépendance des États-Unis. Dans cette armée, forte de 11 000 hommes à la fin de 1795, il y a 53 % de Noirs. Un tiers des officiers sont des gens de couleur, avec cependant, parmi ceux-ci, peu de Noirs et beaucoup de mulâtres. Le point capital est que pour la première fois des hommes de couleur commandent à des Blancs. L'armée est donc un instrument remarquable de promotion pour les hommes de couleur.

Après l'achèvement de la reconquête sur les Britanniques, cette armée est conservée afin de pouvoir assurer la défense de l'île et elle commence à intervenir dans la vie politique. À deux reprises, en 1797 et 1799, elle rétablit l'ordre en réprimant l'agitation des anciens esclaves demeurés cultivateurs et mécontents de leur sort, et elle n'hésite pas à tirer sur eux. À partir de 1800, elle s'oppose à la politique de reprise en main engagée par le Premier consul Bonaparte et dans la nuit du 5 au 6 octobre 1801 elle organise un coup d'État, embarquant de force le capitaine général Lacrosse pour la métropole, et le remplaçant par le chef de brigade Pélage, sang-mêlé, ancien esclave devenu militaire, qui avait exercé durant les années précédentes des commandements militaires et des fonctions administratives importantes, tant aux Antilles qu'en métropole. Pelage, assisté d'un conseil de

trois métis et deux Blancs, s'appuie sur l'armée, dans laquelle cet ancien esclave est très populaire, et conduit une politique conservatrice, développant les mesures de travail forcé pour les cultivateurs, augmentant l'autorité des propriétaires sur leurs salariés, et réprimant les atteintes à l'ordre public.

Pelage continue par ailleurs de correspondre avec les autorités métropolitaines, et il accepte, en mai 1802, de remettre l'île au général Richepance, envoyé par Bonaparte avec 3 500 hommes pour y rétablir l'autorité des consuls. Toutefois des soldats de couleur menacés par des officiers de l'armée Richepance se révoltent. Quelques-uns se placent sous l'autorité de Louis Delgrès et préfèrent mourir plutôt que se rendre. D'autres sont arrêtés, déportés et vendus comme esclaves dans des colonies anglaises ; d'autres encore sont envoyés en métropole pour former un bataillon disciplinaire établi en Corse, ainsi qu'un bataillon de chasseurs africains engagés dans l'armée. Pelage est aussi conduit en métropole et il est intégré dans l'armée en conservant son grade.

Les autorités consulaires reviennent progressivement à l'organisation politique et sociale de l'Ancien Régime. Le rétablissement de l'esclavage, facilité par la permanence des habitations et par le travail forcé, est achevé par l'arrêté du 14 mai 1803. Les libres de couleur sont ramenés dans la position subalterne qu'ils occupaient avant la Révolution et ils sont contraints de justifier leur liberté en montrant les titres d'affranchissement obtenus antérieurement à 1789.

La conclusion de ce très intéressant ouvrage est que les libres de couleur sont les premiers visés par le rétablissement de l'ordre colonial, parce qu'ils ont été l'âme du mouvement révolutionnaire à son début pour demander l'égalité des droits pour tous les citoyens, avec un accès égal aux postes de responsabilité quelle que soit la couleur de la peau, ce qu'ils ont obtenu. Par la suite et en raison des circonstances de la guerre, ils acceptent l'abolition générale de l'esclavage alors que leur préférence allait plutôt auparavant à un assouplissement des conditions de l'affranchissement. En même temps, et toujours en raison de la situation militaire, une partie d'entre eux entre dans l'armée, qui intègre aussi d'anciens esclaves et devient un remarquable instrument de promotion sociale. Ils redoutent cependant une restauration de l'ordre ancien, que le régime consulaire semble vouloir engager, et ils tentent de s'y opposer, mais ils n'ont plus l'appui des anciens esclaves demeurés cultivateurs, dont ils se sont séparés en réprimant les soulèvements, et ils sont ramenés dans une position subalterne.

Philippe HAUDRÈRE.

Jean-Clément Martin (dir.), *La Révolution à l'œuvre. Perspectives actuelles dans l'histoire de la Révolution française. Actes du Colloque de Paris, 29, 30 et 31 janvier 2004*, Rennes, PUR, 2005, 375 p.

La Révolution à l'œuvre est le titre choisi pour ce volume d'actes qui offre un vaste panorama de l'état actuel des recherches sur la Révolution française. Comme le suggère Jean-Clément Martin dans son introduction, il convient de prendre ce titre dans tous les sens possibles, l'histoire de la Révolution étant aujourd'hui dans une période de renouvellement, qui revoit les applications des catégories d'analyse et les limites des champs de réflexion traditionnels.

Le but de l'entreprise est clair : il s'agit de faire le point, de marquer une étape de réflexion dans les études sur la Révolution. Le bicentenaire n'a pas pu être un

moment de bilan, car encore trop marqué par une opposition politique forte entre deux camps. Libérée au moins en partie du lourd fardeau des interprétations idéologiques, la période révolutionnaire peut être exploitée non plus comme un champ de bataille, mais comme un exceptionnel laboratoire historique. La notion de trajectoire est, selon Jean-Clément Martin, un outil privilégié pour sonder ce monde en devenir, marqué par l'ouverture des champs du possible, les engagements individuels et collectifs, la rencontre entre le penser et l'agir.

Un même souci de « faire le point » domine la plupart des contributions, qui présentent l'actualité historiographique pour un domaine particulier, l'inscrivent dans la continuité des études, soulignent les ruptures, marquent les ouvertures. L'efficacité des textes n'est pas uniforme, mais la tâche est remplie : grâce entre autres à une précise et utile bibliographie de travaux récents, ce volume est une source d'information riche, en particulier pour les historiens de la période révolutionnaire qui souhaitent, et c'est un autre des buts affichés du colloque, aller au-delà des divisions traditionnelles et des autonomies abusivement construites, entre politique, social, culturel, histoire des sciences, histoire des arts. La division en quatre parties, respectivement intitulées « Société et institutions », « Champ du politique », « Nation, conflits, violence », « Domaines artistiques et intellectuels », doit donc sûrement être vue comme très perméable ; elle reste néanmoins marquée, sous des titres partiellement renouvelés, par une répartition des tâches très traditionnelle, qui semble aller à l'encontre des ambitions d'ouverture du colloque.

Dans l'impossibilité de considérer ici chaque contribution, nous choisirons celles qui vont le plus clairement au-delà du bilan historiographique, en ouvrant des perspectives et en proposant des outils méthodologiques. C'est le cas du texte de Jean-Pierre Jessenne, où les réponses de l'histoire sociale aux temps courts d'analyse imposés par l'événement révolutionnaire sont présentés et évalués. Deux suggestions s'en dégagent : d'une part, l'auteur souligne l'importance de la relation entre l'individu et le collectif, clé de lecture privilégiée ; de l'autre, il réaffirme la nécessité d'une synthèse interprétative en dépit de la complexité de l'objet.

Michel Biard remet en cause, de façon efficace, des idées reçues tenaces, bases erronées de nombre de théories historiographiques : la tendance à la centralisation, les oppositions qu'elle rencontre, l'ambition fédéraliste, ont toutes été lues de façon très simplifiée. Le conflit entre le pouvoir central et les autorités départementales, par exemple, a été radicalisé, alors que les tensions les plus marquantes se produisaient aux différents niveaux du local, entre municipalités, districts et départements.

Dans la partie « Champs du politique », Bernard Gainot et Jean-Luc Chappey s'attachent également à renouveler des catégories d'analyse traditionnelle et à complexifier des oppositions trop dichotomiques. B. Gainot souligne l'intérêt de la notion de « démocratie représentative », trop rarement appliquée à la période révolutionnaire, et refuse l'opposition entre suffrage censitaire et suffrage universel, clé de lecture inadaptée à une réalité politique et électorale beaucoup plus nuancée. J.-L. Chappey présente les oppositions intellectuelles à la Révolution, refusant la séparation nette des camps, les lectures trop unificatrices, et la perspective téléologique. Plutôt que définir un camp, le terme « anti-Lumières » renvoie à un ensemble de prises de position diverses, qu'il est nécessaire d'étudier avec leurs enjeux, collectifs ou individuels. Cette démarche seule permet d'ancrer l'histoire intellectuelle dans l'histoire sociale, et d'expliquer des questions qui résistent à une analyse purement « internaliste ».

Dans son texte sur les origines culturelles de la guerre absolue, David Bell propose une explication puissante : les pratiques culturelles, essentiellement nobi-

liaires, qui géraient et limitaient la force destructrice de la guerre, meurent avec l'aristocratie. Leur absence laisse le champ libre à trois éléments nouveaux : le nationalisme, qui fait participer un peuple entier à la lutte ; les effets pervers du pacifisme, qui font de l'ennemi cause de la guerre un être monstrueux auquel il est légitime de s'opposer par tous les moyens ; et la transformation du « moi », d'instance de régulation à moyen d'expression.

Patrice Bret offre une synthèse détaillée des études en histoire des sciences pour la période de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e, où il souligne comment les objets de l'histoire des sciences font exploser le cadre chronologique traditionnel des études sur la Révolution, appelant à une lecture qui lie, souvent de façon très productive, processus long et événement.

Haïm Burstin conclut ce riche ensemble, saluant la liberté historiographique et la richesse des perspectives qui le caractérisent, et la revanche de l'histoire sur l'historiographie ; H. Burstin voit dans le manque d'enjeux, et en particulier d'enjeux communs, l'un des problèmes des travaux actuels sur la Révolution, morcelés en sous-domaines de recherche, qui, même quand ils ne sont pas fermés au dialogue, peinent à se réunir dans un effort d'ensemble. On gardera des doutes sur la nécessité de cette difficile union, ainsi que sur la possibilité d'une synthèse qui puisse rendre compte d'un tel objet, de la complexité et de l'enchevêtrement nécessaire des domaines de recherche que cet ouvrage collectif a si bien rendu. Mais le point est certainement fait, l'étape est marquée. Les recherches sur la Révolution sont sûrement à l'œuvre : délivrées des *a priori* idéologiques, elles ont pourtant encore besoin d'une réflexion historiographique sereine, que des ouvrages comme celui-ci permettent d'établir.

Valeria PANSINI.

Jean Sagnes, *Les racines du socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte. Le paupérisme des années 1840 en question*, Toulouse, Privat, 2006, 246 p.

Le titre de l'ouvrage proposé par Jean Sagnes est fait pour surprendre, il pourrait aussi rebuter. Il n'annonce aucune incertitude sur le socialisme pourtant improbable de l'homme du 2 décembre 1851. Sous une forme interrogative, l'hypothèse d'un socialisme de Louis-Napoléon Bonaparte a déjà été évoquée, il y a une douzaine d'années, par Alain Plessis et d'autres : la question posée était alors celle des rapports entre le Second Empire et certaines formes de la modernité. Le propos de Jean Sagnes est moins nuancé.

L'ouvrage est présenté en quatre parties. Dans la première, l'auteur propose, en quatre courts chapitres, une approche de la question du « paupérisme » telle qu'elle fut posée par les économistes libéraux, les philanthropes et les différentes écoles du socialisme, jusqu'à l'écriture d'*Extinction du paupérisme* par Louis-Napoléon Bonaparte. Dans la seconde est donné à lire en entier le texte de cette brochure publiée par Pagnerre en 1844. Dans la troisième partie est proposée une analyse de cet écrit « qui a pour but le bien-être de la classe ouvrière ». Jean Sagnes insiste surtout sur les emprunts au saint-simonisme qu'il tient pour manifestes. Il complète son propos par une quatrième partie où est présenté un projet conçu en 1846 par celui dont il veut faire un novateur parmi les mieux inspirés des années 1840 : l'idée de creuser un canal entre la mer des Antilles et l'océan Paci-

fique à travers le Nicaragua et de créer là-bas une colonie de 35 000 migrants européens, pour une mise en valeur raisonnée du nouvel espace économique ainsi créé.

Quand il rédige *Extension du paupérisme* en 1843 ou 1844, Louis-Napoléon Bonaparte a déjà clairement le projet de rétablir l'Empire : il a tenté, dans ce but, un soulèvement de l'armée en débarquant à Boulogne en 1840, et ce n'était pas un premier essai. Jusqu'en 1846, année de son évasion, il est en prison au fort de Ham, condamné à perpétuité, pour ce nouveau complot contre le régime de Juillet. Il n'est vraiment pas un républicain, Jean Sagnes ne l'en fait pas moins un homme très ouvert aux idées les plus avancées de son temps. Il entend le démontrer par divers faits de sa biographie : il a combattu, par exemple, en 1831, avec les Italiens insurgés contre l'Autriche et le pape. Il est lié par sa famille à Eugène Sue : qu'il ait songé à une destinée comparable à celle du prince Rodolphe dans *Les Mystères de Paris* n'est pas exclu. Pour situer Louis-Napoléon Bonaparte dans le camp progressiste sont pointées ses lectures : A. Smith, J.-B. Say, Tocqueville, Villemé, E. Buret surtout qui préconise l'intervention économique de l'État, la création des ateliers de travail, de l'impôt progressif, le développement de l'enseignement pour combattre le développement de la misère. Le prétendant au trône impérial connaît les écrits de Fourier, Lamennais, Pierre Leroux, Cabet, Flora Tristan, Louis Blanc et, puisqu'il comprend l'anglais, ceux de R. Owen. Il lit *Le Bon Sens*, journal de l'opposition constitutionnelle (et non républicain comme il est écrit p. 69) ; soucieux du sort de la classe la plus pauvre et la plus nombreuse, il prend un abonnement au journal ouvrier *L'Atelier*. Il puiserait une partie importante de son programme social dans l'œuvre de Saint-Simon et de ses disciples, Infantin, Buchez, Michel Chevalier, Ange Guépin. Dans *Des idées napoléoniennes*, paru en 1839, il définissait ainsi lui-même son bonapartisme : « L'idée napoléonienne n'est point une idée de guerre mais une idée sociale, industrielle, commerciale, humanitaire » (p. 70). En 1841, il écrivait encore : « Marchez avec l'avant-garde des idées de votre temps et ces idées vous suivront et vous soutiendront. Marchez à l'arrière-garde de ces idées et elles vous tireront après elles. Marchez contre elles et elles vous détruiront » (p. 163). Que l'auteur d'*Extinction du paupérisme* ait consulté les auteurs socialistes, adopté quelques bribes de leur rhétorique est certain, qu'il soit lui-même un socialiste, en revanche, demeure plus que douteux ; il ne l'a, du reste, jamais revendiqué. La publication de sa courte brochure est ici supposée décisive dans l'argumentation en faveur de son socialisme, mais elle ne l'est pas. Le projet est le suivant : en France, des terres immenses sont abandonnées aux friches, l'État doit les acheter en totalité. Elles pourraient être bonifiées par la création de colonies agricoles qui accueilleraient ces « classes pauvres » que l'industrie attire hors de la ruralité sans parvenir à leur plein emploi : « Il faut rappeler dans les campagnes ceux qui sont de trop dans les villes et retremper en plein air leur esprit et leur corps » (p. 96). Ce qui est envisagé est un déplacement des ouvriers au chômage dans des camps de travail, aux champs : « Une discipline sévère régnera dans ces colonies ; la vie y sera salubre mais rude, car leur but n'est pas de nourrir des fainéants, mais d'ennoblir l'homme par un travail sain et rémunérateur et par une éducation morale » (p. 104). Il ne s'agit pas de penser l'émancipation de la « classe ouvrière » mais sa soumission à la puissance de l'État, comme d'ailleurs celle de toutes les catégories sociales. Jean Sagnes croit pouvoir penser que les concepts mobilisés sont ceux d'un socialisme « prémarxiste » (p. 163). Or certains mots n'ont pas encore, avant 1848, le sens qu'il leur prête, ce qu'ils désignent change selon celui qui parle ou selon le moment où il parle. L'auteur se trompe plus encore quand il écrit : « République et socialisme ne se

situent pas à l'évidence sur le même plan : la république relève du domaine politique et le socialisme du domaine social » (p. 10). Toute l'histoire du socialisme, quand la censure politique est levée après février 1848, démontre le contraire.

Extinction du paupérisme est un texte assez mal connu et Jean Sagnes a eu raison de vouloir le redonner à lire : c'est une archive majeure de l'histoire du bonapartisme, mais ce n'est pas une archive de l'histoire du socialisme. Le socialisme des années 1840 ouvrait bien des possibilités, mais pas celles auxquelles aspirait Louis-Napoléon Bonaparte.

François FOURN.

David S. Barnes, *The Great Stink of Paris and the Nineteenth-Century Struggle against Filth and Germs*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 2006, 314 p.

L'ouvrage de David S. Barnes a pour point de départ les vagues de puanteur qui ont frappé Paris en 1880 et en 1895. Ces deux événements servent à l'historien américain, spécialiste d'histoire de la médecine, à analyser le changement du savoir et des pratiques de l'hygiène publique en France (son premier livre, *The Making of a Social Disease: Tuberculosis in Nineteenth-Century France*, University of California Press, 1995, portait déjà sur la France et le XIX^e siècle). Le changement, c'est ici le triomphe progressif des théories pasteuriennes, ce que l'auteur appelle la « synthèse sanitaire et bactériologique », au détriment de la théorie miasmatique propre à l'hygiénisme du XIX^e siècle.

L'ouvrage est divisé en six chapitres et un épilogue. Logiquement, le premier chapitre est consacré à la « Grande Puanteur » de 1880. Les odeurs provenant des matières en décomposition provoquent le dégoût et sont considérées comme le vecteur des maladies. La population, mécontente, demande l'intervention des autorités. L'A. souligne que celles-ci sont divisées sur la réalité du danger. Ces polémiques s'inscrivent dans les angoisses provoquées par la croissance spectaculaire de la ville moderne. Elles prennent place alors que le nouveau régime républicain développe une idéologie positiviste qui rejoint le volontarisme de l'urbanisme haussmannien.

Le chapitre 2 revient sur les origines de l'hygiène publique en France et sur ses implications sociales et culturelles. L'A. souligne l'importance des enquêtes de terrain. Le lien entre surpopulation et maladies, soulevé par Villermé, est repris par les partisans des théories microbiennes. Lié à la surpopulation, l'évacuation des déchets focalise également l'attention des hygiénistes, qui estiment devoir jouer un rôle dans les politiques publiques. L'hygiénisme est profondément lié à l'idéologie de la civilisation et du progrès moral, dont les campagnes et particulièrement la Bretagne offrent l'antithèse. Le lien entre l'éducation et la santé est souligné par les hygiénistes. Le rejet de la promiscuité et de la saleté assimilées à l'animalité implique une politique de séparation des corps et d'aération, qui sera poursuivie à la fin du siècle.

Les chapitres 3 à 5 s'intéressent aux réponses apportées au niveau local, en province, par l'hygiène publique. Le chapitre 3 souligne le triomphe ambigu de la théorie des germes à la fin du siècle, ambigu parce que cette théorie coexiste avec d'autres facteurs plus traditionnels. Même au cœur de ce que l'A. appelle la « révolution bactériologique », la conviction persiste que la contagion est possible

même en l'absence de germes. La multiplication des laboratoires et des expériences sur le terrain joue un rôle important dans le succès progressif et relatif de cette « révolution bactériologique ».

Le chapitre 4 montre les efforts des hygiénistes pour promouvoir l'approche microbienne dans le cadre des politiques traditionnelles d'isolement et de désinfection. Le volontarisme des autorités doit faire face à la résistance des populations, en particulier dans les campagnes. La désinfection est vue comme une intrusion intolérable dans l'intimité familiale. Au début des années 1890, la désinfection commence à être acceptée, en particulier à Paris. L'A. souligne que l'évolution de l'opinion publique est surtout due à des facteurs culturels, et notamment à l'évolution des critères de propreté. Les politiques d'isolement, quant à elles, doivent faire face à une résistance plus forte. En témoigne la persistance de la visite rituelle aux morts et aux mourants. Les coutumes sont donc contradictoires avec les exigences des hygiénistes. D'où la volonté des autorités de développer l'éducation à l'hygiène, notamment dans les écoles. Le bilan est mitigé. Si la France demeure en retard dans la mise en place de programmes d'hygiène publique, les comportements et la place de la médecine dans la société ont notablement évolué.

Le chapitre 5 revient sur le renforcement du lien entre la propreté et les germes. La dénonciation du danger des excréments apparaît bien avant l'apparition de la théorie des germes et correspond à une anxiété qui dépasse largement le champ scientifique. La paysannerie est particulièrement visée par les politiques sanitaires. L'hygiène publique est un des vecteurs d'intégration républicaine, liée à l'anticléricalisme. Les épidémies deviennent, au niveau local, les enjeux de polémiques entre l'Église, vue comme un obstacle au progrès, et l'État modernisateur. L'auteur inscrit ce combat des médecins et du régime républicain contre la saleté dans le « processus de civilisation », décrit par Norbert Elias, et qui apparaît bien avant le triomphe de la théorie des germes.

Le chapitre 6 évoque pour terminer les suites de l'épisode de 1880. Si les polémiques reprennent à plusieurs reprises, et notamment en 1895, les mauvaises odeurs ne sont plus considérées comme un danger. Reste le dégoût. Sur la très longue durée, l'A. souligne la montée de l'intolérance olfactive, qu'on retrouve partout dans le monde occidental et qui ne se limite pas seulement aux classes supérieures, comme signe de distinction. La « Grande Puanteur » de 1880 a donc mis en valeur et accéléré les changements entre les anciennes et les nouvelles pratiques. La « révolution pasteurienne » ne se mesure pas au nombre de germes ou de vaccins découverts, mais à son projet de réorganiser la société selon les principes de l'hygiène. Le projet scientifique ne peut donc être séparé d'un projet social et culturel.

Aujourd'hui, la « synthèse sanitaire et bactériologique » reste valable, même si elle est concurrencée par de nouvelles étiologies, comme la génétique. Dans tous les cas, l'approche historique doit éviter le réductionnisme scientifique et prendre en considération les dimensions culturelle et sociale.

Davis S. Barnes inscrit clairement sa démarche dans le sillage du livre fondateur d'Alain Corbin, *Le miasme et la jonquille* (1982) : son livre commence là où s'arrête celui d'Alain Corbin, c'est-à-dire aux « odeurs de Paris » en 1880. C'est une histoire de la médecine attentive au contexte social, culturel et politique, soucieuse de ne pas réduire l'histoire de la médecine à une histoire simplifiée des grandes découvertes. Les changements du savoir et des pratiques sont le résultat d'une construction, d'une négociation entre des réseaux et des institutions, et s'inscrivent aussi dans l'évolution des mentalités. L'A. veut montrer que « tout a changé, et rien n'a changé » (p. 6), s'appliquant à souligner la réinterprétation des anciennes pratiques hygiénistes et à retracer avec une extrême précision le succès

toujours relatif des théories pasteurienues sur le terrain. Là réside, semble-t-il, l'intérêt particulier de son travail : le choix d'une approche locale, qui ne se limite pas à un fait divers parisien, mais s'étend à de multiples lieux et acteurs dans toute la France, qui sont autant de cas qui permettent à l'A. d'appuyer sa démarche. On notera pour finir que l'analyse de l'épisode de 1880 par l'A. se démarque de celle d'Alain Corbin, qui y voyait la preuve de « la disparition pathogénique de la puanteur » (*Le miasme et la jonquille, op. cit.*, p. 261). Pour l'A., l'évolution est plus tardive. Le débat reste ouvert.

Bruno BERTHERAT.

Anne-Emmanuelle Demartini et Dominique Kalifa (dir.), *Imaginaire et sensibilités au XIX^e siècle. Études pour Alain Corbin*, Paris, Créaphis, 2005, 277 p.

Le beau livre *Imaginaire et sensibilités au XIX^e siècle. Études pour Alain Corbin* réalisé sous la direction d'Anne-Emmanuelle Demartini et de Dominique Kalifa donne la parole aux élèves d'Alain Corbin, qui ont préparé puis soutenu leur doctorat sous sa direction. Ce livre témoigne avec force de la portée et de la permanence d'un enseignement qui manifestement marqua en profondeur les A. réunis dans le déchiffrement d'un récit au croisement d'une histoire des émotions et des représentations, de l'imaginaire et des sensibilités.

Le premier ensemble de contributions intitulé « Territoire, paysage et identité régionale » a trait aux lectures et aux perceptions de la France du XIX^e siècle s'inscrivant à la croisée d'une histoire rurale attentive aux rivalités et aux enjeux locaux, d'une histoire du paysage envisagée comme construction à la fois sociale et sensible, et d'une histoire des appartenances qui, du local au national, tisse la trame complexe des sentiments identitaires. Ce « fil territorial » qui parcourt toute l'œuvre d'Alain Corbin depuis *Archaisme et modernité en Limousin* constitue sans doute l'une des marques les plus sensibles de son enseignement. On la retrouve dans la dispute villageoise au village quercynois de François Ploux, qui s'est attaché à dégager certaines modalités du processus séculaire de politisation des campagnes. Dans « Désir de foire », Philippe Grandcoing observe la foire, ce lieu idéal d'observation des pratiques commerciales traditionnelles, ce théâtre d'une sociabilité spécifique où se construisent les identités collectives au XIX^e siècle.

Dans la mutation de l'identité territoriale, le mot « régionalisme » apparaît aux lendemains de la Commune et ne devient d'usage courant qu'au début du XX^e siècle avec en particulier l'action de Jean Charles-Brun, fondateur en 1900 de la Fédération régionaliste française. François Guillet montre comment la construction de l'identité régionale normande au moyen de sa proximité avec la capitale touche au cœur de la construction nationale. Peintures, lithographies et gravures, comme les publications touristiques, contribuent ainsi à l'élaboration d'un paysage marqué par le pittoresque, dont l'industrie de la carte postale devient l'héritière. Dans cette culture visuelle, nous sommes au cœur des imaginaires territoriaux où lisibilité de l'espace social et lisibilité de l'espace géographique vont de pair. Nathalie Pégé-Défendi s'interroge, quant à elle, sur le rôle majeur d'un nouveau média, l'affiche ferroviaire destinée à vanter les stations touristiques desservies par les compagnies et marquée du nom du réseau sous forme de bandeau, de logo ou de macaron.

Dans « La visite au champ de bataille, 1800-1870 », Jacques Hantraye rend compte de la fascination profonde qu'exerce la bataille sur un large public. Ainsi à Paris, entre 1865 et 1869, 500 000 personnes visitent le Panorama de la bataille de Solferino, réalisé à la suite de la campagne d'Italie. L'A. souligne à quel point l'obsession de la trace est très importante chez les visiteurs, qui sont avides de la recueillir, quand ils ne la suscitent pas. C'est comme si les champs de bataille, encore largement dépourvus de monuments commémoratifs ou funéraires, constituaient une sorte de support vierge où s'expriment des émotions liées à l'expression du souvenir, du patriotisme et des affrontements politiques. Dans cette histoire des appartenances qui, du local au national, tisse la trame complexe des sentiments identitaires, ont leur place *Les Français peints par eux-mêmes*. Anne-Emmanuelle Demartini montre combien cette luxueuse et spirituelle galerie des types contemporains publiée en 1840-1842 par l'éditeur Léon Curmer, assisté par une pléiade d'écrivains et de dessinateurs de renom, se charge d'enjeux politiques : *Les Français peints par eux-mêmes* dessinent le visage d'une France associant particularité et égalité et proposent, ce faisant, le modèle d'une nation fondé, sur les « petites patries » et sur la représentation démocratique, modèle qu'incarnera, quelques décennies plus tard, la Troisième République.

Le deuxième ensemble, intitulé « Relire l'histoire politique du XIX^e siècle », renvoie à une histoire politique écrite à l'aune des affects et des émotions, cadres qui incarnent le fonctionnement du lien politique. Pierre Karila-Cohen, dans « Le Christ s'est arrêté à Origny », a choisi de mettre en regard la démarche de l'enquêteur Carlo Levi avec celle d'un administrateur du XIX^e siècle, le baron Boyer de Sainte-Suzanne. *Le Christ s'est arrêté à Eboli* (1945) est l'œuvre de Carlo Levi, ce militant antifasciste envoyé en résidence surveillée de 1935 à 1936 dans le sud de l'Italie, à Gagliano, un village de Lucanie. Ce village est si déshérité que ses habitants ont coutume de dire que le Christ n'a pas pénétré ces terres. C'est le motif de l'enquête qui permet d'établir l'association, peu évidente au premier abord, entre le Mezzogiorno des années 1930 et la province française du XIX^e siècle. Et si le médecin Carlo Levi sait, dans une démarche quasi ethnographique, entrer en empathie avec les plus humbles paysans, ce n'est pas le cas de l'administrateur Boyer de Sainte-Suzanne, dont l'enquête administrative butte sur les représentations du temps politique, propres aux paysans d'Origny (clin d'œil au *Monde retrouvé* de Louis-François Pinagot).

Dans la dernière partie du livre intitulée « Le corps, le désir et l'horreur », les A. se confrontent à l'expérience du corps et du sentiment de l'intime. Anne Carol en donne une illustration dans l'analyse de deux journaux de jeunes filles de la fin des années 1860, où la construction de l'identité propre à l'adolescence s'accompagne d'une découverte du corps, de ses potentialités et de ses dangers. Dans le « Le corps handicapé et la menace du désir. Réflexions d'une jeune aveugle dans la France du XIX^e siècle », Zina Weygand commente un opuscule écrit par Thérèse-Adèle Husson, une jeune aveugle de vingt-deux ans issue d'une famille d'artisans et de commerçants nancéiens. Ce texte constitue un document de tout premier ordre pour l'histoire des femmes aveugles et du corps handicapé. En effet, ce corps aveugle qui a suscité pendant des siècles des sentiments ambivalents, mêlant la peur, la dérision et la compassion, incitant les aveugles pauvres à s'exhiber dans des spectacles burlesques, est ici revendiqué comme digne d'attention, susceptible d'éprouver des jouissances raffinées, ce qui revient à désigner l'aveugle comme un « être de désir ».

Judith Lyon-Caen propose quelques pistes de travail sur le statut particulier qu'occupe la littérature romanesque « réaliste » dans la production de représenta-

tions du monde social au cours du premier XIX^e siècle. Étudier en particulier le moment critique dans tous les sens du terme, des années 1830-1840, c'est se permettre de considérer la littérature non comme un « dehors » de l'histoire à manipuler avec précaution, mais comme un ensemble de productions textuelles à envisager comme objets d'histoire dans leurs usages singuliers et collectifs. Le corps, le désir, l'horreur renvoie Sylvain Venayre à l'histoire de la nostalgie, ce mot d'invention récente qui apparut au milieu du XVIII^e siècle et ne connaîtra de véritable diffusion que dans la première moitié du XIX^e siècle. Le point d'orgue de ce mouvement nostalgique est le mémoire du D^r Auguste Haspel, *De la nostalgie*, couronné en 1874 par l'Académie de médecine qui avait mis ce thème au concours.

Parmi les figures qui ont contribué à alimenter les fantasmes et les anxiétés des hommes du XIX^e siècle, le vieillard pauvre, venant achever sa vie à l'hospice, est une des plus singulières. Dans l'imaginaire social comme dans les lieux d'internement qui se sont multipliés depuis le XVII^e siècle, il rejoint la grande cohorte des stigmatisés : voleurs, criminels, prostituées, vénériens, paralytiques, épileptiques, fous. Mais il est aussi au centre d'un débat initié par les philanthropes sur les devoirs de la société à l'égard de ses aînés et de ses miséreux. Le temps du « grand renfermement » des exclus s'achève. L'hospice devient le domaine exclusif des vieillards et des aliénés tandis que détenus et criminels sont relégués dans d'autres lieux, souvent aux marges de la cité. Annick Tillier nous conduit au cœur des hospices de Bicêtre et la Salpêtrière de la première moitié du XIX^e siècle. C'est là que les noires images de la vieillesse, synonyme de décrépitude et de retour à l'enfance, projettent leur ombre sur la personnalité même des vieillards. Mais on sait moins combien les hospices se sont révélés être, pour la gériatrie naissante, une source fertile d'observations du fait du rassemblement à l'hospice d'un grand nombre de « personnes sur le point de terminer leur carrière ».

En épilogue de ce livre foisonnant et ambitieux, Odile Roynette fait le récit des « atrocités allemandes » commises en 1870 dans le petit village ardennais de Bazeilles, situé à 8 km au sud-est de Sedan et livré à l'invasion des troupes allemandes, parvenues au terme d'une lutte acharnée entamée la veille à prendre possession de ce point clé de la bataille. Tenter une histoire du paroxysme appelée naguère de ses vœux par Alain Corbin et appliquée à l'analyse du drame de Hautefaye dans *Le village des cannibales*, retrouver les gestes, les paroles et les silences des acteurs et des victimes du massacre pour comprendre les logiques qui présidèrent au déploiement de la violence, telle est la démarche d'Odile Roynette, qui tente ici de restituer dans l'histoire de ce massacre le sens d'un déchaînement orgiaque de la brutalité.

Annie STORA-LAMARRE.

Pierre Barral, *Pouvoir civil et commandement militaire. Du roi-connétable aux leaders du XX^e siècle*, Paris, Presses de la FNSP, 2005, 260 p.

Le titre de l'essai explicite sa problématique ; le sous-titre en jalonne le cheminement. Deux mouvements se chevauchent : « La relève progressive de la monarchie traditionnelle par un État de droit aux règles constitutionnelles », « L'institutionnalisation des ruptures révolutionnaires en hégémonie du Parti sur les fusils ». Un Prologue, « La guerre comme moyen de la politique », introduit

7 chapitres : « Le roi connétable », « La dictature révolutionnaire », « La primauté du pouvoir civil », « La République française », « Les armes au pouvoir », « Le leader occidental », « Le Parti commande aux fusils ». En rétrospective, se détachent trois époques : des souverains (1780-1880), des chefs (1880-1945), des présidents (1941-2001). Une analyse planétaire que le recenseur, partageant les vues de l'A., ne peut que réduire aux cas les plus significatifs.

La guerre, moyen de la politique ?

Encore faut-il remettre la formule de Clausewitz (1827) dans son contexte : la guerre des peuples. P. Barral en prolonge l'analyse par l'interprétation de Charles de Gaulle mais aussi par celle de Ritter, un Allemand trop peu connu en France. Tous deux ont voulu « penser la guerre », selon le mot de R. Aron (1976). « Le premier qui fut roi fut un soldat heureux » (Voltaire, 1744). Pourtant, dès 63 av. J.-C., Cicéron proclamait : « Cedant arma togae. » Tradition barbare contre pratique civilisée ? À Reims, le roi recevait le sceptre, insigne de pouvoir, et l'épée, outil de puissance. Le peuple le reconnaissait en l'acclamant. Roi en armes ou roi connétable ? L'un prend part à la bataille. L'autre décide des opérations et les conduit : Frédéric II capitaine parce que roi, Napoléon roi parce que capitaine.

La Révolution française, par la désacralisation du monarque, a ouvert trois voies : le système constitutionnel, la dictature révolutionnaire, l'aventure napoléonienne. Jugeant la Nation menacée idéologiquement et territorialement, la Convention instaure une dictature collégiale qui associe la Terreur à la défense des frontières. Des représentants en mission assurent le contrôle des armées ; un système adopté par toutes les révolutions, rouges ou brunes. Victorieuse, la République projette les droits de l'homme et du citoyen au-delà des frontières. Mais la Grande Nation conquérante suscite la réaction des peuples envahis. Refoulées, les armées républicaines portent au pouvoir un général « heureux » que la nation plébiscite. Brumaire crée le précédent du recours au soldat par les politiques dévalués.

La légitimité par les armes ou la légalité par les urnes ? En France, depuis l'exécution de Louis XVI, seule la victoire légitime le pouvoir. Waterloo, Sedan, Diên Biên Phû et Suez en ont apporté la preuve *a contrario*. La III^e République s'identifia à la politique de Défense nationale. La IV^e naquit de la Libération. Gambetta, Clemenceau, de Gaulle ont puisé leur légitimité dans le refus de la défaite avant de la devoir aux urnes. Au XIX^e siècle cependant les monarques victorieux de Napoléon consolidèrent leurs assises dynastiques par des constitutions. Leurs sujets, devenus citoyens, leur laissèrent jusqu'en 1914 le commandement des Armées qui connurent une triple évolution ; les soldats de métier y devinrent moins nombreux que les appelés, les bourgeois accédèrent à l'épaulette, la fidélité dynastique se doubla d'un esprit « national ». La défaite de 1918 emporta les empires.

De Gaulle, roi-connétable ou roi constitutionnel ?

En 1940, retentissent en France l'« Appel au soldat » et l'« Appel » du soldat. Contre le maréchal Pétain légalement au pouvoir, se dresse le général de Gaulle puisant sa légitimité dans une idéologie bainvillienne. De 1940 à 1944, gouvernait-il en roi connétable ou en dictateur romain ? « Acclamé » à la Libération de

Paris, électoralement légalisé, il gouverne en roi constitutionnel. Désavoué par le Parlement, il se retire. C'est à lui pourtant que la représentation nationale fait appel en 1958 pour maintenir la légalité républicaine. Quoique convaincu de « la légitimité que j'incarne depuis vingt ans », de Gaulle se veut une nouvelle fois investi par le Parlement.

La constitution dont il dote la France réserve la possibilité d'une dictature à la romaine. En 1961, il se dresse contre les putschistes au nom du pouvoir constitutionnel qu'il détient, mais il a revêtu l'uniforme de 1940. Désormais le président de la V^e République, détenteur du pouvoir nucléaire, « pense la guerre » non pour la faire mais pour « dissuader » tout ennemi et s'imposer comme décideur international. Par le suffrage universel, il est (re)devenu roi-connétable. Malgré la fin de la guerre froide, le principe du président-connétable subsiste dans toutes les puissances nucléaires... non sans concessions à la collégialité de la décision.

« Le Parti commande aux fusils »

L'A. se garde bien de confondre les dictatures rouges et brunes, même si leurs pratiques furent comparables, en particulier les rapports entre le commandement et celui qui détenait le pouvoir de « conduire » la nation. Les forces armées, dans les deux types de régimes, ne furent à l'origine ni de la prise du pouvoir par un parti ou un homme (sauf en Espagne), ni de leur chute. Pousser le parallèle conduirait cependant à masquer une différence entre eux. Les communistes se réclamaient d'un marxisme-léninisme à vocation révolutionnaire mondiale. Les fascistes exaltaient la nation, entendue soit comme peuple historique, soit comme race dominante.

Ayant échoué dans leur projet de révolution mondiale, les bolcheviks ont imposé la dictature du prolétariat dans un seul pays, la Russie devenue l'Union soviétique dotée d'une Armée rouge. Mais ils ont créé une III^e Internationale dont l'organe exécutif, le Komintern, manipulait les partis communistes nationaux. Forcée dans la lutte contre-révolutionnaire puis dans la défense du territoire national pendant la Grande Guerre patriotique, l'Armée rouge a renoué pendant la guerre froide avec sa vocation internationaliste. La défense du rideau de fer, la prise du pouvoir par les communistes dans les pays libérés, la répression des soulèvements nationaux dans les États satellites se doublèrent d'une aide directe ou indirecte à la décolonisation anti-occidentale en Asie du Sud-Est et en Afrique noire avec le concours des Cubains. Mais partout et toujours l'Armée rouge resta contrôlée de trois manières : la surveillance des commissaires politiques, les épurations sanglantes, les avancements politisés. Elle n'en est pas moins redevenue, depuis 1989, une Armée nationale russe.

Les « peuples opprimés d'Orient » ont été appelés en 1920, au Congrès de Bakou, à secouer le joug impérialiste. Socialisme et nationalisme se sont instrumentalisés l'un l'autre. La Chine a suivi une voie semblable à celle de l'Union soviétique. Il a fallu cependant trente ans à Mao Tsé-Tung pour triompher malgré la création d'une Armée populaire qui reste, de nos jours encore, dans les mains du Parti. Le Viêt-nam a connu un processus comparable. Dans les deux pays la libéralisation, économique et non politique, est l'œuvre du pouvoir, auquel le commandement obéit toujours.

Ailleurs, sauf en Corée du Nord, la lutte émancipatrice n'a pas suivi la même voie. Au Japon, l'Armée et la Marine ont imposé pendant un siècle une politique expansionniste victorieuse puis se sont inclinées en 1945 devant le pouvoir impé-

rial seul en mesure de sauver l'empire du Soleil-Levant. L'armée des Indes, création de l'Angleterre, a été un symbole d'unité impériale autant qu'un instrument de domination coloniale. Elle n'a joué aucun rôle dans l'accession à l'indépendance réalisée politiquement et ses formations ont rallié les divers États successeurs sans tenter de maintenir la fiction d'un empire dépassé.

Nationalismes totalitaires en Europe et en Orient

Le fascisme italien, le nazisme allemand, le franquisme espagnol ont été trop facilement confondus par l'école marxiste. Dans les trois pays, la crainte du bolchevisme et le désir d'effacer les humiliations passées (Adoua et Caporetto, Rethondes, Anoual) ont motivé une réaction nationaliste récupérée par le capitalisme menacé. Des nuances s'imposent. En Allemagne et en Italie, le commandement a manifesté une même résignation face à un populisme légalisé par les urnes et un même mépris à l'égard des milices politiques. Toutefois en Italie, la défaite aidant, la fidélité au roi a permis le renversement du régime alors que l'état-major allemand, faute d'un symbole de souveraineté de substitution, n'est jamais allé au-delà d'un attentat. En Espagne, en revanche, l'armée a joué un rôle déterminant dans l'avènement du général Franco qui, resté neutre pendant la Seconde Guerre mondiale, n'a pas perdu un pouvoir conservé durant la guerre froide en raison de la situation stratégique de son pays. Le temps de préparer une restauration monarchique en la personne d'un souverain militairement éduqué en qui l'Armée s'est reconnue.

En Orient, au terme de la Grande Guerre, un général a incarné le refus de la disparition de l'Empire ottoman. Renonçant aux provinces arabes, il s'est appuyé sur le sentiment national turc pour reconstituer une armée qui, en 1921, a chassé les Alliés. Soldat heureux, Kemal Atatürk a fondé une république qu'il a gouvernée en despote éclairé avec le soutien de l'armée, restée depuis la gardienne des Détroits et la garante d'un nationalisme « laïque » face à la remontée d'un islamisme « modéré ». En Perse, bien que non belligérante, un Cosaque a pris le titre de Reza shah en 1923, donné le nom d'Iran à son pays et tenté de moderniser sur le modèle turc. À sa déposition par les Alliés, l'armée a soutenu son fils puis l'a abandonné lorsqu'il a été lâché par les Occidentaux. Le nouveau pouvoir islamique l'a neutralisée en la confinant dans la guerre contre l'Irak sous le contrôle des pasdaran, une milice religieuse comparable aux milices idéologiques noires.

La réflexion globale que propose l'A. n'ignore ni le monde arabe et ses colonels « socialistes », ni l'Afrique noire et ses chefs d'État issus des armées coloniales, ni l'Amérique latine des pronunciamientos devenue celle du justicialisme. Chacun des cas a été étudié à la fois dans sa spécificité et dans son appartenance à une typologie thématique combinant les pesanteurs historiques et l'impact de la conjoncture. Superbe renouvellement des leçons de Pierre Renouvin, dont se réclame d'ailleurs Pierre Barral, repoussant comme lui la subordination des faits aux doctrines.

André MARTEL.

Jacques Frémeaux, *Les Colonies dans la Grande Guerre. Combats et épreuves des peuples d'outre-mer*, Saint-Cloud, 14-18 Éditions (diff. Belin), 2006, 393 p., 2 cartes.

Jacques Frémeaux nous apporte, avec cet ouvrage, une belle livraison. Dans un style classique, toujours facile à lire, l'A. a élaboré une synthèse précieuse, précautionneuse et méthodologiquement irréprochable.

Après avoir dressé un tableau des conditions de recrutement des troupes coloniales, Jacques Frémeaux rappelle que la ponction faite sur les colonies au moment de la Grande Guerre est importante. Le poids du prélèvement démographique est tout particulièrement notable dans le cas de l'Algérie. À la fin de la guerre, un tiers de la population masculine algérienne de 20 à 40 ans se trouve en métropole à titre de soldat ou de travailleur. En AOF, il faut examiner le tiers de la population masculine pour incorporer les 160 000 plus valides. L'effort économique des colonies dans l'économie de guerre est à la mesure de leurs moyens modestes et du principe de l'« autonomie financière » voté en 1900. Certaines colonies, comme l'Indochine où le risque est inexistant et la main-d'œuvre abondante, connaissent une véritable prospérité, mais le tableau des autres colonies est plutôt sombre.

La deuxième partie de l'ouvrage (« Les fronts et les chefs ») remet en perspective le rôle proprement militaire des troupes coloniales. Sur le front français, l'apport des troupes coloniales est limité, mais essentiel durant les semaines décisives de la Marne et de la « course à la mer ». Toutes les divisions nord-africaines sont engagées dans la bataille de Verdun, tout particulièrement les 37^e et 38^e DI. Les troupes d'outre-mer sont également mises à contribution dans la Grande Offensive de l'Aisne du printemps de 1917. Jacques Frémeaux rappelle opportunément que la participation des troupes coloniales à la guerre de 1914-1918 ne se limite pas au seul front français. Et qu'elles participent largement aux combats contre les colonies allemandes, mais aussi à ceux du Proche-Orient, sans oublier les combats marocains, où la présence française est fortement contestée par les guerriers Zaïan et Aït Tserrouchen. Une belle palette de portraits de chefs complète cette partie, pas seulement ceux des chefs métropolitains des troupes coloniales, mais aussi d'officiers indigènes comme Khaled el-Hachemi ou Ralah Boukabouya. La partie intitulée « Les hommes du front » dresse un remarquable bilan des comportements véritables des troupes coloniales au feu et des représentations qui leur sont attachées. Elles ne sont pas forcément considérées comme des troupes d'élite par la hiérarchie, car elles ont montré des signes de nervosité extrême dans certaines circonstances.

Les deux dernières parties (« L'arrière » et « les sorties de guerre ») permettent à Jacques Frémeaux de mesurer l'effet d'onde de choc de la Grande Guerre sur des sociétés dans lesquelles l'idée de colonisation est ancrée selon des modalités différentes selon les colonies. Ces deux parties constituent désormais des synthèses précieuses pour saisir les enjeux ultérieurs dans l'attitude des colonisés à l'égard de la métropole.

Au passage, il faut noter que l'éditeur de Jacques Frémeaux, Christian Castellan et sa maison 14-18 Éditions, sont en train de constituer une impressionnante collection sur la Grande Guerre, en passe de devenir une référence sur cette période.

À une époque où la revendication « mémoriello-victimaire » s'impose à tous les étages de la société, avec sa kyrielle de confusions, l'ouvrage de Jacques Fré-

meaux est extrêmement rafraîchissant, et montre qu'une bonne approche classique de l'histoire, loin des phénomènes de modes intellectuelles, a plus de chance de demeurer que des ouvrages nettement plus « dans l'air du temps ». L'A. vient de recevoir avec cet ouvrage le prix du Salon du livre d'histoire de Verdun, largement mérité.

François COCHET.

Nicolas Beaupré, *Écrire en guerre, écrire la guerre. France, Allemagne, 1914-1920*, Paris, CNRS Éditions, 2006, 292 p. (préface d'Annette Becker).

L'A. livre un ouvrage intéressant et riche. Nicolas Beaupré explicite sa démarche dans une introduction dense qui pose un certain nombre de problèmes liés au statut de l'écrivain en guerre. La réflexion méthodologique, reprenant partiellement celle de Marcel Détienné sur les possibilités de « comparer l'incomparable », est structurée autour de questions d'importance, notamment celle du « Sonderweg » – ce chemin séparé qui aurait été tracé d'un Reich à l'autre – et du « Sonderzeit », regard jeté sur la Grande Guerre pour en faire une « époque à part ». La première partie de l'ouvrage aborde les pratiques d'écriture des écrivains combattants dans les sociétés en guerre. Cette notion d'« écrivains combattants » mériterait encore d'être précisée, tant les rapports à la guerre des uns et des autres sont différents, en participation aussi bien qu'en distanciation par rapport au phénomène guerrier. L'apport documentaire de cette partie est important, notamment sur la production allemande de la littérature de guerre. Des questions demeurent pourtant en suspens. Si 15 % des écrivains se sont engagés à titre de volontaire dans la guerre, l'ont-ils fait uniquement pour participer à l'effort patriotique ? Du côté français, on sait aujourd'hui que l'engagement volontaire constitue plus souvent une forme d'évitement de la guerre – par la possibilité qu'il offre de choisir son affectation – que la volonté de participer à l'élaboration de la production intellectuelle de la guerre. Censure et autorités militaires face à littérature de guerre sont ensuite prises en considération. On y trouve de bonnes pages, notamment des descriptions concrètes de travaux de censure sur des textes précis. Les écritures de la guerre constituent-elles un genre à part ? Dans ce chapitre, l'A. se trouve à mi-chemin entre une histoire de la littérature et une approche historique tout court, dans un exercice qui pourra être jugé comme trop historique pour un littéraire et trop littéraire pour un historien. En tout cas, fidèle à la démarche comparative qui fait l'intérêt de l'ouvrage, Nicolas Beaupré montre que les plus gros succès de librairie de la littérature de guerre, en France comme en Allemagne, vont à des ouvrages qui se situent à la charnière du récit et du roman, argument déjà relevé par Jean Norton Cru. Une vraie réflexion sera un jour à entamer sur ce que la société « lisante » souhaite entendre pendant et après la guerre, mais la question n'est pas encore posée dans cet ouvrage. L'A. réaffirme ce que l'on sait depuis l'Antiquité, à savoir que les mythes de la guerre sont porteurs de sens.

Si la lecture de l'ouvrage est globalement agréable, l'A. manque parfois de simplicité et il lui arrive d'exprimer des évidences de manière fort alambiquée. L'emploi généralisé d'un vocabulaire psychanalytique, plus ou moins adapté, se situe dans la foulée des pratiques d'une école de pensée anthropologique qui pro-

cède par importation à l'histoire de concepts venus d'autres sciences humaines. L'A. ouvre un certain nombre de pistes que l'on aimerait voir défricher plus avant. Les motivations économiques de la construction de la littérature de guerre en constituent un exemple. Les excellents passages sur la stratégie commerciale de la maison Berger-Levrault, à l'égard de l'écriture combattante, auraient pu être exploités bien davantage. La fin de la guerre et les tentatives d'organisation des « écrivains combattants » sont l'occasion de bonnes pages. C'est, selon l'A., au moment de ces sorties de guerre que s'accroît la coupure entre l'avant et l'arrière, au vrai, déjà très mesurable durant la guerre. Si, comme le signale l'A. dans sa conclusion, les écrivains devenus combattants et les combattants devenus écrivains tendent à se rapprocher, il n'empêche qu'il n'aborde pas le problème des écrivains de circonstance, par un choix explicite dès le début de l'ouvrage, mais qui ne cesse de surprendre, car ils font eux aussi la richesse de la littérature de la guerre. Il faut attendre la conclusion pour lire quelques lignes sur le statut du témoignage, et c'est dommage.

François COCHET.

Gaby Sonnabend, *Ein Intellektueller in der Politik*, Munich, R. Oldenbourg - Institut historique allemand, 2005, 479 p.

Dans le flot de biographies politiques charrié régulièrement par le courant historiographique, et où le meilleur côtoie le médiocre, ce livre venu d'Allemagne constitue désormais une très solide référence sur un personnage encore assez mal connu en France. Outre-Rhin, en revanche, de Hans-Manfred Bock à Guido Müller, Viénot avait depuis longtemps retenu l'attention en raison de son rôle de médiateur culturel entre France et Allemagne à la fin des années 1920. Alimenté par de très nombreuses archives privées et publiques puisées des deux côtés de la frontière, adossé à une excellente bibliographie, l'ouvrage reconstitue la trajectoire singulière d'un intellectuel en politique, foncièrement indépendant (il n'adhérera à la SFIO qu'en 1937), ancien combattant et grand blessé de la Grande Guerre, devenu député en 1932, sous-secrétaire d'État de Léon Blum en 1936, représentant de De Gaulle à Londres en 1943-1944. En campant son personnage sur fond des différents milieux de sociabilité qu'il côtoie et sollicite (milieu Lyautey, milieu des Décades de Pontigny, milieu de l'industriel Mayrisch à Colpach, milieu des non-conformistes des années 1930), Gaby Sonnabend lui confère toute son épaisseur historique. Mais, incontestablement, le cœur du livre (plus de la moitié) est consacré aux années de la médiation franco-allemande entre 1922 et le début des années 1930. Les années 1930 et 1940 relèvent alors d'un traitement solide mais plus cursif. Le passage de Viénot au sous-secrétariat d'État aux Affaires étrangères (il met en œuvre le statut nouveau de la Syrie, tente des ouvertures en Tunisie auprès de Bourguiba) aurait peut-être pu gagner quelques développements sur son activité déployée dans le domaine du renouveau de la politique culturelle extérieure. Les dernières interventions politiques de Viénot à Londres sont bien décrites, notamment cette négociation épuisante et capitale qu'il mène à bon port, fin juin 1944, et qui permet la signature de la convention franco-britannique. Mais l'essentiel, on l'aura compris, porte sur la passion allemande de Viénot. L'ouvrage restitue finement l'origine existentielle – la Grande Guerre –, l'impulsion politique et intellectuelle – le séjour marocain auprès de Lyautey et l'intuition de transposer

aux relations franco-allemandes le modèle de coexistence pacifique instauré dans le Protectorat –, les forces d'entraînement décisives – les milieux intellectuels de Pontigny et politico-économiques autour de l'industriel luxembourgeois de l'acier, Émile Mayrisch – qui définiront les coordonnées de son action. Par ailleurs, après les années du bourrage de crâne, Viénot ancre son activité médiatrice sur une conviction méthodologique précise : l'antagonisme franco-allemand reposerait moins sur des conflits d'intérêt que sur des stéréotypes et des informations controuvées. Cette approche psychologique des relations internationales, labellisée aujourd'hui à travers la « théorie de la perception », conduit Viénot, dès février 1925, avec l'approbation de Lyautey puis l'aide d'Émile Mayrisch, à concevoir un rassemblement d'élites capable de dissiper l'épais brouillard de la méconnaissance mutuelle. Les pages réservées au Comité franco-allemand d'information et de documentation fondé en février 1926 au Luxembourg, qui crée deux bureaux d'études, à Berlin (pour Viénot) et à Paris, sont parmi les plus denses de l'ensemble. On y lit, à vrai dire, toutes les tensions et les limites de cette officine élitiste. Les heurts sont multiples entre Français (Viénot affronte l'ancien diplomate Charles Laurent mais aussi le haut fonctionnaire du Quai, Jacques Seydoux), entre Français et Allemands (venus d'horizons politiques néoconservateurs le plus souvent). Les difficultés du travail quotidien de Viénot sont abondamment décrites qui concernent, pour l'essentiel, les tentatives de rectification d'informations publiées par la grande presse de tendance nationaliste en France (le *Journal* notamment où officie Henri Béraud comme grand reporter) comme en Allemagne. Cependant, jusqu'en décembre 1929, date de son départ de Berlin, il mène toute une diplomatie officieuse qui l'amène à organiser des séjours ou voyages d'études (pour Georges Bonnet fin 1927, pour Champetier de Ribes début 1928), à organiser une grande rencontre en 1928 entre catholiques français et allemands. Ce succès n'en débouche pas moins sur un échec pour Viénot quand une partie du Comité emmenée par Charles Laurent décide, en 1929, après le Plan Young, de sacrifier l'action politique au volet économique. Commence alors pour Viénot, jusque-là très élitiste dans sa conception de la politique, un lent mouvement vers la gauche (sa femme est passionnément socialiste et proche du groupe Révolution constructive) qui, à ses yeux, s'avère la seule force capable de sauvegarder la paix en Europe. Gaby Sonnabend ne manque pas ici d'égratigner son personnage qui, à l'instar de la gauche française très pacifiste, se révèle prêt à négocier avec Hitler (il participe à la délégation française à Genève en 1933), se méfie terriblement de toute alliance bilatérale (avec les Anglais) de crainte de déclencher un nouvel août 1914. Toutefois, reste de Viénot un homme fasciné par l'Allemagne de Weimar et son chaos apparent, miroir dans lequel il contemplait ses propres incertitudes. Mais cette puissante attraction ne fut pas inconciliable avec un dur désir de lucidité. Chez les élites françaises, il a manqué dans l'entre-deux-guerres vis-à-vis de l'Allemagne ce que l'on retrouve combinées chez Viénot de façon rare, passion de l'autre et volonté de connaissance.

François CHAUBET.

Thierry Leterre, *Alain, le premier intellectuel*, Paris, Stock, 2006, 585 p.

Statue déboulonnée après 1945 par tous ceux désireux de stigmatiser son pacifisme et sa philosophie politique jugée démobilisatrice et négative (le « citoyen contre les pouvoirs »), Alain, grâce au philosophe Thierry Leterre, retrouve depuis

plusieurs années un socle qui permet de mieux saisir sa pensée libérale. Ici ce même auteur adopte le parti de l'étude historique afin de prolonger le plaidoyer, notamment sur le terrain du pacifisme, appuyé sur un matériau parfois inédit (le *Journal* d'Alain), pour nous proposer très classiquement un itinéraire socio-intellectuel où s'imbriquent le donné, familial, social et politique, d'un côté, et, de l'autre, la gamme des choix déployés toute une vie durant. Le livre qui en résulte est une réussite, quoiqu'elle paraisse un peu inégale, soit dans le traitement respectif donné à l'avant-1914 (remarquable description de l'ascension sociale d'Alain) qui contraste avec toute la période de l'entre-deux-guerres décrite trop rapidement, soit dans le dosage entre la part faite à l'homme et celle faite à l'œuvre qui aboutit à écarter le penseur. Le cœur de l'ouvrage se place dans l'évocation, pleine de finesse, du jeune Alain dans le contexte des années 1880-1900. Un réseau familial de très petite bourgeoisie percheronne, avec un père vétérinaire issu du milieu paysan et un oncle qui favorisent le modèle de la méritocratie scolaire, la promotion, par la III^e République, de la philosophie et du modèle du professeur-penseur dans la classe de philosophie, l'ouverture politique et intellectuelle née de l'affaire Dreyfus qui permettra à Alain de se lancer dans le journalisme (feuilles radicales) à Lorient puis à Rouen et de nous donner des *Propos*, devenus journaliers entre 1906 et 1914, voilà l'éventail des possibles dont Alain dispose. Or, dans la période de plasticité sociale incomparable que représente l'adolescence, la destinée d'Alain s'accélère, essentiellement entre le moment où il arrive dans la Khâgne du lycée Michelet (1887) et celui où il quitte l'École normale agrégé de philosophie (1892) : la rencontre d'abord de Jules Lagneau transforme en philosophe passionné un grand garçon doué, mais chahuteur, et l'amitié d'Élie Halévy l'amène à fréquenter un cercle d'une rare distinction intellectuelle ainsi qu'elle lui permet d'intégrer, en 1893, le milieu de la *Revue de métaphysique et morale* fondée par Xavier Léon. Dans ces pages pleines de vie, on trouve un jeune homme singulier, d'une piété concentrée tant à l'égard de l'exercice philosophique qu'envers celui qui l'incarne, Lagneau, admiré à vie pour son comportement social (« ne pas parvenir ») ; mais aussi on rencontre un être plein de passions (la musique), de désirs (il cueille l'aventure de la rue) et de colères (grande capacité de mépris pour ses divers professeurs, heurts avec Lucien Herr). Bientôt, viendra une autre passion, la politique dreyfusarde, avec l'animation d'une université populaire, à Lorient en 1899, à Rouen en 1900, et une campagne électorale en 1902 aux côtés du député radical sortant ; les colères demeureront, tournées dorénavant contre les *Importants* dont les militaires seront, à partir de la guerre, l'une des incarnations les plus honnies ; et les désirs, plus sagement réglés, lui permettront aussi de faire œuvre quand l'amour se mue en amitié avec celle qui se mettra à son service éditorial. En effet, en partie en raison de ses activités politiques durant l'Affaire, en partie par inclination profonde à penser sous la forme de fragments (dont les *Propos* représentent l'aspect le plus connu), Alain ne rédige pas de thèse et bâtit alors son œuvre sous l'aiguillon vigilant de Marie-Monique Morre-Lambelin. La carrière de professeur en Khâgne s'impose ainsi, favorisée aussi par de sérieux appuis. Dès 1903, il arrive à Paris, à Condorcet, avant d'entrer définitivement dans son port : la Khâgne de Henri-IV en 1909, le grand théâtre de sa future influence d'« éveilleur ». Malheureusement, peut-être aussi pour des raisons de place, le livre perd un peu de sa densité première quand on aborde l'entre-deux-guerres. Ainsi, l'évocation du pacifisme satisfait à moitié. Si de très utiles rappels viennent à propos sur le pacifisme conditionnel d'Alain et sur l'injustice de ceux qui l'ont condamné au vu de juin 1940 en oubliant novembre 1918 (le passage sur la guerre est excellent), l'A. devient trop rapide sur les milieux pacifistes aliéniés

faute de toujours utiliser plus à fond les travaux de Jean-François Sirinelli. Le menu détaillé de la vie amoureuse d'Alain prend trop le pas sur l'examen plus fouillé de la pensée ; comment ainsi accorder la pensée libérale héritée de Benjamin Constant avec l'amour d'Auguste Comte ? Comment défendre l'individu sans penser en même temps les multiples règles qui protègent l'individu et donc la nécessité d'accepter des formes accrues de rationalisation dans la vie sociale ? Il est dommage de passer quasiment sous silence bien d'autres points, de la pensée économique d'Alain par exemple à ses passionnantes analyses politiques contenues dans certains *Propos*, ceux consacrés au Socialisme en général (son péché d'abstraction en voulant casser en deux le vieux monde comme une noix), ceux dédiés aux figures de Herr, de Jaurès et de Blum en particulier. Une réflexion sur le genre littéraire de l'essai si prisé dans l'entre-deux-guerres, voire sur la langue (rompue) d'Alain, aurait mérité plus d'attention que les quelques lignes de conclusion. De manière générale, on peut s'interroger sur le manque d'esprit critique manifesté parfois par l'A. qui reprend tel quel le solide mépris d'Alain à l'égard de pensées (la sociologie, l'histoire) et de penseurs (Durkheim, Brunschvicg, Bergson) de son temps. Les travaux d'Enrico Castelli-Gatınara auraient donné de Brunschvicg, par exemple, une image moins stéréotypée que celle d'un optimiste rationaliste à tout crin. Qu'on ne se méprenne pas cependant, c'est à un très bon livre, et que l'on aimerait simplement meilleur encore sur quelques points, que s'adressent ces petites réserves. Contrairement au titre du livre, si Alain n'est peut-être pas le « premier intellectuel » moderne, soit la figure de l'universitaire entré en politique (il faudrait remonter à Taine et à Renan), il reste certainement, par sa vie risquée d'homme et de penseur, l'un des représentants les plus originaux de cette catégorie si française du penseur critique. La statue d'Alain a été remontée et ranimée : désormais il est possible que nous dialoguons avec elle grâce à ce beau livre.

François CHAUBET.

Antoine Prost, *Autour du Front populaire : aspects du mouvement social au XX^e siècle*, Paris, Le Seuil, 2006, 350 p.

Plus qu'*Autour du Front populaire* – mais la commémoration du Front populaire oblige, bien sûr –, ce livre aurait dû s'appeler : *La centralité perdue de la classe ouvrière*, comme le souhaitait d'ailleurs son auteur. Il s'agit en effet d'un recueil d'articles déjà publiés, présentés suivant la chronologie de leur contenu : du vocabulaire syndical comparé (France-Allemagne-Royaume-Uni) au début du XX^e siècle à l'analyse lexicale des motions adoptées par les congrès des quatre grandes confédérations dans les années 1970-1990. Le rapprochement de ces textes, écrits sur un temps long (1964-2002), n'est en rien factice ; il produit au contraire un véritable livre, que l'on peut lire avec grand bonheur, peut-être aussi avec une certaine nostalgie. Avec bonheur parce qu'on y (re)découvre un Antoine Prost qui est aussi historien du mouvement ouvrier, doté d'une grande sensibilité aux mouvements sociaux : il suffit pour s'en convaincre de lire l'article, imprégné d'empathie, sur les grèves du Front populaire ; avec nostalgie aussi parce que cette histoire ouvrière appartient d'une certaine manière au passé. Comme le constate Antoine Prost lui-même, la classe ouvrière, et avec elle l'histoire ouvrière, a aujourd'hui perdu sa « centralité ». Quand il est encore question de « condition ouvrière », c'est sous la

plume de deux sociologues, Stéphane Beaud et Michel Pialoux, dont on ne ventera jamais assez le très beau *Retour sur la condition ouvrière* (Fayard, 1999). D'une manière générale, constate lucidement Antoine Prost : « La sociologie du travail devient incertaine de son objet parce qu'elle était et demeure tributaire des représentations constituées de la classe ouvrière. La désagrégation du concept même de classe ouvrière interdit aux sociologues et aux historiens de la retrouver. Ainsi se clôt une époque qui avait donné à la sociologie du travail dans la sociologie et à l'histoire ouvrière dans l'histoire, leur centralité. » Certes il existe encore des travaux sérieux sur le syndicalisme, par exemple. En témoigne la publication d'un récent colloque sur la CGT dans les années 1950 (Elyane Bressol, Michel Dreyfus, Joël Hedde et Michel Pigenet (dir.), *La CGT dans les années 1950*, PUR, 2005, 487 p.), coorganisé par des chercheurs du Centre d'histoire sociale du XX^e et la Confédération elle-même. Ce colloque fait d'ailleurs suite à deux manifestations similaires réalisés par le même centre en partenariat avec la CFDT et FO. Mais, aussi intéressants et érudits que soient ces travaux, ils ne sont plus portés par l'investissement quasi existentiel qui a, un temps, été celui dont bénéficiait l'histoire ouvrière. Ils ne sont plus portés non plus par la présence d'un lectorat profondément impliqué qui pouvait être à la fois historien et militant. En ce sens, le livre d'Antoine Prost peut être lu un peu comme un hommage à une génération d'historiens qui produisit les premières grandes thèses en histoire sociale. Antoine Prost lui-même, on le sait, a consacré son premier travail universitaire aux effectifs de la CGT au temps du Front populaire, travail dont un article reprend ici les conclusions, en les aménageant. Cette génération est aussi celle qui fonda la revue *Le mouvement social*. Elle prétendait faire acte militant, par le choix même de son objet d'histoire, ce prolétariat porteur de toutes les espérances. Car, dans les années 1960, on ne travaillait pas sur le prolétariat comme on travaille aujourd'hui sur l'automobile ou l'histoire du vêtement. Il y avait là un enjeu majeur, d'ordre moral et politique, pour le présent comme pour l'avenir. Plus jeune que Rolande Tremppé, ou Madeleine Rebérioux, Antoine Prost a cependant connu ce que l'on pourrait qualifier, sans ironie, d'époque héroïque, et il lui en reste quelque chose, ce quelque chose étant sans doute pour beaucoup dans l'intelligence, pour ne pas dire la complicité, dont il témoigne envers son objet. Non que les visées militantes aient aujourd'hui totalement disparu chez les historiens, mais elles ont pris d'autres formes et se sont attachées à d'autres objets. C'est peut-être maintenant, peut-on dire prudemment, du côté de l'histoire coloniale ou d'une histoire postcoloniale en constitution que l'on peut encore prétendre trouver un investissement militant. Cela dit, et quelles que soient les désillusions à l'égard du rôle historique que l'on prétendit un temps faire jouer à la classe ouvrière, et quelque doute qu'il puisse y avoir à utiliser le concept même, il y aurait encore beaucoup à faire sur l'histoire du mouvement ouvrier, sur les pratiques militantes, sur la culture du militantisme. On en cerne aujourd'hui encore mal les contours. La mythologie communiste du militant dévoué corps et âme à sa cause a joué comme un écran. Et, aujourd'hui encore, on n'a pas exploré toutes les réalités complexes de pratiques passées que l'on a peut-être trop tendance à opposer formellement au contemporain, faute peut-être, mais ce n'est là qu'une hypothèse, de n'avoir pas suffisamment utilisé les nouveaux concepts de l'histoire culturelle dans le domaine ouvrier.

Françoise BLUM.

Serge Berstein, *Léon Blum*, Paris, Fayard, 2006, 835 p.

Léon Blum a-t-il inauguré la figure de l'intellectuel en politique, si prégnante encore aujourd'hui que ses successeurs s'efforcent de décliner, avec une bonne volonté appliquée, les preuves de leurs compétences littéraires ou artistiques ? Avant lui, un Victor Hugo avait importé en politique son prestige d'écrivain et de poète, mais de sa vie la mémoire a d'abord gardé la marque de l'art plutôt que celle de la politique. Avant lui, un Jaurès était entré en politique après avoir accompli un parcours académique sans reproche, mais il a gardé pour la postérité la figure du tribun plutôt que celle de l'universitaire. Blum n'avait pas ces ressources : normalien renvoyé de l'École pour manque d'assiduité et de réussite, il n'a pas manifesté pour les études d'inclination particulière ; auteur de nombreux ouvrages et proche de grands auteurs, de Barrès à Gide, il n'a pas été le grand écrivain, ou le grand poète, qu'il aurait sans doute aimé être. Est-ce parce qu'il est entré en politique porté par les circonstances – la défense de Dreyfus, la mort de Jaurès, la guerre – plutôt que par vocation et par détermination ? Parce que ses engagements politiques ont alterné avec une intense activité de critique littéraire et artistique avant qu'il ne devienne à plus de 40 ans, à un âge où les carrières sont habituellement bien dessinées, l'autorité morale et politique du socialisme français ? Parce qu'il est toujours apparu, parmi ses pairs en politique, en retrait, d'un autre monde par son *hexis*, par sa voix et même par la manière toute particulière qu'il avait d'analyser et de rendre intelligibles les affaires politiques à ses auditoires et à ses lecteurs ? Léon Blum paraît avoir toujours gardé quelque chose de ses premières amours et de son activité littéraire. Il est devenu, à partir de 1914 et plus encore après le Congrès de Tours, un homme politique accompli – directeur d'un journal politique, parlementaire, président du Conseil –, et tout montre que cette entrée en politique a marqué une rupture décisive dans sa vie. Pour autant, on ne pourrait pas dire qu'il a connu deux vies, étrangères l'une à l'autre : il a gardé en politique l'inspiration qui l'avait guidé jusqu'alors, il n'a jamais non plus totalement détaché sa vie publique de sa vie privée. En somme, il n'a pas été un homme de séparation. Marxiste, il a pourtant toujours dit que la politique ne pouvait pas se penser sans morale ; socialiste, il ne croyait pas que l'individu pouvait être sacrifié au collectif ; théoricien du socialisme, il a voulu être à la fois le gardien de la doctrine et l'acteur attentif aux contraintes de la vie politique.

Le personnage était riche et complexe, à l'image d'un siècle qu'il a pourtant quitté à mi-chemin. Engagé dans la défense de Dreyfus et, durant la Première Guerre mondiale, dans le gouvernement d'union nationale, dans la résistance au communisme et dans l'opposition au fascisme, il a connu le plaisir des salons et les contraintes de la vie de parti, les agressions verbales et physiques, l'épreuve de la prison et de la déportation. Et par cette complexité il conserve quelque chose de mystérieux que de belles études et biographies – celles de Ziebur, de Colton, de Lacouture, de Greilsammer – avaient déjà permis de percer. Que laissaient encore dans l'ombre ces éclairages, différents et complémentaires, portés sur cette vie ? Que manquait-il pour que le tableau fût (encore plus) harmonieux ? La plume de l'historien qui laisse sa juste part à l'homme et au contexte ; qui n'ignore pas la marque des premiers engagements mais qui considère aussi les richesses et les contraintes de la vie politique ; qui évite les pièges de l'anachronisme et de la construction rétrospective ; qui ne dissimule pas son empathie mais qui apprécie aussi avec réserve et distance les succès, les échecs et les demi-réussites. Serge Berstein a eu le courage de tenter ce pari. Servi par une écriture claire, précise, tour à tour chaleureuse et froide, il a voulu et su replacer l'homme dans son milieu. Donne-t-il

ici une biographie ? On ne sait, et d'ailleurs la question lui importe peu. Loin des débats qu'une certaine sociologie a alimentés jusqu'à la caricature, il expérimente une méthode originale, où l'individu et le contexte s'informent mutuellement. Léon Blum est bien le héros de ce livre : c'est avec sa naissance et sa mort que l'étude s'ouvre et se ferme. Mais le contexte n'est pas un simple décor, il est partie du drame qui se joue : sous la plume de Berstein, le contexte devient un quasi-personnage, comme dirait Ricœur.

C'est à cela que tient l'originalité de ce travail. À la connaissance, fine et rare, que l'A. a de la vie politique, à l'aisance avec laquelle il peut parler de l'Affaire, des deux guerres, du communisme, du fascisme et du national-socialisme, du radicalisme, du socialisme et des partis conservateurs, mais aussi de la société et des clivages qui la traversent. À la manière dont il instaure le dialogue entre l'individuel et le collectif. À son attention à la chronologie et au croisement des sources, à sa distance critique. Tout ce qui en somme définit le métier d'historien, protège des jugements hâtifs et des interprétations hasardeuses : les pages où Serge Berstein tire les leçons du Front populaire sont, à cet égard, exemplaires.

Au total, le Blum de Berstein apparaît ainsi contrasté. Courageux dans les épreuves publiques et privées qu'il traverse : la scission de Tours, l'agression du boulevard Saint-Germain, la mort de Thérèse, sa deuxième épouse, l'antisémitisme, les prisons de la France et de l'Allemagne. Lucide dans le jugement qu'il porte sur le communisme, sur l'organisation des pouvoirs publics, sur la portée du discours de Bayeux. Mais aussi impertinent dans son long refus de la participation gouvernementale, dans son ignorance des classes moyennes, dans son opposition systématique aux régimes intermédiaires, dans sa compréhension tardive du danger hitlérien. Et parfois complaisant dans la manière dont il comprend ses rôles successifs : celui du critique littéraire qui, selon l'A., ménage ses amis et tempère ses jugements ; celui de l'homme politique qui, sous la contrainte de son parti, produit des textes alambiqués et décidément trop subtils.

On pourra regretter que, dans ce tableau profond et mesuré, Serge Berstein soit très discret sur le soutien que le dirigeant socialiste apporte à la cause sioniste dans l'entre-deux-guerres, ou encore sur la vie privée de l'homme politique comme si elle était, après 1920, tout entière associée à l'engagement public. L'essentiel en vérité n'est pas là, mais plutôt dans le jugement réservé et par endroits sévère que l'A. porte sur les positions théoriques de Léon Blum. Les développements consacrés au discours de Tours notent certes « l'extraordinaire lucidité de l'analyste dont toutes les prévisions sont confirmées par l'histoire » et sa capacité à percevoir la portée totalitaire du communisme ; ils montrent comment Blum, dépassant la simple critique du communisme, « dessine en creux le contre-modèle auquel il entend demeurer fidèle, celui du socialisme démocratique » (p. 221-222). Mais, sous la plume de Berstein, tout se passe comme si cette puissance d'analyse était ensuite stérilisée par les contraintes de la vie politique. Parlant de *Pour être socialiste*, une brochure rédigée en 1918, l'A. avait déjà jugé le style didactique et la pensée orthodoxe, « de nature à satisfaire les plus sourcilleux des théoriciens de congrès » (p. 170). Analysant plus loin la crise néosocialiste, il fait de Blum le porte-parole d'une génération et, plus encore, d'un parti de classe impuissant à « incarner l'intérêt général » (p. 375). De la lecture blumienne de l'exercice du pouvoir, il fait enfin un mot d'ordre tactique, commode et irréaliste : « Dans ce jeu complexe, se tenir à l'écart du pouvoir constitue une facilité et un gage d'unité. Mais, en même temps, cette politique comporte le risque de l'irréalisme et du découragement des électeurs invités à voter pour un parti incapable de faire prévaloir le programme qu'il défend, faute d'accepter de partager les responsabilités du pouvoir » (p. 245).

Ces quelques références ne suffisent pas à résumer la pensée de l'A. qui sait rendre justice, par exemple dans ses réflexions sur la crise néosocialiste, à la hauteur de vue d'un Blum qui « se montre volontiers détaché des problèmes immédiats, prenant systématiquement du recul devant l'événement et tentant de l'inscrire dans une perspective à long terme » (p. 352). Cette reconnaissance du détachement, de la distance critique, évidemment encore plus présente dans les pages consacrées au magistère intellectuel et moral que Blum exerce à partir de 1940-1942, ne suffit pourtant pas à faire de celui-ci un penseur du socialisme. Pour Berstein, Blum n'est pas Jaurès : son marxisme est à la fois contraint, intransigeant et dogmatique ; s'il a affirmé le caractère révolutionnaire de la réforme et assuré l'intégration progressive de son parti dans la république parlementaire, il est en partie responsable d'une exception française, celle d'un socialisme décalé, incapable de comprendre la mission que ses homologues, scandinave et britannique par exemple, ont su honorer. Dans *À l'échelle humaine*, Blum regrette que les socialistes se soient dans le passé montrés trop forts et trop prudents, se soient peu à peu coulés « dans le moule de la vie ordinaire » ; à la Libération, il leur reproche d'avoir peur des communistes, d'eux-mêmes et des tâches qui les attendent. Ce jugement, en somme, pourrait aussi s'appliquer à celui qui le prononce.

Une autre lecture peut pourtant être donnée de la position blumienne, moins liée aux contraintes du parti et de la vie ordinaire, plus théorique, peut-être aussi plus attentive à la continuité d'une vie. De Jaurès et de son propre engagement dans l'affaire Dreyfus, Léon Blum a retenu la valeur supérieure de l'individu qui, dans les moments décisifs, doit prévaloir sur les considérations collectives. De Condorcet et de Jaurès aussi, il a appris la valeur du temps : la révolution sociale n'est pas la conséquence inéluctable de l'évolution économique, elle est le produit de la raison et de la conscience humaine. À l'image de tous les Modernes sans doute, il est tendu vers un futur aux couleurs plus vives que celles du présent et encore plus du passé, mais, Moderne d'une autre espèce, il ne dit pas que le présent est sans valeur et l'engagement au quotidien sans importance. Évidemment essentielle par la place qu'elle accorde à la réforme, cette philosophie de la patience l'est aussi par le prix qu'elle attache à l'éducation. C'est parce que Blum croit que la formation méthodique des esprits peut assurer la distribution universelle des compétences qu'il peut insister sur les perversions du projet communiste : par son volontarisme, par son impatience, par sa manière d'avaler le temps, le communisme ne peut que renforcer le pouvoir de ceux qui savent. Lorsqu'il est pris sans consentement, le pouvoir est par nature oligarchique et en puissance totalitaire.

C'est à la lumière de cette leçon de démocratie délivrée au Congrès de Tours que l'on peut comprendre la réflexion sur l'exercice et la conquête du pouvoir. Désormais placé dans une position d'entre-deux, le parti doit préciser son identité à la fois au regard du libéralisme et du communisme, expliquer comment il peut provisoirement accepter les règles de la démocratie procédurale tout en préservant la perspective de la société sans classes. Le temps de l'exercice du pouvoir est celui du relatif, de la reconnaissance du modèle représentatif, des instances de médiation et de la pluralité des interprétations ; le temps de la conquête est celui de l'absolu, du modèle incarnatif, de la société sans chefs et sans politique – au besoin, de la dictature du prolétariat. Le temps de la conquête n'est pas venu mais sa perspective a préservé l'identité du socialisme et sans doute aussi protégé une partie du peuple français de la tentation communiste. Le temps de l'exercice a été retardé, rendant fragiles les coalitions électorales, mais lorsque le moment est arrivé, il a pu être modulé dans le respect de l'État de droit, de règles qui n'étaient pourtant pas celles du socialisme.

Dans cette gestion du temps, la tactique politique et les fidélités partisans ont compté ; avec ses références au marxisme, Blum a voulu préserver l'unité socialiste, il a abandonné aux militants une partie d'une pensée qui n'a pu se déployer sans contrainte que sous l'Occupation. Alors, il a pu rappeler la valeur de la morale, du sacrifice que l'homme doit rendre à l'humanité, rappeler avec force la lutte que l'individu doit mener contre le cours des choses, contre les sentiments vils qui guettent l'humanité. Plus libre, la parole n'était pourtant pas radicalement nouvelle. Dans *Pour être socialiste*, Léon Blum écrivait que « le socialisme n'est pas seulement une doctrine, c'est une morale, presque une religion ». Le socialisme fait appel à l'instinct de moralité que la société marchande réprime, il est d'abord une « révolution spirituelle » : le vocabulaire de *À l'échelle humaine* était déjà là, associant le socialisme à la démocratie, le bien-être économique à l'appel de l'esprit.

On concédera bien volontiers à Serge Berstein que tout est affaire de perspective, de plus ou de moins. L'historien du politique privilégie avec quelque raison le rapport de forces qui se noue au quotidien, au sein des partis et dans les enceintes parlementaires ; sans ignorer la doctrine, il peut dire que la logique apparente des textes ne doit pas tromper l'observateur attentif au poids du réel. Le théoricien du politique est plus sensible au poids des idées ; tout en se soumettant aux règles de la méthode historique, il peut rappeler que les idées parviennent parfois aussi à forcer le réel. L'un et l'autre, en somme, sont invités à poursuivre le dialogue. Le *Léon Blum* de Serge Berstein y prend sa part, et c'est sans doute l'un de ses plus beaux apports.

Marc SADOUN.

Gavriel D. Rosenfeld, *The World Hitler never made*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005, 524 p., bibliogr., index.

Le succès rencontré par les *Bienveillantes* de Jonathan Littell ou, dans une moindre mesure, par le *Journal, 1943-1945* de Joseph Goebbels illustre notamment, s'il en était encore besoin, la fascination exercée par Hitler et ses séides depuis leur prise du pouvoir et, probablement plus encore, depuis leur chute en 1945. Du *bestseller* – pensons, pour ne citer que lui, à *Fatherland* de Robert Harris (1992) – à la nouvelle, du théâtre au cinéma, des programmes de télévision plus ou moins humoristiques aux *comic books*, les nazis ne cessent de hanter notre imaginaire, de peupler nos représentations. *Associate Professor* à l'Université Fairfield (Connecticut) et spécialiste de l'histoire et de la mémoire du III^e Reich et de la Shoah, Gavriel D. Rosenfeld s'est penché sur ce phénomène tel qu'il est apparu et s'est développé en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Allemagne depuis 1945.

À partir d'un corpus aussi important que varié, il organise sa réflexion autour de trois hypothèses ou objet : une victoire nazie au terme de la Seconde Guerre mondiale ; Hitler survivant à la chute du III^e Reich ; le sort des Juifs d'Europe. De ce questionnement, découlent des chapitres de longueur et intérêt variables. Quatre de ces développements s'avèrent particulièrement intéressants – voire troublants – qui décrivent respectivement une Grande-Bretagne défaite et occupée par le Reich hitlérien, une Allemagne victorieuse et hégémonique, un monde sans Adolf Hitler, et enfin ce qui serait advenu si la « Solution finale » avait été conduite à son terme ou si, au contraire, elle n'avait pas eu lieu. Les chapitres respectivement consacrés aux États-Unis hésitant entre intervention et isolationnisme

face à l'Allemagne nazie expansionniste, à une brève incursion dans les imaginaires européen, russe et israélien, et aux hypothétiques devenirs d'un Hitler déchu sont moins stimulants. Au final, toutefois, une intéressante réflexion sur la postérité réelle du III^e Reich et peut-être aussi, conclut Rosenfeld, sur la relative banalisation du phénomène nazi.

Guillaume PIKETTY.

Bob Moore, Barbara Hatley-Broad, *Prisoners of War, Prisoners of Peace*, Oxford, Berg, 2005, 270 p., index.

Si l'histoire de la captivité a fait l'objet de nombreuses études, l'impact politique, social et culturel du retour des prisonniers sur les sociétés d'après guerre est un sujet beaucoup plus récent et particulièrement fécond. Issu d'un colloque organisé en juin 2002 par le Comité international d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, sous la responsabilité scientifique de Gerhard Hirschfeld, Peter Romijn et Pieter Lagrou, sur le thème « The home-coming of prisoners of war after World War II : Ideology, family, narrative » / « Le retour des prisonniers de guerre après 1945 : idéologie, famille, récit », le volume *Prisoners of War, Prisoners of Peace* dirigé par Bob Moore et Barbara Hatley-Broad l'illustre à merveille.

Après une introduction générale de Pieter Lagrou, Rüdiger Overmans étudie la question du rapatriement des prisonniers à l'issue de la Seconde Guerre mondiale au regard du droit international et compte tenu de la diversité des cas de figure qui se sont présentés.

Les relations progressivement établies entre les prisonniers et ceux qui les maintenaient en détention font l'objet de la première partie du livre : prisonniers italiens aux mains de Britanniques condescendants mais bien décidés à exploiter ce volant de main-d'œuvre (Bob Moore), prisonniers allemands relativement bien traités par les Polonais – *a fortiori* si l'on considère la réalité de l'occupation allemande en Pologne (Jerzy Kochanowski), troupes japonaises à Okinawa qui se rendent en masse aux Américains ou désertèrent (Hirofumi Hayashi).

La problématique de « rééducation » des prisonniers de guerre est ensuite abordée à travers trois exemples. Comme l'expose Andreas Hilger, l'impact des programmes soviétiques de rééducation sur les soldats allemands a été relativement limité en raison de la rusticité des méthodes mises en œuvre, de la dureté des conditions de détention et de l'anticommunisme viscéral des prisonniers. Matthias Reiss montre que les programmes américains imposés aux anciens soldats de la Wehrmacht furent nettement moins efficaces que le simple constat du niveau de vie aux États-Unis, rapidement érigés en modèle pour la reconstruction future de l'Allemagne. Maria Teresa Giusti décrit, quant à elle, la situation des prisonniers italiens aux mains des Soviétiques et le rôle des communistes italiens dans la propagande antifasciste, pour souligner la progressive polarisation politique des captifs issus des armées de Mussolini.

Se pose alors la délicate question du retour des prisonniers dans leur pays. Yoshikuni Igarashi expose le triste sort des quelque 600 000 Japonais longuement détenus par l'URSS dans des conditions épouvantables puis très mal accueillis, à leur retour, par des compatriotes hostiles. Pavel Polian montre la diversité des traitements subis par les près de 2 millions de prisonniers de guerre soviétiques à leur retour d'Allemagne. Barbara Hatley-Broad présente une fort intéressante compa-

raison des façons dont les familles de prisonniers réorganisèrent leur vie quotidienne en l'absence du père et de l'époux, en France et en Grande-Bretagne, ainsi que des multiples problèmes qui se posèrent au retour du cher absent. De son côté, Mariska Heijmans-Van Bruggen se penche sur le sort des 18 000 soldats de l'armée coloniale néerlandaise capturés et soumis au travail forcé par les Japonais, puis remobilisés après la défaite japonaise pour combattre contre les indépendantistes. Des soldats qui, finalement démobilisés, découvrirent leur pays d'origine plus qu'ils ne le retrouvèrent.

La quatrième et dernière partie de l'ouvrage porte sur la mémoire de l'emprisonnement. Svenja Goltermann présente une communication aussi nuancée que stimulante sur les dossiers psychiatriques d'anciens prisonniers de guerre allemands. Elle montre notamment que la violence extrême administrée pendant les combats fut une cause de troubles mentaux aussi importante que la détention en URSS qui s'ensuivit. Christina Twomey réfléchit sur la captivité de trente infirmières militaires australiennes aux mains des Japonais. Cet épisode donna lieu, à l'époque, à une abondante littérature et fut repris par le cinéma et les actualités. Il fournit une bonne illustration des rapports de l'Australie avec l'Asie ainsi que de la conception de la féminité alors en vigueur dans la culture australienne. Joan Beaumont conclut le volume par une présentation sur la mémoire australienne des deux guerres mondiales et sur la place de choix qu'y occupent les prisonniers australiens détenus par les Japonais. Ainsi, ce *Prisoners of War, Prisoners of Peace* s'impose comme un volume riche et stimulant, à rebours de certaines idées reçues et qui illustre bien la fécondité de la problématique de « sortie de guerre ».

Guillaume PIKETTY.

Olivier Dard, *Voyage au cœur de l'OAS*, Paris, Perrin, 2005, 425 p.

On savait Olivier Dard excellent connaisseur des arcanes de l'État, des entreprises, des élites qui les dirigent, des politiques publiques et de quelques autres questions majeures de la première moitié du XX^e siècle. On le savait spécialiste de réseaux discrets comme la franc-maçonnerie, ou imaginaires, comme la synarchie. On savait que l'histoire de l'extrême droite était un domaine qui ne lui était pas étranger, non seulement pour les années 1930 et 1940, mais même pour les années d'après guerre puisqu'il s'était intéressé aux étudiants nationalistes. Mais il nous surprend avec cette étude sur l'OAS, s'avance sur le terrain d'une histoire encore plus proche et qui reste, comme on le sait, trouble et troublée. Il va sans dire qu'il ne participe d'aucune croisade et que l'OAS est pour lui un objet d'histoire qu'il analyse en historien. Pour mener à bien ce travail, il a bénéficié d'un fonds d'archives exceptionnel, celui de Pierre Sergent, l'un des protagonistes de l'aventure, ancien membre de la direction de l'OAS Alger. Prudemment, il prend soin de préciser que le tableau qu'il offre de ce qui est effectivement une nébuleuse de groupes plus ou moins autonomes vaut pour Alger et qu'une histoire d'ensemble de l'OAS, qui tiendrait donc compte d'Oran, de Constantine, de la métropole, de l'Espagne, reste à faire. Il n'empêche. Son analyse du mouvement, qu'il prend de ses origines jusqu'à son implosion, vaut plus qu'il ne l'écrit. Alger est au centre de l'organisation et Dard a tout lu de ce qui était disponible dans la documentation accessible. Ce qu'il tire des documents, des témoignages, de ses lec-

tures lui permet d'embrasser au-delà d'Alger et d'offrir la synthèse de référence qui manquait. Il mène son affaire de façon classique en six chapitres chronologiques, de la mise en place du printemps 1961 jusqu'au délire final, en passant par la montée en puissance de l'automne et les dérèglements des semaines qui précèdent l'indépendance et qui constitueraient selon Sergent un moment d'apogée. Issue des groupes effervescents qui fleurissaient chez les Européens d'Algérie, l'OAS naît des ressentiments suscités par le « lâchage » de l'Algérie de la part du pouvoir gaullien et des échecs subis par les ultras lors des diverses épreuves de force dans lesquelles ils s'étaient engagés, des « barricades » au putsch des généraux. De là, cette conjonction de « petits », mais aussi de « gros Blancs » passés de l'auto-défense au contre-terrorisme, de nationalistes de toutes tendances dans une région où l'extrême droite a des racines historiques, et de militaires de sensibilités diverses mais presque tous passés par les corps d'élite et l'humiliation indochinoise. L'un des problèmes qui se posera en permanence sera d'assurer l'homogénéité de cet ensemble de composantes qui se méfient les unes des autres et dont le seul lien est la haine de tous ceux qu'elles considèrent comme des ennemis. Haine et refus servent de politique et justifient la violence qui se déchaîne à partir de la fin de 1961 jusqu'au chaos final du printemps 1962, mais qui se prolonge en métropole par des attentats épisodiques dont, dix ans après la fin de la guerre d'Algérie, le Sud-Est reste ponctuellement le cadre. Car le choix des moyens, le culte de l'action, l'activisme qui en résulte permettent en fait d'éviter de poser sérieusement la question des fins. Il va sans dire que l'on trouvera dans l'ouvrage de nombreux éclaircissements sur les personnes, les structures, les événements, les choix, à commencer par celui de la « terre brûlée » qui est fait avant les accords d'Évian. La question de la création de maquis qui est ici très bien décortiquée est significative d'un certain imaginaire « résistant ». Elle renvoie à la question des modèles qui fascinent les dirigeants et leurs hommes de main, par-delà leurs références propres, et unissent militaires et « révolutionnaires », un Degueldre, ancien FTP, et les mystiques du Christ-Roi. Il y a d'abord de Gaulle, l'ennemi n° 1, qu'il s'agit de prendre à son propre mythe et dont, à l'évidence, Salan se voudrait une sorte de réincarnation, et, en décors de fond, la Résistance et la collaboration, que l'on veut rejouer, à front renversé, en particulier à l'extrême droite, imprégnée de vichysme, et qui voudrait bien revenir sur l'histoire qui s'est écrite depuis la Libération. Il y a aussi, et peut-être surtout, le FLN dont on copie les structures et que l'on entend déborder en terrorisme, comme en manipulation des masses.

En même temps qu'il décrit les diverses phases de cette atterrante aventure, Olivier Dard pointe les raisons d'un échec annoncé. Elles sont nombreuses, mais il dégage les principales et les met en gerbe dans une conclusion exemplaire. La première, c'est que l'armée dont tout dépendait, finalement, ne bascule pas. La deuxième, c'est que la métropole a fait son deuil de l'Algérie et n'est pas prête à revenir là-dessus. La troisième, c'est l'impasse dans laquelle se sont enfermés, bien au-delà de l'OAS, les tenants de l'Algérie « française » à l'égard des Nord-Africains. Comment les rallier en les terrorisant et en continuant à les considérer comme une masse d'indigènes qu'il suffirait de mater ? Le maintien en Algérie ne peut passer que par une entente, mais sur quelles bases ? Enfin, l'échec final de l'OAS est signé par les Européens d'Algérie eux-mêmes qui, même si beaucoup applaudissent à ses « exploits », se sont inclinés devant la fatalité du départ. L'absence d'intelligence politique des diverses composantes de l'OAS, les illusions entretenues, par exemple sur la faiblesse supposée du pouvoir gaullien, l'enfoncement dans l'erreur ont débouché sur la spirale meurtrière et suicidaire finale, que clôt le pitoyable retournement ultime des accords Susini-Farès. Restent quelques questions sur les cultu-

res politiques entretenues par le système colonial et donnant un poids invraisemblable à des doctrinaires d'extrême droite et à des chefs de bande dont le sanguinaire D^r Perez est le pire exemple, sur une véritable aventure terroriste – inédite dans l'histoire de la France –, sur une mémoire dont ceux qui s'en réclament encore et qui l'entretiennent avec stèles, plaques et monuments, voudraient en outre l'imposer comme version officielle d'une histoire dont, décidément, ils n'ont rien appris. C'est pourquoi, même à eux, la lecture de ce voyage serait à recommander.

Jean-Marie GUILLON.

André Gueslin, *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2004, 458 p.

André Gueslin a choisi de relever un défi : prolonger l'étude publiée en 1998, *Gens pauvres, pauvres gens dans la France du XIX^e siècle*, et penser la grande pauvreté dans la France du XX^e siècle. Il avoue s'être trouvé au bord de la falaise face à cet univers des plus pauvres qui ne forment pas une catégorie homogène, ces gens de rien vivant dans le plus grand dénuement, ces exclus étant démunis de tout et ayant perdu l'espoir de l'obtenir. Les écueils étaient en effet nombreux. Comment aborder cet univers sans écriture qui ne laisse que des traces et dont la perception ne peut être qu'indirecte ? Comment présenter des catégories lorsque les mots qui les définissent – chômeurs, SDF, etc. – désignent des réalités fort distinctes entre la fin du XIX^e siècle et le dernier quart du XX^e siècle ? Est-il possible d'agrèger les jeunes routards « mancheurs », les étrangers « sans-papiers » et certaines familles monoparentales à la dérive ? En quête de traits communs aux différents groupes qui constituent cette frange étonnamment constante de 10 % de la population française, faut-il recourir au concept de culture de la pauvreté, de subculture de la pauvreté, ou plus modestement faut-il essayer de cerner des attitudes communes d'adaptation à la très grande précarité ? Afin de présenter la spécificité des problèmes du XX^e siècle par rapport au XIX^e, André Gueslin a préféré, dans un premier temps, privilégier une approche chronologique jusqu'aux lendemains de la Seconde Guerre mondiale. Ensuite, il propose des développements transversaux sur les grandes catégories de pauvres, sur leurs comportements et leurs valeurs, sur les représentations qui les accompagnent. Par ce biais, l'A. met en valeur les continuités entre les deux siècles : la persistance de la crainte de la dangerosité des plus pauvres tant dans l'opinion que dans les politiques mêlant répression et thérapeutique, les images méprisantes dont il font l'objet, la constance de la souffrance matérielle, physique et psychique.

Si le pauvre est celui qui reçoit l'assistance ou celui qui devrait la recevoir, il est impératif de porter l'attention aux œuvres et aux politiques d'assistance. Le livre consacre de nombreuses pages et apporte des informations précieuses sur l'évolution des pratiques et des politiques assistancielles. On peut regretter que le sous-titre de l'ouvrage ne mentionne pas cet apport. Dans le chapitre consacré aux lendemains du premier conflit mondial, les « gens de rien », anciens et nouveaux (soldats isolés, veuves de guerre, femmes licenciées au retour des soldats, sinistrés des zones occupées, habitants d'îlots insalubres au cœur des grandes villes), ne sont que brièvement évoqués. On aurait aimé mieux connaître ce milieu des chiffonniers auquel le P. Lhandre, l'une des figures du catholicisme social de cette

époque, porta tant d'attention. Par contre, l'essentiel de la pagination aborde les évolutions de l'assistance. Le rôle de l'État grandit, d'importantes lois sociales sont votées, les bureaux de bienfaisance persistent et acquièrent des compétences nouvelles, les dispensaires se multiplient, le social se « sanitarise », se professionnalise et l'hygiène sociale devient une priorité. Les œuvres religieuses continuent d'apporter des secours. C'est la grande époque du patronage des mineurs de justice, du nouvel essor des Bons Pasteurs à destination des jeunes filles. André Gueslin dresse un portrait des figures de cette époque : Le P. Lhandre et ses publications sur la banlieue, Robert Garric et ses Équipes sociales, Jacques Parisot à la tête de l'Office d'hygiène sociale de Nancy.

L'assistance occupe donc une place non négligeable dans chacun des chapitres. Ainsi, dans le chapitre consacré au chômage des années 1930, l'A. mentionne les asiles de nuit et les restaurants économiques de l'Armée du salut et de la Mie de pain. Pour la période de la guerre, l'auteur analyse les ambiguïtés du Secours national et de l'Union générale des Israélites de France. Dans les années 1950, le renouvellement des œuvres caritatives est finement décrit. On perçoit l'émulation entre le Secours catholique de Jean Rodhain, innovateur du marketing de la charité, et le Secours populaire, très engagé aux côtés du Parti communiste jusqu'à l'aube des années 1960. L'œuvre de réhabilitation et de « repêchage » des plus démunis d'Henri Grouès, dit l'abbé Pierre dans la Résistance, de son compagnon Georges, l'ancien bagnard qui initia la « biffe » et la « chine » au sein des communautés d'Emmaüs, de sa fidèle secrétaire Lucie Coutaz est analysée sans complaisance, avec ses échecs, ses moments forts comme le grand appel caritatif médiatisé de 1954 en faveur des sans-abri, son idéal communautaire utopique. Enfin, André Gueslin ne dissimule pas sa sympathie pour les animateurs d'ATD-Quart Monde, Joseph Wresinski et Geneviève de Gaulle-Anthonioz, qui surent convaincre les politiques que la lutte contre la pauvreté était un combat pour la dignité et les droits de l'homme. L'Armée du Salut n'est pas oubliée, mais on aurait souhaité quelques développements sur son action en faveur des anciens bagnards et des relégués, hébergés dans des centres comme celui de Radepond dans l'Eure jusqu'en 1970. Les « médias-associations » des années 1980, Restos du Cœur et banques alimentaires, permettent de bien mettre en lumière les nouvelles valeurs de solidarité et d'échange, les processus de médiatisation, le rôle accru des bénévoles et l'élargissement à l'ensemble de la classe moyenne du cercle des donateurs. Aux côtés et en liaison avec les associations, le rôle de l'État pour faire régresser la grande pauvreté est pris en compte : de la Sécurité sociale à la Couverture médicale universelle, des bureaux d'aide sociale au revenu minimum d'insertion, des cités de transit aux Zones à urbaniser en priorité. À la fin du XX^e siècle, le thème de l'aide minimum à tout citoyen en détresse a trouvé des concrétisations législatives, mais la grande pauvreté – et c'est une nouveauté – est devenue un enjeu dans les luttes politiques et les plus défavorisés y participent : luttes des « Sans » – sans-papiers, sans-logis, sans-travail –, polémiques autour des arrêtés anti-mendicité, etc. Le livre d'André Gueslin est donc indispensable pour mesurer sur la longue durée les continuités, les ruptures et les innovations en matière d'assistance.

Revenons aux « gens de rien », ces cousins des « gens de peu » de l'anthropologue montpellierain Pierre Sansot. Dans les trois chapitres chronologiques évoquant le premier XX^e siècle jusqu'en 1945, plusieurs groupes sont plus ou moins longuement présentés. La Première Guerre mondiale a généré de la misère. André Gueslin évoque le sort tragique des femmes exploitées à l'arrière puis rejetées des usines la paix revenue et celui des veuves aux modestes pensions. Il cite aussi les

pupilles et les réfugiés, les familles entassées dans les flots insalubres des grandes villes, la persistance d'un vagabondage rural. La distinction n'est pas aisée entre pauvreté et grande pauvreté. Où situer les ouvriers agricoles durement exploités ? Que dire de la précarité des petits exploitants agricoles, disposant de quelques hectares, de quelques bêtes, vivant dans des fermes dépourvues de tout confort ? La perspective séculaire de l'A. lui a certainement interdit de s'arrêter sur des études de cas trop précises, même s'il n'hésite pas à mentionner les travaux d'historiens sur des situations locales et à recourir à la littérature. Le sort des populations occupées dans le nord et l'est de la France est désormais mieux connu et aurait pu être évoqué. Il en va de même des ressortissants étrangers internés dans des camps tout au long du conflit, tant bien que mal secourus par des associations internationales et souvent obligés de travailler pour subvenir à leurs besoins. Comme lors du second conflit mondial, la situation se détériora dans les prisons et les carences alimentaires furent nombreuses, poussant même les femmes de Saint-Lazare à la révolte. Des familles de soldats condamnés par les tribunaux militaires, fustigées par leur voisinage, sombrèrent dans la misère et la ruine. L'écrivain populiste Jean Meckert, *alias* Jean Amila pour ses romans policiers, a décrit la dure condition de sa mère, femme de fusillé de la Grande Guerre. Intégrer des destinées individuelles risquait peut-être d'aboutir à une perspective pointilliste qui aurait nui à la clarté de l'ensemble. C'est pourtant un choix adopté par l'A. dans son chapitre sur l'anthropologie des pauvres, puisqu'il mentionne la nécessité de recourir à des histoires de vie, à des microbiographies pour saisir l'enchevêtrement des causes de chute dans la grande pauvreté.

Avec la crise des années 1930, André Gueslin affirme que le chômage « signifie presque automatiquement entrée en grande pauvreté ». Le chômage de longue durée fait son apparition et perd la connotation morale négative qui lui était précédemment accolée. L'A. décrit le mode de vie de ménages se privant sur la nourriture, payant avec retard leurs loyers, pourvus d'ardoises chez les commerçants. Sous l'Occupation, la question du ravitaillement est au cœur des préoccupations de toute la population. Les plus pauvres ne peuvent recourir au marché gris et au marché noir. La mortalité augmente parmi eux. Elle est encore plus grande dans les hôpitaux, dans les asiles, dans les prisons encombrées de bagnards qui ne sont plus transportés, de condamnés à qui l'administration pénitentiaire ne peut plus fournir d'emploi, de trafiquants, de résistants. À juste raison, l'historien signale le sort spécifique des Juifs, victimes d'interdictions professionnelles, spoliés de leur outil de travail et de leurs biens, internés avant d'être déportés. L'univers misérable de la France des camps, républicains puis vichyssois, marque le tournant du siècle. Les populations sinistrées à la suite des bombardements de l'année 1944 et la précarité de leur hébergement dans des baraquements pendant de longues années après la guerre auraient mérité quelques développements plus longs.

Aux lendemains du conflit, pour reconstruire et pour fournir la main-d'œuvre nécessaire à la croissance économique de la période 1948-1973, la France eut recours à une immigration massive. André Gueslin analyse la dure condition de ces travailleurs, hébergés dans des conditions abominables : hôtels meublés, immeubles vétustes des centres, bidonvilles des périphéries comme à Nanterre, campements comme à Noisy-le-Grand, cités de transit. Il avance, aux côtés d'explications fort justes sur les raisons de l'entrée en grande pauvreté de ces populations, une piste qui nous semble pour le moins contestable. Il écrit, page 136, à propos des immigrés originaires d'Afrique : « Une deuxième raison d'entrée en grande pauvreté et en exclusion est leur différence culturelle et religieuse. » Et, plus loin, il compare leur infortune à celle des immigrés originaires d'Europe, « culturellement et donc en

définitive économiquement plus intégrables ». Les effets de la crise économique paraissent, dans cette perspective, quelque peu négligés.

L'étude d'André Gueslin sera fort précieuse à tous ceux qui effectuent des recherches sur les régulations sociales et sur les nouvelles formes d'assistance du XX^e siècle. Elle montre également une diversification de la pauvreté et des modes de prise en charge.

Jean-Claude VIMONT.

Philippe Rygiel et Serge Noiret (dir.), *Les historiens, leurs revues et Internet (France, Espagne, Italie)*, Paris, Publibook, 2005, 193 p.

Tzvetan Todorov avait affirmé en un propos provocant tenu dans un grand quotidien du soir que le chercheur en sciences humaines n'avait besoin pour seul outil que d'un stylo. À lire l'ouvrage dirigé par Philippe Rygiel (que l'on sait être, entre autres fonctions, un des responsables du serveur Barthes de l'École normale supérieure) et Serge Noiret, on a un peu l'impression que Todorov a fait école chez les historiens. Quant à l'utilisation et à la pratique de ce qui est bien plus et bien autre chose qu'un outil, c'est-à-dire le réseau Internet, les historiens professionnels en sont encore aux balbutiements. Ils laissent bien souvent la place et donc l'hégémonie sur la toile aux historiens amateurs, aux particuliers ou aux militants. C'est par exemple ce que Serge Noiret analyse, à partir d'une enquête portant sur 250 sites italiens. La plus grande partie de la toile « historienne » en Italie, nous dit-il, est en effet occupée par « l'histoire des communautés restreintes, des identités partisans et de résistance... des mémoires marginalisées », et très minoritairement par l'histoire savante. Dans les trois pays, terrains expérimentaux du volume, que sont l'Italie, la France et l'Espagne, nous retrouvons à des degrés divers les mêmes constantes, qui ne témoignent pas, loin de là, de l'esprit novateur des historiens, et en particulier des contemporanéistes.

L'absence quasi générale des historiens français dans les listes de discussion internationales est constaté par Jean-Yves Saulnier qui nous propose du phénomène une explication provocatrice et séduisante. Ce serait, d'après lui, l'extrême rigidité académique et hiérarchique du monde universitaire français, comme l'absence de véritables débats historiographiques en son sein, qui rendrait peu aisée l'utilisation des listes électroniques internationales : celles-ci présupposent en effet une liberté de ton et d'écriture inconnue dans l'espace hexagonal.

Il y aurait d'autre part chez les historiens prédilection absolue pour le support papier, inexistence ou à peu près de l'écriture digitale et de l'utilisation des possibilités nouvelles de communication offertes (qui ne sont d'ailleurs pas encore, il faut le dire, légitimes au regard des instances de consécration) : prédilection absolue pour le support papier d'abord. Il a fallu que le CNRS menace les revues de leur couper les vivres pour que leurs concepteurs pensent massivement au support électronique. Il existait déjà, bien sûr, des expériences avant-gardistes, comme celle de *revues.org* (<http://www.revues.org>) qui, outre la mise en ligne de revues, offre également des services divers, tels des informations scientifiques sur Calenda ou un annuaire de sites sur l'Album des sciences sociales. On peut aussi citer *Cromohs* (<http://www.cromohs.unifi.it/>) en Italie, qui conjugue revue et bibliothèque numérique. Mais les revues historiques, dans leur grande majorité, ont fait de la résistance. De plus, leur mouture électronique, quand elle existe, ce qui devient malgré

tout de plus en plus fréquent, n'est dans la plupart des cas que l'exacte reproduction de l'exemplaire imprimé. À part les conditions de diffusion, il n'y a pas de rupture qualitative de l'exemplaire papier à l'exemplaire électronique. Globalement, dans la communauté historique, il n'y a quasiment pas d'utilisation d'Internet au-delà de la simple reproduction de l'imprimé : les possibilités d'interactivité, de multiplication des formats et des supports, du multimédia ne sont guère exploitées. Éric Guichard nous offre cependant dans l'ouvrage de Philippe Rygiel et Serge Noiret un exemple de ce que l'on peut considérer comme une nouvelle écriture historique, ou un nouvel objet historique, utilisant les possibilités multiples offertes par Internet. Celui d'un Atlas interactif de l'immigration. Christine Ducourtieux, quant à elle, analyse les spécificités de l'écriture web.

Nous n'allons pas multiplier les exemples. Il faut lire cet ouvrage qui a, avant toute autre qualité, le mérite d'exister et de donner à réfléchir sur les pesanteurs du monde des historiens confronté à une révolution qui vaut sans doute celle de Gutenberg. Il a aussi le mérite de poser le problème du rapport entre sciences et techniques (bien que, répétons-le, Internet soit bien plus qu'une ou des techniques), et celui de ce qu'est l'écriture de l'histoire. Il y aurait matière à un débat passionnant. D'une part, il est certain qu'on ne peut transformer en une décennie des pratiques d'écriture de plusieurs siècles ; d'autre part, n'y a-t-il pas une forme d'illusion scientifique à demander à l'histoire, dont la production est une pratique d'écriture, et que l'on peut aussi considérer comme une discipline littéraire, de se dire à travers des objets fondamentalement nouveaux ?

Françoise BLUM.

Olivier Dard et Étienne Deschamps (dir.), *Les relèves en Europe d'un après-guerre à l'autre. Racines, réseaux, projets et postérités*, Bruxelles, PIE - Peter Lang, Euroclio, 2005, 444 p.

Cet ouvrage dirigé conjointement par Olivier Dard, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Metz et directeur du Centre régional universitaire lorrain d'histoire, et Étienne Deschamps, responsable scientifique au Centre virtuel de la connaissance sur l'Europe (Luxembourg) est le fruit d'un colloque qui, organisé les 16-18 mars 2005 à Luxembourg, a rassemblé vingt-deux contributions. Il s'inscrit dans la continuité du livre d'Olivier Dard sur *Le rendez-vous manqué des relèves des années 1930* tout en élargissant les champs chronologique et spatial. La chronologie choisie s'étend des années 1920 aux années 1950 ce qui n'exclut pas en amont des références à la fin du XIX^e siècle – la révolution conservatrice en Allemagne prend ses racines dans le pangermanisme – ou en aval à la deuxième moitié du XX^e siècle ; on peut se référer à la postérité de l'idée européenne ou du néolibéralisme. L'analyse touche les pays européens mais d'une manière inégale. Si les articles sur la France, la Belgique, l'Allemagne ou plus globalement sur l'idée européenne dominant, une moindre part est laissée à la Grande-Bretagne, à la Hongrie aux Pays-Bas et à l'Italie. Cette inégalité de traitement n'est pas forcément arbitraire. Il est normal que des pays, comme par exemple la France et la Belgique qui ont les échanges les plus denses soient privilégiés. Il est dommage cependant que le Portugal de Salazar soit absent et que l'Italie fasse l'objet d'une seule contribution (Francesco Germinario) alors que le fascisme italien fascine de nombreux mouvements de jeunesse. Les propositions de comparaisons avec le continent américain

peuvent paraître plus factices. En effet, si la contribution sur le Québec (E. Martin Meunier) se justifie parce qu'il s'agit de la partie francophone du Canada, influencée, surtout à cette époque, par les courants de pensée français, il est moins probant de trouver autant de points de comparaison avec des cultures marquées par l'américanité.

L'ouvrage s'organise en six parties, elles aussi inégales ; les thèmes sur « Les droites radicales » (1^{re} partie), « Les milieux religieux face aux nouvelles relèves » (2^e partie), « Les figures, mouvements et revues » (4^e partie) ou encore « Les groupements tournés vers l'extérieur » (5^e partie) sont plus denses que ceux de la 3^e et 6^e partie. On peut cependant regretter que la troisième partie sur « Planisme et corporatisme » n'ait pas attiré plus de communications.

Les directeurs de la publication affichent clairement les buts de l'ouvrage ; il s'agit de présenter un bilan historiographique et une tentative de synthèse sur les relèves dans une perspective volontairement comparatiste. Cependant, on reconnaît que, parfois, les spécificités nationales empêchent la comparaison comme c'est le cas pour la « jeunesse ligueuse » en Allemagne (Nicolas Le Moigne) ou les non-conformistes en Grande-Bretagne (Christophe Le Dréau). Cette impossibilité tient aussi à des problèmes de terminologie. Les termes allemands *völkisch*, *bündisch*, *Wandervogel* sont intraduisibles de même que le concept « non-conformiste » français est inexploitable outre-Manche. La « Révolution conservatrice » allemande n'est pas assimilable à « Jeune Droite ». Les questions épistémologiques sont au cœur de la problématique et l'expression « nouvelles relèves » lancée par Olivier Dard est préférée à celle des « non-conformistes » proposé en 1969 par Jean-Louis Loubet del Bayle. Dépassant, sans les méconnaître ces distinguos linguistiques, les contributions tentent de comprendre les itinéraires de « ces groupements qui se posent en relève d'élites politiques et intellectuelles jugées défaillantes » (Olivier Dard). Leur trouver une cohérence est une tâche ardue ce que les auteurs reconnaissent bien volontiers. La lecture de l'ouvrage permet de relever des convergences.

Ces relèves sont des mouvements de jeunes en révolte qui critiquent l'Église établie, les dysfonctionnements de la démocratie, le capitalisme et qui sont en quête d'une troisième voie entre le capitalisme et le communisme, entre le fascisme et le communisme. Mais leur rapport au politique est souvent secondaire à l'exception des nouvelles relèves communistes (Romain Ducoulombier) qui rompent définitivement avec la social-démocratie, qui ont pour ambition de former une génération de jeunes militants révolutionnaires dans un projet de « totalisation » de la personne humaine. Dans la grande majorité des nouvelles relèves, on constate le primat spirituel, social ou économique sur le politique.

Les aspirations des nouvelles relèves peuvent s'ancrer dans le catholicisme ; c'est le cas en France avec le personnalisme de Mounier ou en Belgique francophone. La philosophie néothomiste sert de référence commune à tous les membres de l'*Esprit nouveau* (Étienne Deschamps) avec pour ambition de créer « un homme nouveau ». L'« homme nouveau » imaginé par le néopaganisme allemand puise sa force dans l'« idée nordique » (Ina Schmidt), dans la réhabilitation de la race nordique et dans la construction d'une communauté de vie ; c'est aussi l'expression d'un fanatisme qui est à l'origine des assassinats de Rathenau sous la République de Weimar. Cette « culture juvénile » est présente dans l'Allemagne ligueuse (Nicolas Le Moigne) et elle défend une *Lebensreform* « qui se noue autour de l'idée du Bund et du Wandern ». La randonnée (Wandern) qui se différencie du terme français parce qu'elle n'est pas seulement une pratique sportive, sous-entend toute une culture de vie au contact de la nature avec la célébration du corps

humain et du nudisme. L'auteur se pose alors la question de l'influence de ces mouvements de jeunesse dans « la révolution conservatrice » opposée à la jeune République de Weimar.

Les nouvelles relèves tentent aussi d'apporter des réponses à la crise économique et c'est là une deuxième convergence. La réflexion autour du planisme importé de Belgique avec Henri de Man et du corporatisme qui trouve une première réponse dans le fascisme italien n'est pas seulement l'expression d'une redéfinition du rôle de l'État mais elle est aussi volonté de donner une place à la représentation des professionnels que l'on distingue des politiques, à valoriser « les groupes naturels intermédiaires entre l'individu et l'État » (*Esprit*, septembre 1934). La création du Conseil national économique (1924-1940) est une réponse française au corporatisme (Alain Chatriot). Le corporatisme nourri de catholicisme est la réponse belge à la crise du libéralisme (Dirk Luyten).

Une réflexion sur des projets européens est une troisième convergence. Ainsi, on voit naître un « européisme non conformiste » avec la naissance de « New Europe » en 1931 (Christophe Le Dréau). La Grande-Bretagne, contrairement aux idées reçues, répond donc à cet appel aux États-Unis d'Europe lancé par Briand en 1929. De même la jeunesse catholique belge défend l'idée d'un nouvel ordre européen. Cependant, elle se divise, comme le montre Geneviève Duchenne, entre « Patrie européenne » ou « Europe des patries », entre Paul-Henri Spaak et Raymond de Becker. À la différence de la jeunesse française l'idée européiste belge s'exprime à l'intérieur des forces politiques. L'exemple de la fédération universitaire pour la Société des nations étudié par Christine Manigand montre que les regroupements dépassent le cadre national mais les contradictions internes affaiblissent les mouvements.

C'est en quelque sorte une première conclusion que l'on peut apporter à cette étude. L'histoire de ces nouvelles relèves est celle d'un échec, à cause des divisions, des rivalités et des contradictions internes mais l'héritage n'en est pas moins important au lendemain de la guerre, avec la reformulation du rôle de l'État à travers la planification, avec les progrès de l'idée européenne. Le livre enrichit considérablement la connaissance des transferts et des réseaux entre tous ces mouvements à travers les revues. *Jeune Europe*, *Plans*, *Esprit* dépassent les audiences nationales ; par exemple, la jeunesse hongroise est influencée par *Plans* (Christian Roy). Les déplacements font des capitales comme Paris ou Berlin des lieux de formation et de rencontres importants pour les intellectuels roumains, Mircea Eliade ou Emil Cioran qui participe à une « Jeune Droite » dans une Europe des années 1930 (Olivier Dard). Le rôle des passeurs (Mounier, Alexandre Marc, Philippe Lamour, De Man, Spengler, Jünger pour ne citer que ceux-là) est également fondamental. Plus difficile est de hiérarchiser et de mesurer l'influence réelle de ces revues, inégales dans leur tirage comme dans leur longévité, de ces groupes qui se forment et se défont, de ces jeunes qui ont des itinéraires complexes et mouvants. Le foisonnement intellectuel est incontestable dans les années 1920 de l'après-Première Guerre mondiale marquées par le pacifisme comme dans les années 1930, secouées par la crise. Cette richesse de la pensée est souvent aussi rejet d'un ordre décevant parce que construit par les générations précédentes, incapables de surmonter les crises d'où cette aspiration à un « ordre nouveau », à « un homme nouveau ». Mais les totalitarismes naissant sauront canaliser ou manipuler cette jeunesse brouillonne et divisée. C'est le grand mérite du livre que de nous livrer ainsi une première grande synthèse qui ouvre encore bien des pistes et des perspectives.

Sylvie GUILLAUME.

Horst Möller, *La République de Weimar*, Paris, Tallandier Éditions, 2005, 367 p.

C'est un ouvrage profond et de grande portée, dépassant largement l'objet précis indiqué par son titre que nous propose Horst Möller. Sans doute traite-t-il avec talent et précision du destin manqué de la première République allemande, née dans les convulsions de la défaite du Reich en 1918, morte, à l'issue d'une longue agonie, avec l'instauration de la dictature nazie en 1933-1934. Mais c'est surtout à une réflexion sur la fragilité de la démocratie, dès lors que les conditions de sa stabilisation ne sont pas réunies, que se livre l'auteur.

Sa démonstration s'opère en trois chapitres denses. Le premier constitue en quelque sorte le révélateur du drame de Weimar. Il met en scène les deux présidents de la République successifs, Friedrich Ebert qui en fut l'espoir, Hindenburg dont l'élection en 1925 illustre les périls qui la menacent et la réélection en 1932 marque l'annonce de la catastrophe finale. Toute la sympathie de l'auteur va au premier, issu du monde ouvrier, autodidacte, socialiste d'action plus que de doctrine, et qui, par patriotisme, accepte de se faire le syndic de faillite du régime impérial et de l'échec militaire pour tenter d'implanter dans l'Allemagne vaincue la démocratie politique et la réforme sociale. Ce qui lui vaudra des bordées d'injures et des calomnies de la part des extrémistes de droite et de gauche. Quant au second, c'est un portrait au vitriol que dresse Horst Möller, celui d'un maréchal viscéralement attaché à l'Ancien Régime, dont la morgue n'a d'égale que l'impérialité politique et qui, sous l'influence d'une camarilla de courtisans, vide de tout contenu le régime qu'il était supposé défendre avant de le livrer au totalitarisme nazi.

Or, si Ebert avait dû sa nomination au vote des parlementaires de la « coalition de Weimar » (socialistes du SPD, catholiques du Zentrum, libéraux de gauche du DDP), c'est au suffrage universel que Hindenburg dut, à deux reprises, son élection à la magistrature suprême. La conclusion est évidente : le peuple allemand des années de l'entre-deux-guerres était, dans sa majorité, dépourvu de culture politique démocratique. Sans doute faut-il observer que la démocratie ne se décrète pas, qu'elle exige une lente acculturation et que, durant les quatorze années de son existence, la République de Weimar n'a disposé ni des conditions, ni du temps nécessaire à ce processus.

Dans les second et troisième chapitres de son livre, Horst Möller décline longuement les raisons qui ont interdit aux fondateurs de la République de réaliser l'œuvre d'enracinement de la démocratie, comme ont pu le faire après 1945 les dirigeants de la République fédérale. En premier lieu, une agitation politique permanente qui lui fait considérer que la révolution ne s'arrête pas avec l'élection de l'Assemblée nationale de 1919, mais que, sous des formes diverses, elle se poursuit jusqu'en 1934, avec son cortège d'assassinats, de violences verbales ou physiques envers l'adversaire, tenu pour un ennemi à éliminer. Violence de l'extrême gauche qui rêve d'abattre la république parlementaire pour promouvoir une révolution des conseils sur le modèle bolchevique et pratique la politique du pire, au point de favoriser en 1925 par le maintien du candidat communiste Thälmann l'élection de Hindenburg contre le démocrate Wilhelm Marx. Violence de l'extrême droite, assumée tour à tour par les Corps francs, le Casque d'acier, les milices du NSDAP qui rêvent moins d'une restauration monarchique que d'une « révolution conservatrice » imposant par la voie autoritaire et plébiscitaire un ordre nouveau à l'Allemagne, violence qui s'alimente de la mansuétude d'une justice qui ne considère visiblement pas comme un délit l'assaut contre la république.

Or ce contexte révolutionnaire s'aggrave de circonstances conjoncturelles et structurelles qui nourrissent le malaise allemand. D'abord, les lourdes conséquences territoriales, financières, politiques et morales d'une défaite dissimulée à l'opinion par la légende du « coup de poignard dans le dos », les exigences des vainqueurs, en particulier de la France, et le poids d'une crise économique majeure avec un chômage qui touche six millions de personnes et jette dans la misère ou la crainte du déclassement social une grande partie de la société allemande. Ensuite, l'aboutissement après la guerre de mutations économiques et sociales, commencées au début du siècle, accentuées par le conflit et qui produisent alors leur plein effet : une diminution du nombre des agriculteurs et des indépendants compensée par une croissance rapide du salariat, une urbanisation accélérée qui déstabilise la société dans sa structure et dans ses représentations, une croissance démographique qui fait qu'en 1925, le quart des Allemands a moins de quinze ans et que l'inquiétude pour l'avenir des jeunes et des adolescents s'alimente de la prise de conscience de la crise et des mutations et explique l'attrait dans cette génération des forces radicales de droite et de gauche.

Face à ce contexte difficile, Horst Möller montre que les structures politiques de la république s'avèrent inadéquates à affronter le réel et à proposer à la société des perspectives d'avenir mobilisatrices. Sans doute un régime parlementaire a-t-il été mis en place, mais il ne parvient pas à se débarrasser du poids du passé impérial. Au niveau des institutions, la responsabilité du Chancelier devant le Reichstag est contrebalancée par la possibilité d'un gouvernement présidentiel légiférant par décrets-lois. La même constatation vaut pour les partis. À l'exception du Parti communiste et, plus tard, du parti nazi, tous les partis reproduisent, parfois avec de nouvelles dénominations, la configuration des forces politiques de la période impériale, mais aussi les comportements d'une époque où le rôle du Parlement se trouvait limité par l'autorité du gouvernement nommé par l'empereur. Il en résulte une posture d'opposition au pouvoir plus que d'initiative politique, l'absence d'une culture de compromis, la propension à laisser au président le soin de prendre, par décret-loi, des mesures impopulaires. Enfin, presque tous les partis disposent d'une implantation plus régionale que nationale, sont représentatifs d'une classe sociale ou d'une confession et, de ce fait, plus tentés de prendre en compte les intérêts des groupes qu'ils défendent plutôt que ceux de la nation. Témoin de cette situation, la (vaine) tentative de scinder en plusieurs entités le gigantesque Land de Prusse, gouverné jusqu'en 1932 par la social-démocratie appuyée sur la coalition de Weimar, et qui va jusqu'à cette date jouer le rôle de rempart de la démocratie allemande.

Ainsi se trouve dressé le décor de l'effondrement de la République de Weimar. La paralysie du Parlement favorise l'affirmation d'un système présidentiel fondé sur les décrets-lois. L'effritement des partis fondateurs de la République conduit à la formation de « grandes coalitions » n'écartant que les extrêmes, mais impliquant des compromis qu'aucun parti n'accepte de conclure. En mars 1930, le conflit entre les partis de la « grande coalition » sur le point de savoir si l'augmentation d'un demi-point des cotisations de retraite doit être mis à la charge des salariés ou des patrons conduit à la chute du gouvernement d'Hermann Müller. Désormais, aucun gouvernement ne disposera plus d'une majorité au Reichstag, même si celui de Brüning est « toléré » par le Parlement qui évite de le renverser pour ne pas provoquer une dissolution qui profiterait aux nazis et aux communistes. Mais, à partir de 1932, même cette fiction disparaît, les cabinets Papan et Schleicher n'étant maintenus en place que par la volonté présidentielle, ce qui n'empêchera pas le premier de révoquer en juillet 1932 le gouvernement

prussien, supprimant ainsi le dernier obstacle à l'effondrement de la République. La voie est désormais libre pour la « révolution nazie », les dissolutions du Reichstag de 1930 et de 1932 ayant fait du NSDAP la force politique dominante. « Révolution », nous dit Horst Möller, non en ce qui concerne la nomination d'Hitler à la Chancellerie, somme toute légale, mais par l'ensemble des mesures prises dans les années 1933-1934, qui font succéder à une démocratie libérale, tolérante, ouverte, réformiste, une dictature autoritaire et totalitaire, fondée sur le racisme, mais réalisant à sa manière l'option révolutionnaire et intégratrice souhaitée par une large partie de la population autour de l'idée de « communauté du peuple ».

À travers l'exemple de l'Allemagne de Weimar, Horst Möller répond ainsi à la question « comment meurt une démocratie ? » dans un des États les plus avancés et les plus éduqués de l'Europe de l'époque. Et la réponse est sans ambiguïté. Elle meurt quand la responsabilité et le sens de l'intérêt général s'effacent dans le peuple et les élites au profit des intérêts particuliers, quand les valeurs fondatrices sont ouvertement contestées par des groupes puissants, quand la majorité des intellectuels portés au pinacle par un riche mouvement culturel n'ont que mépris et dérision pour un régime qui favorise leur liberté de création, quand les gouvernants se montrent inaptes à dégager des objectifs et des perspectives capables de mobiliser la population, quand le seul avenir discernable devient celui dessiné par les démagogues extrémistes.

Serge BERSTEIN.

François Chaubet, *Histoire intellectuelle de l'entre-deux-guerres*, Paris, Nouveau Monde Éditions, 2006, 380 p.

Cet ouvrage de François Chaubet atteste la vitalité de ce domaine encore un peu nouveau chez les historiens qu'est l'histoire intellectuelle. Prenant pour période d'investigation la très effervescente époque de l'entre-deux-guerres, l'auteur a pour fil directeur d'analyse la relation entre le politique et la culture. Il navigue aussi bien sur les eaux des écrits des scientifiques, des philosophes que des écrivains pour mieux faire ressortir la singularité de la situation spécifique de l'intellectuel dans cette France qui sort de 1914-1918 et qui va s'effondrer sous le choc de 1940. L'ouvrage offre l'intérêt de combiner une lecture contextuelle tenant le plus grand compte des évolutions conjoncturelles, des « moments », mais aussi du contenu des thèses avancées par les intellectuels de tous horizons. François Chaubet retrace ainsi le « mal de mer » suscité par les effets de la modernisation chez des intellectuels qui vont pour l'essentiel essayer de combiner l'impératif du changement avec leur ferme attachement aux formes du classicisme. À cet égard, l'auteur reste parfois un peu prisonnier de la délimitation chronologique qu'il a choisi de prospecter, soit 1919-1940. S'il juge avec discernement l'importance de la figure de Léon Brunschvicg dans l'affirmation de ce compromis autour de la conviction que la science et ses progrès sont porteurs des valeurs de la rationalité et de l'humanisme, comment ne pas évoquer tout le courant issu de la *Revue de métaphysique et de morale*, revue créée en 1893 par le duo constitué par Xavier Léon et Élie Halévy. En revanche, François Chaubet traduit bien l'importance de ce courant qui va fonder une vraie tradition épistémologique enracinée en France. Historien, l'auteur, ne délaisse pas de son corpus les textes philosophiques comme ceux de la phénoménologie pour en extraire un éclairage historique en tant que réponse à la *Krisis*, comme l'appelait

Husserl. Il résulte de son analyse que, contrairement au pessimisme qui emporte l'Allemagne d'après guerre, les Français, portés par leur rationalisme et leur foi dans le progrès, expriment un fondamental optimisme qui débouche sur cet oxymore employé par Chaubet d'un « classicisme moderne ». L'auteur retrace avec minutie et érudition les nombreuses figures et les lieux essentiels de cette effervescence intellectuelle très intense. L'avènement d'une culture de masse, celui du 7^e Art, qui n'est pas sans susciter des préventions et du mépris de la part de ceux qui, comme Georges Duhamel, y voient un « divertissement d'ilote ». Chaubet revisite aussi la figure de l'intellectuel éducateur et éveilleur comme le philosophe Alain ou encore Paul Desjardins, animés tous deux par le souci de fonder les bases d'une « société libre » au sens kantien, dont le modèle est suggéré par les rencontres régulières du tout Paris intellectuel dans l'abbaye cistercienne de Pontigny. On retrouve bien évidemment dans le livre de Chaubet toutes les grandes figures de cet entre-deux-guerres, de droite comme de gauche, écrivains, savants philosophes : Paul Valéry, André Gide, Louis Aragon, Romain Rolland, André Malraux, Charles Maurras, Paul Claudel, Julien Benda... qui se livrent une sévère joute éditoriale à un moment où le magistère intellectuel passe par le succès dans l'édition. On saisit mieux grâce à cet ouvrage quelques nuances de conjoncture entre les années 1920 et 1930. Ainsi la forme d'engagement incarnée par Romain Rolland prévaut surtout dans les années 1920 et s'effondre dans les années 1930 sous les coups de l'exacerbation du clivage droite-gauche. De son côté, le rapport entretenu par le PCF avec les intellectuels est très distant dans les années 1920, ce qui permet à ses compagnons de route une large autonomie qui fait contraste avec les années 1930 au cours desquelles le PCF jouit aux yeux des intellectuels d'une véritable fascination autour du mythe soviétique, à propos duquel André Gide écrit en 1932 qu'il aimerait « vivre assez pour voir le plan de la Russie réussir » (p. 287). On lira aussi de belles analyses sur le désarroi des chrétiens face aux condamnations du modernisme par Rome et la manière dont des Maritain ou Mounier se sont sortis de ce dilemme. Un autre apport de ce livre se trouve dans son ouverture sur l'étranger à la fois pour mesurer l'impact du rayonnement français mais aussi sur l'émergence de phénomènes d'hybridation culturelle. On s'étonnera cependant de ne trouver qu'une mention marginale dans ce livre à propos des thèses, certes contestables, de Zeev Sternhell (p. 266), mais encore aurait-il fallu les rappeler, sur la France comme matrice du fascisme européen. Toute la thèse développée ici va en effet à l'encontre d'une telle analyse pour montrer que, sous le regard sévère porté par Marc Bloch parmi bien d'autres au cœur de la déroute de l'étrange défaite de 1940 sur une période vouée aux gémonies, il faut réévaluer l'appréciation portée, et considérer que le compromis démocratique, rationaliste, attaché au régime parlementaire et aux valeurs civiques défendu peu ou prou par les intellectuels dans l'entre-deux-guerres n'a pas été aussi vain qu'on a bien voulu le dire. Ces intellectuels, fiers descendants des Lumières, ont essayé de tenir contre vents et marées un sens de l'engagement, refusant de céder aux tentations du cynisme et du scepticisme. Qu'on se rappelle par exemple les analyses d'un Paul-Louis Landsberg dans *Esprit* sur l'engagement dans des causes forcément imparfaites à l'occasion du Front populaire. L'auteur minore cependant un peu trop ce que Jean Touchard (dont on peut aussi s'étonner de l'absence) a appelé « l'esprit des années 1930 » pour mieux faire valoir une dominante faite de mélange de rationalité scientifique et d'humanisme, réconciliant de manière harmonieuse modernité et tradition. Les élites françaises n'auraient donc pas démerité ? Le bâton semble un peu trop tordu dans un sens, mais la thèse mérite d'être entendue et lue.

François DOSSE.

Emmanuel Berl, *La fin de la III^e République*, précédé de « Berl, l'étrange témoin » par Bernard de Fallois, Dossier réuni par Bénédicte Vergez-Chaignon, Paris, Gallimard, coll. « Témoins », 2007, 376 p.

La fin de la III^e République avait été publié par Gallimard en mai 1968 dans la fameuse collection des « Trente journées qui ont fait la France ». La date retenue, celle de l'abdication de l'Assemblée nationale au profit du maréchal Pétain, apparaîtrait aux yeux d'Emmanuel Berl, litigieuse et bien plus contestable que le 14 juillet 1789 par exemple. Doublement contestable dans la mesure où le 10 juillet 1940, certes important, est plutôt une de ces dates qui ont « défait la France » et où la démission et la défaite de la III^e République avaient été, de fait, consommées plus tôt. En effet, l'on peut considérer avec l'auteur que le régime, condamné dès le mois de mai, était mort à Bordeaux le 16 juin : « L'Ancien Régime avait fini avant que le nouveau fût proclamé. »

La nouvelle édition voit l'ouvrage changer de statut puisqu'il passe, avec un texte identique, dans la collection « Témoins » ; ce changement est souligné par Bernard de Fallois dans sa préface qui fait écho à Marc Bloch. Il qualifie avec bonheur Berl, d'« étrange témoin », de « "non-inscrit" des historiens français ».

Le pamphlétaire de *Mort de la pensée bourgeoise* intervient ici, comme il le dit lui-même, bien davantage en chroniqueur ou en mémorialiste qu'en historien. Sensible à l'écart entre ses souvenirs personnels et ses lectures, sans négliger les études – dont la liste est consignée en fin de volume –, c'est d'abord aux premiers qu'il se réfère. À plusieurs reprises, il constate la distorsion entre ses souvenirs et les écrits qui, pourtant, évoquent les mêmes journées. Il formule des hypothèses, tout en prenant garde à ne pas laisser la bride sur le cou à ce qu'il appelle son « imagination historico-politique ».

Sans s'attarder sur les opérations militaires, Berl évoque le « cataclysme géologique » de l'exode, narré de son point de vue de Parisien pacifiste, germanophobe et anglophile. Il met en perspective les rapports de la France et de la Grande-Bretagne. Il restitue l'atmosphère de Bordeaux, « capitale du désarroi », montre que la naissance du projet de réforme constitutionnelle de juillet concorde avec le départ de Bordeaux pour Clermont. Il analyse les « deux modalités du même abandon » que sont l'armistice et la capitulation. Il rapporte « la peur panique » qui, selon l'expression de Blum, s'est emparée au Grand Casino des membres d'un Parlement qui, déjà, n'a plus d'existence réelle. Il narre par le menu la marche vers le nouveau régime, s'attachant à montrer les manœuvres et intrigues de Laval face au président Lebrun et au maréchal Pétain ainsi qu'aux motions des Anciens combattants et de Flandin.

De manière générale, Berl suppute les accords et désaccords, pèse les volontés et les velléités des hommes comme les contraintes de la conjoncture, rapporte les affrontements entre Daladier, Reynaud, Weygand, Pétain ou Laval. Si la peinture de ces personnalités politiques ne dispense pas, à l'évidence, de revenir aux travaux scientifiques plus ou moins récents (pour ne citer que quelques-uns d'entre eux : Thibault Tellier sur Reynaud ; Marc Ferro sur Pétain ; Fred Kupferman sur Laval...), il faut souligner combien l'auteur excelle dans l'art du portrait. C'est notamment le cas dans la première partie de l'ouvrage où sont brossés les portraits physiques et moraux des divers protagonistes de cette phase : Reynaud, dont l'« intelligence dure et [le] cœur tendre étaient faits pour des conjonctures heureuses » ; Mandel, qui « avait trouvé en Churchill le second Clemenceau qu'il

avait cherché en vain dans Paris » ; Weygand, hostile au régime, qui, « écrasé par l'événement », « fraie la voie à la collaboration qu'il réprovoque » ; Pétain dont sont précisément établies la lucidité et la duplicité ; Chautemps, « prince des conciliateurs » ; Laval, « plus pacifiste qu'anglophobe », et qui est « à la fois la cause, l'agent et la fin » de la III^e République.

Berl est un spectateur engagé, « mais beaucoup plus engagé que spectateur », dit Bernard de Fallois dans la préface inédite. Il entretient des relations personnelles avec de nombreux hommes politiques ; il est lié à de Monzie, Tardieu, Cailiaux ; il déjeunait chaque mercredi avec Mandel. Après avoir été appelé par Dominique Leca pour faire un projet de discours que Paul Reynaud finalement rejette, c'est un autre membre du cabinet de Reynaud, Pierre Bouthillier, qui le sollicite pour accomplir ce que l'auteur appelle *a posteriori* un « crime rédactionnel ». Berl, en effet, travaille à la mise en forme de deux discours du maréchal Pétain. Il dit sa pleine responsabilité dans les phrases devenues célèbres : « Il arrive qu'un paysan de chez nous voit son champ dévasté par la grêle. Il ne désespère pas de la moisson prochaine » (23 juin). « Je hais les mensonges qui vous ont fait tant de mal. La terre, elle, ne ment pas. [...] C'est à un redressement intellectuel et moral que, d'abord, je vous convie » (25 juin).

Parce que juif, hostile à la « Révolution nationale », il doit quitter Vichy le 25 juillet sans avoir vu le « chef de l'État français ». Il avoue avoir été dans cette phase « d'une lucidité et d'une candeur » dont il ne revient pas et, plus de vingt ans après la fin de la guerre, reconnaît encore que le prestige qu'exerçait Pétain sur lui était tel qu'il n'en est toujours pas venu à bout.

Pour cette édition, la bibliographie commentée par Berl lors de son travail a été conservée. En outre, de nouvelles annexes et de précieuses notes ont été établies par Bénédicte Vergez-Chaignon. Cette spécialiste de la période – dont *Le docteur Ménétriel* a fait ici même l'objet d'un compte rendu –, livre un extrait de *Prise de sang* (1946), où Berl rappelle son amitié pour Drieu La Rochelle, ou bien le témoignage de l'auteur sur Laval en mars 1954. De surcroît, des critiques et recensions postérieures à 1968 – celles de François Nourissier, Jacques Ozouf, Jean-Pierre Azéma, Paul Morand ainsi qu'un extrait d'*Interrogatoire*, par Patrick Modiano –, ajoutent encore à l'intérêt de l'ouvrage.

Michel LEYMARIE.

Jean-Yves Guérin (dir.), *La Nouvelle Revue française de Jean Paulhan, 1925-1940 et 1953-1968*, Paris, Le manuscrit, coll. « L'Esprit des Lettres », 2006, 321 p.

Issu d'un colloque tenu à l'Université de Marne-la-Vallée en 2003, cet ouvrage présente un ensemble d'études consacrées à la plus prestigieuse des revues littéraires françaises. Il intéressera les historiens qui s'accorderont avec Jean-Yves Guérin, le maître d'œuvre de l'ouvrage qui écrit que les revues sont à la fois des « intellectuels collectifs » et des « ouvroirs », des lieux où s'élaborent les œuvres de création et où naissent les débats d'idées.

La personnalité originale de Jean Paulhan, homme de revue, ressort avec force de cet ensemble consacré à la double période de quinze ans où il tient en mains les destinées de la revue de 1925 à 1939, de 1953 à 1968. Paulhan qui composait savamment ses sommaires à la façon d'une composition florale à la japo-

naise, a su prendre des risques en publiant de jeunes écrivains. *La NRF* fut-elle une revue moderniste, comme s'interroge Martin Cornyck, un des meilleurs spécialistes de la revue ? S'il y a eu, comme celui-ci l'écrit, une « orthodoxie NRF », elle n'allait pas sans une pointe de « saugrenu », notion chère à Paulhan. La revue a inventé une posture qui lui a permis d'accueillir les hérétiques tout en refusant les hérésies. La première partie, la plus longue, traite de la période de l'entre-deux-guerres. Des études rappellent la place particulière de certains écrivains, Malraux (dont la controverse avec Massis est évoquée), Michaux, Guéhenno, Drieu La Rochelle, Aragon, Breton (dont les rapports avec Paulhan sont revisités), celle de critiques qui ont fait la réputation de la revue, Albert Thibaudet, Benjamin Crémieux. Des perspectives de histoire comparée sont ouvertes, notamment avec une étude des regards croisés sur la littérature française et la littérature italienne. On relèvera l'étude stimulante de la lecture de Proust dans l'entre-deux-guerres par les critiques de la revue.

La seconde partie ouvre des pistes de recherche sur la critique théâtrale, l'accueil du « Nouveau roman », sur la personnalité de Marcel Arland, successeur de Paulhan à la direction et qui voudra concilier la fidélité à l'héritage avec l'ouverture à de nouveaux écrivains. Si l'ouvrage traite en priorité de thèmes littéraires, touchant la définition du canon, la poésie, le théâtre, la critique, il a une dimension évidente d'histoire culturelle. Comme le dit Claude-Pierre Perez à propos de la poésie, on peut lire *La NRF* non seulement pour y trouver des noms illustres mais aussi pour redécouvrir une littérature qui a sombré dans l'oubli et permet de mesurer le gouffre qui nous sépare d'une époque.

Nicole RACINE.

Michel Winock, *L'agonie de la IV^e République, 13 mai 1958*, Paris, Gallimard, coll. « Les journées qui ont fait la France », 2006, 398 p.

Voici le deuxième volume inédit de la collection « Les journées qui ont fait la France », relance toute récente de la collection éditée chez Gallimard il y a quelques décennies et intitulée « Trente journées qui ont fait la France », du baptême de Clovis (25 décembre 496) à la Libération de Paris (25 août 1944). Relance et non simple reprise car, à la réédition de volumes déjà parus (*Le dimanche de Bouvines, 27 juillet 1214* de Georges Duby, et *L'armistice de Rethondes, 11 novembre 1918* de Pierre Renouvin), l'éditeur a choisi d'ajouter la publication d'ouvrages sur des journées « nouvelles », sans en limiter par avance le nombre. Sont ainsi déjà parus *Varenes. La mort de la royauté (21 juin 1791)* par Mona Ozouf, et le livre de Michel Winock consacré au 13 mai 1958.

Étudier une journée « historique » – un « événement » disent les historiens – est tout sauf un exercice formel. C'est au contraire l'occasion de se confronter à l'histoire dans toute sa complexité, d'associer temps court et temps long, individus et forces collectives, détails conjoncturels et structures profondes, de construire un récit qui réponde à ce souci fondamental, énoncé en son temps par Raymond Aron, d'une histoire « défatalisée », d'un récit historique qui redonne toute sa place aux acteurs, à leurs choix, dictés par leurs perceptions du réel et déviés ou portés par ce même réel envisagé dans tout son foisonnement.

En dix chapitres, Michel Winock, dans un style d'une grande clarté, nous donne à voir la « crise » du 13 mai 1958 à près d'un demi-siècle de distance. Le déroulement de la journée tout d'abord (chap. 1). Ses causes lointaines et multiples

ensuite : l'histoire de l'Algérie coloniale depuis 1830 (chap. 2) ; le développement du nationalisme algérien et le déroulement de la « guerre » – un mot qu'employa Pierre Pflimlin le jour de son investiture par les députés – depuis 1954 (chap. 3) ; le profond malaise de l'armée depuis 1940, confrontée à la guerre froide et à la décolonisation (chap. 4). Puis les suites, prévisibles ou inattendues, de la journée : l'appel du général Raoul Salan à Charles de Gaulle le 14 mai et la première réponse de celui-ci le 15 (chap. 5) ; les « fraternisations » et la démission du général Paul Ély le 16, l'arrivée de Jacques Soustelle à Alger le 17, le refus du nouveau président du conseil de suivre son ministre de l'Intérieur, Jules Moch, dans sa volonté de résister le 18 (chap. 6) ; la conférence de presse de Charles de Gaulle le 19 et ses effets différenciés de part et d'autre de la Méditerranée – mise en route de l'opération « Résurrection », visite d'Antoine Pinay à Colombey (chap. 7) ; le ralliement de la Corse aux insurgés le 24, l'impossible « défense républicaine » et les tractations entre le pouvoir et Charles de Gaulle (chap. 8) ; l'investiture de ce dernier le 1^{er} juin (chap. 9). Enfin, les effets à plus long terme de l'événement, en Algérie – le « malentendu dramatique » – et en France – le nouveau régime et, en novembre, la victoire sans appel des droites (chap. 10). Dans un long « épilogue », l'auteur revient sur la nature de l'événement. Coup d'État « damoclétien », retour au pouvoir d'une légalité « douteuse » mais légitimée de façon indéniablement démocratique dans les mois suivants, la crise du 13 mai 1958 fut éminemment politique. Plutôt qu'un retour du « bonapartisme », elle aboutit à modifier en profondeur le « modèle républicain » tel qu'il s'était progressivement élaboré depuis le milieu du XIX^e siècle.

Michel Winock réussit le pari de rendre compte des incertitudes, des hésitations, des coïncidences, des motivations, des contradictions, démontrant à nouveau que « rien n'était écrit à l'avance ». Il néglige toutefois un peu trop l'histoire parlementaire, surestimant le rôle de la SFIO, très divisée, et ignorant complètement – comme Charles de Gaulle dans ses *Mémoires d'espoir* – la place tenue par le CNIP. Principale force politique, et de très loin, à droite en 1958, le retour au pouvoir par la voie parlementaire de « l'Homme du 18-Juin » aurait été impossible sans elle. Le Centre national ne fournit-il pas, en effet, trois des acteurs centraux de la crise ? Roger Duchet, secrétaire général du Centre, le principal des « mousquetaires de l'Algérie française » ; Antoine Pinay, président du parti, l'homme le plus populaire du moment qui rendit visite à Charles de Gaulle quand tout semblait mal engagé ; René Coty enfin, président de la République, l'un des trois fondateurs du CNIP en 1948, qui pesa de tout son poids dans les derniers jours du mois de mai.

L'ouvrage n'en est pas moins un bel exemple d'histoire politique telle qu'on l'entend aujourd'hui. Une incitation aussi, dans la perspective du cinquantième anniversaire de l'événement qui s'annonce, à étudier, dans le même esprit que Michel Winock, le 13 mai 1958 dans les grandes villes autres que Paris et Alger, et dans la société franco-algérienne tout entière.

Gilles RICHARD.

Pauline Peretz, *Le combat pour les Juifs soviétiques. Washington-Moscou-Jérusalem, 1953-1989*, Paris, Armand Colin, coll. « L'histoire à l'œuvre », 2006, 383 p.

Ce livre passionnant, extrait d'une thèse en histoire américaine, répond à un projet ambitieux : étudier la mobilisation américaine pour les Juifs soviétiques

entre le début des années 1950 et la fin des années 1980, expliquer comment elle s'est constituée et quel a été son impact, dégager le rôle décisif, mais camouflé, qu'y a joué Israël. Pauline Peretz révèle en effet l'existence d'un bureau secret, Nativ, créé par les Israéliens à la fin de 1952 et chargé d'encourager l'émigration des Juifs soviétiques par deux moyens : en entrant en contact avec ces Juifs ; puis, en créant des courants de sympathie à leur égard, dans les opinions publiques occidentales, afin que celles-ci influent sur les politiques des États. Dès lors, ce livre, fourmillant d'informations, se lie comme un roman, tant les logiques des actions entreprises sont clairement révélées.

Grâce aux informations qu'il diffuse, Nativ attire l'attention d'intellectuels et d'hommes politiques occidentaux sur le sort des Juifs soviétiques. Le bureau n'apparaît toutefois pas et le rôle d'Israël est gardé secret. Les puissantes organisations juives américaines se mobilisent ensuite et s'organisent pour faire pression sur la politique étrangère des États-Unis. Par ailleurs, le Congrès démocrate est sensible au sort des Juifs soviétiques, comme en témoigne son adoption de l'amendement Jackson-Vanik en 1974. Le droit de ces Juifs à émigrer devient une question importante du débat politique américain, et l'insistance de Washington s'avère déterminante dans l'ouverture des frontières soviétiques, à la fin des années 1980.

Pauline Peretz a exploré de nombreux fonds d'archives et multiplié les entretiens. Jonglant avec des acteurs différents, elle dégage la diversité de leurs objectifs et de leurs méthodes. Elle souligne ainsi que, pendant longtemps, ni les présidents ni les milieux d'affaires américains n'ont souhaité dégrader leurs relations avec Moscou, comme les y poussaient les organisations juives et le Congrès. Elle relève aussi les dissensions entre les organisations juives et montre avec finesse les conflits d'intérêt entre les Juifs américains et le gouvernement d'Israël, ainsi que les tensions existant en Israël même. Malgré une chronologie parfois redondante, ce livre met donc en évidence la diversité des acteurs en géopolitique, leurs instrumentalisation mutuelles et l'influence que les sociétés civiles peuvent exercer sur les politiques.

L'auteur veut éviter les conclusions trop hâtives selon lesquelles Israël aurait une influence sur la politique étrangère américaine. Son livre aurait toutefois pu approfondir une réflexion plus théorique sur la nature du travail réalisé par des agents d'influence et sur ce qui le distingue d'une manipulation. Il risque en effet de renforcer certaines accusations, bien présentes en Russie, selon lesquelles les défenseurs des Juifs soviétiques, voire les dissidents dans leur ensemble, étaient instrumentalisés par les services secrets israéliens.

Cécile VAISSTÉ.

Siegfried Kracauer, *L'histoire des avant-dernières choses*, Paris, Stock, 2006, 367 p.

Philippe Despoix, Peter Schöttler, *Siegfried Kracauer, penseur de l'histoire*, Éditions de la Maison des sciences de l'homme - Les Presses de l'Université de Laval, 2006, 245 p.

Ces deux publications font événement dans le paysage historiographique en révélant au public français l'importance de cet intellectuel allemand qui a traversé les frontières entre les pays, mais surtout entre disciplines. Ce grand témoin de son temps qui le contraint à quitter son pays, l'Allemagne, pour fuir le nazisme et

s'installer sur le continent américain, n'aura de cesse de comprendre les événements qu'il traverse. Pour ce faire, il mobilise la littérature, le cinéma autant que les sciences humaines. Kracauer pâtira cependant dans sa réception de son caractère inclassable. Sa réflexion sur l'histoire reste inachevée à sa mort en 1966 et publiée à titre posthume en anglais. Il aura donc fallu attendre quarante ans pour que le lecteur français puisse le lire dans sa langue maternelle. Présentée par Jacques Revel, cette œuvre frappe par sa modernité et sa correspondance avec le moment historiographique que nous traversons au sortir du tragique XX^e siècle. Proche des positions d'un Benjamin, Kracauer met radicalement en question les fausses continuités historiennes et privilégie les cassures, les discontinuités. Il situe l'écriture historique dans un entrelacs, entre deux pôles antinomiques que sont la contingence et la nécessité, entre l'explication et la compréhension et Kracauer d'avancer l'analogie entre l'intention de réalisme du photographe et son souci d'intelligibilité. L'historien est aussi situé dans un entre-deux, pris entre le passé qu'il essaie de reconstituer et sa contemporanéité. On trouve chez lui des formules particulièrement percutantes et très utilisées aujourd'hui par les historiens comme celle d'« avenir du passé » ou encore cette manière de penser l'histoire dans sa tension entre science et fiction que nous retrouvons chez un Michel de Certeau, sa critique du causalisme et l'importance du récit qui fait de l'histoire une « science à part ». L'espace dans lequel l'historien fabrique son récit, son laboratoire, relève, comme pour le photographe, d'une « antichambre ». On mesurera aussi la modernité de Kracauer par son souci de faire varier le jeu des échelles d'analyse avec ce qu'il appelle la « loi des niveaux », qui n'est pas sans faire penser aux thèses de la *micro-storia*. On trouvera dans la publication du passionnant colloque sur Kracauer organisé par Philippe Despoix et Peter Schöttler, *Siegfried Kracauer, penseur de l'histoire* des prolongements et approfondissements réflexifs autour de ces thématiques en interrogeant cette œuvre intempestive à partir de spécialistes de littérature, de cinéma, de philosophie et d'historiographie. Ce livre retrace de manière transversale les interrogations sur l'histoire de Kracauer. Philippe Despoix décline les divers éléments de l'ouvrage de Kracauer consacré à l'histoire. La première thèse exposée consiste à considérer que tout document est trace physique du passé et permet donc le parallèle conduit par Kracauer entre photographie et histoire dans leur rapport commun à un « ça a été ». La seconde thèse est que le dehors de l'archive peut être considéré comme le « hors-champ » photographique. La troisième est celle de l'antinomie du « gros plan » et du « plan d'ensemble » : c'est la problématique des agrandissements successifs du film *Blow up* qui sert là de matrice problématique pour faire varier les échelles d'analyse. La quatrième thèse est que l'épisode filmique est adopté comme mode approprié du récit historique. La cinquième est le paradoxe de l'empathie et de l'aliénation qui s'exprime sous la forme du paradoxe du chronologique et de la temporalité de la présence. Philippe Despoix insiste à juste titre sur cette constance chez Kracauer à penser l'histoire sous le registre du paradoxe, de la tension, de la coprésence de contraintes asymétriques. Sabina Loriga, qui avait déjà consacré plusieurs études à ce phénomène singulier qu'est la biographie, montre dans l'ouvrage en quoi pour Kracauer l'entrée pertinente de l'historien est celle de la singularité, tournant le dos à toutes les formes de systématisme et de conception scientiste de la discipline. L'idée historique est fondée sur le modèle que Deleuze et Guattari font prévaloir aussi dans leur conception de la philosophie et qui est celui de la connexion d'éléments hétérogènes. Ainsi, chaque époque ne tire son unité que par des blocs, des conglomérats d'ambitions, d'activités indépendantes les unes des autres et l'unité temporelle ne renvoie donc qu'à un artefact dans le meilleur des cas ou à un mirage de dupes.

Loin de chercher à illustrer le général par le particulier, au contraire Kracauer quête les formes du dissensus, de la discordance significative. Il en est ainsi de l'usage qu'il fait du gros plan comme contre-champ. Dans ce même volume, Carlo Ginzburg s'attache aussi à la confrontation entre gros plans, détails pour définir les voies d'une micro-analyse. Il montre que Kracauer, à travers Proust et Benjamin notamment, substitue une analogie à une autre : l'analogie qu'il établit en 1927 entre photographie et historicisme devient presque inverse plus tard entre la photographie et cette fois l'histoire comme historiographie, développant le thème de « l'étranger ». Peter Schöttler met en vis-à-vis Kracauer et son prédécesseur sur le terrain de l'épistémologie historique que fut le fondateur des *Annales* Marc Bloch, en se demandant ce que retient Kracauer des pistes ouvertes par Marc Bloch justement perçu par lui comme l'héritier d'un certain scientisme. Mais ils se retrouvent par leur commune mise à distance de la philosophie de l'histoire. Par contre, Kracauer critique la propension de Bloch à trop généraliser. Parmi les riches contributions que l'on trouvera dans cet ouvrage, citons encore celle de Bertrand Müller sur « L'historien en son miroir » dans laquelle l'auteur analyse les modalités du « Je », l'usage de l'autobiographie dans le discours de l'historien Kracauer.

François DOSSE.

Dominique Poulot, *Musée et muséographie*, Paris, La Découverte, 2005, 122 p.

Professeur d'histoire de l'art à l'Université de Paris I - Panthéon-Sorbonne, auteur d'une thèse importante, mais peu commentée (*Musée, Nation, Patrimoine*, 1997), d'ouvrages érudits (*Une histoire des musées de France*, 2005 ; *Une histoire du patrimoine en Occident*, 2006) et de manuels de référence (*Les Lumières*, 2000 ; *Patrimoine et musée. L'institution de la culture*, 2001), Dominique Poulot propose, dans la collection « Repères » des éditions de la Découverte, une élégante synthèse consacrée aux musées et à la muséologie.

En six chapitres denses, qui combinent perspectives historiennes et présentation des enjeux contemporains, l'auteur, qui privilégie une langue analytique, réussit un tour de force intellectuel. Partisan d'une histoire culturelle des musées, ouverte sur les autres sciences sociales, Dominique Poulot se distingue à la fois de l'historiographie professionnelle aux perspectives souvent téléologiques et hagiographiques et d'une histoire administrative qui ne permet pas de rendre compte de la place de l'institution muséale dans les sociétés. Le musée est ici considéré comme une institution qui permet d'apprécier la représentation que les sociétés se font de la culture. L'auteur a le grand mérite de ne pas rester centré sur la situation française et de décliner des approches comparatives. Une bibliographie particulièrement informée confère à ce petit volume un statut d'usuel.

Lié à l'émergence d'un espace public à la fin du XVIII^e siècle, le musée participe, au siècle suivant, d'une représentation démocratique et s'inscrit dans la logique de construction des États-nations. Quelque peu marginalisé dans le premier XX^e siècle, il enregistre un renouveau à partir des années 1960 et 1970 dans le cadre de politiques de développement culturel qui consentent de profondes différences d'un espace national à l'autre, mais qui toutes accordent progressivement une plus grande place à la question des publics. Le musée participe à la redéfini-

tion de la « culture » au sein des sociétés occidentales. Le choix des collections à exposer est confronté, depuis deux ou trois décennies, à la montée en puissance du multiculturalisme. Le musée s'inscrit aujourd'hui dans le cadre d'une économie culturelle et touristique structurée à l'échelle internationale. Le geste architectural, qui caractérise certaines créations récentes, souligne sa place dans l'urbanisme contemporain et son rôle moteur dans les processus volontaristes de requalification urbaine. Dominique Poulot signale quelques perspectives de recherches : une histoire croisée des muséographies, de leur circulation internationale ; une histoire de la visite des musées qui participe d'une histoire de la réception et de l'appropriation des biens et objets culturels.

Ce manuel devrait s'imposer rapidement. Il rendra de grands services aux étudiants d'histoire et d'histoire de l'art ainsi qu'aux candidats qui préparent les concours des filières culturelles. L'exercice permet de signaler combien la rédaction de ce type d'ouvrage doit rester au cœur des pratiques des enseignants-chercheurs. On ne peut que regretter la faible place que les instances d'évaluation accordent à la rédaction de manuels, alors même que ceux-ci jouent un rôle essentiel dans la diffusion des acquis de la recherche et dans la transmission des savoirs.

Philippe POIRRIER.